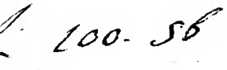
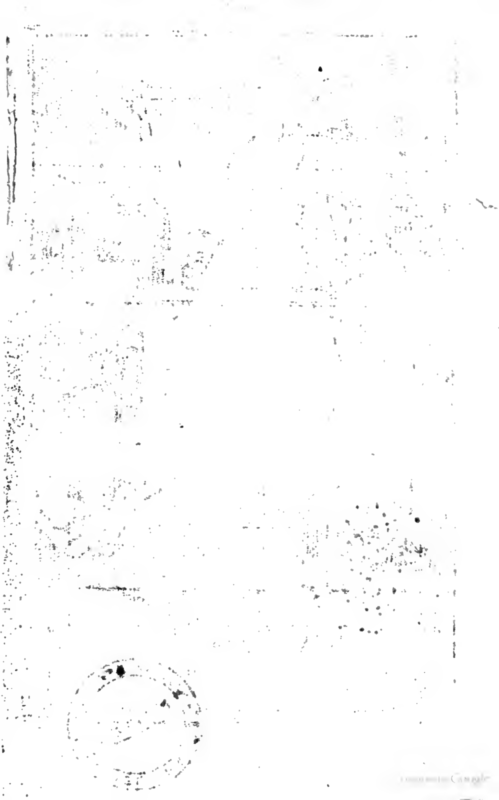

IAZ.


100. 56


BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVII
C
53
NAPOLI






A AMSTERDAM
chez Jaques Desbo
Marchand Librai

HISTOIRE
DE LA
CONQUETE
DES ISLES
MOLUQUES
PAR LES ESPAGNOLS,
PAR LES PORTUGAIS,
& PAR LES HOLLANDOIS.

Traduite de l'Espagnol d'ARGENSOLA,

ET

Enrichie des Figures & Cartes Géographiques, pour l'intelligence de cet Ouvrage.

TOME TROISIE'ME.





A AMSTERDAM,
Chez JAQUES DESBORDES, Libraire vis à vis la grande porte de la Bourse

M. D. CCVI.



AVERTISSEMENT.

La Conquête que les Eſpagnols ont faite des Iſles Moluques, leur a paru ſi glorieuſe pour eux, qu'ils ont cru en devoir tranſmettre la mémoire à la Poſtérité. C'eſt dans cette vuë que Barthelemi Léonard d'Argenſola, Curé de Villa-Hermoſa & Chapelain de l'Impératrice, a composé l'Hiſtoire de cette Conquête qu'on voit traduite dans les deux volumes qui précédent celui-ci. Puis-qu'à leur tour les Hollandois ont conquis ces mêmes Iſles ſur les Eſpagnols mêmes & ſur les Portugais, auſſi-bien que ſur les Indiens qui les habitent, il eſt juſte qu'on publie auſſi leur gloire, qui eſt d'autant plus grande qu'ils ont eu trois nations à vaincre. On n'a pas pu s'en aquitter avec autant d'éxactitude qu'il en paroît dans les deux premiers volumes, parce-qu'on n'a pas eu les mêmes ſecours que l'Auteur Eſpagnol a eus, ainſi-qu'il le témoigne dans ſa Préface. Cependant on eſpére que le Public ne recevra pas moins favorablement ce troiſiême tome, qui achève de donner une idée de tout ce qui s'eſt paſſé aux Moluques depuis leur découverte, & en forme une Hiſtoire complète.

Tome 3



HISTOIRE
DE LA CONQUETE DES ISLES MOLUQUES PAR LES HOLLANDOIS.
LIVRE ONZIE'ME.



SI l'on juge de l'importance des païs que les Espagnols ont perdus dans les Indes Orientales, par la grandeur des éforts qu'ils ont faits pour les recouvrer, il faut qu'ils aïent regardé la perte des isles Moluques comme une des plus considérables qu'ils pussent faire. On peut dire que plus de trente ans après en avoir été dépossédez, sans aucune aparence de les pouvoir jamais reconquérir, ils ne purent pourtant se résou-

dre à les abandonner, que parce-qu'ils se virent réduits à y périr de faim & de misére. Mais avant-que d'être tombez dans cette extrémité, ils firent tout ce qu'il leur fut possible, ils emploiérent les promesses & les menaces, les hauteurs & les soumissions, les ruses & la force ouverte, la violence & la tirannie, le fer, le feu & le poison, pour se conserver des païs qu'il n'est pas étonnant qu'ils estimassent beaucoup, puis-qu'ils sont renommez dans tout le monde, par la singularité & par l'excellence des fruits précieux qu'ils produisent.

Ces raisons qu'ils avoient de garder ce qu'ils y avoient déja conquis, & de tâcher d'en achever la conquête, qui leur auroit assuré de grands revenus, n'étoient pas cachées aux peuples des Provinces Unies. Exclus du commerce dans tous les E'tats du Roi d'Espagne, pressez par les troubles de leur Patrie, qui d'elle même ne pouvoit fournir de quoi sufire à l'entretien du grand nombre de ses habitans, & qui étant alors le siége de la guerre, voioit souvent ses campagnes desolées, ils prirent la résolution d'aller trafiquer dans les régions les plus reculées: ils allérent y chercher les moiens de remplacer ce que la tirannie de leurs voisins leur faisoit perdre.

Ils envoiérent donc quatre vaisseaux aux Indes Orientales, qui partirent du Texel au mois d'Avril 1595. & allérent heureusement terrir à Bantam. Ces vaisseaux visitérent une partie des côtes de la grande Java, de celles de Sumatra, & de quelques autres isles;

&

& les connoissances qu'ils y prirent de l'état des Indes, servirent dans la suite à former des desseins qui furent éxécutez avec autant de constance que de bonheur.

Dans le raport que les Oficiers de cette petite flote firent à leur retour en Hollande, qui fut au mois d'Août 1517. ce qu'ils dirent de l'état des isles Moluques, & des afaires des Espagnols dans ces païs-là, fut un grand sujet de réflexions pour ceux qui avoient entrepris de faire des établissemens aux Indes. En efet les dispositions où étoient les insulaires à l'égard de ces étrangers, la tirannie de ceux-ci, leur peu de forces dans ces isles, pour résister aux habitans, quand ils seroient soutenus par d'autres Européens, donnoient lieu de croire que ceux qui iroient ofrir à ces habitans de faire fleurir le commerce chez eux, & de faire la guerre avec eux à ceux qu'ils regardoient comme leurs tirans, seroient tout-à-fait bien reçus.

On pourroit déveloper les raisons particuliéres sur quoi ces dispositions des Indiens des Moluques envers les Espagnols, se trouvoient fondées ; mais comme diverses circonstances qui seront décrites ci-après dans ce livre, donneront ocasion d'en parler, on ne les touche point ici, afin de n'user pas de trop fréquentes redites.

Les réflexions qu'on fit sur le raport de ces Oficiers firent prendre la résolution d'envoier des vaisseaux aux Moluques. On équipa une nouvelle flote qui fut de huit navires, sous le commandement de Jaques Cornelisz van Neck, en qualité d'Amiral, qui avoit pour

Vice-amiral Wijbrandt van Waarwijk. Ils eurent leurs Instructions, & la flote fit voiles du Texel le premier de Mai 1598.

Quand elle eut terri à Bantam, & qu'on y eut fait ce que les Instructions portoient, quatre des vaisseaux qui la composoient, se séparérent des autres pour aller aux Moluques. Ces vaisseaux se nommoient *Amsterdam*, *Zélande*, *Gueldres* & *Utregt*. Ils furent commandez par Waarwijck, comme Amiral, & par Jaques Heemskerk comme Vice-amiral.

Ils partirent de Bantam le huitiême de Janvier 1599. & le treiziême ils allérent relâcher à Jacatra, puis à Tubaon ou Tuban. Le Roi fit beauçoup de caresses aux Hollandois. C'étoit un lieu où il se faisoit un grand commerce de soies, de camelots, de toiles de coton &c. Les habitans chargeoient aussi leurs jonques de poivre, qu'ils transportoient à Baly, où ils le troquoient pour des toiles de coton grossiéres, dont il y a une fabrique dans cette isle. Ensuite ils portoient ces toiles à Banda, aux Moluques & aux Philippines, où ils les troquoient pour du macis, des noix muscades, du clou de girofle, & d'autres marchandises qu'ils emmenoient dans leur païs.

Le vingt-quatriême de Janvier 1599. le vaisseau Amiral qui étoit l'*Amsterdam*, & le *Zélande* remirent à la voile ; mais les deux autres demeurérent encore à Tubaon, pour loüer un Pilote qui pût les conduire tous aux Moluques.

Les deux vaisseaux qui étoient partis, aiant

aiant relâché à l'isle de Madure, devant une petite ville assez forte, nommée Arosabaïa, il y eut plus de quarante hommes des équipages qui y furent faits prisonniers par trahison. Le *Gueldres* & le *Zélande* en aiant eu avis y allérent, & ils firent tous quatre ensemble quelque entreprise pour délivrer leurs gens; mais n'aiant pu réüssir, il fallut paier des rançons qui furent exorbitantes. Le prétexte que les Indiens avoient pris, étoit que l'année précédente des vaisseaux Hollandois avoient tué les esclaves de quelques insulaires. La chose pouvoit être véritable; car les premiers vaisseaux qui étoient allez de Hollande aux Indes, avoient eu quelques afaires le long de ces isles, & il y avoit eu des gens tuez de part & d'autre.

Le troisième de Mars 1599. ces quatre vaisseaux entrérent dans le détroit d'Amboine; mais y aiant été pris de calme, ils furent repoussez par les courans, & ils allérent moüiller devant une petite ville de la même isle, qui se nommoit Ito, Hito, Hitou, ou Iton, les Auteurs lui donnant ces divers noms.

Au sujet d'Amboine, & des autres isles Moluques, de leur situation, de leurs noms, & des maniéres de leurs habitans, voici ce que portent les Rélations des premiers Hollandois qui y sont allez.

Amboine, Célébes & Gilolo, sont quelquefois mises au nombre des isles Moluques, quoi-que proprement elles n'en soient que voisines. Ce sont les trois isles que Ptolomée nomme Sindas. Mais on tient qu'il y

a eu d'anciens Géografes qui ont aussi nommé Sindas toutes les Moluques, en y comprenant ces trois isles. Célébes & Gilolo gisent sous la Ligne, & Amboine au Sud de la Ligne.

Autrefois celle-ci étoit inculte & stérile, & les habitans en étoient d'insignes pirates & antropophages. On a même écrit que lors-que les péres étoient fort âgez & incommodez, leurs enfans les tuoient & les mangeoient.

Amboine gît par les quatre degrès de latitude méridionale, ou bien-peu moins. Elle est à deux lieuës au Sud de l'isle de Céram, dont une grande partie étoit sous l'obéïssance du Roi de Ternate, & dont les habitans étoient encore sauvages, idolâtres, & même antropophages, pillant tout ce qu'ils rencontroient, hormis ceux qui étoient le plus près d'Amboine, & entre-autres ceux de Cambelle & de Lohou, où il y avoit beaucoup de girofles. Amboine & Banda gisent Nord-oüest & Sud-est l'une avec l'autre, & sont à la distance de vingt-quatre lieuës.

Amboine a vingt-deux ou vingt-quatre lieuës de circuit, & est presque divisée en deux isles; car au côté occidental il y a un grand port qui s'enfonce bien six lieuës dans les terres, & où l'on peut mettre à l'abri autant de vaisseaux qu'on veut. Ce port est presque par-tout sans fond, jusques en aprochant du fort, où le fond est de bonne tenuë; & cet endroit a d'abord deux lieuës de large, puis une lieuë seulement.

Au

Au côté oriental il y a un grand golfe, qui répond vis à vis de ce havre; de-sorte qu'il n'y a entre-deux qu'un espace de terre d'environ quatre-vingts perches, le terrein y étant bas & sabloneux. On n'auroit guéres plus à creuser qu'à la hauteur d'un homme pour faire joindre ces deux golfes. Déja même les pirogues & les corcorres, qui venoient de l'Est, pour se rendre sous le fort, aimoient mieux entrer dans le golfe, & se faire tirer par-dessus cette espéce d'isthme, ce qui se faisoit en moins de deux heures, que d'aller faire le tour de l'isle. Le fort étoit situé au Sud.

L'air y étoit sain. Le païs étoit arrosé d'excellentes eaux. On n'avoit pas besoin d'aller chercher du pain ailleurs; il y avoit des sagus suffisamment pour en fournir. Il y avoit de très-bons fruits, & passablement du poisson. Le ris y croissoit fort-bien: mais les guerres continuelles qui avoient été dans cette isle, avoient longtems empêché qu'on n'y en semât. Il y avoit des girofles, mais non-pas tant qu'à Cambelle & à Lohou.

On commençoit aussi à y recueillir des noix muscades, & il y en venoit beaucoup. Cependant les gens du païs ne vouloient pas s'adonner à les préparer, comme ceux de Banda ne vouloient pas aussi s'assujettir à préparer le clou. Ils disoient que Dieu les puniroit s'ils se mêloient d'une chose à quoi il avoit voulu apeller d'autres nations, & dont il avoit exclus la leur; que les habitans de chacune de ces isles avoient suffisam-

ment de quoi s'ocuper, les uns aux cloux, les autres aux noix muscades.

La plus grande partie de l'isle d'Amboine étoit inculte, faute de gens pour planter des girofles, & pour en recueillir le fruit, ou plutôt encore parce-que les habitans haïssoient le travail, & qu'ils ne vouloient pas prendre tant de peine. Elle est dans un endroit tout-à-fait commode pour maîtriser & pour conserver toutes les autres isles dont elle est entourée. Les bois de construction n'y manquoient pas, & l'on pouvoit y faire des cordages des brou de cocos.

L'isle de Célébes est à l'Oüest des Moluques, avec quelques-unes des autres petites isles qui sont aussi comprises dans la signification étenduë de ce nom. Ses habitans étoient assez blancs. Ils avoient été antropophages, idolâtres & pirates ; & alors ils alloient tout nuds. Quand quelqu'un des Moluques étoit condamné à la mort, le Roi de Ternate l'envoioit à Célébes, afin que ces hommes sauvages le tuassent & le mangeassent.

Gilolo, qui se nommoit aussi Maurica & la Batochine, est une fort grande isle qui produit beaucoup de ris, & de sagu. La mer qui l'environne fournit quantité de tortuës. Les habitans sont d'une taille bien proportionée, faroûches & cruels, aiant même été antropophages, ainsi que ceux de Célébes. Elle a trois pointes qui font comme trois isles séparées par deux enfoncemens de la mer, ou deux golfes ; & elles se joignent par un bout. Une de ces pointes se nomme

Barochine : celle du milieu se nomme Gamocanora ; & l'autre se nomme proprement Gilolo.

Tous les païs des Indes Orientales sont habitables, mais les isles de Banda & de Ternate le sont plus qu'Amboine, où la chaleur est presque insuportable, quoi-que d'ailleurs ce soit un beau & bon païs.

Les habitans d'Amboine étoient pauvres & mal-vêtus, de-même que ceux de Banda & des Moluques. Ils savoient pourtant bien conduire le commerce du clou pour leur profit. Les plus pauvres portoient ordinairement un couteau à la main pour faire leur ouvrage. Ils faisoient de grandes galettes de ris, de sucre & d'amandes séches, qui étoient fort bonnes, & qui arrêtoient le cours de ventre. Le ris leur étoit d'un grand usage : ils en faisoient de longs pains, comme des pains de sucre, ce qui étoit leur plus ordinaire nourriture.

Leurs principales armes étoient des javelines de bois, au bout desquelles il y avoit un fer fait comme un harpon. Ils les lançoient avec beaucoup de vigueur, & visoient si droit qu'ils pouvoient donner dans une piéce de trente sous. Ils avoient aussi des boucliers & des sabres.

Ils navigeoient avec des bâtimens qui étoient proprement des galéres ; la plupart de la figure d'un dragon, & qui nageoient fort vîte, portant de petits pavillons & de petites flames pour ornemens. On les nommoit Corcorres, Carracores, ou Carcoas. Chacune de ces galéres étoit montée de trois

pierriers, lors qu'elles allérent au-devant des Hollandois.

Les habitans d'Amboïne voiant ces navires étrangers sur leurs côtes, envoiérent plusieurs corcorres pour les saluer, & pour demander d'où ils étoient. Leur Amiral fit le tour des vaisseaux avec trois de ses principales galéres, dont les rameurs chantoient, & frapoient sur des bassins de cuivre, & sur de longs tambours qu'ils tenoient sous un de leurs bras, pendant-que de l'autre bras ils battoient dessus, en faisant accorder le son avec celui des bassins. Les esclaves chantoient en même tems, & leurs voix s'accordant aussi avec ce son, ils ramoient à ces accords.

Les Hollandois firent aussi leur salve, avant-que de laisser tomber l'ancre. Néanmoins tout le bon accueil qu'on leur faisoit n'ajant pas empêché que les insulaires n'eussent fait déja la garde toute la nuit sur le rivage, & qu'ils n'y eussent tenu des feux allumez, ils firent aussi toujours bon quart dans leurs vaisseaux.

L'Amiral d'Amboïne s'étant avancé tout proche d'eux, leur demanda, D'où étoit le bord, & quel étoit le sujet de leur venuë? On lui répondit qu'on cherchoit à trafiquer, & que pour cet éfet on avoit aporté des marchandises. L'Amiral en parut satisfait, & il invita ces nouveaux hôtes à débarquer. Le lendemain le Vice-amiral Heemskerk étant allé à terre, fut fort bien reçu, & mené sous une tente de voiles de vaisseaux, qui étoit atachée à des arbres, où il eut un long entretien avec les insulaires.

Le

Le sixiême de de Mars 1599. le Vice-amiral étant retourné à terre avec trois Sous-commis, demanda si l'on pouvoit trouver dans l'isle de quoi charger les vaisseaux. Les Commandans lui assurérent qu'il pourroit au moins en charger deux; déclaration qui lui fut fort agréable. Un Prince frére du Roi de Ternate alla visiter les vaisseaux Hollandois, & l'on accorda une maison au Vice-amiral, pour y faire porter des marchandises.

Comme il n'y avoit rien à espérer au-delà de la cargaison de deux navires, l'*Amsterdam* & l'*Utregt* furent destinez pour la recevoir. Mais le *Zélande* & le *Gueldres* furent envoiez à Banda, où ils chargérent, & ensuite ils reprirent la route de Hollande.

Pendant que l'*Amsterdam* & l'*Utregt* étoient à la rade d'Amboine, c'est à dire, au mois de Mars 1599. on y vit terrir deux jonques de guerre de Java, remplies de soldats, que les habitans d'Amboine avoient apellez à leur secours, pour tâcher de se rendre maîtres d'un petit fort que les Portugais y occupoient, & qui leur donnoit lieu d'insulter les naturels du païs, & de les dominer à leur gré.

Les Hollandois alloient quelquefois à terre avec leurs fusils, & ils y tuoient des pigeons aussi-gros que des canards. Cependant ils conclurent leur marché pour le clou de girofle, & commencérent à charger.

Le vingt-troisiême du même mois de Mars, les Portugais aiant voulu surprendre une petite ville de l'isle, furent repoussez, & per-

 dirent

dirent deux hommes. Les insulaires s'étant assemblez pour aller au secours de la place, le Commandant Hollandois permit à quatre de ses gens d'aller avec eux, & ils s'embarquérent dans une pirogue du Prince de Ternate.

On ne peut pas faire paroître plus de joie & de surprise que firent les Indiens, en voiant des Européens qui vouloient combattre pour eux contre le Roi d'Espagne, & qui se déclaroient ennemis des Espagnols & des Portugais.

Cependant au-lieu de l'espérance que les Hollandois avoient conçuë de charger deux navires de clou, il ne s'en trouva que fort peu; de-sorte qu'après en avoir ramassé tout ce qu'ils purent, les deux vaisseaux remîrent à la voile, pour passer aux Moluques, emmenant avec eux un Seigneur qui se disoit être frére d'un Roi d'une des isles voisines.

Le vingt-deuxiême de Mai, aiant moüillé l'ancre à la rade de Ternate, le Roi de cette isle s'embarqua & se rendit proche d'eux; mais il refusa de passer à leur bord quoi-qu'on l'y invitât avec beaucoup d'empressement. L'Amiral étant descendu dans sa corcorre, ils s'entretinrent ensemble par le moien des Interprètes. A la fin de la conversation l'Amiral aiant redoublé ses instances pour le faire entrer dans le vaisseau, il dît que l'échelle n'étoit pas assez commode. On la fit couvrir de drap, mais il n'en fut pas mieux disposé à y monter: il dît qu'il étoit trop-tard, & que le Soleil, qui étoit prêt à se coucher, l'avertissoit d'aller

d'aller faire ses devotions.

Le lendemain il se rembarqua, & sa corcorre fut suivie de plus de trente autres, qui étoient fort propres, & montées de plus de cent pierriers de fonte. Tous ces bâtimens firent trois fois le tour des vaisseaux, au bruit des bassins & des tambours, accompagné du chant des rameurs.

Ces mouvemens tinrent les Hollandois en alarme. On voioit bien qu'ils se faisoient avec un air de réjoüissance, mais on ne savoit pas si ce n'étoit point pour surprendre, de-sorte qu'on tint tout paré, pour se défendre en cas de besoin. On fut pourtant bientôt rassuré, car il n'y eut encore que la galére du Roi qui aprochât. Ce Prince refusa de nouveau de passer à bord; mais il y fit passer un de ses Capitaines qui s'entretint avec l'Amiral.

Le deuxiême de Juin, quelques Hollandois allérent à terre, & portérent des présens. Le Roi eut envie d'un mousquet: on le lui donna: mais il dît qu'il n'en vouloit point par présent, & qu'il en feroit déduire le prix sur les droits qui lui seroient deus.

Le neuviême de Juillet on conclut le prix du clou de girofle, dont la Bare, ou Bahar, est du poids de six-cents livres à Ternate, au lieu qu'à Amboine elle n'est que de cinq cents. On donna entre autres choses, quantité de grains de verroterie en échange.

Selon ce qu'on aprit des habitans de Ternate, cette isle & celle de Tidor raportoient par an chacune mille bares de clou: l'isle de Bachian, deux mille bares; & celle de Motir, six ou sept cents bares.

Le vingt-cinquième de Juillet, le Roi aiant fait retenir en otage quelques Hollandois, retourna encore aux vaisseaux, & entra dans l'*Amsterdam* qu'il visita depuis le haut jusques au bas. Tout ce qui y étoit lui donnoit dans la vuë; tout lui plaisoit & l'accommodoit. Mais ce qui l'accommodoit le plus encore, ainsi qu'il le déclara, étoit qu'on laissât des Hollandois dans son isle. Leur Amiral y consentoit volontiers: il n'y avoit que ses gens qui s'éfarouchoient de cette proposition: personne ne la vouloit écouter.

Dans une quatrième visite que le Roi fit, il proposa de vendre d'avance le clou de la nouvelle recolte; ce qui engagea l'Amiral à solliciter ses gens, & enfin il y en eut cinq, & un jeune garçon, qui promirent de demeurer dans l'isle, pour faire les achats, ou pour troquer, suivant un Traité qui fut conclu sur ce sujet.

Quand on eut chargé tout ce qu'on put trouver de clou, les vaisseaux se disposérent à partir pour s'en retourner. Comme le Roi de Ternate étoit fort content de ce qu'on laissoit des Commis dans son isle, il alla conduire les Hollandois, & leur dit en se séparant d'eux, que c'étoit Dieu qui avoit amené dans son païs des gens qui s'accommodoient si-bien avec lui.

Ils lui firent le récit de l'assassinat qui avoit été fait par les émissaires des Espagnols, du Prince qui étoit à la tête de leur République, qui avoit été tué d'un coup de fusil dans son palais. Il leur répondit que

que les Portugais avoient encore fait pis au Roi son prédécesseur ; qu'ils l'avoient pris, haché par morceaux, salé, & emporté à Malaca ; de quoi il ne cesseroit jamais de rechercher la vangeance, & qu'il espéroit que ses successeurs la rechercheroient après lui.

Cette animosité contre les Portugais s'étendoit aussi contre le Roi de Tidor, isle qui n'est qu'à une grande portée de canon de celle de Ternate. Les Portugais avoient des forts à Tidor, & le Roi les favorisoit entiérement ; de-sorte qu'encore qu'il fût neveu du Roi de Ternate, il en étoit haï, & les Ternatois haïssoient également ses Sujets, avec qui ils étoient toujours en guerre.

Pendant le séjour des Hollandois à la rade de Ternate, les Ternatois passérent à Tidor, où ils attaquérent un village, & y tuérent trois hommes. Ils emportérent en triomfe quelques épées & des boucliers, où ils avoient pendu les oreilles de leurs ennemis morts. Ils firent aussi quarante-trois prisonniers, parmi lesquels étoit un Neveu du Roi, fils d'un de ses Fréres. C'étoit un jeune homme âgé de vingt & un an. Il fut conduit devant le Roi de Ternate, où après avoir été ouï, on lui mit une corde au cou, & on l'emmena hors du palais.

Quand on l'eut conduit au bord de l'eau, on lui dît de se laver les mains, & comme il se courba pour le faire, on lui donna un grand coup de sabre sur le dos, qui le jetta par terre. Ensuite on lui donna un autre coup qui le fendit jusqu'au poumon & au foie, &

& l'on atacha son corps à une petite pirogue, qu'on abandonna sur la mer, au gré des vagues.

Le vingt-neuvième d'Août 1599. l'*Amsterdam* & l'*Utregt* aiant levé l'ancre, partirent de Ternate pour s'en retourner en Hollande, où ils terrirent le dernier de Mai 1600. Les six autres, qui avec eux avoient composé leur flote, s'y étoient déja rendus avant eux, de-sorte qu'ils y arrivérent tous à bon port.

Ce fut donc là le premier voiage que les Hollandois firent aux Moluques, & la premiére fois qu'ils visitérent ces isles, qui avoient été découvertes par les Portugais environ l'an 1515. sous la conduite d'un nommé Antoine Dabreo, qui y fit dresser une colomne triomfale. On peut bien juger que ceux-ci ne virent pas avec beaucoup de plaisir leurs ennemis Européens rendre une telle visite à leurs ennemis Indiens, ni la maniére agréable avec laquelle ces derniers reçurent leurs nouveaux hôtes à Ternate & à Amboine.

Ils en donnérent promtement avis à Malaca, à Goa, & en Espagne, & ils ne manquérent pas d'en bien faire connoître la conséquence. Pour empêcher le progrès du commerce des Hollandois, & l'éfet des alliances qu'ils avoient traitées avec les habitans de ces deux isles, & de quelques autres païs des Indes, André Furtade de Mendoza, Commandant de Malaca, se mit en mer l'An 1601. conduisant une armade de trente vaisseaux, grands & petits, destinée à chas-

à chasser ces nouveaux-venus des Indes, & à leur en interdire l'accès pour jamais. On verra ci-après quel fut le succès de cette grande expédition.

Cependant en Hollande on ne s'en étoit pas tenu au seul équipement des huit vaisseaux qui eurent ordre d'aller aux Moluques. Quoi-que la navigation aux Indes ne fût une entreprise que de quelques Particuliers, le desir de réussir dans ce grand projet, & de procurer par là de grands avantages à leur Patrie & à leurs familles, les anima puissamment. Leur nombre grossissoit tous les jours, & au-lieu qu'il n'y avoit d'abord qu'une Société pour ce commerce, il s'en forma plusieurs.

Ainsi les équipemens redoublérent, & les flotes se suivirent promtement. Celle qui étoit destinée pour Bantam & pour les Moluques, avoit mis à la voile le premier de Mai 1598. Deux mois après il en partit une autre de cinq vaisseaux, qui furent envoiez au détroit de Magellan, pour aller dans la mer du Sud, chercher les voies de trafiquer sur ses côtes, afin qu'à leur retour, on vît quelles mesures il y auroit à prendre, & quel commerce on pourroit aussi établir dans ces païs-là.

Trois mois après encore, on mit en mer une nouvelle flote de quatre vaisseaux, sous le commandement d'Olivier de Noort, pour aller passer par le même détroit de Magellan, & tâcher de faire le tour du Monde; ce qu'il exécuta heureusement. Ainsi après que les vaisseaux qui étoient envoiez aux Moluques

par le détroit de la Sonde, eurent visité ces isles, ceux qui avoient pris la route du détroit de Magellan s'y rendirent aussi, & ce furent les premiers qui allérent reconnoître les Philippines.

L'An 1599. il partit une autre flote de huit vaisseaux, sous la conduite d'Etienne van der Hagen, & il y en eut encore une de quatre vaisseaux commandez par l'Amiral Paul van Caerden, qui fit voiles quelques mois après. L'An 1600. il en partit une de six vaisseaux, & en même tems une autre Compagnie fit aussi partir deux vaisseaux, qui allérent quelque tems de conserve avec la flote. Ces équipemens continuérent les années suivantes.

Ainsi le nombre des vaisseaux Hollandois se multiplia bientôt dans les Indes, & il ne fut pas si facile au Général Espagnol Furtado de les vaincre, & de les en chasser, qu'il se l'étoit imaginé. Mais il lui fut beaucoup plus facile de maintenir les Portugais & les Espagnols dans la jouïssance des lieux où ils étoient deja établis, qu'il n'auroit été, si tous ces vaisseaux avoient apartenu à un même maître, qui eût dirigé leurs desseins & leurs opérations; à une même Compagnie, qui les eût fait agir de concert, ainsi qu'il arriva depuis. Car ce ne fut que depuis la jonction de toutes ces Sociétés de Négocians, depuis leur réunion, que les afaires des Espagnols tombérent en décadence, & que l'établissement des Hollandois aux Moluques put s'apeller véritablement une Conquête. Avant cela on n'avoit pu faire autre chose

que

que de jetter quelques fondemens, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Mais quand tous les ouvriers qui furent emploiez à ce grand édifice, se sentirent animez d'un même esprit, conduits par un même Chef, ce fut alors que l'édifice s'éleva, & sous la même direction il a été achevé si glorieusement, & si bien cimenté, que moiennant la bénédiction de Dieu, on peut espérer qu'il résistera aux injures du tems, & qu'il durera jusqu'à la fin du Monde.

Ainsi pendant que les Espagnols fiers de leurs forces, de l'étenduë de leur domination, menaçoient le petit nombre de Hollandois qui avoit d'abord paru aux Indes, ce nombre se multipliant chaque jour, & surpassant ses ennemis en courage, se trouva en état de se maintenir malgré eux, d'arrêter leur fureur & les grands progrès qu'ils s'étoient promis de faire. C'étoit beaucoup dans le commencement d'un établissement si difficile, & c'étoit plus qu'on n'auroit osé espérer. Mais la valeur des Négocians, acompagnée de la bénédiction du Ciel, l'emporta sur la fierté de la Noblesse Castillane, & fit bientôt connoître aux Espagnols qu'ils auroient bien fait de ne s'atirer pas de tels ennemis dans les Indes: si pourtant c'étoit les y atirer, que d'emploier toutes les voies les plus violentes pour les en exclurre, aussi-bien que des païs que l'Espagne possédoit dans l'Europe.

A parler proprement les isles Moluques ne sont qu'au nombre de cinq, savoir Ternate, Tidor, Machian, Motir & Bachian. Outre

Outre ces cinq qui produisent le clou de girofle, il en croît encore dans celles de Meao, Marigoran, Cinomo, Cabel & Amboine, qui toutes, avec Célébes, Gilolo & plusieurs autres, sont comprises sous le nom de Moluques, quand on lui donne une signification étenduë. On n'estime pas tant le clou qui vient dans ces cinq derniéres isles, que celui des cinq véritables Moluques.

De ces dix isles, c'est à dire, sans compter Célébes & Gilolo, il y en avoit sept sous la domination du Roi de Ternate. Tidor avoit son Roi particulier, de-même que Bachian dont le Roi possédoit aussi Marigoran, & y tenoit sa Cour.

L'isle de Ternate a environ huit lieuës de tour. Le terrein y est haut. L'eau douce y est bonne, & se puise dans des puits. Elle ne produit des vivres que fort médiocrement. Il n'y a de bestiaux que quelques cabris. Il n'y croît point de ris ni d'autres grains propres à faire du pain. Mais il y a un certain arbre qu'on abat, & quand on l'a fendu on prend un maillet fait d'un roseau épais, & l'on frape sur sa moëlle, qui rend une substance à peu près semblable à la sçieure de bois. C'est de cette substance qu'on fait du pain qu'on nomme Sagu, ou Saga. Ce pain est fort-blanc: on le fait de la grandeur de la paume de la main en quarré, & on s'en sert au-lieu de monnoie pour le commerce de l'isle; car tout ce qu'on y vend & qu'on y achète se paie en pain.

En recompense elle abonde en noix de cocos & en bananes. Il y a aussi des oranges & des

zal

& des citrons. Mais c'est le clou de girofle qu'elle produit avec une fertilité admirable. Il y a peu de poules, beaucoup de beaux perroquets, qui sont rouges sur le dos, avec de petites plumes jaunes sur le devant des ailes. Ils sont un peu plus petits que ceux des Indes Occidentales, mais ils aprennent bien mieux à parler.

Il y a quantité de Manucodiata, ou oiseaux de Paradis, dont on dit plusieurs choses extraordinaires, & entre-autres qu'ils n'ont point de piés. Il est plus vraisemblable que cela vient de ce que ceux qui les prennent, leur ôtent les piés, & ne leur laissent que la tête avec le corps, & une partie de la queuë qui est couverte de plumes admirables. Ensuite quand on les a fait sécher au Soleil, il ne leur paroît plus du tout de marques de piés, ce qui a fait croire qu'ils n'en avoient point. Si toutes les autres choses qu'on en dit, étoient aussi-bien examinées que celle-ci, il y a de l'aparence qu'il ne s'y trouveroit rien de rare que la beauté du plumage.

Il y a aussi beaucoup d'amandiers dont le fruit est plus gros que celui de nos arbres. Ses coquilles sont si dures qu'on a de la peine à les casser avec un mailler. Le feu en est extrémement âpre, ce qui fait que les forgerons s'en servent. Il y a dans chaque coquille deux ou trois amandes d'une figure longue. Il y croît aussi du tabac, mais non-pas si bon que celui qui vient des Indes Occidentales. Les esclaves s'en servoient, & en avoient toujours avec eux, estimant qu'il

les

les rafraîchiſſoit, & les reſtauroit.

La ville où le Roi de Ternate tenoit ſa Cour ſe nommoit Gammalamma. Elle étoit ſituée ſur le bord de la mer, & ne contenoit qu'une ruë point pavée, qui étoit tout le long de l'eau, & à peu prés de la longueur dont étoit anciennement Amſterdam, depuis la porte d'Harlem d'alors, juſqu'à la Reguliers-porte.

La plupart des maiſons étoient bâties de roſeaux: les autres l'étoient de bois, auſſi-bien que l'E'gliſe. Il n'y a point de rade pour ancrer devant la ville, parce que le fond eſt pierreux & de mauvaiſe tenuë. Les pêcheurs vont de baſſe eau ſur les bancs, pêcher de petits poiſſons qui ſe tiennent dans des creux entre les pierres.

On avoit fait devant le port une jettée de pierre avec une entrée au bout, à-peu-près de la forme de l'eſtacade qui eſt devant Amſterdam, afin d'y être à couvert des ſurpriſes. Les Hollandois furent obligez d'aller ſe mettre à la rade entre Ternate & Tidor, devant un bourg qui ſe nommoit Telingamma.

A demi-lieuë de ce bourg étoit une petite ville nommée Maleïo, ou Maleïe, enfermée de murailles de pierre ſèche, d'une raiſonable hauteur, pour la garantir de l'invaſion des Portugais.

L'iſle de Tidor eſt plus grande que celle de Ternate, & eſt auſſi un Roïaume particulier. On y recüeilloit les mêmes fruits que dans cette derniére, & elle n'étoit pas moins peuplée. On peut voir le reſte de ſa

deſcrip-

Isle de

description dans le premier volume de cette Histoire.

Bachian étoit un Roiaume particulier, & indépendant. C'étoit un grand païs désert, abondant en sagu, en fruits, en poisson, & en plusieurs autres sortes de vivres: mais il étoit mal-peuplé, les habitans ne pouvant armer que deux corcorres. Ils étoient paresseux & fainéans, n'aimant que le plaisir; & c'étoit par là que d'un assez puissant Roïaume que cette isle avoit été autrefois, elle étoit tombée dans une grande décadence. C'étoit aussi par cette raison qu'on y recüeilloit peu de clou, & que les girofles y étoient péris, quoi-qu'ils y crussent mieux qu'en aucun autre endroit.

L'isle de Machian a environ sept lieuës de tour. Il y a une montagne ronde assez haute. Les habitans étoient sous la domination du Roi de Ternate, qui les chargeoit beaucoup. Elle étoit, après Bachian, la plus fertile des Moluques, pouvant fournir assez de sagu pour ses propres habitans, & même pour en faire quelque part à ses voisins.

L'isle de Motir est grande. On en voit aussi la description dans les précédens volumes.

Les habitans des isles Moluques en général étoient fainéans, & aimoient leurs commodités & les plaisirs. Ils ne travailloient que rarement, mais ils faisoient bien travailler leurs valets & leurs esclaves. C'étoit à cette quantité prodigieuse de cloux de girofle, qui sont si-précieux, qui ne croissent nulle part ailleurs que dans ces petites isles,

& que

& que tout le monde recherche avec tant d'empreſſement, qu'ils devoient ce loiſir, & les moiens qu'ils avoient de ſubſiſter ; car il n'y avoit point d'autre commerce parmi eux, & preſque point de gens de métier. Auſſi ne ſe mettoient-ils en peine de rien. Pour tous meubles ils n'avoient que des pots, des poëles & une ou deux nattes d'écorces d'arbres, ſur quoi ils s'aſſeïoient & ſe couchoient.

Leurs eſclaves bâtiſſoient leurs maiſons de bois & de roſeaux, ſans y emploier aucune autre matiére.

Leurs habits étoient d'étofes aſſez legéres, parce-qu'ils n'avoient pas en vuë de ſe garantir du froid, puis qu'il n'en fait point ſous la Ligne équinoxiale où ils habitoient. Ils ne cherchoient qu'à couvrir leur peau, qui auroit été toute rôtie par les ardeurs du Soleil. Ils aimoient les bonnes ſenteurs, & en parfumoient leurs habits.

Ils épouſoient autant de femmes qu'ils vouloient, & ils ne laiſſoient pas d'en être ſi jaloux, qu'ils ne menoient perſonne dans leurs maiſons, de-peur qu'on ne les vît. Ils ſe marioient ordinairement ſans avoir jamais vu la femme qu'ils prenoient, avant de l'épouſer.

Les femmes étoient d'une taille médiocre. Elles étoient vives & de bonne humeur. Avec quelque ſoin qu'on les gardât on ne pouvoit les empêcher de faire des infidélités à leurs maris. Leur ouvrage étoit de tiſtre de la toile & de filer du coton qui ſe trouve en abondance dans leur païs. Celles

qui

qui étoient pauvres se tenoient dans la place du marché à vendre des denrées. On voioit peu d'autres femmes que celles-là dans les ruës.

Les hommes étoient assez bons soldats : on peut même dire qu'ils n'avoient pas leurs pareils dans toutes les isles voisines des Moluques. Ils savoient fort bien se servir de leurs armes, & estimoient que c'étoit une grande honte pour eux que de fuir devant leurs ennemis. Mais quand ils n'étoient pas les plus forts, ils tenoient pour un grand honneur de mourir en combattant, & qu'un homme seul fît tête à deux ou à trois.

Ils ne possédoient point d'argent : toute leur richesse, comme on l'a dit, consistoit dans le revenu du clou de girofle. Mais ceux qui avoient eu de l'argent des Portugais, & qui le connoissoient, en étoient bientôt venus à l'aimer beaucoup. Leur langue n'avoit aucun raport avec celle des autres Indiens, quoi-qu'ils se servissent de caractéres Arabes pour écrire.

Le poisson & les autres choses qu'ils aprêtoient pour manger, étoient de fort bon goût, à-cause des épiceries qu'ils y emploioient. Des branches de l'arbre de Sagu, qui a ce nom, aussi-bien que sa moëlle dont il a été ci-devant parlé, ils tiroient, en les coupant adroitement, un bruvage qu'ils nommoient *Tuacan*, ou *Tuac*, qui étoit de bon goût & très-sain.

Ils ne vendoient le vin de palme qu'en cachette, parce-que leur Loi défendoit de boire du vin. Quand les Hollandois en vou-

 loient

loient boire, pour ſe divertir enſemble, ils alloient ſecrétement dans quelque maiſon, où ils ſavoient qu'il y en avoit, & qu'on leur en donneroit; car quoi-qu'il n'y eût ni cabaret, ni hôtelerie, ce que chacun avoit chez ſoi étoit toujours à vendre, & l'on pouvoit le demander hardiment pour de l'argent, ou par troc.

Ils aimoient extrémement les belles couleurs, mais ſur-tout le cramoiſi & le pers. Ils tiroient le plus ſouvent de Bantam les choſes dont ils avoient beſoin. L'humeur des Ternatois en particulier, étoit aſſez douce, mais ils avoient du penchant à mandier. Cet eſprit de gueuſerie réſidoit juſques dans le Roi & dans toute ſa Cour. Ils avoient une grande averſion pour le vol, & quiconque en étoit trouvé coupable, étoit puni du ſuplice de la corde.

Leurs principales armes étoient des javelines de bois, ou de roſeaux, qu'ils lançoient fort droit avec la main, & qui alloient fort vîte. Ils avoient auſſi des ſabres, & des boucliers d'un morceau de bois comme d'un bout de planche. Quelques-uns ſe ſervoient de mouſquets & de fuſils, mais très rarement, car ils n'avoient que ceux qu'ils avoient pu tirer des Portugais.

Pour vêtemens ils avoient un court juſtaucorps de toile de coton, & un haut-de-chauſſes de même, ou-bien de ſoie, qui étoit fort large par le bas. Quand les femmes alloient dans les ruës, elles avoient ſur la tête une cape de toile de coton, pour ſe garantir du Soleil. Leurs habits étoient auſſi de

de toile de coton de diverses couleurs.

Voilà l'état où les Moluques se trouvoient lors-que les Hollandois y terrirent pour la premiére fois. Le Roi qui regnoit à Ternate, & de qui il a été déja parlé, étoit un gros homme quarré, âgé d'environ trente-six ans, d'humeur gaie, curieux des nouveautés, aimant beaucoup à faire ce qu'il voioit que les autres faisoient.

Un jour, que pour lui faire honneur les Hollandois avoient jetté vingt ou trente fusées, il en fut charmé, & il retourna dès le lendemain à leur bord, pour aprendre à en faire & à en jetter aussi. Dès qu'il crut le savoir il alla y travailler, & s'étant imaginé qu'avec deux pleines mains de poudre il pourroit faire crever un gros arbre, ou une poutre, il ne se donna point de repos qu'il n'en eût fait l'épreuve. Il réüssit fort-bien, car la poutre se fendit du haut au bas.

Il avoit du courage & étoit bon guerrier. Il ataquoit vigoureusement ses ennemis, & n'épargnoit nullement sa personne. Cela parut dans l'expédition qu'il fit contre les habitans de Tidor, où on le vit courir & se jetter dans l'eau pour aller à sa corcorre; & il agit toujours avec tant d'ardeur & d'intrépidité, qu'on ne pouvoit pas en marquer davantage. Il éxerçoit un empire absolu sur ses Sujets. Lors-qu'il vouloit faire la guerre, il falloit qu'ils le servissent à leurs propres dépens, & sans aucune solde.

Il se plaisoit beaucoup sur l'eau, & y passoit la plupart de son tems dans sa galére, où il y avoit un lit doré. Il faisoit fabri-

quer ses vaisseaux dans l'isle de Meao, qui est à l'Oüest de Ternate, & l'on y préparoit aussi tout ce qu'il falloit pour leur armement. Cette isle a un bon havre, où les habitans de Mindanao, qui est une autre grande isle peu éloignée, avoient acoutumé de tenir leurs vaisseaux; pour être à-couvert des insultes des Espagnols.

Ce Prince n'étoit jamais oisif: il s'ocupoit sans cesse de quelque maniére que ce fût. Souvent il envoioit querir le Pilote de l'Amiral, qui lui feuilletoit le livre de Jean Huygens, & lui faisoit entendre, autant-qu'il lui étoit possible, les explications qui sont à chaque figure, à quoi le Roi prenoit un plaisir singulier, ne se lassant jamais de faire des questions.

Quoi-qu'il en usât fort-familiérement avec les Hollandois, il gardoit admirablement son rang & sa gravité avec ses Sujets, de qui il étoit fort-respecté. Les Seigneurs de sa Cour, les Capitaines, les Ambassadeurs, ne se présentoient devant lui que les mains jointes & élevées au-dessus de leurs têtes, d'où ils les baissoient doucement & peu-à-peu; puis ils les élevoient de nouveau, & les baissoient encore de-même continuellement, pendant-qu'ils étoient en sa présence, & qu'ils parloient à lui.

Les Seigneurs de sa Cour étoient vêtus d'étofes de soie, ou de coton. Leurs hauts-de-chausses étoient larges par le bas, & faits à-peu-près comme ceux des Portugais. Leurs pourpoints étoient de coton, ou d'étofes d'écorces d'arbre, qu'on travailloit tout-à-fait bien

bien dans cette isle. Tous ses Capitaines étoient gens âgez, à barbes grises, & vénérables.

Il avoit environ trente corcorres, dont quelques-unes étoient montées de quatre pierriers, & d'autres de six: quelques-unes avoient quarante rameurs, d'autres cinquante, & d'autres soixante. Il avoit quelques femmes dans chacun de ses bourgs, & en avoit bien quarante en tout; de-sorte qu'en quelque endroit qu'il arrivât, il trouvoit un palais garni & un ménage prêt.

Il faisoit paroître beaucoup de dévotion, ne manquant jamais d'aller à l'Eglise au jour de Sabbat qui se célébroit dans sa Religion. En y allant il [illegible] précédé d'un jeune garçon qui condui[illegible]vreau pour le sacrifice, & portoit [illegible]r son épaule; & qui étoit suivi d'une troupe de gens de guerre, derriére lesquels marchoit un Prêtre avec un encensoir à la main. Après le Prêtre marchoit le Roi à qui on tenoit un parasol sur la tête, & qui étoit suivi d'une autre troupe de soldats, avec leur enseigne déploiée.

Il y a devant la Mosquée des pots remplis d'eau, où l'on se lave les piés & les mains avant-que d'entrer. Quand on est entré on étend un tapis, ou un morceau d'étofe, sur le pavé où l'on s'agenoüille. Celui qui vient là au-devant du Roi, s'aproche avec ses mains jointes, & en s'inclinant jusques-à-ce qu'il soit passé.

Il y a dans la Mosquée une chaire faite comme celle d'un Prédicateur, tenduë d'une

étofe blanche. On y voit aussi un instrument fait à-peu près comme un tambour, sur quoi l'on bat avec une baguette, quand on veut apeller le monde; ce qui se fait le Vendredi, qui est le jour d'assemblée & de dévotion. Quand le peuple est assemblé le Prédicateur vient. Ce Prédicateur est aussi Maître d'école. Les Hollandois allérent chez lui & dans son école, & virent devant la maison une planche pendante, où étoient les caractéres dont on se sert pour écrire, qui sont comme des piés de mouches, & des griffes ou des serres d'oiseau, & qui paroissent fort-étranges.

Il y a un bâtiment fort-élevé où pend une cloche sans [redacted], sur quoi l'on frape quand il [redacted] accident publiç, ou quelque [redacted] Dès-qu'on frape dessus, tous les habitans de l'isle s'assemblent, & se tiennent sous les armes; & s'il s'agit de ce qui regarde la mer, on fait incontinent partir quarante corcorres. Le Roi à aussi beaucoup de canons de fonte en son palais, & l'on voit quantité de boulets, autour des canons, mais on ne sait point s'il y a de la poudre.

Les habitans de Ternate, & ceux des autres villes voisines, sont Mahométans. Ils circoncisent leurs enfans, & la cérémonie s'en fait avec beaucoup de pompe. On fait premiérement marcher six ou huit hommes, deux-à-deux, avec leurs fusils chargez, & la méche allumée dans la main. Deux autres les suivent qui portent un bâton où pend une grande feüille d'oripeau, ou de quel-

que

ue autre chose de ce qui brille le plus à
eurs yeux, & deux autres encore vont après
eux-ci, tenant chacun une javeline dans
eur main par le bout. Après eux marche
a femme qui porte l'enfant à la Mosquée,
ui est suivie de quatorze ou seize autres
emmes. Quand on arrive à la Mosquée, on
ait une décharge des fusils, & lors-que là
irconcision est faite toute la compagnie s'en
etourne dans le même ordre.

On a déja parlé de la haine irréconcilia-
le que le Roi de Ternate & ses Sujets
voient pour les Portugais, de qui ils pré-
endoient avoir été cruellement tirannisez,
 le Roi particuliérement dans la personne
u Roi son pére, qu'il disoit avoir été trai-
é par eux d'une maniére barbare, même
près la mort qu'ils lui avoient donnée. Cet-
e conduite les avoit fait chasser d'abord de
 ville de Gammalamma, puis de toute
isle.

On y voioit encore des restes de leurs édi-
ces, comme le château où le Roi logeoit,
'Eglise de S. Paul, un couvent de Domi-
icains tombé en ruine, un bastion revêtu
e pierre, & trois ou quatre maisons qui en
toient toutes bâties.

Les Chinois qui avoient autrefois traf-
ué à Ternate avoient été contrains de se
etirer par les querelles que les Portugais
eur avoient faites, & il y en avoit très-peu
u tems dont on parle ici. Pour les habi-
ans de Mindanao, ils étoient en alliance
vec ceux de Ternate, & ils ne haïssoient
as moins qu'eux les Portugais & les Espa-

 gnols,

gnols, contre lesquels ces deux peuples se prêtoient mutuellement secours.

Les isles Moluques furent découvertes par les Portugais l'An 1515. sous la conduite de Francisco de Serra. Ensuite Ferdinand Magellanes, ce grand homme de mer, aiant reçu quelque mécontentement d'Emanuel Roi de Portugal son Prince, & aiant passé au service de l'Empereur Charles-quint, y alla au nom de ce Monarque, par l'Oüest, où il découvrit un détroit qu'on a toujours nommé depuis le détroit de Magellan, ainsi qu'on l'a déja vu dans le premier de ces volumes.

Ces isles furent en ce tems-là le sujet d'un grand différent entre les Espagnols & les Portugais. Ceux-ci en chassérent les autres, & s'y établirent seuls, jusqu'au tems de l'union des deux Roïaumes d'Espagne & de Portugal. Alors les Espagnols, sans en chasser tout-à-fait les Portugais, qui étoient censez ne faire plus qu'un peuple avec eux, y devinrent les maîtres, par le moien des gens qu'ils y envoioient sans cesse des Philippines; pendant-que la Cour d'Espagne lioit, par des voies secrétes, les mains des Portugais de Goa & de Malaca, & les empêchoit d'envoier des vaisseaux & des soldats aux Moluques, ainsi qu'ils avoient acoutumé.

Il sembloit que cette politique deût assurer aux Espagnols la possession de ces isles, puis-que les Portugais en demeuroient exclus. Mais la tirannie dont les uns & les autres usérent envers les habitans, pendant le tems de leur domination, a fait perdre à leur tour à ces premiers tout ce qu'ils y avoient

avoient pu aquérir. Les Hollandois y étant allez dans le tems que la haine du Roi de Ternate & de ses Sujets étoit le plus envenimée contre ces Maîtres impérieux, qui les tenoient dans une dure servitude sous le nom d'amis & alliez, & aiant trouvé l'ocasion favorable pour prendre leur place, seurent fort bien en profiter.

L'Amiral Olivier de Noort, qui avoit entrepris de faire le tour du Monde, aiant heureusement traversé le détroit de Magellan, & fait plusieurs expéditions contre les Espagnols dans la mer du Sud, continua sa route, & découvrit les Philippines, au mois d'Octobre de l'An 1600.

Les premiers habitans de ces isles qu'il vit sur une des côtes, étoient nuds, pour la plupart, & les autres n'avoient qu'un vêtement de toile. Il y en avoit quelques-uns dont les habits étoient faits à l'Espagnole, consistant en un haut-de-chausses de toile & un petit pourpoint. Les principaux avoient la peau decoupée, ou piquée fort artistement. Mais ils paroissoient tous être de chétives gens, & n'avoir point d'armes, desorte qu'il étoit facile aux Espagnols de les maitriser a leur gré. Ils leur faisoient paier un tribut de trois reaux par tête, soit homme, soit femme, au-dessus de vingt ans.

Il y avoit peu d'Espagnols en chacun de ces quartiers-là. Il y avoit sur-tout un Prêtre, ou un Moine, pour qui les habitans avoient une si-grande vénération, qu'on peut croire que ce n'étoit que faute de Prêtres si l'on ne tenoit pas toutes ces isles dans la

ſervitude. Il y avoit même des endroits où il ne ſe trouvoit ni Prêtres, ni autres Eſpagnols, & néanmoins on y faiſoit paier le tribut.

Olivier de Noort n'avoit plus alors que deux vaiſſeaux, ſavoir, le *Maurice* qu'il montoit, & le yacht *la Concorde*. Son autre yacht s'étant trouvé ouvert en pluſieurs endroits, avoit été déchargé & brûlé, & ſon Vice-amiral s'étoit écarté de lui, à l'entrée de la mer du Sud, ſoit à deſſein, ou par accident. Il ne l'avoit pas revu depuis.

La premiére inſulte qu'il fit en ces païs-là, fut de prendre une barque chargée de vivres. Proche de l'iſle Capul il trouva autant de contre-marées que s'il y eût eu des bancs par-tout, quoi-qu'il n'y eût point de fond. Enſuite comme on retint deux de ſes gens qu'il avoit envoiez dans cette iſle, il y fit débarquer des ſoldats qui brûlérent pluſieurs gros villages. C'eſt la derniére des iſles Philippines.

L'Amiral continuant à s'avancer vers Manille, fit pluſieurs priſes de canots, de barques, de frégates, de champans qui venoient de la Chine. Il prit auſſi un vaiſſeau Japonois; mais quoi-qu'il menât des vivres à Manille, il le relâcha, & lui donna un paſſeport; laquelle gratification le Capitaine lui promit de publier dans ſon païs, lors-qu'il y ſeroit de retour. Parmi les barques qui furent priſes, il y en avoit une chargée de vin fait d'une certaine eſpéce de noix de cocos, qui avoient preſque le goût de l'eau de vie.

Le 14. de Décembre de la même année 1600. on vit sortir du détroit de Manille deux grands navires, qui étoient envoiez par Dom Francisco Tello de Meneses, Gouverneur des Philippines, pour prendre les deux vaisseaux des Hérétiques, ainsi qu'il parloit, qui osoient paroître dans ses mers. L'un des Espagnols, qui étoit l'Amiral de ces isles, alla vite aborder l'Amiral Hollandois, au bord duquel une partie de son équipage sauta, en criant, Amenez Chiens, Amenez, c'est-à-dire, Amenez les voiles & le pavillon.

Les Hollandois descendirent sous leur premier pont, & les Espagnols, qui se trouvoient huit ou dix contre un, se crurent maîtres du vaisseau. Mais dans un instant ils se virent si maltraitez à coups de piques & de mousquets, que leur furie commença de se rallentir. Incontinent après il y en eut plusieurs d'étendus morts sur le tillac. Enfin on combattit presque tout le jour, parce-que les deux vaisseaux demeuroient accrochez par force, quoi-que l'un & l'autre eussent bien voulu se déborder. Mais l'ancre de l'Amiral de Manille, qui s'étoit embarassée dans le pont de cordes qui étoit devant le grand mât du Hollandois, les tenoit toujours joints, & l'ancre aiant fait rompre ce pont en plusieurs endroits, l'equipage Hollandois demeura fort exposé.

Le Vice-amiral de Manille, qui avoit aussi porté sur le *Maurice*, voiant que son Amiral lui avoit jetté les grapins, & qu'il y demeuroit toujours accroché, ne douta point que le Hollandois ne fût vaincu &

 pris,

pris. Dans cette pensée il revira sur le yacht de-peur qu'il n'échapât.

Cependant le combat continuoit toujours entre les deux Amiraux, & il fut aussi tué quelques Hollandois : mais il y en eut plusieurs de blessez, & les autres commencérent à se décourager. Leur Amiral s'en étant aperçu, descendit sous le pont, & menaça de mettre le feu aux poudres, si chacun ne redoubloit son ardeur pour remporter la victoire. La menace eut tant d'éfet qu'il y eut même quelques-uns des blessez qui se levérent & reprirent les armes.

Cette nouvelle vigueur aiant surpris les Espagnols, ils ne firent plus que soutenir assez lâchement le combat, pendant-qu'ils cherchoient à se déborder, ce qu'ils ne purent faire qu'avec une peine extrême. Enfin pourtant ils en vinrent à bout, par une singuliére faveur du Ciel pour les Hollandois; car un moment après on vit le navire Espagnol couler à fonds tout-d'un coup, & en un clin d'œil; & il y a bien de l'aparence que le *Maurice* auroit enfoncé avec lui, s'ils fussent demeurez plus longtems accrochez ensemble. Alors les Hollandois virent encore à-peu-près deux cents de leurs ennemis nager, floter sur l'eau, & crier de toute leur force *Misericordia*. Mais les vainqueurs n'étoient pas en état de témoigner leur compassion. Les décharges continuelles de l'artillerie avoient mis le feu à leur bord, & ce fut tout ce qu'ils purent faire que de l'éteindre. Dans les habits de deux corps morts des Espagnols qui étoient demeurez

meurez sur le pont, on trouva de petits billets pleins de recommandations à divers Saints & Saintes, pour obtenir leur protection dans les périls. L'équipage de l'Amiral Hollandois se trouva réduit à quarante-huit hommes, tant blessez que sains.

Quand on fut sous voiles, on vit le Vice-amiral de Manille & le yacht *la Concorde* à plus de deux lieuës, & l'on crut que les Espagnols s'en étoient rendus maîtres, parce-qu'il sembloit que son pavillon, qu'il portoit au mât d'avant, fût bas, & que celui de Manille demeuroit arboré. Outre cela il n'avoit plus que vingt-cinq hommes d'équipage, & le Vice-amiral, qui étoit du port de six cents tonneaux, étoit rempli de monde; chacun des deux navires Espagnols aiant été monté de cinq-cents hommes, & de dix piéces de canon.

Olivier de Noort voiant son vaisseau assez incommodé du combat, pour n'oser entreprendre d'aller dégager le yacht, prit son cours vers l'isle Borneo, qui est à cent-quatre-vingts lieuës de Manille, pour s'y rafraîchir, & donner le radoub à son navire. Les habitans de Borneo firent difficulté de le recevoir, croiant que c'étoit un Espagnol. Ils aimoient si-peu la nation qu'ils étoient en guerre avec elle. Enfin quand on y fut assuré de la vérité, on permit à l'Amiral de trafiquer & de faire racommoder son vaisseau.

Mais cette gratification n'étoit pas sincére. Les insulaires formérent un complot pour surprendre les Hollandois, qui eurent

 besoin

besoin de se tenir sur leurs gardes; car on les eût massacrez, & l'on eût pris leur navire.

Ainsi le grand combat que l'Amiral Olivier soutint aux Manilles, & où il demeura entiérement victorieux, puis-que le yacht *la Concorde* évita la furie du Vice-amiral Espagnol, & se sauva, ce combat dis-je, l'empêcha d'aller aux Moluques, selon le dessein & l'ordre qu'il en avoit. Mais cela n'empêcha pas que son voiage & sa glorieuse action ne servissent beaucoup aux Hollanlandois qui étoient dans ces isles, où ils en furent plus considérez, & les Espagnols en furent intimidez & afoiblis.

Les équipemens continuérent en Hollande l'An 1599. La même Compagnie qui avoit fait partir en 1598. la premiére flote qui alla jusqu'aux Moluques, envoia encore cette année-ci aux Indes trois vaisseaux nommez *le Soleil*, *la Lune* & *l'Etoile du Matin*, Ils firent voiles du Texel le sixiême d'Avril, & ils prirent terre à Bantam le quinziême de Mars 1600.

Comme ils n'y trouvérent pas toute la facilité pour le commerce qu'ils pouvoient désirer, & que d'un côté on y mit entre les mains de l'Amiral van der Hagen qui les commandoit, une lettre de l'Amiral Waarwijk par laquelle il fut informé de ce que ce Commandant avoit fait aux Moluques, il prit la résolution d'y aller aussi.

Le deuxiême de Mai suivant, *le Soleil* moüilla l'ancre à la rade d'Amboine. Mais les courans aiant fait dériver les deux autres vaisseaux, ils furent portez sur la côte de Banda,

Banda, où ils moüillérent aussi. Ils envoiérent une chaloupe dire de leurs nouvelles à Amboine, & donner avis qu'ils espéroient trouver leurs cargaisons dans l'isle où ils étoient.

L'Amiral van der Hagen, qui montoit le navire nommé *le Soleil*, fut prié par les Orancaies, qui sont la Noblesse du païs, de leur donner du secours contre les Portugais leurs ennemis : mais il les refusa le plus civilement qu'il put. Cependant ils le pressérent si fort, qu'il résolut de les assister de toutes les chaloupes armées ; & pour cet éfet celle qui étoit venuë de Banda, eut ordre d'y retourner se mettre en état, & de revenir avec les autres.

Lors-qu'elles furent assemblées, & jointes aux galéres des gens de l'isle, elles allérent du côté du fort des Portugais, pendant qu'une autre partie des équipages marchoit par terre avec les habitans, pour assiéger la place. Les Portugais aiant élevé des batteries sur le bord de la mer, rendirent le débarquement impossible, & il fallut faire retraite.

Pour reparer cet afront, les insulaires voulurent absolument que le navire même s'avançât, se persuadant que par ce moien non-seulement ils se rendroient maîtres du fort, mais aussi qu'on pourroit prendre une carraque qui étoit là sous le canon, toute chargée de clou. Enfin après deux mois d'un siége où il y avoit trop peu de monde pour le faire réüssir, on fut obligé de l'abandonner. Sur le point de faire retraite, Van der Hagen

Hagen fit encore fommer la place, de quoi les Portugais ne fe mirent guéres en peine, fachant bien à qui ils avoient afaire, & que les Hollandois feuls n'étoient pas capables de faire une telle conquête.

Une volée de canon du fort aiant donné dans la chaloupe de l'Amiral, mit le feu aux poudres, dont feize hommes furent bleffez; mais il n'en mourut qu'un, & ce fut toute la perte qu'on fit. Lors-que les affiégeans virent que le navire quittoit la baie du fort, ils levérent le fiége en desordre, & avec d'autant plus de découragement qu'avant la venuë des Hollandois les Portugais leur avoient enlevé leur meilleure galére.

La Lune & *l'Etoile*, qui avoient chargé à Banda, fe rendirent à Amboine le dix-huitiême de Septembre, afin de s'en retourner avec leur Amiral. Avant-que de partir les Hollandois firent une alliance avec les habitans, pour réfifter conjointement aux Portugais.

Pour cet éfet il fut réfolu de conftruire un fort, à quoi les infulaires devoient travailler, & leurs Alliés devoient le pourvoir de gens, de canon, de poudre, de plomb, de vivres, & le mettre en état de garantir les habitans des infultes & des courfes des ennemis. En conféquence ceux-ci s'obligérent à livrer aux Hollandois, à un certain prix fixé, tout le clou de girofle qu'ils recüeilleroient, fans en vendre à aucune autre nation.

Ce Traité étant fait, les infulaires travaillé-

vaillérent de tout leur pouvoir à la construction du fort, & quand il fut élevé on y mit, pour sa défence, cinq piéces de canon de fonte, avec quelques autres: on y laissa des munitions de guerre & de bouche, & les autres choses nécessaires, & l'on y mit une garnison de vingt-sept hommes, commandez par Jean Dirksz Sonneberg, en qualité de Gouverneur.

Après cela les trois vaisseaux aiant levé l'ancre le sixiême d'Octobre 1600. firent voiles vers Bantam, où ils trouvérent six navires Hollandois à la rade, qui étoient équipez par une autre Compagnie, nouvellement formée aussi en Hollande.

Il y en avoit déja quatre prêts pour s'en retourner dans les Provinces Unies. Ils se joignirent aux trois qui revenoient des Moluques, & aiant fait voiles ensemble le quatorziême de Janvier 1601. ils se rendirent heureusement dans les ports de cette Province.

Au mois de Décembre de la même année 1699. on vit encore partir du Texel deux flotes, chacune de quatre vaisseaux, pour deux diverses Compagnies. Pierre Both commandoit ceux de la nouvelle Compagnie; mais ils se séparérent bientôt des autres. Ils se rendirent tous également aux Indes, où ils éxécutérent leurs ordres, & y firent fleurir le commerce d'une maniére qui ne déplaisoit pas aux Indiens.

Cependant on avoit apris en Hollande ce qui s'étoit passé dans le voiage que l'Amiral Waarwijk avoit fait à Amboine, avec qua-

tre

tre vaisseaux ; & à Ternate avec deux de ces mêmes vaisseaux, & quelles étoient les situations des lieux, & les dispositions des Princes & des peuples. Sur ces avis on fit équiper de nouvelles flotes pour y envoier.

Il en partit une du Texel le vingt-huitiême de Juin 1600. composée de six vaisseaux, sous le commandement de l'Amiral Jaques van Neck. Ces vaisseaux aiant terri à Bantam le trentiême de Mars. 1601. l'*Amsterdam* & le yacht *Gouda* furent détachez pour aller chercher leur charge aux Moluques.

Ils firent voiles de Bantam le deuxième d'Avril, & après avoir côtoié les isles de Célébes & de Gilolo, ils mouillérent l'ancre le vingt-deuxième de Juin à la rade de Ternate, où ils furent fort-bien reçus des habitans. Le Roi même se rendit à leur bord pour les féliciter. Le Commis & les autres Hollandois qui avoient été laissez dans l'isle par les deux premiers vaisseaux qui y étoient allez, ne manquérent pas de s'y rendre aussi, & ils donnérent aux Oficiers toutes les lumiéres qu'ils avoient touchant l'état de l'isle.

Le troisiême du même mois de Juin, qui étoit un Dimanche, pendant-qu'on faisoit la priére immédiatement avant l'exhortation, le Roi & sa Cour survinrent encore, mais sans bruit. Comme il vit qu'on étoit ocupé au Service Divin, il demeura sur le pont de-peur de le troubler. Le Prévôt du vaisseau se tint auprès de lui avec son bâton de Justice à la main, pour prendre garde qu'aucun des gens de ce Prince ne descendît dans les bas.

Le

Le Roi voiant qu'il ne se mettoit pas à genoux, lui fit signe de s'y mettre comme les autres. Il répondit qu'il lui étoit ordonné de se tenir là, pour prendre garde que les Indiens ne fissent aucun desordre. Le Roi prit de sa main le bâton de Justice, & lui fit encore signe de se mettre à genoux, lui faisant entendre qu'il prendroit garde lui-même à ce que ses gens se tinssent dans le devoir: sur quoi le Prévôt s'étant agenoüillé, le Roi fit l'ofice de Prévôt, pendant près d'une heure & demie que dura le reste du Service.

Il dit au Commandant qu'il étoit fort édifié de la maniére & de l'ordre que les Hollandois tenoient dans leurs éxercices de piété, & que tout ce qu'il avoit vu étoit bien oposé à ce que les Portugais lui avoient dit.

Le Commandant aiant apris que les Portugais qui étoient dans l'isle de Tidor, où ils avoient une forteresse, vouloient venir le visiter avec quatre vaisseaux, dont il y en avoit un de Rotterdam, destiné pour le détroit de Magellan, qu'ils avoient pris, envoia demander au Roi la permission de les prévenir, & d'aller lui-même les ataquer.

Le Roi étoit assis avec toute sa Cour, d'une maniére triomfante, à la mode du païs, vêtu d'un calçon d'étofe de soie, & aiant une chaîne d'or autour du cou. Le prince son fils, qui étoit assis auprès de lui, avoit un calçon d'étofe d'or, & une chaîne d'or, de-même que le Roi son pére.

Ceux qu'on avoit envoiez pour lui parler, lui présentérent leurs Patentes, & une Commission

miffion du Prince Maurice, écrite en Portugais & en Arabe, & lui demandérent la permiffion dont il s'agiffoit. Il répondit qu'il en délibéreroit avec fes Miniftres, & qu'il rendroit réponce dans trois jours.

Les Portugais aiant été avertis de cette démarche, écrivirent une lettre à ce Prince, où ils peignirent les Hollandois des plus noires couleurs. Ils difoient que c'étoit une nation qui ne cherchoit qu'à dépoüiller les Rois de leur autorité, & à les chaffer de leurs Roïaumes: qu'ils n'avoient ni loix ni Réligion: que le fils couchoit avec la mére, le frére avec la fœur, & que les hommes mêmes commettoient entre eux des actes abominables. Enfin c'étoit un tiffu de calomnies horribles, qu'il feroit trop long de raporter ici. Le Roi donna la lettre à lire aux Hollandois. Elle étoit écrite en Portugais.

Ce Prince étant retourné à bord, confentit qu'on allât ataquer les Portugais, difant qu'il vouloit être lui-même le fpectateur du combat.

Le 8. les deux vaiffeaux mirent à la voile, & le 11. qui étoit le jour de la Pentecôte, fur les fept heures du matin, ils joignirent les Portugais, à qui, en même tems, ils gagnérent le vent. Quand ils furent affez proche les uns des autres, les Portugais tirérent le premier coup, à quoi les Hollandois répondirent de leurs piéces de chaffe de l'avant, qui étoient de demi-calibre.

Il fe fit alors de terribles décharges de part & d'autre. Les Portugais avoient élevé des batte-

)atteries sur le rivage en trois endroits, & ls envoioient sans cesse des bordées de trois raisseaux. L'*Amsterdam* alla prolonger leur Amiral, & lui envoia toute sa bordée, ce qui en éfraïa beaucoup l'équipage ; car le eu qu'il fit, parut dans l'air comme un rand embrasement.

Le yacht prêta aussi le côté à celui de eurs vaisseaux qui étoit le plus de l'avant, & fit un feu terrible.

Le combat avoit déja duré une heure, ors-qu'une volée de canon emporta la main lroite de l'Amiral, pendant-qu'il étoit sur e demi-pont, & qu'il étendoit la main pour narquer qu'on fît feu. Peu après il tomba rois hommes morts sur le vaisseau du même Amiral, & un sur le yacht, dont le Maître ut la jambe droite emportée.

Cependant le Roi de Ternate, qui étoit ans sa pirogue, & qui voioit ce qui se pasoit, envoia dire aux Hollandois qu'ils cesassent de tirer, & qu'il pouvoit bien mainenant connoître ce qu'ils savoient faire. Cet ordre si-peu de saison, ne fut point éxéuté. Ils continuérent de tirer jusques-à-ce ue le Roi envoiât un autre homme pour les rier instamment, & par amitié pour lui, e s'arrêter, & de s'en retourner à Ternae, parce-qu'il avoit reçu avis qu'il paroisoit encore sur ses côtes deux vaisseaux des 'aïs-bas.

Cette nouvelle les obligea de retourner à Ternate, après-que le seul navire *Amsteram* eut tiré plus de trois cents volées de anon. Quand ils furent de retour ils trouvérent

vérent que les deux bâtimens, de la venuë desquels le Roi leur avoit fait donner la nouvelle, étoient deux jonques Portugaises.

Sur la sollicitation que le Roi leur en fit, ils allérent à Talingame, quoi-que leurs vaisseaux fussent fort-incommodez. Là ils remirent sur le chantier la nouvelle chaloupe qu'ils avoient commencé de construire à Ternate. Mais la grande chaleur que soufroient les Charpentiers, les empêchant d'avancer l'ouvrage, au-lieu de quinze jours qu'ils avoient cru y emploier, il leur fallut plus de six ou sept semaines.

Pendant ce tems-là, la blessure que l'Amiral avoit reçuë au combat, étant guérie, il demanda congé au Roi, pour s'en aller à Patane, puis-qu'il ne trouvoit aucun commerce à faire dans son isle. Ils se séparérent avec beaucoup de civilités, quoi-que le Roi eût de la peine à s'y résoudre: car il souhaitoit fort que les vaisseaux demeurassent jusques-à-ce que l'Amiral van Waarwijk fût de retour, espérant que si toutes les forces des Hollandois étoient unies, elles pourroient chasser les Portugais.

On laissa encore un Commis à Ternate avec cinq hommes sous lui. Le Roi voulut régaler toute la flote avant qu'elle partît, & l'Amiral qui ne voulut pas le refuser, ordonna que la moitié des équipages iroit à ce festin. Ils furent régalez à la mode du païs, hormis qu'on fit des tables de roseaux pour les matelots, & qu'on dressa une grande table pour les Oficiers. On leur fit là des caresses extraordinaires, & chacun leur témoigna

moigna par ses gestes, & leur fit têmoigner par les paroles des Interprètes, le regret qu'on avoit de les voir partir.

Une autre flote composée de cinq vaisseaux, sous le commandement de Wolphart Harmansen, partit du Texel le vingt-deuxiême d'Avril 1601. & une autre encore composée de neuf vaisseaux sous le commandement de l'Amiral Jaques de Heemskerk. Elles avoient été équipées par les deux différentes Compagnies, l'ancienne & la nouvelle, & chacune avoit ses ordres & ses instructions à part.

Le huitiême de Mai, les deux flotes se séparérent, étant à-peu-près par les 38. degrès. Le huitiême de Juin le Vice-amiral de celle de Heemskerk nommé Jean Grenier, aiant rejoint celle de Wolphart, raporta que le dix-neuviême de Mai, comme ils étoient par les 24. degrés, il y avoit eu un combat entre eux & treize vaisseaux Portugais : qu'il ignoroit qu'elle en avoit été l'issuë : que les Hollandois avoient longtems combattu vaillamment : que le vaisseau qu'il montoit, nommé *le Lion Noir*, aiant soutenu le feu de plusieurs ennemis, avoit été obligé de mettre côté en travers pour se racommoder : que pendant ce tems-là sa flote aiant viré de bord, il l'avoit perduë de vuë, & qu'il s'étoit trouvé fort embarassé à éviter quelques navires ennemis qui avoient chassé sur lui. Cet avis obligea l'Amiral Wolphart à prendre ses précautions, & à s'écarter un peu de la route ordinaire.

Le vingt-sixiême de Décembre 1601. les cinq

cinq vaisseaux entrérent dans le détroit de la Soude, où étant par le travers de la ville de Palimbam, une pirogue naviguée par des Chinois, leur aprit qu'il y avoit devant Bantam une armée Portugaise de trente voiles, savoir huit gros galions du port, pour le moins, de 600. à 800. tonneaux, douze fustes ou galéres, & le reste de frégates, tous vaisseaux bien armez, & rassemblez de Goa, de Cochin & de Malaca, sous l'Amiral Dom André Furtado de Mendoze, pour assiéger Bantam par mer & par terre, & empêcher qu'on ne continuât à y accorder la liberté du commerce aux Hollandois.

Sur cette nouvelle on laissa tomber l'ancre à Palimbam & après avoir tenu conseil, il fut résolu d'une commune voix, qu'on iroit ataquer cette grosse armade : résolution hardie & courageuse, & qui fait assurément autant d'honneur à la nation, que tout ce qui s'est passé de plus glorieux pour elle, dans les guerres qu'elle a soutenuës.

Les Portugais qui non-seulement avoient compris mais qui avoient déja senti que la navigation des Hollandois aux Indes leur portoit un extrême préjudice, avoient pris la résolution de faire un grand éfort pour les en chasser. Ils avoient équipé cette armée navale dont on vient de parler, pour réduire, de gré ou de force, les Rois, les Etats & les isles où les épiceries croissent, à ne trafiquer avec aucune des nations de l'Europe qu'avec la leur.

Mais ils n'avoient pas une moins ferme espérance de surprendre les vaisseaux qui iroient

iroient de Hollande aux Indes, & de les détruire, tant en donnant de bons ordres à ce qu'ils ne pussent relâcher en aucun lieu, pour y prendre des rafraîchissemens & faire de l'eau, qu'en les ataquant & les traitant de telle sorte, qu'on n'entendît jamais parler d'eux en Europe.

Lors-qu'ils s'étoient mis en mer, ils avoient fait leur compte d'être devant Bantam au mois d'Août 1681. mais aiant été contrariez par les vents, ils ne s'y étoient rendus que le vingt-quatriême de Décembre, justement dans le même tems que la petite flote Hollandoise de trois navires & deux yachts, conduite par l'Amiral Wolphart, parut aussi dans le détroit de la Sonde.

Ceux-ci avoient démonté leur canon, selon la coutume de ceux qui font ce voiage, comme leur devant être inutile jusques à ce détroit; & ils auroient assurément été surpris dans cet état, sans être autrement parez, s'ils n'eussent pas été avertis par les Chinois. Ils regadérent cet incident comme une grace particuliére que Dieu leur faisoit, pour les empêcher de tomber, piés & poings liez, pour ainsi dire, entre les mains des Portugais, & en éfet ils avoient raison.

Cette pirogue les aiant abordez avant-qu'ils fussent à la vuë de l'armade, ceux qu'ils conduisoient crurent leur avoir donné lieu d'éviter leur perte, & en cela ils ne se trompérent pas. Mais ils s'imaginérent que c'étoit parce-que les vaisseaux avoient encore le loisir de se sauver par la fuite, & en cela ils se trompérent fort; car ce ne fut pas le

parti que les Hollandois prirent.

Fortement persuadez que Dieu, qui leur avoit envoié un tel avis, & qui les sauvoit par un vrai miracle, veilloit pour leur conservation; que ce seroit lui qui leur inspireroit du courage, & qui leur donneroit des forces; ils résolurent de s'engager au combat. Ils considéroient qu'il s'agissoit de sauver la ville de Bantam, dont la perte auroit été funeste au commerce des Provinces Unies.

Cette résolution aiant été prise, on travailla incessamment à mettre les branles bas, à défaire les cabanes qui étoient sous les hauts ponts, & à jetter à la mer ou ôter tous les autres encombremens; afin de pouvoir plus facilement manier le canon, & être en état de faire toute la manœuvre & les mouvemens que le combat pourroit requérir. On nétoïa aussi le canon; on le tint paré, & l'on ne négligea rien de tout ce qui pouvoit être utile, au-moins selon que le tems & l'état où l'on étoit le pouvoient permettre.

Le lendemain matin, deux heures avant le jour, tous les vaisseaux levérent l'ancre, au signal d'un feu qu'on mit, ainsi qu'il avoit été concerté.

Le 27. de Décembre 1601. à Soleil couchant, on découvrit l'armée des Portugais, qui avoient posté deux galions pour gardes avancées au bout occidental de l'isle Pulo Pensano. Plusieurs bâtimens de cette armée, n'aiant aucun soupçon des dispositions où étoient les vaisseaux qu'il voioient, cou-

rurent

rurent auſſi-tôt, même ſans être ni entiérement parez, ni tout-à-fait ſous voiles, pour tomber ſur eux, & s'en rendre maîtres ; ſans prendre garde, qu'en s'avançant ainſi, ils demeuroient à une trop grande diſtance les uns des autres, pour ſe dégager en cas de beſoin.

Auſſi furent-ils ſi-bien reçus que les Hollandois les auroient pris ſans doute, s'il ne fût ſurvenu un malheur à leur vaiſſeau Amiral. Comme on voulut tirer d'un de ſes canons de l'arriére, la piéce creva & incommoda le gouvernail, dont la barre fut rompuë. Les ennemis qui craignirent de tomber une ſeconde fois ſous le feu qu'ils avoient déja éprouvé, ſe firent nager au vent par leurs fuſtes.

Le Vice-amiral Hans Bouwer, qui n'eut point de connoiſſance de cet accident, continua de combattre, & envoia tant de fois ſes bordées au *Malaca* des Portugais, qu'il lui enfonça les deux côtés. Cette intrépidité aiant étonné les ennemis, ainſi-qu'on le put remarquer, ils ſe retirérent, & allérent mouiller ſous l'iſle Pulo Penſano.

Le reſte de la flote Hollandoiſe aiant apris l'accident qui étoit ſurvenu à l'Amiral, tous les vaiſſeaux allérent auſſi ancrer ſous une autre iſle, où ils ſe raccommodérent, tant l'Amiral, de qui le gouvernail étoit en mauvais état, que les autres vaiſſeaux, qui n'avoient pu combattre, ſans recevoir auſſi quelque incommodité.

Le 28. on eut du gros tems, & l'on ne put ni manœuvrer les voiles, ni manier le

 canon.

canon. Ce fut, au sentiment des Hollandois, comme une nouvelle faveur du Ciel, qui donnoit à l'Amiral autant de loisir qu'il lui en falloit, pour rétablir entiérement son gouvernail.

Le même jour, le Conseil général s'étant assemblé, il fut résolu qu'on envoieroit, pendant la brune, un canot avec une lettre au Roi de Bantam, pour lui donner avis de ce qui s'étoit passé. Mais le canot revint à bord, sur le minuit, n'aiant pu avancer, parce-que la marée lui étoit contraire.

Le 29. les vaisseaux aiant remis à la voile, portérent de nouveau sur les Portugais, & l'on fit grand feu de part & d'autre. Il y avoit deux de leurs plus grandes galéres postées pour gardes avancées, à l'Est de la derniére des isles de Bantam. Quand elles eurent découvert les Hollandois, elles firent des voiles pour se retirer. Mais comme elles avoient aussi vent par proue dans leur retraite, l'*Utrecht* & *le Gardien* en abordérent chacun une.

La plupart de l'équipage de celle à qui l'*Utrecht* avoit jetté le grapin, montoit dans ce navire, pour s'y sauver : mais comme un si-grand nombre auroit pu s'en rendre maître, le yacht alla au secours du navire, & l'on fit tomber à la mer la plus grande partie des gens qui vouloient y entrer.

Le Capitaine de cette galére se nommoit Francisco de Souza, & étoit fils de Juan de Teves, Contador Major de Lisbonne. Son équipage étoit de ving-trois Portugais & soixante

soixante Noirs, ou Indiens. On sauva le Capitaine & quelques-uns des Portugais. Le reste périt.

A l'égard de l'autre galére que le yacht *le Gardien* avoit accrochée, & qu'il prit, le Capitaine étoit un homme âgé, nommé André Rodrigues Paleota, qui avoit servi dans ce païs-là environ trente-deux ans. Il ne voulut pas se rendre, & sur ce refus il fut traversé d'une demi-pique, & tout l'équipage fut tué, hormis trois Portugais. On enleva de sa galére une piéce de canon de fonte, & trois pierriers aussi de fonte. Après cela on les brûla toutes deux, quoi-qu'elles fussent chargeés de ris & d'autres vivres.

Le 15. les Portugais demeurérent sur la côte de Java, sans faire aucun mouvement, & sans oser ataquer les Hollandois, quoiqu'ils eussent l'avantage du vent, au-lieu que les Hollandois, étant sous le vent, avoient bien osé aller à eux. Néanmoins, afin qu'on ne dît pas qu'ils fussent demeurez dans l'inaction, ils mirent le feu à deux de leurs galéres, & les adressérent ainsi enflammées vers leurs ennemis; mais avant-que d'être parvenuës aux vaisseaux Hollandois, elles avoient achevé de brûler. Ils desarmérent aussi deux de leurs fustes, & en prirent les équipages pour renforcer ceux des vaisseaux. Ensuite ils y firent des trous, pour les faire couler bas, & les laissérent dériver vers le rivage.

Le 31. les Hollandois levérent l'ancre, & mirent à la voile, pour aller avec leurs cinq vaisseaux à ce grand nombre d'ennemis, qui

étoient au vent à eux. Ceux-ci voiant cette manœuvre, se mirent aussi sous voiles; mais il y eut calme, si-bien que les Hollandois firent petites voiles pour les atendre. Cependant, craignant que les Portugais ne crussent qu'ils vouloient les éviter, ils laissérent tomber l'ancre, & les Portugais firent la même manœuvre, n'osant pas, aparemment, aller les ataquer.

Le 1. de Janvier 1602. dès le matin, l'Amiral Wolphart fit lever l'ancre & déferler les voiles, & porta droit sur l'armée Portugaise. Le yacht le suivoit presque beaupré sur poupe, & les trois autres suivoient le yacht en queuë. D'un autre côté, les ennemis portérent aussi sur eux, de vent largue, de-sorte qu'il sembloit qu'on alloit entrer en action: mais en s'aprochant ces derniers arrivérent, craignant de tomber sous le feu des autres.

Leur Amiral eut beau arborer le pavillon rouge, cette couleur n'anima point ses gens, qui n'avoient pas envie de combattre.

Ainsi les Hollandois passérent, & s'en allérent le 3. du mois à Bantam, où ils furent bien reçus, & autant caressez qu'on se le peut imaginer. Ils avoient soufert très-peu de perte, & ils s'aquirent beaucoup de réputation dans tous les païs des Indes. Ils n'avoient perdu qu'un homme, mais ils en avoient beaucoup de blessez.

Pour l'incommodité que les vaisseaux avoient souferte, elle fut reparée avant-qu'ils partissent de Bantam, où ils séjournérent pour cet éfet jusqu'au douziéme du mois,

mois, aussi-bien que pour faire rafraîchir les équipages. Après cela, quoi-qu'il y eût à Bantam assez de quoi les charger, ils continuérent leur voiage aux Moluques.

C'est là le véritable récit de l'action que l'Auteur Espagnol des deux précédens volumes raporte en peu de paroles dans la page 168. du second volume; & dans la page suivante il dit que Furtado territ à Amboine le dixiême de Fèvrier 1602. sans avoir été retardé que fort-peu de tems, par quelques victoires qu'il remporta en chemin.

De leur côté les Hollandois firent la même route. Les uns allérent à Banda, les autres aux Moluques, où ils moüillérent l'ancre le vingt-septiême de Fèvrier à la rade de Ternate. Mais la plupart des vaisseaux remirent à la voile le vingt-septiême de Mars, pour prendre aussi la route de Banda.

L'Historien Espagnol, dans la suite des endroits qui ont été citez, ne parle pas moins succinctement de ce qui se passa encore entre l'armée de Furtado & quelques-uns de ces vaisseaux qui se trouvérent dans le port de Banda. Voci ce que Mandeslo en a écrit.

Les Portugais voiant que les Hollandois troubloient leur commerce à Amboine, y envoiérent une flote de trente voiles. Dom André Furtado aiant eu avis qu'il y avoit à Banda cinq vaisseaux, y alla pour s'en emparer. Il fut battu, & contraint de se retirer à Amboine dans le port de Hito. Ce fut assez à ces cinq vaisseaux d'avoir la victoire; ils ne purent défendre les habitans, ni

empêcher que les Portugais n'éxerçassent leur fureur sur eux, & qu'ils n'arrachassent les arbres d'Amboine, pour empêcher qu'on n'y trouvât à l'avenir du clou.

Les Rélations des Hollandois portent aussi, que cinq grands navires Hollandois qui étoient dans les ports de Banda, allérent au-devant de la flote des Portugais, & qu'ils combattirent avec tant de valeur qu'ils la dispersérent: qu'une partie s'étant ralliée, se retira dans un port d'Amboine: qu'il n'y eut point de cruautés que les Portugais n'éxerçassent dans cette isle: que leur furie s'étendit jusques aux arbres: qu'ils les hachérent, & les brûlérent, afin-que les habitans ni les étrangers n'en pussent profiter à l'avenir.

Ils avoient un fort vers le bout occidental de l'isle, auquel ils firent alors de nouveaux ouvrages, dans la vuë de tiranniser absolument le peuple, & d'empêcher qu'aucune autre nation que la leur osât y aboder. Lorsqu'ils eurent achevé ces fortifications, ils maltraitérent les habitans plus qu'ils n'avoient jamais fait, & ils les réduisirent dans un tel état qu'ils crurent les avoir domtez, & que les Hollandois seroient desormais exclus de leur isle. Mais le tems leur a fait connoître qu'ils s'étoient trompez.

Il s'étoit élevé des différens entre les deux Compagnies des Indes Orientales des Provinces Unies, qui causoient beaucoup de préjudice au commerce. La nation toujours sage & modérée, au-lieu de s'échaufer & de s'aigrir, chercha les moiens de prévenir le desordre par des voies de douceur. Les deux

deux Compagnies s'unirent & obtinrent des lettres d'Octroi, pour n'en composer plus qu'une, & pour empêcher qu'il ne s'en formât d'autres à l'avenir.

Après cette union la Compagnie d'Octroi fit partir le dix-septième de Juin 1602. une flote de quinze vaisseaux, sous le commandement du même Amiral Wybrant van Waarwijk, qui avoit déja fait une fois le voiage. Le dix-huitième de Décembre 1603. il en partit encore une autre de douze vaisseaux commandée par l'Amiral Etienne van der Hagen, qui territ à Bantam le trentième de Décembre 1604.

Le quinzième de Fèvrier suivant, elle se trouva sur la côte de Byma, où elle prit un vaisseau Portugais monté par le Gouverneur des Moluques pour le Roi d'Espagne, qui alloit de Malaca à Amboine, ne portant que de la poudre & d'autres munitions de guerre & de bouche, que ce Gouverneur étoit allé lui-même chercher à Malaca, n'en aiant pu obtenir par les sollicitations des gens qu'il y avoit envoiez.

Le vingt & unième du même mois, cette flote jetta l'ancre dans la baie d'Amboine, au côté septentrional. Le lendemain on fit débarquer des troupes, qui marchérent vers le fort des Portugais. Le Commandant qui vit avec quelle ardeur elles s'avançoient, & qui manquoit de munitions de guerre, fit partir une chaloupe, & envoia une lettre à l'Amiral, pour savoir de lui quel étoit son dessein, & pourquoi ces troupes marchoient vers un fort qui apartenoit

au Roi d'Espagne ; qui lui en avoit donné le commandement.

L'Amiral fit réponce qu'il venoit par les ordres du Prince Maurice de Nassau, Prince d'Orange, pour chasser les Espagnols & les Portugais de cette place, & pour s'en rendre maître. Pendant-que les deux Portugais qui étoient dans la chaloupe, portérent cette réponce, les vaisseaux s'étant aprochez du fort, s'établirent sur leurs amarres, & le canonnérent vigoureusement.

Lors-que le Commandant eut reçu la réponce de l'Amiral, & qu'il connut qu'il s'agissoit d'un dessein formé, que ses ennemis venoient en état de l'éxécuter, que leurs mesures étoient prises ; il crut devoir capituler, puis-qu'il n'avoit ni forces ni munitions pour soutenir le premier assaut qu'on étoit déja prêt à lui donner.

Il y eut plusieurs conférences, & l'on convint enfin que tous les Portugais qui n'étoient pas mariez, se retireroient ; qu'il seroit permis aux autres de demeurer, en prêtant le serment de fidélité aux Etats Généraux & au Prince Maurice ; que chacun de ceux qui sortiroient du fort, pourroit emporter un fusil, ou un mousquet ; mais que toute l'artillerie, les armes & les munitions, demeureroient aux Hollandois.

L'Amiral étant entré dans la place, avec cinquante hommes, y fit arborer un étendard. Il y trouva près de trente piéces de canon. Les familles Portugaises qui demeurérent dans la ville furent au nombre de quarante-six, & les gens qui se retirérent furent au nombre

nombre de six cents, à qui l'on donna quelsques-uns des vaisseaux que la flote avoit prisur sa route.

Cette conquête fut un coup de grande importance, quoi-qu'elle n'eût pas donné beaucoup de peine à faire, & qu'il n'en eût point coûté de sang. On pourvut à tout ce qui parut nécessaire pour la conserver, & Fréderic Houtman fut laissé pour y commander. Le vaisseau nommé *Hoorn* y séjourna pour charger du clou de girofle. Mais l'Amiral fit voiles vers Banda, & cinq des autres vaisseaux de sa flote aiant mis le cap sur Tidor, se rendirent le premier de Mai 1605. sur la côte de Pulo Cavely, où ils trouvérent un vaisseau Anglois, dont les Oficiers dirent qu'ils avoient chargé une petite partie de clou à Tidor, & qu'ils alloient à Matsiam pour chercher ce qui leur manquoit de sa cargaison.

Les Oficiers Hollandois leur firent quelques questions, entre-autres si les Portugais qui étoient dans cette isle, avoient une bonne provision de poudre? Les Anglois dirent qu'ils se vantoient d'en avoir seize barrils, & qu'ils parroissoient avoir grande envie de se battre contre les Hollandois, le Roi de Tidor s'étant engagé par serment à les secourir. Cependant le Gouverneur des Moluques, qui avoit été pris sur la côte de Byma, soutenoit toujours que les insulaires & les Portugais manquoient de poudre, & que c'étoit pour en obtenir, ou pour en acheter, qu'il avoit fait le voiage de Malaca.

Ce que les Hollandois ne furent alors que

par des conjectures, qui pourtant paroissoient si certaines qu'il sembloit qu'on ne pût s'y tromper, savoir que les Anglois, alloient porter de la poudre & d'autres munitions de guerre aux Portugais, l'Historien Espagnol le confirme en termes formels. La lettre de Furtado à Dom Pedro d'Acugna Gouverneur des Philippines, porte sur la fin, dans la page 164. du second volume de cette Histoire, que les Anglois avoient donné des avis au Gouverneur du fort d'Amboine, & qu'ils avoient ofert aux Portugais de la poudre & des balles. Mais il en est encore parlé avec plus de circonstances dans la page 308. & dans les suivantes.

Les cinq vaisseaux Hollandois aiant moüillé l'ancre devant le palais du Roi de Tidor, découvrirent deux carraques qui avoient été toüées entre deux retranchemens capables de les défendre. Deux vaisseaux aiant été commandez pour aller les attaquer, s'avancérent & firent feu sur elles. Les Portugais combattirent vaillamment, & envoiérent plusieurs bordées à leurs ennemis, non sans leur causer beaucoup de perte.

Le Vice-amiral Corneille Bastiansz & le Capitaine Mol, qui commandoient les vaisseaux de l'ataque, aiant fait armer leurs chaloupes, elles s'avancérent nonobstant une grêle de boulets & de balles, & gagnérent jusqu'aux carraques, où les équipages entrérent, & ils s'en rendirent maîtres après une heure de combat. Les Portugais se jettérent à la mer, & se sauvérent à terre: mais ils avoient laissé des méches allumées

aux poudres, que les plus prudens d'entre les Hollandois allérent viſiter dès qu'ils furent dans le vaiſſeau, & par ce ſoin ils garantirent leurs vies & celles de tous leurs compagnons.

Ce combat leur coûta trois hommes qu'ils y perdirent, & ils en eurent dix-ſept de bleſſez. Ils enlevérent des carraques trois groſſes piéces de canon & deux petites; puis ils brûlérent les deux bâtimens. Après cette victoire le Vice-amiral fit ſommer les Eſpagnols qui étoient dans la forteresse de Tidor. Ils répondirent courageuſement qu'ils ſe défendroient juſqu'à la derniére extrémité.

Les Hollandois voiant leur réſolution, s'en allérent à Ternate, pour demander conſeil & ſecours au Roi de cette iſle, qui leur promit d'aſſembler ſes troupes, & de les ſeconder dans cette expédition. Cependant on fit négocier avec le Roi de Tidor, & il conſentit à demeurer neutre, moiennant que le Roi de Ternate le fût auſſi, à quoi ils s'engagérent l'un & l'autre. Ce dernier aſſura les Hollandois que le fort qu'ils vouloient prendre, avoit été bien pourvu de poudre, de plomb, de vin, & d'autres munitions de bouche & de guerre, qui y avoient été portées & venduës bien cher par les Anglois.

Le quatorziême de Mai 1605. cent cinquante Hollandois commandez par les Capitaines Mol & de la Perre, étant deſcendus à terre, allérent brûler deux villages qui apartenoient aux Portugais. Le Roi de Ter-

nate qui étoit toujours dans le port avec sa flote, pour tenir celui de Tidor en respect, débarqua aussi avec cinq cents hommes, & fut spectateur de ce qui se passa.

Les villages aiant été brûlez le Capitaine Mol marcha vers le fort, pendant-que les vaisseaux allérent prendre poste au côté méridional, & commencer à canonner, pour faciliter les aproches qu'on faisoit par terre. Mol qui savoit que les mariniers ne sont pas propres à servir longtems sur terre, alla de nuit reconnoître la place, & la visiter de tous les côtés; & comme il vit qu'il y avoit déja une bréche raisonable, il resolut de donner l'assaut dès le lendemain.

Lors-que le jour parut, les vaisseaux recommencérent à canonner, & ils ne cessérent point qu'ils ne vissent le signal d'un étendard que Mol fit élever, pour faire connoître qu'on alloit marcher à l'assaut. Ce vaillant Capitaine aiant pris une enseigne dans sa main, se mit à la tête de ses gens, combattit à la bréche, & entra dans le fort, suivi de sept hommes seulement. Les Portugais, qui s'étoient retirez dans une tour, jettérent des balles d'artifices sur ceux qui vouloient passer par la bréche, à la suite de leur Capitaine, & tirérent sur eux avec tant de vigueur, que personne n'osoit s'y hasarder; de-sorte que Mol & ses sept hommes furent obligez de se retirer.

Comme ce Capitaine voulut descendre par la bréche, il tomba & se cassa une jambe. Cependant il ne voulut pas permettre qu'on l'emportât: il demeura pour exhorter & en-

& encourager ses gens, qui voiant que les forces alloient lui manquer, le prirent malgré lui par-derriére, & un des plus robustes le mit sur ses épaules, & l'emporta.

Les Hollandois étant retournez à l'assaut, furent repoussez une seconde fois, & les Espagnols profitant de leur desordre, les chassérent jusqu'à la moitié du chemin des retranchemens. Ceux qui étoient sur les vaisseaux voiant ce qui se passoit, & aiant recommencé à canonner le fort, un boulet tomba sur la poudre, & fit sauter en l'air la tour où elle étoit, avec environ soixante & dix hommes. Cet accident accabla les Portugais. Leurs ennemis retournérent à eux, & étant entrez dans le fort, les armes à la main, ils en demeurérent maîtres, faisant quartier à ceux qui le demandérent.

Les gens du Roi de Ternate, qui n'avoient point eu de part au danger, en voulurent avoir au butin. Ils pillérent avec tant d'excès, qu'ils mirent le feu à une tour pour y entrer plus promtement: mais tout le clou de girofle qui y étoit, fut brûlé, & leur brutalité les empêcha d'en profiter. La plupart des femmes & des enfans s'étoient retirez sur une haute montagne, qui n'étoit pas loin de la place, & où il y avoit une maison assez forte, qui étoit presque inaccessible. On ofrit à ceux qui y étoient, des bâtimens pour les conduire aux Philippines où ils vouloient aller, & ils s'embarquérent au nombre de cinq cents personnes.

Par cette nouvelle victoire les Portugais furent dépoüillez de ce qu'ils possédoient

aux

aux Moluques, & il ne leur demeura non-plus dans les autres isles voisines, qu'une petite forteresse qui étoit dans celle de Solor. Ils s'étoient bien plus vaillamment défendus à Tidor, qu'ils n'avoient fait à Amboine, & sans l'accident du feu, il y a beaucoup d'aparence qu'on ne seroit pas venu à bout de cette entreprise. Quelques-uns crurent que ce fut par la négligence des Portugais que le feu prit aux poudres, & non-pas par un boulet de canon.

Les Hollandois aiant jugé à propos de raser le fort qu'ils venoient de conquérir, on y travailla sur le champ. On choisit aussi des gens pour laisser a Tidor, à qui l'on recommanda de procurer une bonne intelligence entre le Roi de cette isle & celui de Ternate. Après cela le vaisseau *Gueldres* aiant chargé du clou à Ternate, fit voiles vers Bantam, & y alla porter les nouvelles de la Conquête que les Hollandois avoient faite des Moluques. Ensuite il remit à la voile, pour les porter aussi en Hollande, où elles furent fort agréablement reçuës. Il y térrit au mois de Mai de l'An 1606. en compagnie d'un autre navire nommé *Gouda*, richement chargé comme lui.

Le douziême de Mai 1605. une nouvelle flote partit du Texel, sous le commandement de l'Amiral Corneille Matelief le jeune. Elle étoit composée de sept vaisseaux, qui aiant relâché en Zélande furent renforcez de deux autres, & elle devoit encore être jointe en mer par deux navires de la Meuse, qui avoient ordre de suivre. Tous

les

les onze ensemble portoient treize-cents-cinquante-sept hommes d'équipages & de soldats.

Ces neuf premiers aiant remis à la voile le vingt-quatrième du même mois de Mai, mouillérent l'ancre l'onzième de Janvier 1606. à la rade de l'isle Maurice, où ils en rencontrérent deux autres qui revenoient de Bantam, dont l'un étoit monté par l'Amiral van der Hagen. Celui-ci dit à Matelief qu'il avoit pris les forts d'Amboine & de Tidor; qu'il avoit ruiné celui de Tidor & conservé celui d'Amboine, qu'il avoit fait alliance avec les insulaires de Banda, & avec le Samorin de Calicut pour prendre Cochin.

Après qu'ils furent séparez, Van der Hagen aiant repris la route de Hollande, & Matelief celle des Indes, celui-ci fut joint par les forces du Roi de Johor, & il alla faire le siége de Malaca, qu'il ne put prendre. Mais il remporta de grandes victoires par mer sur l'armée navale des Portugais. Sa valeur & sa conduite servirent beaucoup à la Compagnie. Sans lui le crédit qu'elle avoit eu dans les Indes, se feroit perdu, & ses gens auroient couru risque d'être chassez de tous ces païs-là.

Lors-que les Portugais eurent été battus, & que la plupart de leurs vaisseaux eurent péri dans des combats qui mériteroient sans doute de trouver ici leur place, si l'on ne craignoit pas de grossir trop ce volume, l'Amiral Matelief envoia une galére à Amboine pour y mener vingt-cinq soldats, vingt matelots, & quarante Noirs qui avoient été pris devant

vant Malaca, pendant-qu'il tâcheroit de profiter encore de ses avantages. Ensuite quand il les eut poussez aussi-loin qu'il lui fut possible, il sépara sa flote, qui étoit d'onze vaisseaux. Le Vice-amiral en prit trois pour aller à Achin. Deux autres firent voiles vers la cote de Coromandel, & l'Amiral en emmena six du côté des Moluques, avec cinq cents quatre-vingts-neuf-hommes.

Aiant relâché à Bantam, il y aprit que le *Delft*, qui étoit revenu depuis peu de Masulipatnam, avoit pris la route d'Amboine, avec des Envoiez du Roi de Ternate, qui étoient venus pour demander du secours contre les Espagnols des Manilles, qui avoient repris possession de cette isle, & qui y avoient fait de grands progrès, sous le commandement de Dom Pedro d'Acugna, Gouverneur des Philippines.

Il sut aussi qu'outre le *Delft*, il y avoit encore au Moluques deux yachts, nommez le *Médenblic* & *le Pigeonneau*: que les insulaires de Banda, qui depuis quelque tems avoient été mal-intentionnez, & qui continuoient à l'être, avoient fait de nouvelles machinations pour troubler le commerce des Hollandois, & contre leurs propres personnes.

La mauvaise disposition de ces peuples, venoit du grand échec que la Compagnie avoit reçu aux Moluques, par l'armée de Dom Pedro d'Acugna, les Indiens étant toujours du parti des plus forts, & tâchant de piller les plus foibles, & d'éxercer sur eux leur humeur sanguinaire.

Il y eut en ce tems-là beaucoup de gens qui

ui crurent que la Compagnie avoit pris de
auvaises mesures ; qu'elle avoit fait la mê-
e faute que les Portugais avoient commise
vant elle ; que la passion d'étendre promte-
ent son commerce, lui avoit fait négliger
s moiens de l'assurer.

La foiblesse des Portugais, disoient-ils,
procéde ni du défaut d'habiles gens, ni
défaut dhommes, ni du défaut de riches-
s. Tout cela se trouve chez eux. Elle
ent de ce qu'ils ont voulu faire trop d'éta-
issemens à la fois, étant impossible qu'ils
issent assez de monde pour les soutenir par-
ut. Ce qui les engageoit à une entreprise
irréguliére, étoit la facilité qu'ils y trou-
ient, s'imaginant qu'il leur seroit aussi
cile de garder ce qu'ils auroient ocupé,
'il leur étoit aisé de l'ocuper, & que si
s Indiens ne conservoient pas toujours les
ntimens de déférence qu'ils leur marquoient
abord, il y auroit assez de voies pour les
contraindre.

Ces peuples les avoient reçus avec joïe,
-moins pour la plupart, & les autres s'en
oient aisément laissez maitriser. Mais se
ouvant enfin accablez d'un pesant joug,
s'en lassérent, & reçurent à bras ouvers
s Hollandois, quand ils surent qu'ils étoient
nemis de cette nation qui les faisoit gé-
ir, & les tenoit dans la servitude.

Ainsi plus les Portugais avoient étendu
urs conquêtes, plus ils avoient d'ennemis
crets à craindre, & de païs à garder. Cet
nbarras fut un avantage que les Hollandois
ouvérent, & ils surent fort bien le remar-
quer.

quer. Mais il arrive souvent que ce que nous blâmons dans les autres, nous le faisons dans le tems même où nous avoüons qu'on est blâmable de le faire; & s'il y a quelque excuse pour cet aveuglement, c'est que nous le faisons sans nous en apercevoir: tant les hommes se laissent préocuper de l'amour propre; tant ils laissent prendre d'empire à leurs passions sur eux.

Il eurent encore un autre avantage à l'égard des isles Moluques en particulier. Elles avoient été autrefois un grand sujet de querelle entre les Espagnols & les Portugais. Ceux-ci les avoient ocupées les premiers, & y avoient été mieux établis que les autres. Ils y avoient eû beaucoup de gens répandus en divers lieux, & des forts pour leur défence. Ils y avoient eu une navigation réglée, & un commerce ordinaire.

Les Espagnols les avoient troublez autant-qu'ils avoient pu dans cette possession, & quoi-qu'ils y fussent les plus foibles & les moins accréditez, ils n'avoient pas laissé de les incommoder beaucoup. La réduction du Roiaume de Portugal sous le pouvoir du Roi d'Espagne, laissa les Moluques en paix à cet égard, & l'accès en fut libre à l'une & l'autre nation.

Mais comme les Espagnols tâchérent de profiter de la conjoncture, & de suplanter finement les Portugais, par le moien des Philippines dont ils étoient maîtres, & qui leur en donnoient la facilité, les Portugais qui à leur tour étoient sous le joug, les laissérent faire, ne pouvant les en empêcher.

Ils

s se rallentirent dans leur navigation aux
.oluques, & voiant que ces isles tomboient
ıtre les mains des Espagnols, ils leur laiſ-
rent le soin de les défendre, & ne s'em-
ressérent pas à les secourir. E'nervez par
s soins du Conseil d'Espagne, aussi-bien
ıx Indes qu'en Portugal, ils eurent assez
'afaires à se maintenir à Goa, à Malaca,
: dans les autres païs qu'ils possédoient au-
eçà du détroit de la Sonde. Ils aimoient
ien mieux emploier ce qu'ils avoient en-
ore de forces, à la défence de ces lieux, que
:s Espagnols ne pouvoient vraisemblable-
ıent prétendre de leur enlever, que de les
:ur prêter pour leur aider à s'assurer des
onquêtes sur les Portugais mêmes.

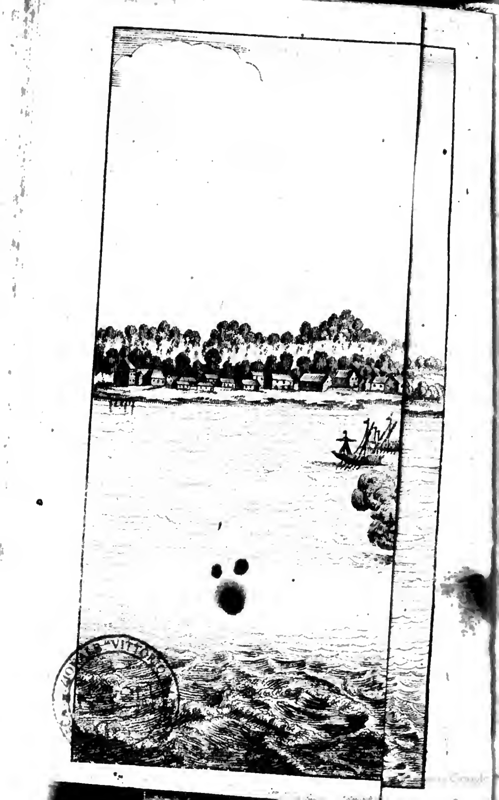
C'est par cette raison que lors-que les
Amiraux Hollandois attaquérent Amboine
& les Moluques, ils trouvérent si-peu de ré-
istance, si-peu de vigueur dans les Portu-
:ais qui faisoient encore le plus grand nom-
bre des habitans & des garnisons, si-peu
l'ordre dans les afaires de la police & de
la guerre, si-peu de munitions dans les pla-
ces. Amboine fut prise avec la derniére
facilité. Des forces un peu considérables,
telles qu'étoient celles que l'Amiral Mate-
lief commandoit, auroient subjugué de-mê-
me toutes les Moluques, & auroient fait
échoüer l'entreprise de Dom Pedre d'Acu-
gna, dont on voit que les suites ont été très-
funestes, quand on les considére avec at-
tention.

Mais un fort à Amboine, avec un com-
merce établi à Ternate & en d'autres en-
droits,

droits, dont il revenoit sur l'heure un grand profit à la Compagnie, lui parurent être assez de ce côté-là. D'autres plus grands profits brilloient à ses yeux, si elle pouvoit subjuguer la ville de Malaca. Pourquoi Malaca auroit-elle été plus en état qu'Amboine de se défendre contre ses armes déja victorieuses; & cette ville étant prise quelle ouverture n'étoit-ce point pour le plus grand commerce du monde, à la Chine & dans une infinité d'autres païs?

Matelief eut donc ordre d'assiéger Malaca, & les raisons en furent à-peu-près égales à celles qu'auroient eu les Etats Généraux d'envoier une armée subjuguer vîte l'Espagne, pour revenir prendre avec plus de facilité les Païs-bas Espagnols qui n'en pourroient plus tirer de secours. Ainsi Matelief devoit prendre Malaca en passant, & aller ensuite conquérir le reste des Moluques. On attendoit de grands exploits de cette flote, & si ceux qu'elle fit ne répondirent pas à une attente si extraordinaire, en ce qui regardoit les conquêtes, ils ne laissérent pas d'être grands en éfet, & glorieux pour la Compagnie, pour la Nation, pour l'Amiral, pour ses Oficiers. Mais ils auroient été d'une toute autre importance, s'ils eussent été dirigez d'abord pour conquérir les Moluques, dont ils auroient assuré la possession entiére aux Hollandois. Ils auroient empêché le desordre que l'armée des Philippines aporta dans leurs afaires, la destruction de Ternate, la dispersion de ses habitans, les pertes & les peines que leur ont

causé



causé depuis, pendant un longtems, ces fâcheux compétiteurs, qu'ils n'en ont jamais pu chasser, & qui ne s'en sont retirez d'eux-mêmes qu'après avoit causé mille fois plus de pertes à la Compagnie, que ne lui eût coûté la dépence d'une grosse flote envoiée exprès, seulement pour parer ce coup.

Ainsi pendant-que Matelief, pour étendre le commerce & les conquêtes de la Compagnie, avant même qu'elle se fût encore assuré aucune conquête dans les Indes, tâchoit de lui gagner Malaca, elle perdoit ce qu'elle possédoit déja aux Moluques, & l'espérance visiblement certaine de les posséder toutes entiéres.

L'Amiral van der Hagen eut beau en dire son sentiment à Matelief, lors-qu'ils se rencontrérent à la rade de l'isle Maurice, & lui remontrer la difficulté de l'entreprise sur Malaca; ce dernier avoit ses ordres, il falloit qu'il les suivît. Van der Hagen lui dît qu'il y avoit six ans qu'André Furtado de Mendoza commandoit à Malaca en qualité de Capitaine; que depuis deux ans il avoit commencé à fortifier la ville, & à la munir de rempars; que dans la derniére revuë qu'il avoit faite de ses troupes réglées, elles montoient à 800. hommes, que le Roi de Johor n'étoit pas en état de donner de grands secours aux Hollandois.

Ces avis auroient été capables de détourner Matelief, s'il avoit eu moins de courage, & moins de déférence pour les Instructions qu'il avoit reçuës. Il alla faire le siége de Malaca, & battit la place inutilement,

ment, pendant-que d'un autre côté les Espagnols travailloient utilement pour eux aux Moluques, & s'en rendoient les maîtres.

La levée du siége de Malaca avoit tellement décrédité les Hollandois dans les Indes, que l'on commençoit déja par-tout à faire des machinations contre eux, & il y a toute aparence qu'ils y auroient reçu un échec dont ils n'auroient jamais pu se relever, si la valeur & la conduite de Matelief ne leur eût fait remporter la victoire sur l'armée des Portugais.

Dans le décri où étoient leurs afaires, dans l'état avantageux où la levée du siége de Malaca & l'opression du Roi de Johor allié leur mettoient celles des Portugais, & où la prise des Moluques mettoit celles des Espagnols, les Indiens auroient pillé & massacré tout, pour profiter du butin, & pour complaire aux vainqueurs.

Mais deux ou trois combats livrez aux Portugais, qui avoient une puissante flote, tant en nombre de vaisseaux que d'équipages, qui avoient sept-cents-quatre-vingts mariniers Blancs, & deux mille-neuf-cents-trente-quatre soldats passant en revuë, avec un beaucoup plus grand nombre de Noirs; douze navires Portugais détruits; le reste de cette flote dispersé; tous ces exploits soutinrent leur réputation. En éfet ils ne furent pas de la nature de ceux de Pedro d'Acugna aux Moluques, où il ne trouva que quelques Commis Hollandois, & des Indiens divisez les uns contre les autres, qui se soumirent sans résistance. La victoire fut dispu-

disputée à Matelief par des forces beaucoup supérieures aux siennes. Ainsi tous les grands éloges dont les Espagnols ont comblé d'Acugna, conviennent au Général Hollandois à beaucoup plus juste titre.

Ils lui conviennent encore infiniment mieux par les suites de la victoire. Celle de l'Espagnol a été qualifiée de *Conquête des isles Moluques par les Espagnols.* Il est vrai, ils firent cette Conquête avec beaucoup de facilité. Mais combien la gardérent-ils? Une année peut-être: non pas entiére. Dès qu'il parut un ennemi capable de la leur disputer, ils en perdirent la joüissance.

Ces sages conseils, ces conseils de la Cour d'Espagne tant vantez, ces mesures si-bien prises, ces desseins si-bien concertez par le Gouverneur des Philippines, les bravoures de son expédition, ses grands exploits, ses hauts faits; tout cela fut éteint, anéanti, tout le fruit s'en perdit à l'aproche de six vaisseaux des Provinces Unies. Matelief en assura la Conquête aux Hollandois, & ils en joüissent depuis un siécle, au-lieu que les Espagnols n'en avoient joüi qu'un an. Ils joüissent même de Malaca: ils ont conquis cette importante place, depuis qu'en l'année 1638. ils eurent assuré le repos des Moluques, & que par un Traité avantageux ils en furent demeurez à-peu-près autant maîtres qu'ils le souhaitoient.

Il à fallu qu'ils aïent assujetti ces isles, avant-que de pouvoir se rendre maîtres du païs Malais, au-lieu que dans l'ordre de leurs premiers projets, ils vouloient se ren-

dre maîtres du païs Malais, avant-que d'assujettir ces isles.

Quoi-que dans le volume qui précéde celui-ci, on ait vu les circonstances de l'expédition de Dom Pedro d'Acugna, selon que les Espagnols les ont raportées, peut-être qu'on sera bien aise de voir aussi ce qu'en a dit en abrégé un Oficier Hollandois, nommé Jaques l'Hermite le jeune, dans une de ses Rélations.

Quarante-cinq Portugais, dit-il, qui avoient été avertis du siége de Malaca, débarquérent près du cap Rachado, pour aller par terre dans cette ville assiégée. Quelques jours après nous eûmes vingt-quatre ou vingt-cinq de ces gens-là, qui furent pris en divers endroits du païs Malais, & qui nous furent amenez fort débilitez de fatigues & de jeûnes, n'aiant rien trouvé pour manger.

Ils dirent qu'ils venoient des Moluques, d'où ils avoient amené 70. bares de clou de girofle. Les nouvelles qu'ils aportoient de ces païs-là ne nous furent nullement agréables; car ils nous annoncérent la prise de Ternate & de Tidor par les Espagnols des Manilles, qui s'en étoient rendus maîtres le 3. d'Avril précédent, de la maniére, dit l'Auteur, que je vais le raporter ici en passant.

Après-que l'Amiral Verhagen, ou dumoins Corneille Bastiansz son Vice-amiral, eut pris le fort de Tidor sur les Portugais, il le fit raser, & laissa dans cette isle & à Ternate, un Commis nommé Adrien Harmensz. & 13. ou 14. hommes avec lui,

sans

sans faire de fortifications ni dans l'une ni dans l'autre de ces isles. Le 14. de Mars dernier, c'est-à-dire 1606. les Espagnols des Manilles s'y présentérent à l'impourvu, avec une armade de 32. voiles, savoir 4. navires, 4. galéres, & le reste étoit des fustes & des jonques.

Ils parurent entre Ternate & Tidor, où ils rencontrérent un vaisseau Hollandois nommé *Ouëst-frise*, qui étoit de la flote de Verhagen. Ils se battirent quelque tems contre lui; mais n'aiant pu remporter aucun avantage, ils le laissérent, pour aller s'emparer de Tidor, à quoi ils réussirent sans peine. Ils y firent 4. de nos gens prisonniers. Le 1. d'Avril, ils allérent donner l'assaut à Ternate, qu'ils prirent avec peu de résistance, les Ternatois s'en étant fuis. Ils y firent prisonniers le Sous-commis Hollandois, & deux autres avec lui. Le Roi de Ternate & son fils aîné avoient pris la fuite: mais quelques jours après, les Espagnols les aiant attirez par de feintes promesses, les emmenérent prisonniers aux Manilles. Le premier Commis échapa dans une petite pirogue, avec six autres Hollandois, & se rendit à bord du *Ouëst-frise*, laissant tout le fonds de la Compagnie, & 200. bares de clou, dont ce vaisseau étoit prêt de charger, en aiant bien déja chargé 200. autres bares.

Les Espagnols se vantoient que leurs vaisseaux étoient montez de 3000. hommes, dont il y en avoit 1600. de leur nation, les autres étant de différens païs. Leur Commandant se nommoit Dom Pedro d'Acugna.

Les prisonniers Hollandois furent embarquez en deux fustes, pour être menez aux isles de Nampes, d'où ils passérent à Amboine, dans une pirogue, sans avoir été mal-traitez.

Le *Ouëst-frise* étant allé à Amboine, & y aiant rencontré le yacht *Enchuise*, ils retournérent ensemble aux Moluques, pour tâcher d'y remporter quelque avantage sur les ennemis, & de charger encore du clou de girofle à Macquian, Machian, ou Macian, & à Bachian. C'est là tout ce qu'on lit dans cette Rélation, au sujet de la guerre que Dom Pédro d'Acugna fit aux Moluques. Il faut maintenant retourner a la flote Hollandoise.

L'Amiral Matelief alla faire de l'eau & des vivres à Bantam, où il fut fort-bien reçu, quoi-que quelques jours avant sa venuë, lors-qu'on n'y étoit pas encore éclairci du succès de ses armes, on eût pris une fuste Hollandoise par surprise, & parce-qu'elle s'étoit fiée aux belles paroles des Javanois. Mais dès-qu'on aprit que la flote s'aprochoit, on la relâcha. Le premier Commis des Hollandois à Bantam assura que si les Portugais n'eussent pas été battus, tout le monde étoit prêt a se déclarer contre sa nation.

En éfet les habitans de Bantam aiant été avertis des forces de l'armade, n'avoient pris presque aucunes mesures pour se mettre en état de défence. Ils avoient fait fort mauvais visage aux Hollandois. Les menaces même ne leur avoient pas été épargnées. Mais les nouvelles du succès firent tout changer.

ger. Leur crédit fut rétabli pour durer autant que dureroit leur supériorité sur leurs ennemis.

Le septiême de Fèvrier 1607. la flote leva l'ancre, & le vingt-huitiême de Mars elle parut devant Amboine. Frédéric Houtman, qui étoit Gouverneur du fort, dît à l'Amiral que tout y étoit paisible depuis la retraite d'Acugna, & que des Envoiez de Ternate étoient venus lui demander du secours, pour se délivrer de l'opression des Castillans.

Ces Envoiez déclarérent que ceux-ci avoient mis trois cents hommes de garnison dans leur fort, & qu'ils travailloient tous les jours à de nouveaux ouvrages. On promit aux Ternatois de les secourir, moiennant que leur Roi pût fournir deux mille hommes.

Aussi-tôt on détacha le vaisseau *les Provinces Unies*, parce qu'il n'étoit pas bon voilier, pour aller à Banda prendre la cargaison du *Delft*, & renvoier le *Delft* à sa place joindre la flote. On retint aussi *l'Enchuise* au-lieu du *Lion Noir*, qui eut ordre de reprendre la route de Hollande.

Cependant le Gouverneur Houtman étant allé visiter les isles voisines, pour en remarquer l'état, trouva que celles qui dépendoient de Ternate, ne vouloient pas reconnoître le nouveau Roi. Les habitans disoient que leur Roi étoit mort, ou que s'il vivoit encore dans les prisons de Manille, il étoit réputé mort; qu'ils n'étoient nullement obligez de se soumettre à un autre; qu'ils vouloient vivre en République com-

me ceux de Banda, qui faisoient ce qu'il leur plaisoit, & qui avoient tué des Hollandois sans qu'on eût pu les en châtier.

L'Amiral ne fut pas content de voir que la garnison d'Amboine vivoit avec beaucoup de déréglement; que les soldats s'enivroient souvent; qu'ils avoient chacun sa concubine; de quoi les habitans étoient si scandalisez, qu'ils perdoient toute l'afection qu'ils avoient eue pour les Hollandois.

Ils disoient que les mariages des Portugais qui prenoient des femmes parmi eux, lioient les deux nations; mais que comme il ne s'en faisoit point avec les Hollandois, on ne pouvoit se lier d'afection ensemble: que les insulaires n'avoient pas seulement le tems de concevoir de l'amitié pour des gens qui s'en alloient avec les premiers vaisseaux qui venoient: que les autres qu'on laissoit en leur place, étoient des visages tout nouveaux & inconnus, qui se retiroient à leur tour dès-qu'on commençoit à les connoître, n'aiant ni la volonté ni la permission de se marier, & de demeurer dans l'isle.

Ces raisons, & l'intention que les Directeurs avoient d'envoier des familles Hollandoises s'établir dans ces isles, engagérent l'Amiral & le Conseil à permettre à ceux qui demeuroient à Amboine, de s'y marier. On voioit pourtant bien qu'avant que d'en venir là, il eût été à-propos qu'on se fût tout-à-fait assuré la possession de cette isle. Mais il falloit céder à la nécessité; & d'ailleurs il falloit dès-lors se mettre sur le pié d'en tenir la possession pour assurée, & de ne regarder plus

plus la chose comme douteuse ; car autrement il auroit mieux valu y renoncer.

Au-reste il ne falloit plus qu'un an ou deux, pour mettre le fort d'Amboine en état de soutenir un siége, & pendant ce tems-là, il étoit à-propos d'y envoier des Blancs pour y demeurer, afin que se liant de familiarité avec les Noirs, ils pussent naviger par-tout, aller aux isles voisines, & y trafiquer.

Avant-que de partir, l'Amiral fit assembler les principaux de l'isle, & leur souhaita toute sorte de prospérité sous la Régence des Seigneurs Etats Généraux, les remerciant de ce que déja ils commençoient à témoigner leur afection pour leurs Souverains, en ofrant volontairement de travailler aux fortifications. Il les exhorta aussi à suporter patiemment ce travail, puis-qu'il devoit contribuer à leur propre conservation, leur promettant qu'on les soulageroit dès-que le fort seroit en état de défence. Il les assura qu'on leur rendroit bonne justice, & qu'on les garantiroit des insultes des Maures, aussi-bien que des desordres que quelques soldats avoient commencé de faire. Il leur fit aussi connoître que si à ce dernier égard il étoit arrivé quelque chose qui leur eût deplu, la faute en devoit être rejettée sur la circonstance du tems, qui n'avoit pas encore permis qu'on pourvût à tout, & que dans les comencemens d'un établissement, il n'étoit pas possible que toutes choses allassent également bien. Il dît qu'il étoit là pour donner les ordres nécessaires, & pour redresser ce qui se trouveroit n'avoir pas été

fait comme il falloit; que s'ils avoient des plaintes à porter contre le Gouverneur, ou contre les soldats, ils pouvoient parler librement, & sans rien craindre; qu'on leur donneroit toute la satisfaction qu'ils pourroient désirer.

Ils répondirent tous, d'une commune voix, qu'ils n'avoient qu'à se loüer du Gouverneur, & qu'ils ne se plaignoient point de lui, ni même des soldats, quoi-que d'abord ils eussent été un peu incommodes; mais qu'alors ils étoient assez traitables. Ils déclarérent aussi que le gouvernement des Hollandois leur étoit beaucoup plus suportable que celui des Portugais: qu'on n'usoit plus de violence contre eux, & que chacun étoit maître de ce qu'il avoit: qu'il n'y avoit qu'une chose dont ils se plaignoient, qui étoit qu'on ne leur donnoit point d'instruction, & qu'on les laissoit vivre comme des bêtes. L'Amiral leur promit qu'il y pourvoiroit si-bien, que la jeunesse seroit mieux instruite, & qu'on leur feroit aussi des Sermons.

La plupart de ces gens-là paroissoient doux & d'un bon naturel. Bien-loin de refuser les connoissances qu'on auroit voulu leur donner, ils disoient souvent; „Si les Portugais nous ont mal instruits, faites-le „mieux, nous sommes prêts à vous entendre. Ils furent fort contens quand ils aprirent que l'Amiral avoit permis aux Hollandois de se marier dans leur isle, & qu'ils virent qu'on les recompensoit de ce que les matelots avoient pu leur causer de perte par leur

ivrog-

ivrognerie. Ils ne le furent pas moins de ce que par provision, & en atendant de nouveaux ordres de Hollande, on leur donna un Maître, qui devoit tenir école deux heures le matin & deux heures après midi.

L'Amiral prit sur son bord trois jeunes garçons chacun de dix ou douze ans, dont l'un qui n'étoit pas encore circoncis, étoit le plus jeune des deux fils du Capitaine de Hito, qui étoit le Seigneur de toute l'isle qui têmoignoit le plus d'afection pour les Hollandois.

Les deux autres étoient les enfans de ceux de leurs plus mortels ennemis, & qui étoient le plus afectionnez aux Portugais. L'un se nommoit Laurens, fils de Dom Marcos, Chef de la race des Alteyves. L'autre se nommoit Martincho, & étoit fils d'Antonio, Chef de la race des Tavis. Ces deux races étoient Chrétiennes, & demeuroient toujours dans les interêts des Portugais.

La vuë de l'Amiral, en prenant le premier de ces trois jeunes garçons, fut de lui faire voir la Hollande, & de lui faire prendre les maniéres du païs, afin que s'il parvenoit un jour aux emplois publics de l'isle, il pût contribuer à la propagation de la Religion. Il prit les deux autres pour servir d'ôtages de la fidélité de leurs parens, & pour faire connoître que la Hollande n'étoit pas un païs si barbare que les Portugais le leur avoient persuadé. Ces deux races étoient riches, & ces deux garçons ne portérent rien du tout dans le vaisseau: mais le Ca-

pitaine de Hito donna plus de mille livres de clou de girofle, & cent-quarante-deux piéces de huit, pour son fils. Dom Marcos, pére de l'un des deux autres, avoit été à Goa, où le Vice-roi l'avoit comblé d'honneurs, jusqu'à le faire aller à cheval à ses côtés. C'étoit par cette voie que les Portugais gagnoient quelquefois des Chefs de parti, & cette métode valoit mieux en toutes maniéres, que celle de la rigueur dont ils usoient le plus souvent.

Voici l'état où étoit l'isle d'Amboine dans cette même année 1607. que l'Amiral Matelief y passa. Le Gouverneur se nommoit Frédéric Houtman, comme on l'a déja dit, & c'est lui qui a écrit ce que l'on en va raporter.

Cette isle est divisée en deux parties, & presque en deux isles, par le moien de deux golfes qui s'enfoncent dans les terres, ainsi-qu'il a été dit ci-devant. Le fort étoit dans la plus petite de ces isles. Il y avoit aussi vingt petites villes, qui pouvoient fournir deux mille hommes propres à porter les armes, faisant tous profession d'être Chrétiens; au-moins ils en portoient le nom. Il y avoit la moitié de ces gens-là qui étoient fort afectionnez aux Hollandois. Les autres conservoient de l'afection pour les Portugais, quoi-qu' avec beaucoup de différence entre eux, n'y en aiant que quelques-uns qui fussent capables de soutenir leurs interêts avec chaleur.

Il y avoit dans la grande isle quatre villes principales, sous la juridiction de chacune des-

desquelles il y en avoit sept petites. Elles pouvoient fournir quinze cents hommes pour la guerre, la plupart Maures, c'est-à-dire Mahométans, qui avoient en général le nom de Hito, & qui relevant du fort, étoient sous la domination des Hollandois.

Ce fort tenoit en bride non-seulement toute l'isle, mais encore les isles voisines, jusqu'à celles de Banda, & les autres qui étoient de sa dépendance. Car lors-qu'André Furtado alla ravager & non pas conquérir l'isle d'Amboine, qu'il abandonna presque dès-qu'il l'eut desolée, les habitans de Banda, quelque scélérats qu'ils fussent, parurent extrémement éfraïez, & lui rendirent tous les services qu'il voulut, pour conjurer la tempête dont son passage les menaçoit.

Il y avoit encore sous la dépendance du fort quatre autres isles, qui se nommoient en général les isles d'Uliasser, & qui abondoient en sagu. Les Noirs qui les habitoient portoient aussi le nom de Chrétiens; il auroit fallu dire Chrétiens Sauvages, puis-qu'ils mangeoient encore la chair de leurs ennemis, quand ils les pouvoient prendre. Ce n'étoit peut-être que faute de n'être pas encore *assez bien instruits dans les maximes du Christianisme* ainsi-que *Dom Jean*, *Sangiac de Momoya*, ne l'avoit pas été assez, lors-qu'il tua sa femme & ses enfans, de-peur qu'ils ne fussent exposez à de trop grandes tentations, & *pour l'interêt de leur salut;* ce parricide n'aiant été en lui *qu'une indiscrétion de zèle*, ainsi qu'on le lit dans le premier vo-

 lume

lume de cette Histoire. Tout est bon pour les Convertisseurs Romains, tout les acommode. Les Parricides, les Antropophages, sont de vrais Chrétiens, des Chrétiens même si zèlez, qu'ils péchent par une *indiscrétion de zèle*. Pourvu-qu'on reconnoisse extérieurement l'Eglise Romaine & son Chef, on est véritablement Chrétien. C'est-là tout ce dont il s'agit.

Les habitans de ces païs étoient divisez en deux factions qui se nomment l'une des Olisivas, & l'autre des Olilimas. La plupart des Maures étoient Olilimas, quoiqu'il y eût pourtant aussi quelques Olisivas parmi eux. Olisivas signifioit Neuf Païs, & Olilimas, Sept Païs. C'étoit comme qui eût dit, La Faction des Neuf-païs, & La Faction des Sept-païs.

Si ces gens-là n'avoient point eu de guerres étrangéres à soutenir, ils n'auroient pas manqué de se la faire les uns aux autres; où-bien il auroit fallu qu'une force supérieure les en eût empêchez. Ce fut par le moien de la faction des Olisivas, que les Portugais furent apellez & admis dans ces isles.

Comme ces deux races, qui s'étoient autrefois habituées à Amboine, y étoient venuës de différens païs, chacune avoit conservé son langage particulier, si-bien que le langage de l'une n'étoit pas entendu de l'autre. Presque tous les Olilimas étoient Maures. Mais les Olisivas étoient de différentes Réligions: il y avoit parmi eux des Chrétiens, des Maures, & des Idolâtres. Les mêmes

mêmes factions regnoient dans les isles voisines.

Dans la plus petite des deux isles ou parties d'Amboine, il y avoit douze races d'Olisivas toutes Chrétiennes, qui pouvoient mettre sur pié douze-cents-trente-cinq hommes, depuis l'âge de dix-sept ans & au-dessus. Il y avoit onze races d'Olilimas, dont la moitié de celle qu'on nommoit des Rossanives, étoit Chrétienne. Elles pouvoient mettre sur pié onze cents hommes.

A Hito, ou dans la plus grande isle, il y avoit sept races d'Olisivas, dont trois étoient Chrétiennes, deux Maures, & deux Idolâtres. Elles pouvoient mettre mille hommes sur pié. Il y avoit trente races d'Olilimas, toutes Maures, qui pouvoient fournir plus de deux mille-cinq-cents hommes.

Les noms particuliers des quatre isles d'Uliasser, étoient Hatuaha, Tuaha, Ihemaho, Neusfelaho. Elles étoient sous l'obéissance des Etats Généraux. A Hatuaha il y avoit quatre races d'Olilimas, où l'on pouvoit lever neuf cents cinquante hommes tous Maures ; & quatre races d'Olisivas, deux Chrétiennes & deux Idolâtres, qui pouvoient fournir cinq cents hommes.

A Tuaha il y avoit deux races d'Olisivas, qui faisoient deux-cents-vint hommes tous Idolâtres. A Ihemaho il y en avoit quatre d'Olilimas, qui faisoient quatorze cents hommes, tous Maures; & trois d'Olisivas, qui faisoient deux cents-quatre-vingts hom-

mes, tous Idolâtres. A Neufelaho il y avoit quatre races d'Olifivas, qui faifoient fix cents hommes, tous Idolâtres. Ainfi dans l'isle d'Amboine & dans celles d'Uliaffer, on pouvoit trouver alors près de neuf mille-neuf-cents-cinquante hommes au-deffus de l'âge de dix-fept ans, tous Sujets de L. H. P.

Ce qu'on avoit pu favoir touchant l'isle de Céram, revenoit à ceci: que les habitans étoient en partie Maures, en partie Idolâtres: qu'ils relevoient du Roi de Ternate: qu'il y avoit parmi eux quarante races d'Olilimas, qui faifoient huit-mille-deux-cents hommes, prefque tous Maures, & fix races d'Olifivas qui faifoient deux-cents-foixante hommes. Il y en avoit encore beaucoup d'autres plus avant dans l'isle, mais elles étoient inconnuës.



HISTOIRE
DE LA CONQUÊTE DES ISLES MOLUQUES
LIVRE DOUZIÉME.

Après avoir réglé les afaires d'Amboine l'Amiral Matelief partit le troisiême de Mai 1607. pour aller à Ternate. Sa flote étoit composée e huit vaisseaux nommez l'*Orange* qu'il ontoit, le *Maurice*, l'*Erasme*, l'*Enchuise*, *Delft*, *le Petit Soleil*, *le Pigeonneau*, avec squels il y avoit encore un yacht. Les quipages consistoient en quatre-cents-quae-vingts hommes Blancs, de tous âges, en cinquante Noirs, faisant en tout cinqents-trente hommes. Son dessein étoit de courir les habitans de Ternate, & de tâer de s'emparer d'un des forts de Tydor.

La flote aiant moüillé l'ancre sur la côte Bachian, l'Amiral fit distribuer des ares aux équipages. Il nomma des Oficiers, Capi-

Capitaines, Lieutenans & Sergeans, & choisit deux-cents-cinquante hommes pour les faire débarquer en cas de besoin, exhortant les soldats & les équipages à obéir éxactement à leurs Oficiers.

Le quatorziême du même mois de Mai, la flote aiant ancré à la rade de Ternate, l'Amiral dépêcha un Ternatois qui étoit venu d'Amboine avec lui, pour aller à Gilolo, avertir de sa venuë le Roi de Ternate, & le solliciter à venir incessamment joindre les Hollandois qu'on amenoit à son secours, selon qu'il les en avoit fait requérir.

Quatre jours après il reçut réponce, & le Roi promettoit de venir le lendemain. Mais il n'avoit plus que quatre corcorres & quelques pirogues, si-bien qu'il ne savoit comment mener du monde avec lui. Le jour que la flote laissa tomber l'ancre à la rade de Telingame, il y eut un Noir de l'isle qui se rendit à bord: il raporta qu'il y avoit beaucoup de malades à Ternate, mais qu'il n'y avoit que trente hommes à Tidor.

Cet avis, & quelques autres encore, firent prendre la résolution d'aller à cette derniére isle, où l'on délibéreroit le lendemain si l'on y devroit atendre les Ternatois, sans le secours desquels on jugeoit fort difficile de mettre du monde à terre; parcequ'en débarquant il faudroit travailler à faire des retranchemens.

On alla donc jetter l'ancre devant la ville de Tidor, qui est située sur la côte orientale de l'isle, & tellement environnée de bois, que lors-qu'on en est seulement à une

une portée de mousquet, à-peine on en peut voir quatre ou cinq maisons. Du côté de la mer elle étoit défenduë d'un retranchement de cailloux, entassez les uns sur les autres à la hauteur d'un homme pour le moins, & de la longueur de deux fois la portée d'un mousquet, s'étendant du Nord au Sud. A son bout méridional il y avoit une montagne ronde, assez haute où il étoit difficile de monter aussi-bien du côté de la ville que l'autre côté.

On crut voir sur cette montagne trois piéces de canon, & quelques Espagnols qui y étoient en faction, & qui étoient retranchez du côté du Nord. A une portée de petit canon de la montagne, étoit le vieux fort des Portugais, si-couvert de broussailles, qu'on ne le voioit point de dessus les vaisseaux.

Il y a devant cette ville une chaîne de roches étroite, qui est à un jet de pierre du rivage, & qui assèche de basse eau; mais pendant le vif de l'eau la marée monte en quelques endroits jusqu'à trois piés au-dessus, & moins en d'autres endroits. Il y a quatre, cinq, & six piés d'eau, entre les terres & cette chaîne qui depuis la montagne court au Sud, jusques par-delà le fort des Portugais; de-sorte qu'il n'y a pas moien que des chaloupes chargées de gens s'aprochent de la ville pour les mettre à terre, si ce n'est en quelques endroits où il y a de l'aparence qu'on pourroit passer, en faisant les croupiats pendant que l'eau est haute.

L'Amiral s'étoit imaginé qu'on pouvoit

s'apro-

s'aprocher juſqu'au rivage, & qu'il feroit débarquer ſes gens à la faveur du canon: mais il connut que dès-qu'on auroit fait trois pas à terre, le canon ne ſerviroit plus de rien, parce-qu'on paſſeroit auſſi-tôt ſous les arbres, & les Noirs étoient auſſi-propres, & même plus propres que les Hollandois pour agir dans ces lieux-là. Par cette raiſon il ne voulut pas permettre qu'on débarquât, que les Ternatois ne fuſſent venus.

Le dix-ſeptiême du même mois, le Roi de Ternate ſe rendit à la flote, avec le Prince ſon frére, & le Roi de Gilolo, Princes tous trois fort jeunes. L'Amiral préſenta au Roi de Ternate une lettre que le Prince d'Orange lui avoit écrite, dont voici la copie.

Lettre du Prince Maurice de Naſſau, au Roi de Ternate, en date du 28. de Novembre 1606.

,, Ceux de nos Marchands qui les premiers ,, ont envoié des vaiſſeaux dans le Roïaume ,, de votre Majeſté, nous ont remontré ,, qu'il vous avoit plu de les prendre en votre protection, & de leur acorder la liberté de trafiquer avec vos Sujets, & qu'en ,, conſéquence on les avoit reçûs par-tout ,, avec beaucoup de faveur & d'amitié; en ,, reconnoiſſance de quoi ils ſe ſont trouvé ,, engagez à faire beaucoup de dépence pour ,, continuer le commerce, & cultiver vôtre ,, bienveillance. Ils ont auſſi recommandé ,, à ceux qu'ils ont envoiez dans vos païs, ,, de déferer à tous les ordres de Votre Ma-

jesté, & de lui prêter toute sorte de secours pour sa défence contre ses ennemis & les leurs; ce qui a été si-bien éxécuté, que Votre Majesté se trouve hors d'état de les craindre, par les conquêtes d'Amboine & de Tidor, qui ont été faites sur eux, desorte qu'il y a lieu d'espérer que le gouvernement de Votre Majesté demeurera tranquille. Les Marchands nous aiant aussi remontré qu'ils ont encore des dettes à exiger dans vos E'tats, & que pour cet éfet ils ont jugé à propos d'y envoier Christien Dorst, porteur des Présentes, pour en recevoir le païement, nous suplions très-humblement Votre Majesté de vouloir protéger ce Commis, & de favoriser les diligences qu'il doit faire pour le recouvrement de ce qui est deu. Nous vous envoions par lui un petit présent, pour marque de notre afection & amitié, vous priant de le recevoir en bonne part, & vous assurant que nous serons toujours prêts à vous rendre service. Nous prions Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, & qu'il vous donne un long & heureux regne. A la Haye &c.

Les trois Princes étoient à bord du *Soleil*, acompagnez d'une corcorre & de cinq ou six pirogues, qui ne portoient que cent cinquante hommes; mais le lendemain on en vit arriver encore cinquante. L'Amiral ne voiant qu'un si foible secours, ne savoit quel parti il devoit prendre. En éfet quand il se seroit rendu maître de Tidor, de quoi néanmoins il voioit lieu de douter, il n'y avoit

avoit point d'aparence que les Ternatois pussent conserver cette isle.

Il fit donc assembler le Conseil du Roi, & demanda si en cas qu'on prît Tidor, ce Prince pourroit la conserver avec le secours de deux vaisseaux de la flote qu'il lui laisseroit. On lui répondit que les forces du Roi étoient extrémement diminuées, que les soldats s'étoient débandez, qu'il en étoit beaucoup mort, & qu'on craignoit que si le Roi de Ternate demeuroit à Tidor, il ne pût y rassembler ses Sujets dispersez, qui seroient peu disposez à s'y rendre: mais que si l'Amiral vouloit faire construire un fort à Ternate, & y laisser deux vaisseaux, on se promettoit de le pouvoir défendre, contre les forces qui étoient alors à Ternate & à Tidor, supósé qu'il n'en vint point d'autres de Manille.

Outre cela les Ternatois remontroient que s'ils étoient dans leur isle, ils recüeilleroient le clou de girofle, malgré les Espagnols, & qu'ils seroient tous les jours en état de les incommoder; au-lieu qu'étant à Tidor ils ne pourroient faire ni l'un ni l'autre, parce-qu'ils en seroient empêchez par les habitans de cette isle, qui ne se hâteroient pas de quitter leur païs pour aller s'habituer ailleurs, quoi-qu'on prétendît les y obliger.

Ils disoient qu'il y avoit à Ternate deux endroits qu'on pouvoit fortifier, l'un nommé Maukonora, qui étoit à une petite lieuë de la ville, sur une colline qui étoit déja naturellement fortifiée; l'autre nommé Maleïe,

e, qui est à trois lieuës de la même ville,
ns une plaine, où il seroit besoin de fai-
des fortifications. Ils prétendoient que
s pouvoient se rétablir en ces lieux-là,
s les Ternatois dispersez s'y rendroient
rès du Roi, dès-qu'ils sauroient qu'on
oit construit un fort capable de les ga-
tir de leurs ennemis; & que les autres
ets qui relevoient de Ternate, iroient leur
ner du secours. Car ils savoient trop bien
quel préjudice il leur avoit été de se sé-
er, & on ne doutoit pas qu'ils ne demeu-
sent unis à l'avenir, si l'on pouvoit les
re rassembler.
Ils attribuoient la premiére cause de leurs
lheurs à la foiblesse de leur Roi qui ne
cupoit qu'à manger de l'amfion, sans se
ttre en peine de rien. Ensuite ils en char-
oient les Hollandois, comme y aiant le
s de tort. Car lors-que Corneille Ba-
nsz avoit le fort & le Roi de Tidor en
pouvoir, il n'avoit voulu entendre à au-
ne des deux propositions qu'on lui avoit
tes, savoir; De faire mourir ce Roi, &
nnèxer par là l'isle de Tidor à celle de
rnate, pour en rendre les habitans Sujets
même Roi; ou bien; De laisser à Tidor as-
de forces pour la pouvoir conserver. En é-
les Ternatois tenoient pour une chose cer-
ne que les insulaires de Tidor ne négllige-
ent pas la premiére ocasion qu'ils trou-
ent de se vanger; de-sorte qu'il falloit
npter que les ennemis du Roi de Ternate
des Hollandois ne cesseroient pas de cons-
er contre eux, pendant-que ceux-ci au-
roient

roient toujours les mains liées par un Traité de paix.

De-plus ils disoient que Corneille Bastiansz & son Conseil leur avoient assuré qu'ils n'avoient plus d'ennemis à craindre ; qu'on ne pouvoit envoier aucune armade au secours des Portugais ; qu'ils le savoient parce-qu'ils avoient été sur les côtes de Goa ; que ceux qui étoient aux Manilles, n'étoient pas assez forts pour entreprendre une telle expédition ; & que toutes ces raisons avoient endormi les Ternatois.

L'Amiral voïant le peu de panchant qu'ils avoient à demeurer a Tidor, fit assembler le Conseil, dont quelques-uns ne jugérent pas à propos d'exposer leurs gens pour brûler seulement quelques maisons de paille, qui seroient bien-tôt rebâties Cependant, après être venus là se présenter, il y alloit aussi beaucoup de la réputation des Hollandois, de se retirer sans rien faire, & de n'oser ataquer la ville ; au-lieu qu'en le faisant, ils jetteroient la fraïeur dans les esprits de tous les insulaires qui relevoient de Tidor & de Ternate, & qui étoient toujours disposez à prendre le parti du plus fort.

Le même jour on vit venir une pirogue avec quelques gens de Machian, isle qui avoit été de la dépendance de Ternate, & qui par crainte, s'étoit mise sous la protection de Tidor. Ces gens étoient envoiez par le Sangiac, ou Gouverneur de l'isle, pour prendre connoissance de l'état des afaires, & voir ce qui se passeroit. Ils dirent à l'Amiral de la part du Sangiac, que dès-qu'il sauroit

uroit que les Hollandois auroient un pié
ıns Ternate, il se déclareroit pour eux.
Ils raportérent aussi qu'il y avoit trois se-
aines que le Roi de Tidor avoit mandé
ıarante hommes de Machian, pour forti-
:r la montagne qui est au Sud, où les
astillans vouloient se loger : que les habi-
ns de cette isle aiant refusé d'y aller, il
s avoit menacez de les faire extirper par
s Espagnols, qui les prendroient tous, &
s vendroient en d'autres païs, pour être
claves ; si-bien qu'ils étoient obligez de
der au plus fort, & que d'eux-mêmes ils
pouvoient pas s'afranchir.
Non-obstant ce raport il fut résolu qu'on
roit descente le lendemain, qu'on brûle-
it les maisons, & qu'ensuite l'on iroit
Ternate. En éfet on fit embarquer cin-
ante-deux hommes Blancs dans les cha-
ıpes, avec cent-cinquante Ternatois.
Amiral lui-même se mit dans son canôt,
se fit nager à la tête des autres bâtimens.
r quoi-qu'il vît plus de cinquante Espag-
ls retranchez, & qu'il fallût aller droit
eur poste, il espéroit bien les en chasser.
Mais quand il fut au banc de roches, le
ıot ne le put traverser. Sur cette diffi-
té insurmontable, il fit crier aux cha-
pes qu'il falloit s'en retourner. Les
ıagnols les aiant découvertes, prirent
fuite, au-moins selon les aparences, car
s on aprochoit du rivage, moins on les
endoit tirer.
Cette chaîne de roches aiant fait obstacle
descente, on ne jugea pas à propos de s'ex-
poser

poser à tant d'inconvéniens, pour brûler seulement quelques chétives maisons. On fit donc retourner les troupes à bord, pour prendre la route de Ternate. Trois Chinois sortis depuis trois jours du fort de Gammalamma, dirent à l'Amiral que la garnison de cette isle étoit de deux cents Espagnols, & qu'il y en avoit alors cent à Tidor, avec vingt Portugais, cinquante Chinois & quelques esclaves.

Le 20. les vaisseaux aiant moüillé l'ancre sous Telingama, l'Amiral acompagné de tout son Conseil, & de cent cinquante hommes, s'en alla vers Maukonora, qui est à une demi-lieuë de la forteresse des Espagnols. Quand on eut visité la place, on ne jugea pas à-propos de la fortifier, parce-qu'encore qu'on pût le faire avec peu de travail, & qu'on pût même la rendre imprenable, on ne pouvoit pas y tenir les pirogues des Ternatois à couvert ; & il auroit été difficile d'y mener des vivres de Gilolo, parce-que les Tidorois auroient pu les découvrir, & les couper entre Tidore & Ternate. Ils auroient même pu facilement empêcher qu'on n'y eût de l'eau douce, en la détournant.

Le même jour, l'Amiral & les Oficiers qui formoient le Conseil, allérent visiter Maleïe, qui est au Nord-est de l'isle, dans une plaine qui n'est commandée par aucune hauteur, d'où on la puisse incommoder. Elle étoit entourée d'une muraille de pierre sèche, faite depuis cinquante ans, c'est-à-dire dans le tems que les habitans avoient guerre

contre

ontre les Portugais. Cette muraille avoit eux toises de hauteur en quelques endroits, & en d'autres moins, avec 8. ou 10. piés e largeur. A la vérité il y en avoit divers ans de tombez ; mais on pouvoit les relever, & dans cinq ou six jours, mettre la vile en état de défense, contre les incursions es ennemis.

Il y a devant la place un banc long & troit, qui affèche fort de basse eau, de-sorte u'on y peut tenir les piroguesen sureté. Les rands navires ne peuvent s'aprocher de tere plus avant qu'à la portée d'un petit caon, & au-dehors du banc il y a bon mouillage. Ce fut donc cette place qu'on résolut e fortifier, d'autant-plus que c'étoit aussi le entiment des Ternatois. Ils étoient alors au ombre de trois cents, à qui l'Amiral fit distibuer des haches & des hachereaux, afin que ès le lendemain ils commençassent à couper es halliers. On en envoia deux ou trois vers fort des Espagnols, pour tâcher d'en amer quelqu'un ; mais n'aiant trouvé persone, ils raportérent seulement qu'on avoit rûlé les arbres & les buissons autour du ort, jusqu'à une assez grande distance, afin e découvrir de plus loin, en cas que les Iollandois voulussent l'assiéger

Le 21. tous les halliers qui étoient autour e Maleïe, si-épais qu'on ne pouvoit reconoître les rempars, furent coupez. Le lenemain l'Amiral alla mesurer l'espace, & narquer les endroits où l'on devoit faire les uvrages. Après cela il fit venir au Conseil e Roi & le Hoccum, pour délibérer sur le

 reste

reste de ce ce qu'il y auroit à faire. Quand ils furent arivez, l'Amiral leur demanda où étoient leurs gens, croiant qu'ils étoient encore à la rade de Telingama ? Ils répondirent que la plupart étoient retournez à l'isle de Gilolo, pour chercher des vivres, quoique dès le matin on leur eût fait distribuer une tonne de ris.

Il seroit impossible d'exprimer la peine que l'Amiral eut à rassembler ce peuple, & à l'exciter au travail pour sa propre conservation. Il falloit que ces gens-là eussent bien changé de nature. Car quand les Rélations Espagnoles faites dans les tems précédens, & l'Historien qui a écrit l'expédition de Dom Pedro d'Acugna, parlent d'eux, ils en font des gens assez prudens, assez laborieux, assez policez.

Mais les Hollandois ne trouvérent en eux que négligence, paresse, oisiveté, nudité, & ce qu'ils marquoient de courage, étoit acompagné de tant de brutalité, ils le faisoient avec si-peu de règle, qu'on n'en pouvoit pas espérer un grand secours. Ils imploroient les Hollandois pour les tirer d'oppression, pour leur bâtir des forts, pour les défendre par des garnisons, pour les mettre à leur aise, sans vouloir presque se donner la peine d'y contribuer.

L'Amiral de qui ils poussoient la patience à bout, fit assembler les principaux d'entre eux, & leur dît que puis-qu'ils l'avoient envoié querir à Bantam, il les prioit de lui déclarer ce qu'ils souhaitoient, parce-qu'il ne le pouvoit comprendre. Ils lui dirent

que

que c'étoit pour les rétablir dans leur patrie ; qu'il n'y avoit que les Hollandois capables de les rassembler de leur dispersion ; qu'ils les en suplioient, & qu'eux & leurs enfans leur en têmoigneroient une reconnoissance éternelle.

Hé comment ! repliqua l'Amiral, vous rassembler & vous mettre en sureté, pendant-que vous demeurez vous-mêmes dans l'inaction. Vous aviez promis deux mille hommes. A-peine en voit-on trois cents qui ne font tout au plus que garder les armes des Hollandois, pendant-quils travaillent à vous former la clôture & l'enceinte d'une ville. Il faut que de votre côté vous travailliez aussi, & que vous vous hâtiez, car le tems me presse pour le voiage de la Chine que je dois faire.

Si vous partez, lui dirent les Ternatois, vous pouvez compter que non-seulement nous demeurerons dans l'opression, mais que le peu de vaisseaux & tous les Hollandois que vous laisserez, périront infailliblement. Nous n'avons plus de corcorres. On nous les a toutes prises. Les Espagnols & les habitans de Tidor, sont maîtres de la mer, & quand nous aurions quelques bâtimens, nous n'oserions y paroître.

Si vous nous abandonnez, & que vous laissiez nos ennemis dans cette supériorité, toutes les isles voisines croiront que vous n'avez osé les ataquer, & elles subiront tel joug qu'il plaira aux Espagnols de leur imposer ; lequel joug il sera ensuite impossible de leur faire secoüer.

On dira, ainsi-qu'on a déja pris soin de le publier par-tout, que les Hollandois ne viennent jamais que pour faire un tour, une expédition de quelques mois, en vuë de leur profit particulier; qu'après cela ils se retirent, & laissent ceux qui s'étoient mis sous leur protection, en proie à leurs ennemis: au-lieu que les Castillans & les Portugais font des établissemens fixes, par le moien desquels ils sont toujours en état de soutenir leurs Alliés: qu'à la vérité les Hollandois sont plus doux & plus traitables; mais que puis-qu'on ne peut compter sur leur secours, ni sur leur protection dans le besoin, comme on fait à l'égard des Portugais, il vaut encore mieux s'acommoder avec ceux-ci, que de devenir leur proie en demeurant dans le parti des autres.

L'Amiral leur repliqua qu'il goûtoit fort leurs raisons; que s'ils vouloient travailler pour eux-mêmes, & seconder ceux qui avoient intention de les secourir, on pourvoiroit entiérement à leur sureté. Ils lui déclarérent qu'ils feroient leur devoir à l'avenir; qu'ils étoient prêts de se soumettre à toutes les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer, qu'ils vouloient vivre & mourir sous la domination des Hollandois. Si jamais il y a eu de légitimes Souverains au monde, on peut dire que ce sont les Etats Généraux des Provinces Unies à l'égard des habitans de Ternate.

Sur cette déclaration, il fut résolu qu'on iroit travailler aux retranchemens, & l'Amiral alla lui-même conduire cent de ses gens

au

au bastion du Sud : mais il n'y eut pas moien de ranger les Ternatois, ni de leur faire observer aucun ordre. Ils n'obéissoient à aucun commandement ; ils s'écouloient ; ils s'enfuïoient. L'Amiral y en laissa aussi cent avec les siens, & après midi il n'y en trouva plus que cinq ou six, qui s'enfuirent encore en le voiant aprocher.

Quelques déserteurs du fort de Gammalamina lui raportérent que la garnison étoit composée de quatre compagnies d'Espagnols, chacune de soixante & dix hommes, parmi lesquels il y avoit plusieurs malades, si-bien qu'il n'y en avoit pas plus de deux cents-cinquante qui fussent en état de porter les armes. Ils dirent aussi qu'il y avoit eu cent hommes à Tidor, mais qu'il en étoit retourné vingt à Ternate.

Les Ternatois fatiguez du travail, quelque peu qu'ils en fissent, proposérent d'aller querir leurs femmes à Gilolo. L'Amiral y consentit dans l'espérance qu'ils en seroient plus actifs, & qu'ils voudroient prendre soin de la conservation de leurs familles.

Le bastion auquel on travailloit, aiant été élevé à sa juste hauteur, hormis le parapet, on y mit deux piéces de petit canon, du poids de trois mille livres, avec trois pierriers de fonte, & deux de fer. Une partie de ceux qui étoient allez à Gilolo étant de retour avec plusieurs femmes, ils n'en furent pas plus diligens, ni plus disposez à travailler.

Cependant les travaux n'aiant pas laissé de s'avancer, & la place se trouvant en état de défence, l'Amiral pressé par la mous-

ſon ; qu'il ne pouvoit laiſſer paſſer, ſe diſpoſa pour le voiage de la Chine. Martin Aap fut nommé pour être Commandant du fort de Maleïe, & on y mit une garniſon de quarante-cinq hommes ; nombre bien médiocre pour une ſi grande afaire, de laquelle dépendoit la conſervation du crédit qu'on avoit aux Moluques, la conſervation de Ternate, le rétabliſſement de ſes habitans diſperſez. Encore eut-on une peine extrême à le trouver, ce nombre de quarante-cinq hommes. Perſonne n'y vouloit demeurer. Pour avoir des gens à meilleur marché en Hollande, les Directeurs ne leur avoient propoſé que les voiages & les expéditions maritimes. Ils leur avoient teu le reſte de leurs deſſeins, & dès-que l'Amiral Matelief les vouloit emploier ſur terre, il y trouvoit des opoſitions qu'il n'avoit pas moins de peine à ſurmonter, qu'il en avoit à combattre & à vaincre ſes ennemis. Enfin l'adreſſe que les Directeurs avoient euë, ne ſervit de rien dans cette ocaſion : il fallut promettre une augmentation de douze florins de gages par mois, à ceux qu'on voulut engager à demeurer dans cette iſle.

C'eſt ainſi que la conquête de Malaca ordonnée en Hollande, & manquée aux Indes, ruina preſque les afaires des Moluques, & pour peu que les Eſpagnols euſſent été attentifs à leurs interêts, vaillans, entreprenans, & tels qu'on les dépeint dans l'Hiſtoire de la Conquête de ces iſles, faite par Dom Pedro d'Acugna, il auroit été impoſſible aux Hollandois de s'y maintenir.

Martin

Martin Aap, qui fut persuadé qu'en éfet la chose n'étoit pas possible, ne put être gagné par aucune augmentation de gages, ni par les autres conditions avantageuses qu'on lui put ofrir. En éfet l'emploi étoit chatoüilleux. En cas de desordre, ainsi qu'il y avoit lieu de le craindre, il n'y auroit guéres eu de plaisir de s'en retourner en Hollande, faire la figure d'un homme qui auroit laissé perdre ce que la Compagnie possédoit aux Moluques, quelque excusable qu'il eût été, puis qu'on l'avoit si-peu laissé en état d'en conserver la possession. On a vu longtems depuis, de quelle maniére fut traité le Gouverneur de l'isle Formose, qui eut le malheur d'être ataqué bien-plus vigoureusement que ne le furent jamais les Commandans de Ternate, & de n'être pas soutenu au besoin.

Sur le refus d'Aap, Gerrit Gerritsz, fut établi Capitaine du fort, & Jean Rossegein Capitaine sur mer, sous condition de se soumettre tous deux à un Conseil de huit personnes, sans l'avis desquels ils ne pourroient rien entreprendre; & tout le Conseil devoit se conformer aux Instructions que l'Amiral laissa.

Le Traité avec les Ternatois aiant été signé l'onziême de Juin 1607. l'Amiral fit apareiller, & le lendemain les vaisseaux *Orange*, *Maurice*, *Erasme*, & un yacht, mirent à la voile pour prendre la route de la Chine. Incontinent après leur départ, presque toute la garnison de Gammalamma, jusqu'au nombre de deux cents cinquante

hommes, alla faire une ataque au nouveau fort de Maleïe. Mais les Ternatois, qui étoient un peu plus belliqueux, que propres au travail, aiant secondé les Hollandois, les Espagnols furent vigoureusement repoussez, avec perte de trente hommes. Il y eut aussi sept Hollandois de tuez ; ce qui étoit beaucoup par raport à leur petit nombre. Le Hoccum de Ternate, qui étoit le premier Magistrat, homme de cœur, quoi-qu'âgé, & qui avoit de l'expérience à la guerre, y périt aussi. Il fut fort regrété, tant à cause de ses bonnes qualités, que parce-qu'il avoit la direction des afaires, pendant la minorité du jeune Roi, & qu'il s'en aquittoit bien.

Les Espagnols voiant les Hollandois rétablis à Ternate, & ne sachant pas quand ils les en pourroient faire déloger, travaillérent diligemment à relever le fort de Tidor, qui avoit été ruiné & abandonné par le Vice-amiral Corneille Bastiansz. Non-obstant les maladies qui regnoient alors dans cette isle, ils y emploiérent sept cents hommes, afin d'entourer la ville de remparts. D'ailleurs ils étoient bien-pourvus de gros canon & de poudre.

L'Amiral Matelief aiant fait, suivant ses ordres, le voiage de la Chine, avec peu de succès, se rendit sur la fin de l'année à Bantam. Pendant-qu'il y étoit, on y vit terrir une flote de sept vaisseaux, qui venoit de Hollande, conduite par l'Amiral Paul van Caerden. Ce fut au mois de Janvier 1608.

Caerden aiant prié Matelief de lui donner les

les instructions nécessaires touchant l'état des afaires des Indes, ce dernier lui promit de le faire par écrit, & en éfet il lui mit en main le mémoire que voici.

,, Je trouve qu'il est tout-à-fait nécessaire de ,, secourir le Roi de Johor, ou-bien il faudra ,, qu'il périsse. Mais si l'on va présentement à ,, son secours, il faudra pendant un an laisser ,, les afaires des Moluques abandonnées, & ,, Dieu sait combien il peut survenir d'incon- ,, véniens pendant ce tems-là. Il faut aussi ,, considérer que la principale afaire de ces ,, isles, est celle de Ternate : car quand même ,, l'ennemi se rendroit maître du détroit de ,, Malaca, on pourroit reparer cette perte ; ,, mais s'il se rend maître de Ternate, la per- ,, te est irréparable.

,, Ainsi je juge fort-à-propos que vous y ,, meniez toute votre flote ; car comme elle ,, est sufisante pour chasser les Espagnols de ,, cette isle, je suis persuadé que vous ne man- ,, querez pas de le faire, puis-que vous avez ,, 860. hommes, tous gens frais & sains. ,, Néanmoins il y auroit plus de difficulté à ,, cette expédition, s'il arivoit que lors-que ,, vous prendrez terre à Ternate, nos gens ,, eussent été chassez de cette isle, ce que ,, j'espére que Dieu n'aura pas permis.

,, J'ai fait partir de Bantam, au mois de ,, Décembre dernier, *le Grand Soleil*, pour ,, aller à Ternate ; avec ordre de relâcher en ,, chemin à Gressick & à Macassar, pour y ,, acheter 40. ou 50. lastes de ris ; & à Jaca- ,, tra, pour y prendre de l'arack. J'y ai aussi ,, envoié, le 4. de ce présent mois, le *Guel-*

„ dres, qui doit charger 150. lastes de ris à
„ Macassar, & aller relâcher à Amboine,
„ pour se rendre ensuite à Ternate.

„ Je vous conseille donc d'aller en droiture
„ à Ternate, & d'envoier votre Vice-amiral
„ relâcher à Macassar, où il trouvera le *Gueldres* dont vous pourrez disposer selon que
„ vous le jugerez à propos; lequel Vice-amiral
„ aura bien assez de tems, puis qu'il est
„ destiné pour Banda. Mais pour la flote entiére,
„ je ne puis donner conseil qu'elle y
„ relâche, de-peur de perdre du tems. Car
„ si vous avez besoin d'eau, vous en pourrez
„ faire aisément à Salazar, sur la côte de
„ Macassar. Le *Gueldres* peut porter après
„ vous assez de ris pour la flote, moiennant
„ qu'il n'en laisse point à Amboine, où le
„ Vice-amiral pourra relâcher, afin d'y en
„ décharger, avec l'argent qui est sur le *Gueldres*,
„ qu'il pourra prendre à son bord pour
„ cet éfet.

„ Quand vous serez à Ternate, vous ne devez
„ pas manquer de consulter nos gens qui
„ sont là, sur ce que vous aurez à faire, & laquelle
„ des trois isles de Ternate, Tidor,
„ ou Machian, il sera bon d'ataquer la première.
„ Pour moi je n'en puis rien dire, sinon
„ qu'il faudra prendre ses mesures selon
„ l'état où les choses seront alors. Les habitans
„ de Machian nous sont le plus affectionnez.
„ Lors que j'étois à Ternate, leurs
„ Commandans m'ofrirent de se revolter
„ contre les Espagnols, & contre le Roi de
„ Tidor, pourvu-que nous voulussions les
„ secourir, & rétablir ceux de Ternate dans

„ leur

,, leur isle. Je leur répondis que je rétablirois ,, les Ternatois ; mais que de secourir ceux ,, de Machian , & de bâtir un fort dans leur ,, isle, je n'en avois pas la commodité pour ,, cette fois.

,, Ainsi je leur conseillai , de se tenir en- ,, core clos & couvers , en atendant qu'il ,, vint une autre flote de Hollande , qui leur ,, fourniroit l'ocasion de faire ce qu'ils vou- ,, droient , de-même qu'au tems d'André ,, Furtado , & que cependant je ferois re- ,, tourner les Ternatois dans leur patrie. Ils ,, me promirent d'en user de la sorte , & de ,, conserver intérieurement leurs sentimens ; ,, de-sorte que s'ils sont sous la juridiction de ,, Tidor , on peut compter que ce n'est que ,, par crainte , ainsi qu'ils me l'ont témoigné. ,, On pourroit donc aller d'abord s'assurer de ,, Machian , afin d'y être fortifié des Noirs ,, & des corcorres.

,, Pour le fort que les Espagnols ont à Ter- ,, nate , je croi qu'il sera difficile de les en- ,, chasser , parce-qu'il est défendu par beau- ,, coup d'ouvrages. Mais on peut aisément ,, l'affamer : car si l'on n'y portoit point de ,, vivres de Tidor , la garnison ne pourroit y ,, subsister. C'est pourquoi il seroit bon de ,, prendre les Ternatois , & les habitans de ,, Machian, après les avoir gagnez, & d'aller ,, ataquer Tidor , afin d'en brûler les corcor- ,, res & la ville , car si l'on avoit une fois fait ,, cette expédition , le reste ne coûteroit ,, guéres , & je ne croi pas l'expédition trop ,, difficile à faire , si le secours des Manilles ,, n'y est pas encore arivé.

,, Ce seroit un avantage extrême, si l'on
,, pouvoit détruire les forces qui sont à Tidor; car alors tous les habitans des païs voisins, & ceux de Tidor même, se joindroient avec vous. Je dis plus, & j'espére que si le secours des Manilles n'y est pas encore, lors-que vous y prendrez terre, le Roi de Tidor vous recherchera, & voudra faire alliance avec vous. En ce cas vous tâcherez de profiter de ses ofres, ne vous confiant pourtant en lui qu'avec mesure, & en vous tenant sur vos gardes. Ce qui vous incommodera le plus, ainsi-que je le prévoi, sont les deux galéres des ennemis, qui leur donnent beaucoup d'avantage, par la facilité qu'elles ont à avancer & à se retirer au besoin.

,, Comme j'achevois d'écrire ce Mémoire, l'*Erasme* qui vient de Johor, a moüillé l'ancre près de nous. Le Fiscal Martin Aap m'a déclaré que s'il ne va point de vaisseaux Hollandois au secours du Roi, il sera contraint de faire la paix avec les Portugais. Cependant cette nouvelle, à quoi je m'étois bien atendu, ne m'oblige point à me retracter, puis-que la mousson est contraire, & qu'il n'est presque pas possible d'aller le secourir.

Voilà quel fut l'avis de Matelief, au sujet des opérations de la flote de Caerden. Car bien-que le Fiscal eût dit, que si l'on n'envoioit point de vaisseaux à Johor, le Roi feroit la paix, & qu'il eût même aporté une copie des articles qui avoient été déja proposez, entre lesquels il y en avoit un qui portoit que

le

le Roi livreroit tous les Hollandois ; qui étoient dans ses Etats, le voiage du Fiscal lui avoit pourtant fait reprendre courage. Mais quand on auroit été assuré qu'il accepteroit la paix, l'Amiral Matelief étoit persuadé qu'il valoit mieux conserver les Moluques que Johor ; parce-que quelque paix que les habitans de Johor eussent faite, on pouvoit espérer de la leur faire rompre, en allant leur ofrir des forces pour se défendre ; au-lieu que la perte de Ternate auroit été sans reméde. Néanmoins la grandeur de l'entreprise des Moluques l'inquiétoit beaucoup, par la crainte qu'il avoit que la faim n'eût obligé les Hollandois qui étoient à Ternate, d'abandonner cette isle.

L'Amiral van Caerden aiant pris la résolution d'allèr aux Moluques, selon l'avis de Matelief, relâcha le huitiême de Mars à Amboine, où le Capitaine de Hito, qui étoit dans les interêts des Hollandois, alla le visiter, & lui faire de grandes ofres. Un Envoié du jeune Roi de Ternate, qui étoit toujours celui de qui les Espagnols avoient emmené le prédécesseur aux Manilles, se rendit auprès de lui, pour le solliciter d'aller dans son isle.

Sur cette instance on se hâta de partir, & le dix-huitiême du même mois de Janvier, on moüilla l'ancre sous le fort de Maleïe, où l'on rencontra deux vaisseaux Hollandois, un yacht, & une prise qu'ils avoient faite. Cependant il étoit venu des corcorres de Tidor, qui se tenoient à couvert, pour tâcher de surprendre celles de Ternate, qui al-

loient & venoient sans cesse, pour le service de la flote.

L'Amiral envoia dix vaisseaux, avec quelques corcorres, montez de cinq cents Hollandois & de six cents Noirs, pour tâcher de surprendre Tidor, ou pour y faire quelque autre entreprise, selon que l'ocasion s'en présenteroit. Lors-qu'ils furent proche de terre, ils rencontrérent cinq corcorres ennemies, qui prirent chasse, & nagérent jusqu'au rivage. Sur le soir la flote s'en étant aprochée, on laissa tomber l'ancre sous le vieux fort. Le lendemain une frégate étant allée le reconnoître, on tira vingt-huit coups de canon sur elle, sans l'endommager.

La garnison, qui ne put empêcher les Hollandois de débarquer, travailla promtement à faire un retranchement, pour empêcher leur marche le long du rivage, sachant qu'il ne leur étoit pas possible de traverser le bois. En éfet n'y aiant pas moien de les forcer dans ce retranchement, on fit rembarquer les troupes pour aller à Machian, avec une partie de la flote, pendant que l'autre partie demeureroit à Tidor, afin de faire diversion.

Le détachement étant à Machian, on fit débarquer du monde avec beaucoup de péril, parce-qu'il falloit passer entre des rochers, sur l'un desquels étoit le fort de Taffaso. On ne pouvoit aller à ce fort que par trois passages escarpés, & qui étoient défendus par des canons & des pierriers. D'ailleurs les avenuës en étoient garnies d'une si-grande

grande quantité de chaussetrapes, qu'il sembloit qu'il n'étoit pas possible d'y passer.

Les ennemis attendant les Hollandois avec ces précautions, ceux-ci se divisérent en trois troupes, afin de marcher par les trois passages à la fois. *Le Gouverneur de Maleïe fit l'ataque au premier passage, qui étoit le plus uni. Le Capitaine des soldats eut la seconde ataque, & l'Amiral qui descendit aussi à terre du même côté, avec quelques-uns de ses gens, se joignit à lui. Jean Jansz Capitaine du *Gelderlandt*, aïant débarqué en un autre endroit avec quelques Hollandois & tous les Noirs, marcha vers le troisiéme passage.

Ainsi les trois ataques se firent en même tems. Le Gouverneur de Maleïe trouva le plus de résistance. Neuf de ses gens furent blessez par le canon des ennemis, & il y en eut un de tué. Ensuite on fit une vigoureuse sortie sur lui, & il fut contraint de se retirer.

Pendant que les Espagnols étoient fort occupez de ce côté-là, l'Amiral avec sa troupe marcha vers un autre passage, où il y avoit deux endroits fort-escarpés, & où l'on avoit encore mis une piéce de canon de fonte, qui les fit reculer jusqu'à trois fois. Mais enfin retournant autant de fois avec un courage intrépide, ils gagnérent jusqu'à la porte, & s'en rendirent maîtres, aiant chassé ou tué vingt ou trente insulaires de Tidor, qui vouloient s'y oposer.

Le Gouverneur de Maleïe, qui avoit été repoussé, s'étant retiré en bon ordre, s'en alla

alla au passage par où l' Amiral avoit monté, & l'y aiant suivi de près, ils emportèrent la place d'assaut. Ceux qui avoient fait la sortie sur le Gouverneur, trouvant la place prise, lors-qu'ils y voulurent rentrer, s'enfuirent dans les bois, se blessant eux-mêmes aux chaussetrapes qu'ils avoient mises : car les Noirs tuoient tout ce qui se trouvoit devant eux, hormis les jeunes femmes qu'ils retenoient pour être esclaves.

Le fort fut pillé, mais l'Amiral racheta le clou de girofle & le canon, en donnant mille piéces de huit aux équipages. Il y avoit dans la place huit cents habitans de Tidor, deux Portugais & deux Métifs. Du côté des ataquans il y avoit deux-cents-cinquante Hollandois, & quelques Noirs plus propres à piller qu'à se battre. Ceux-ci ne perdirent que deux hommes; mais il y en eut dix de blessez, outre cinq ou six qui avoient marché sur les chaussetrapes. On enterra environ cinquante hommes des ennemis.

On trouva la place sufisamment pourvuë: Il y avoit quarante pierriers, un gros canon, trois fauconneaux, & environ soixante bales de clou de girofle. On reçut en grace un grand nombre d'habitans qui reconnurent le Roi de Ternate, & lui prêtérent le serment de fidélité. Ensuite les cinq vaisseaux qui étoient demeurez à la rade de Tidor, allérent joindre ceux qui étoient devant Machian.

Pendant qu'ils y étoient à l'ancre, c'est-à-dire au commencement du mois de Juillet 1608.

1608. le tems & la mer étant calmes, l'eau commença tout d'un coup à s'agiter, & les vagues furent si-terribles, que la flote ne pouvant se mettre sous voiles, fut longtems affalée à la côte. L'orage fut extraordinaire: il fit périr deux gros vaisseaux nommez *Walcheren* & *la Chine;* mais on sauva la plus grande partie des cargaisons.

Quelques jours après, pendant le premier quart, la montagne de Ternate fit un bruit si épouvantable, que neuf ou dix gros canons ensemble n'en auroient pu faire davantage. Elle jettoit en même tems des feux & des flammes, qui furent suivies d'une épaisse fumée qui tournoioit dans l'air.

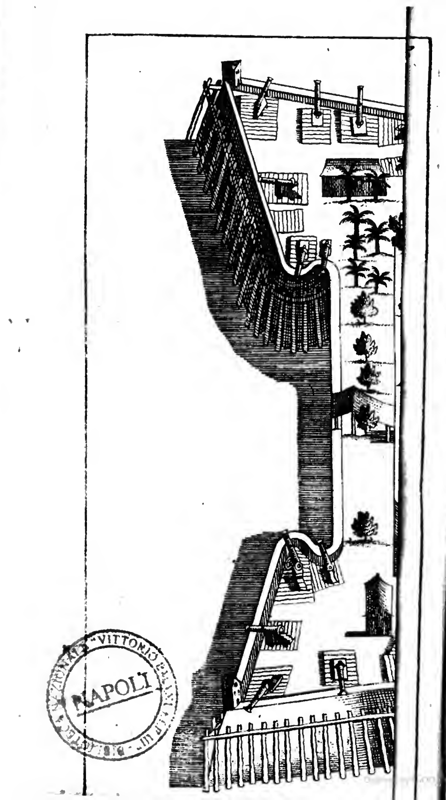
Après cette expédition, l'Amiral aiant donné les ordres nécessaires pour la conservation de sa conquête, & pour celle de Ternate, fit mettre à la voile, & la flote reprit la route de Bantam. L'action de Machian fut vigoureuse, & fit connoître le courage de ceux qui s'y trouvérent: mais cette seule entreprise, où van Caerden se borna, ne répondit pas au succès qu'on avoit espéré de son voiage. On avoit cru que sa flote, fortifiée des vaisseaux qu'il avoit trouvez sur le lieu, feroit quelque chose de plus considérable, pour l'afoiblissement des Espagnols, & pour le rétablissement des Ternatois.

Celle qui partit de Hollande au mois de Décembre 1607. & qui étoit alors en route, avança plus les afaires de la Compagnie dans ces païs-là. Elle étoit composée de treize vaisseaux, sous le commandement de Pierre Willemsz Verhoeven, qui avoit pour Vice-amiral

amiral François Wittert. Après avoir fait sur sa route plusieurs expéditions funestes aux Portugais, elle moüilla l'ancre à la rade de Bantam, au mois de Fèvrier 1609.

Les Instructions des Oficiers portoient qu'on travailleroit avec plus d'empressement qu'on n'avoit fait par le passé, à s'assurer des Moluques, & que ce seroit le principal but de cette expédition de la flote. Dans cette vuë, après avoir donné les ordres nécessaires aux afaires de Bantam, & pour le renvoi de quelques vaisseaux en Hollande, l'Amiral partit le vingt-cinquième de Fèvrier 1609. avec une partie des vaisseaux qui lui restoient. Il alla relâcher à Banda, pour y rétablir aussi les afaires de la Compagnie : car pendant l'expédition de Dom Pedro d'Acugna, les Bandanois aiant regardé les Hollandois comme détruits, avoient non-seulement renoncé à leur alliance, mais ils avoient massacré ceux qui étoient parmi eux.

D'un autre côté François Wittert Vice-amiral, mit aussi à la voile, avec quatre vaisseaux, pour aller passer à Macassar, & y conclure des Traités d'alliance avec le Roi. Cette précaution étoit fort nécessaire, afin de n'avoir pas trop d'afaires à la fois. On comptoit bien que cette alliance ne dureroit qu'autant que ce Roi y trouveroit son compte, & pendant que les Hollandois seroient en état de se maintenir ; mais que dans un revers, ils ne devroient attendre de lui aucune faveur. Cependant c'étoit beaucoup pour eux, que de lier les mains à cette nation, dans le tems qu'ils alloient peut-



peut-être entrer en guerre avec les nations voisines.

L'Amiral Verhoeven étant à Banda trouva quelque résistance dans les Orancaies, qui auroient bien voulu s'oposer à ce qu'il bâtit un fort dans l'une de ces isles. Mais aiant fait débarquer cent hommes dans celle de Néra, les habitans de la petite ville qui y étoit, s'enfuirent vers l'autre bout de l'isle. Il eut donc la liberté toute entiére de choisir la place qu'il voulut, & d'y bâtir le fort. Ce fut dans l'endroit même où les Portugais en avoient eu un autrefois, & sur une partie des fondemens qui y étoient encore. On y fit quatre bastions, deux du côté de l'eau & deux du côté des terres, & on le mit en si bon état que les ennemis des Hollandois n'ont jamais pu depuis leur en ôter la possession.

Mais s'ils en ont joüi, il n'en fut pas de même de l'Amiral qui l'avoit fait construire. La place se perdit pour lui dans le moment qu'il l'achevoit. Les fugitifs firent feinte de vouloir s'accommoder, & demandérent une entrevuë. L'Amiral l'accorda, & étant allé au rendevous avec trop-peu de précaution, il fut massacré avec trente des principaux de ses gens; & deux Oficiers que les Bandanois avoient en otage, le furent aussi. Il fut encore commis quelques autres meurtres, & il n'y eut presque point de Hollandois dans le reste des isles de Banda qui demeurât en vie.

Ces inhumanités excitérent la guerre. Les Hollandois allérent brûler les jonques, les

navet-

navettes, les pirogues qui étoient à Néra, & celles qui étoient encore sur les chantiers. Ensuite ils ataquérent la petite ville de Lampetaque, qui fut pillée. On y trouva quatorze pierriers. De-là ils allérent à celle de Célame : mais les habitans des villes de Lontor & de Jortato s'y étant jettez, la défendirent si-bien qu'on ne la put prendre.

Enfin la guerre aiant duré depuis le mois de Mai jusqu'à la mi-Août 1609. la paix se fit. Les Bandanois se soumirent. Ils abandonnérent l'isle de Néra aux Hollandois, & entrérent, à l'égard des autres isles, dans des engagemens tels qu'on le souhaitoit.

Le Traité étant conclu, trois des vaisseaux qui étoient à Banda, mirent à la voile pour aller à Amboine, où ils prirent terre le vingt & uniéme du même mois d'Août.

Le mois de Septembre suivant, les Orancaies de cette isle s'étant assemblez, il y eut un renouvellement d'alliance, & de soumission de leur part aux Hollandois. La chose se passa fort agréablement des deux côtés. Les Orancaies parurent contens du gouvernement des Hollandois, & de ce qu'ils faisoient un établissement plus fixe, soit par les mariages ou par d'autres circonstances, qu'ils n'avoient fait auparavant. La fête fut célébrée par des réjoüissances publiques, & les insulaires firent paroître à l'envi les favorables dispositions où ils étoient pour leurs Maîtres. Voici les copies des renouvellemens d'alliance.

Accord


Page 118
M: Ganapus
ou
Ganapi

Accord fait entre le Capitaine de Hito & les autres Chefs des Quartiers voisins, d'une part; & les Hollandois d'autre part.

„ Comme par la grace de Dieu les Vas-
„ saux de L. H. P. les Seigneurs E'tats Gé-
„ néraux des Provinces Unies des Païs-bas;
„ savoir particuliérement l'Amiral E'tienne
„ van der Hagen, & le Conseil de sa flote,
„ nous ont délivrez du joug des Portugais
„ nos ennemis, savoir nous le Capitaine de
„ Hito, & tous les Chefs & les Habitans de
„ Hito, ensemble les villes situées dans le
„ voisinage; & que de-plus ces Libérateurs
„ les-dits Vassaux de L. H.-P. qui nous ont
„ procuré la paix, nous ont, par l'ordre des-
„ dits Seigneurs E'tats Généraux, rendu,
„ restitué & remis en notre pouvoir, nos vil-
„ les & tout notre païs, & nous en laissent
„ dans une paisible possession: A ces causes,
„ & en reconnoissance d'un si grand bienfait,
„ Nous-dit Capitaine de Hito, & tous les
„ Chefs de Hito & des villes voisines, ju-
„ rons & promettons solemnellement à L.
„ H. P. les Seigneurs E'tats Généraux des
„ P. U. à S. Ex. le Seigneur Prince Mau-
„ rice, & au Gouverneur du château d'Am-
„ boine, de leur être fidelles tant que
„ nous vivrons; auxquelles promesses nous
„ ajoûtons les articles qui suivent: sa-
„ voir

„ Premiérement: Nous-dits Chefs jurons
„ tous ensemble d'assister le dit Gouverneur
„ d'Amboine, & de le faire assister de toutes
„ nos

„ nos forces contre nos ennemis communs, „ & tous ceux qui voudroient attenter quelque chose contre le fort, soit par mer, „ ou par terre. Nous jurons aussi de ne vendre point de clou de girofle à qui que ce „ soit, qu'à nos susdits Confédérez, si ce „ n'est avec le consentement du Gouverneur.

„ En second lieu: Chacun demeurera dans „ sa Foi & croiance, ainsi-que Dieu la lui „ a mise au cœur, & que chacun est persuadé qu'elle le sauvera: de-sorte qu'il ne „ sera réciproquement fait aucune insulte à „ personne, au sujet de la Réligion.

„ En troisiême lieu: Si quelqu'un des Alliez déserte le fort, & s'enfuit à Hito, ou „ dans les autres quartiers, nous promettons „ de le rendre au Gouverneur toutes fois & „ quantes que nous en serons requis. Tout de „ même, si quelqu'un de Hito se retire au fort, „ le Gouverneur sera tenu de le restituer.

„ En quatriême lieu: S'il arrive que quelqu'un des Alliez fasse tort aux habitans, „ qu'il entre dans les maisons pour s'y comporter mal & commettre des excès, le „ Gouverneur sera tenu d'en faire le châtiment; ou-bien les habitans ne seront „ plus obligez de porter le clou au fort.

„ En cinquiême lieu: Si le Gouverneur „ mande les habitans pour quelque travail, „ les Olisivas seront tenus de prêter la main „ aux Olilimas, & ceux-ci tout-de-même à „ ceux-là.

„ En conséquence desquelles promesses & „ engagemens ci-dessus, nous Gouverneur, „ au nom de **L. H. P.** les Seigneurs E'tats „ Géné-

„ Généraux des Provinces Unies, & de S. Ex. „ le Seigneur Prince Maurice, promettons „ au Capitaine de Hito, & à tous les Chefs & „ Habitans de ces quartiers, de les protéger „ & de les secourir, comme nous ferions ceux „ de notre propre nation, contre tous enne- „ mis qui voudroient les insulter & ataquer, „ ou envahir leur païs.

„ Ce Traité d'alliance fut renouvellé par „ le Capitaine de Hito & par les Orancaies, „ ratifié & signé de nouveau, en présence du „ Sr. Gouverneur Fréderic Houtman, au „ château d'Amboine, le dixième de la Lu- „ ne Joumadil Oüal, l'an de Mahomet mil- „ dix-neuf, & l'an de Jésus Christ mil six „ cents-neuf, le neuvième du mois d'Août.

Lettre des Habitans de Louhou, Lesidy & Cambelle, au Roi de Ternate.

„ Nous Habitans de Louhou, Lesidy & „ Cambelle, & tous les Olilimas & les Oli- „ sivas qui y demeurons, joints à l'Orancaie „ Basy, nous prosternons aux piés de Votre „ Majesté, priant Dieu qu'il lui donne une „ longue vie.

„ La revérence que Basy & tous vos Su- „ jets font à Votre Majesté, est pour vous in- „ former que Simon Jansz Hoen Vice-ami- „ ral, & Fréderic Houtman Gouverneur du „ fort d'Amboine, nous ont mandez au-dit „ fort, où nous avons tous comparu, & là ils „ nous ont fait entendre qu'ils désiroient re- „ nouveller l'ancien accord & Traité qui a „ été fait entre les Hollandois & les Sujets „ de

,,de Votre Majesté : sur quoi nous leur avons ,,répondu que nous n'osions l'entreprendre ,,sans avoir l'agrément de Votre Majesté, ,,n'étant pas convenable que les Sujets aillent devant leur Seigneur & Maître. Néanmoins vu les pressantes sollicitations desdits Vice-amiral & Gouverneur, nous ,,nous prosternons devant la poudre des piés ,,de Votre Majesté, nous soumettant en toutes choses, & déclarant que nous voulons ,,entiérement entretenir le Traité fait, ou ,,qui se fera ci-après entre Votre Majesté, ,,& les Seigneurs Etats des Provinces Unies, ,,& S. Ex. le Prince Maurice. Ecrit & fait ,,au fort d'Amboine le 24. jour de la cinquiême Lune Joumadil Oüal, l'an de ,,Mahomet 1009. & le 21. d'Août de l'An ,,de Christ 1609. Signé Yman de Louhou.

Traité d'Alliance entre les Orancaies de Louhou, Cambelle, Lesidi, ensemble l'Orancaie Basi, & l'Orancaie Capitaine de Hito, d'une part; & Simon Hoen Vice-amiral Hollandois, & Fréderic Houtman, Gouverneur d'Amboine, d'autre part.

,,Premiérement : Tous les Chrétiens demeureront Chrétiens, & les Mahométans ,,demeureront Mahométans, sans qu'on se ,,fasse d'insulte de part & d'autre.

,,En second lieu : Ceux qui se trouvent ,,sous la juridiction du fort d'Amboine y ,,demeureront ; & il en sera de même de ,,ceux qui se trouvent sous la juridiction de ,,Hi-

,,Hito. Ceux qui sont Sujets de Louhou, ,,demeureront tels; & ceux qui le sont de ,,Lesidi & de Cambelle, demeureront tels ,,aussi. Si quelqu'un veut se soustraire à son ,,Chef, & se soumettre à d'autres, soit aux ,,Hollandois, soit à Hito, soit à Louhou, ,,à Cambelle, ou à Lesidi, il sera rendu, ,,& jugé par son Chef.

,,En troisiême lieu : Ne pourront les Hol-,,landois bâtir aucun fort ni château dans ,,notre païs, sans notre consentement, pen-,,dant-que notre présente alliance durera.

,,En quatriême lieu : Si quelqu'un de nos ,,quatre quartiers, déserte, & se retire dans ,,la juridiction du Gouverneur, il le fera ,,lier, & nous le renvoiera, afin que nous ,,en soions les maîtres, & qu'il ne puisse plus ,,faire la même chose. Tout-de-même, si ,,quelqu'un des gens du Gouverneur déserte, ,,& qu'il se rende dans l'un de nos quartiers, ,,sans son consentement, nous le lui remet-,,trons entre les mains.

,,En cinquiême lieu : Nous livrerons à ,,nos Confédérés tout le clou de girofle qui ,,sera recüeilli, dont néanmoins nous ne ,,fixons pas le prix, attendant pour cela les ,,ordres du Roi de Ternate notre Maître, ,,que nous voulons suivre & exécuter, selon ,,qu'il est de notre devoir.

,,En sixiême lieu : Si nos Confédérés ,,veulent faire la guerre aux habitans des ,,isles de Banda, ou de Céram, nous ne se-,,rons point tenus d'y aller, ni de les as-,,sister.

Cet Accord à été fait par le Vice-amiral & par le Gouverneur, au Nom de L. H. P. Les Seigneurs E'tats Généraux des Provinces Unies & de S. Ex. le Seigneur Prince d'Orange, le Mécredi 25. du Mois Joumadil Oüal, l'An de Mahomet 1009. *& le* 26. *d'Août de l'An de N. S. J. Christ* 1609.

Voici une Lettre que le Roi de Ternate écrivit bientôt après aux Orancaies, au sujet de ce Traité.

Lettre du Roi de Ternate aux habitans de Loubou, de Cambelle, de Lesidi, & des places voisines, datée le mois de Novembre 1609.

„J'ai reçu la lettre que vous m'avez en- „voiée par le Sr. Vice-amiral Simon Hoen, „par laquelle j'ai apris que vous avez trai- „té alliance avec le sus-dit Vice-amiral & „le Gouverneur d'Amboine, comme aiant „charge & pouvoir des Seigneurs E'tats „Généraux des Provinces Unies, & de S. „Ex. le Seigneur Prince d'Orange; ce que „j'aprouve comme m'étant agréable. De „ma part j'ai aussi traité ici une nouvelle „alliance avec le Sr. Amiral François Wit- „tert, aussi au nom & comme aiant charge „des-dits Seigneurs E'tats Généraux, la- „quelle je vous recommande d'observer en „tous ses points, qui sont en substance; que „nous vivrons & demeurerons en paix à „perpetuité avec leur nation : que nous ne

„livre-

„ livrerons notre clou de girofle à personne „ qu'à eux : qu'ils le paieront au prix de cin- „ quante reaux de huit la barre : que nous „ nous prêterons mutuellement secours con- „ tre les Portugais & contre les Espagnols, „ nos communs ennemis, s'ils nous insul- „ tent, ou veulent nous faire quelque tort, „ sans que nous puissions nous refuser assistan- „ ce les uns aux autres, en cas de besoin, „ & en étant requis.

Après cela les Hollandois remirent à la vôile, & aiant relâché à Machian, sous le fort de Noffecquia, ils y aprirent que le Vice-amiral Wittert, devenu Amiral par la mort de Verhoeven, avoit aussi bâti un fort dans l'isle Motir, où il avoit laissé cinquante hommes de garnison, avec les munitions de guerre qui y étoient nécessaires.

Enfin ils allérent moüiller l'ancre à la rade de Ternate, sous le fort de Maleïe, d'où l'Amiral Wittert étoit parti quelques jours auparavant, pour aller aux Manilles croiser sur les Espagnols, & les insulter. Il montoit l'*Amsterdam* & avoit avec lui deux yachts. Avant son départ il avoit renouvellé les Traités faits avec les Ternatois ainsi qu'il paroît par la copie que voici.

Confirmation du Traité fait entre le Sieur Amiral Corneille Matelief le jeune, au nom de L. H. P. les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, de S. Ex. Le Seigneur Prince Maurice, en qualité de Gouverneur, & des Sieurs Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, d'une part: & le Très puissant Roi de Ternate, son Conseil, & les principaux de la Noblesse du païs d'autre part.

„Que tous les Articles accordez, au mois „de Mai de l'An 1607. entre l'Amiral Cor„neille Matelief le jeune & Sa Majesté le „Roi de Ternate, seront entretenus & exé„cutez selon leur forme & teneur, tant par „les Hollandois & Zélandois, que par les „Ternatois; ce qui se fera dans la maniére „qui suit.

„L'Amiral Wittert, qui fait la-dite con„firmation aux-dits noms ci-dessus, promet „aux Ternatois de leur aider de tout son „pouvoir à recouvrer les païs que leurs en„nemis leur ont pris, & ceux qui se sont „revoltez, & qui ont passé sous l'obeissan„ce des Castillans & des Portugais; & à „remettre tous les-dits païs sous leur obéis„sance: qu'à cet éfet il s'en ira aux Manil„les, ou Philippines, avec plusieurs na„vires, pour empêcher que les Castillans „ne fassent passer des vaisseaux aux Molu„ques, avec des munitions de bouche, ou de „guerre, & pour les insulter par toutes les „voies qu'il sera possible.

„Après

„ Après cette expédition le-dit Sieur Ami-
„ ral Wittert reviendra ici à Ternate, sans
„ entreprendre aucun autre voiage, ni re-
„ lâcher en aucun autre lieu, à-moins qu'il
„ n'y fût absolument contraint par quelque
„ fortune de mer. Cependant ledit Sieur
„ Amiral & son Conseil envoieront quelques
„ corcorres, ou yachts des Indes, à Am-
„ boine, à Banda, & dans les autres lieux
„ où la flote Hollandoise peut être, pour y
„ donner avis de ce qui est ici arrêté, &
„ faire qu'il vienne au plutôt autant de vais-
„ seaux qu'il sera possible, au secours de
„ cette isle de Ternate, & pour sa défence:
„ Et ne pourra ledit sieur Amiral s'en re-
„ tourner, ni abandonner ces isles, qu'il ne
„ soit venu un autre Amiral avec commis-
„ sion de L. H. P. & de S. Ex.

„ Ne pourront les Hollandois faire aucun
„ Traité de paix, ni aucune tréve avec les
„ Castillans & les Portugais, que le Roïau-
„ me de Ternate n'y soit compris, avec les
„ païs qui lui sont alliés, savoir Machian,
„ Motir, Xula, Cambelle, Louhou, Bouro,
„ Manipe, Célébes, Minsau, Taffura Pan-
„ gaser, Sanger, Manide, More, Lolodde
„ Camnecanor, Sabouge, Gilolo, & toutes
„ les autres isles & nations qui relèvent du
„ Roi de Ternate, pour lesquelles on traite-
„ ra aux mêmes conditions avec les Hollan-
„ dois & les Zélandois.

„ Le-dit Amiral promet que lors-qu'il se-
„ ra retourné en Hollande il donnera bonne
„ connoissance de l'état présent des afaires
„ aux Sieurs Directeurs, & des promesses

„ qui sont faites en leur nom, & qu'il les
„ sollicitera fortement à envoier une flote,
„ pour chasser les Castillans du Roiaume de
„ Ternate.

„ Pourtant nous donnons pouvoir, & nous
„ nous remettons entre les mains des Habi-
„ tans & de la République des Provinces
„ Unies, Sujets de L. H. P. les Seigneurs
„ Etats Généraux, afin qu'ils nous protégent,
„ & nous servent de rempart; & si les-dits
„ Sieurs Directeurs envoient une flote à nôtre
„ secours, nous jurons & promettons de ne
„ nous départir jamais de notre alliance avec
„ les Provinces Unies.

„ Nous promettons de rembourcer tous les
„ frais qui se font ici, au-moins autant-que
„ nous en aurons le pouvoir. Pour cet éfet
„ nous mettons entre les mains des-dits Ha-
„ bitans des Provinces Unies, & leur per-
„ mettons de lever tous les impôts & tributs
„ qui se lèvent ordinairement tant sur les
„ habitans que sur les étrangers, pour en
„ tenir compte, & retenir les deniers qui en
„ proviendront, en paiement des-dites avan-
„ ces, jusques-à-ce qu'elles soient entiére-
„ ment rembourcées: & pour eux ils démeu-
„ reront francs de tous droits & tributs.

„ Sur quoi nous habitans de Ternate, tant
„ pour nous que pour tous ceux qui relèvent
„ de la Couronne, & pour ceux qui sont encore
„ dispersez dans les païs étrangers, que nous
„ ferons rassembler promtement, promettons
„ de faire venir des troupes de tous les lieux
„ qui relèvent de ce Roiaume, & qui lui
„ sont demeurez fidelles, & d'ataquer con-

„ jointe-

„ jointement les Castillans, pour les chasser; à quoi si nous ne pouvons réussir, „ nous nous confions sur le secours que nos „ Alliés nous promettent.

„ En conséquence nous renonçons à vendre notre clou de girofle à aucune autre „ nation, ou particulier, & il ne nous sera „ pas permis de le donner à aucun autre qu'au „ Commis de nos Confédérez, afin-que les „ Hollandois puissent augmenter leur réputation & leur crédit dans ces païs; & le „ prix dont le Roi & le-dit Sr. Amiral conviendront ensemble, demeurera fixe, & „ sera accepté de toute la nation.

„ Afin-que toutes choses se fassent d'un „ commun accord, nos Confédérés ne pourront faire justice des Ternatois, lors-que „ le cas y écherra, qu'ils n'en aïent donné „ avis au Conseil de Ternate. Tout de même, si quelqu'un des Confédérés tomboit „ dans quelque faute, les Ternatois ne pourront le faire punir, qu'ils n'en aïent donné „ connoissance au Conseil des Hollandois. „ On se promet aussi réciproquement de „ n'user d'aucune moquerie, & de ne se faire „ aucune insulte au sujet de la Réligion.

„ S'il arrive que quelques étrangers se jettent entre les bras des Ternatois, pour „ embrasser la croiance des Maures, ceux-ci „ seront obligez de les remettre entre les „ mains de leurs Alliez. Tout de même si „ les Ternatois veulent embrasser le Christianisme, on les remettra entre les mains „ de ceux de leur nation.

„ Le Roi de Ternate promet, qu'à la pre-

,, miére commodité, ou mousson, il envoiera ,, quelques corcorres à Louhou & à Cambelle, avec un Oficier au nom & de la ,, part de L. H. P. les Seigneurs E'tats Généraux &c. & au nom de Sa Majesté, pour ,, y faire entretenir par-tout l'alliance perpétuelle faite & confirmée réciproquement. Auquel éfet Sa Majesté donnera ,, pouvoir & autorité à des Commissaires, ,, qui seront chargez de tenir la main à l'éxécution des présens articles : Et d'un autre côté le S. Amiral & son Conseil envoieront au nom de L. H. P. le Sr. Adrien ,, Corsz, ou telle autre personne qu'il leur ,, semblera bon, qui, en cas de besoin, pourra faire bâtir un fort à Louhou, ou à Cambelle, pour reprimer les courses de nos ,, communs ennemis, & s'oposer à leurs invasions.

,, L. H. P. & leurs Sujets, & le-dit Seigneur ,, Très-puissant Roi de Ternate, ensemble ses ,, Amis, Alliez & Vassaux, seront tenus & ,, obligez, & par ces présentes s'obligent ,, d'entretenir & faire entretenir une alliance ,, perpétuelle entre eux respectivement; d'avoir commerce ensemble tant à l'égard de ,, ce qui regarde le négoce, que des ofices & ,, devoirs qu'on se rend dans la société civile: ,, de-sorte que desormais S. M. & les-dits ,, nouveaux Confédérés avec Elle, se prêteront mutuellement toute sorte de secours; se rendront les services que leurs ,, engagemens leur doivent faire réciproquement attendre; se donneront assistance ,, contre ceux qui pourroient entreprendre ,, d'in-

„ d'insulter ou d'ataquer l'une ou l'autre des „ deux nations ; auxquelles fins les sus-dits „ Confédérés & S. M. avec ses Vassaux, de- „ meureront unis & obligez de se défendre, „ de se protéger les uns les autres, & de se „ procurer tous les avantages possibles, ain- „ si-qu'il est porté ci-dessus ; engageant pour „ cet éfet leur parole, leur foi & leur hon- „ neur, tels qu'ils sont tenus de les conser- „ ver à Dieu & à leurs Prochains. Fait „ dans la ville de Maleïe, au fort d'Orange „ dans l'isle de Ternate, aux Moluques, le „ mois de Juillet 1609.

Outre le fort de Gammalamma, les Espagnols en avoient depuis peu bâti encore un autre à Telingame, ou Tallegome. On prit la résolution d'aller l'ataquer ; mais il fut bien défendu, & les Hollandois furent repoussez.

Cependant pour se fortifier aussi dans cette isle, ils firent de nouveaux retranchemens à Tacomma, & y élevérent un nouveau fort. Les Espagnols à leur tour voulant les troubler, & détruire leurs ouvrages, allérent au nombre de quatre-vingts Blancs, & trois à quatre cents Noirs, pour les attaquer ; ce qu'ils ne firent pas avec plus de succès que les Hollandois en avoient eu à Telingame.

Ce fort de Tacomma fut fait quarré, & eut pour défenses un bastion du côté de la campagne, & une redoute sur la hauteur. Les dedans furent ordonnez avec beaucoup de régularité, & plusieurs Ternatois allérent y habiter avec leurs familles, parce

 que

que l'endroit étoit fort commode pour y recueillir le clou de girofle.

Cependant les vaisseaux se rendirent sur la côte de Tidor, où quelques-uns demeurérent à croiser avec les corcorres de Ternate, afin d'affamer l'isle. Les autres s'étant rendus à Bachian, on y fit débarquer des troupes qui s'emparérent du fort qui y étoit; les Espagnols, qui étoient au nombre de dixhuit, avec cent Mardicres l'aiant abandonné, & aiant remonté la riviére pour se sauver.

Les fugitifs se rendirent auprès du Roi de l'isle, qui les reçut assez favorablement. Le lendemain on fit un détachement de Hollandois, pour aller après eux. Comme ceux-ci ne savoient pas quelles étoient les dispositions du Roi à l'égard de leur nation, ils envoiérent parler à ce Prince, & lui demander des otages, pendant-qu'on traiteroit avec lui. Au-lieu de donner des otages, il alla lui-même, avec quelques-uns de ses Orancaies, trouver le Commandant, & il passa volontairement la nuit à son bord: tant la bonne foi avec laquelle les Hollandois en usoient, quoi-qu'il en eût coûté la vie à plusieurs des plus considérables d'entre eux, leur avoit aquis de crédit & de réputation parmi ces peuples.

Le détachement qui poursuivoit les Espagnols, marcha sur leurs pas au-travers d'un marais, puis sur la montagne, où les fuïards choisirent leur retraite, & où ils furent comme assiégez. On leur envoia ofrir des conditions favorables qui furent acceptées.

Mais

Mais il y eut un Alphéres, ou Enseigne, qui ne voulut pas tenir la capitulation, & il arrêta ceux qui montoient pour la faire éxécuter. Il proposa de nouvelles conditions que les Hollandois ne voulurent pas aussi accepter.

Cette circonstance aiant causé du différent entre les Espagnols & les Mardicres qui étoient avec eux, ceux-là se moquérent de ceux-ci, leur reprochant qu'ils craignoient les Hollandois qui n'étoient que des poules, & qui avoient été obligez de se retirer sur le refus qu'on leur avoit fait de se rendre. Nous autres Espagnols, disoit l'Alphéres, nous ne craignons nullement ces coquins-là. Nous Catoliques, comment voudrions-nous nous livrer à leur discrétion & entre leurs mains? Un de nous peut aisément battre dix de ces Chiens de Lutériens.

Cès bravades n'étoient pas tout à fait sans fondement. L'Enseigne voioit que le lieu où il étoit, paroissoit presque inacessible, tant il étoit escarpé. Il se persuadoit même que personne n'oseroit entreprendre d'aller y ataquer ses gens. Mais le lendemain les Hollandois y grimpérent avec une résolution & une intrépidité qui surprit les plus hardis d'entre leurs ennemis.

Ceux-ci se défendirent avec assez de courage; mais ils furent presque tous tuez, la fureur des Ternatois n'épargnant personne, non-pas même les femmes & les enfans, quelques éforts que les Hollandois fissent pour les sauver. Ils conservérent pourtant la vie à huit Espagnols. Pour les Mardicres ils

ils furent entiérement détruits. Après cette expédition le Vice-amiral Simon Hoen fit faire de nouveaux ouvrages au fort, & augmenta le nombre des bastions, qui fut jusqu'à quatre; puis il lui donna le nom de Barneveldt.

Il se fit encore un nouveau Traité d'alliance entre les Hollandois & les Rois de Ternate & de Bachian, par lequel les Espagnols & les Portugais furent déclarez leurs ennemis communs, contre lesquels ils promettoient de se donner mutuellement toute sorte de secours. Tous les Caboves, ou Chrétiens, furent aussi mandez pour prêter le serment de fidélité au nom du Prince d'Orange, & déclarer qu'ils tenoient les mêmes Espagnols & Portugais pour ennemis, & qu'ils seroient fidelles aux Hollandois; ce qu'ils firent volontairement, & ils retournérent dans leurs demeures, auprès du fort.

Cependant les Espagnols aiant envoié une galére & cinq corcorres sur la côte de Bachian, avec cent hommes de leur nation, & quatre cents Mardicres, ils y debarquérent, & allérent se mettre en embuscade dans un bois. Ces bâtimens aiant été découvers, on envoia un Capitaine avec soixante Hollandois, sur la montagne, pour la sureté du Roi qui y étoit. Ensuite vingt soldats aiant été envoiez à la découverte, ils tombérent dans l'embuscade, & leur Commandant fut tué, aussi-bien que le Sergeant. Le reste prit la fuite, & se sauva. Un Mardicre transfuge assura que les ennemis eux-

mêmes

mêmes étoient tellement étonnez & troublez, qu'ils ne savoient ce qu'ils faisoient, & que si les vingt soldats eussent osé faire ferme, ils les auroient battus. En éfet les fuïards assurérent qu'ils avoient été au milieu des Espagnols, & qu'ils ne pouvoient pas comprendre comment ceux-ci les avoient laissé échaper. Mais la retraite de ces ennemis dans leurs vaisseaux, fut encore une preuve plus certaine du peu d'envie qu'ils avoient de se battre.

Lors-qu'ils se furent retirez, on régla le nombre de soldats qui demeureroit en garnison dans le fort de Barneveldt, qui fut soixante hommes; & on laissa un navire sur la côte pour la défence de la place, jusques-à-ce que tous les travaux en fussent conduits à perfection, ou du-moins dans un si-bon état qu'il n'y eût plus rien à craindre.

Ce vaisseau, qui se nommoit *les Provinces Unies*, en étant parti six semaines après, savoir au mois de Fèvrier 1610. & aiant relâché à Machian, on y aprit qu'il y avoit en mer trois navires & un yacht qui croisoient. Lors-qu'il fut par le travers de Motir, on eut avis que la flote de Manille, consistant en six frégates & deux jonques, avoit terri à Gammalamma. Ensuite aiant joint la flote Hollandoise, qui étoit au port de Maleïe, on y trouva deux prises considérables faites sur les Espagnols, avec deux Capitaines prisonniers, deux Moines, & cinquante soldats & matelots.

Ces prisonniers raportérent que l'Amiral Wittert, qui croisoit aux Philippines, y

avoit fait un grand butin, & qu'il y avoit preſque interrompu la navigation. Pour les exploits que la flote venuë des Philippines fit, ils ne furent pas grands. On la chercha pluſieurs fois, ſur les avis qu'on recevoit de ſes mouvemens, mais on ne la trouva point. On fut averti qu'elle devoit faire une entrepriſe ſur Bachian & ſur Labova. Les Hollandois s'y rendirent pour lui faire tête, mais ils ne la virent point paroître.

Bachian & Labova ſont deux iſles ſi-voiſines, que ſouvent on les comprend toutes deux ſous le nom de la premiére. Elles avoient pourtant chacune leur Roi; mais comme elles n'étoient pas peuplées, & que chacun de ces Rois avoit peu de forces, ils demeuroient unis & étroitement alliez, pour ſe défendre mutuellement. Ils avoient auſſi tous deux embraſſé le Chriſtianiſme par complaiſance, & ſans ſavoir ce qu'ils faiſoient, ainſi que la plupart des Chrétiens que le zèle des Portugais avoit faits. Ce zèle, ainſi qu'on l'a déja touché ci-deſſus, paroiſſoit n'avoir en vuë que le nombre des perſonnes, & leur profeſſion extérieure, quelle qu'elle pût être, & non-pas leur inſtruction. Dès-qu'ils conſentoient à être batiſez, c'étoit aſſez. On ne leur aprenoit preſque qu'à faire le Signe de Croix, & à dire *Jeſus Maria*, & en vertu de ces deux mots & de la cérémonie du Batême, dont ils ne connoiſſoient point la vertu ni le miſtére, ni n'acceptoient point l'éficace, c'étoit autant de nouveaux Sujets qu'on regar-

doit

doit comme aquis au Pape ; ce qui étoit proprement le but qu'on avoit dans leur prétenduë conversion.

Le fort de Barneveldt étoit situé dant l'isle de Labova, qui est très agréable. Elle produisoit beaucoup de clou de girofle, dont personne ne profitoit presque, faute de monde pour le recüeillir. On y trouvoit abondance de limons, de sangliers, de poules, de sagu, de poisson & d'autres denrées ; quantité de bois propre pour faire des doublages de vaisseaux. Elle est à-peu-près comme celle d'Amboine.

Il y avoit déja longtems que l'Amiral Paul van Caerden, aiant été surpris dans un petit bâtiment, comme il faisoit une traversée, étoit demeuré prisonnier entre les mains des Espagnols. Il fut échangé au mois de Mars de la même année 1610. pour les prisonniers qui avoient été faits sur les deux vaisseaux qu'on avoit pris de la flote des Philippines.

Dans ce tems-là, il se passa une chose bien tragique à Ternate. Le jeune Roi de cette isle aiant épousé la fille du frére du Sugage ou Sangiac de Sabaos, c'est à dire d'un des Commandans des quartiers de l'isle de Gilolo, il la poignarda, sans qu'il pût donner aucune raison aparente pour prétexter son crime ; & il la fit jetter dans la mer. La chose qui d'abord avoit été un peu secréte, aiant éclaté, le Sangiac en eut un si-vif ressentiment, qu'il fit fortifier ses places, & ne voulut plus permettre qu'aucun Ternatois allât à Gilolo. Il renonça hautement à l'alliance

liance du Roi de Ternate, & déclara qu'il ne pétendoit plus être vassal du Roiaume, à-moins qu'on ne lui rendît justice, soit en faisant mourir le Roi, ou en le chassant de ses Etats.

Les Hollandois ne prirent point de parti, se réservant pour être les médiateurs, & en éfet ils sollicitérent les Parties à s'accommoder. Mais le Sangiac n'aiant pu s'y résoudre, conclut que si l'on ne lui faisoit pas justice, il laisseroit traîner l'afaire, jusques-à-ce qu'il vint une flote de Hollande, & que si elle ne pouvoit chasser les Espagnols des Moluques, il feroit alliance avec eux & avec le Roi de Tidor, pour se vanger des Ternatois.

Ceux-ci se trouvérent fort embarassez de cette afaire. Ils firent assembler avec eux les Sangiacs & les Nobles de Machian & de quelques autres lieux, afin qu'ils tâchassent de moienner un acommodement. Dans cette assemblée il fut résolu que le Roi seroit dépossédé de son Roïaume, & privé de ses revenus, jusques-à-ce qu'il eût marqué par sa conduite, qu'il étoit disposé à mieux vivre qu'il n'avoit fait; & que cependant le Gougou, qui étoit son Oncle, homme âgé & prudent, gouverneroit l'Etat. Car ce n'étoit pas seulement le meurtre de la Reine qui avoit rendu ce Roi odieux à ses Sujets, il s'étoit attiré leur haine & leur mépris par toute sa conduite en général.

L'Amiral Paul van Caerden qui avoit été retiré des mains des Espagnols, fut établi Gouverneur des Moluques au mois de Juillet

let 1610. Dans ce même tems on fit transporter plus de mille des habitans de l'isle de Ganua dans celle de Motir, pour la peupler, parce-qu'on espéroit en tirer de grands avantages.

Le fort de Maleïe étoit alors en bon état. Il y avoit quatre bastions amenez à perfection, quatre-vingts-hommes de garnison, & deux à trois mille habitans, qui demeuroient dans la ville. Le fort de Tacomma ou Willemstadt, étoit pourvu de cinq bastions passables. La garnison étoit de quatre-vingts-seize Hollandois, les habitans du bourg étoient au nombre de plus de mille, & dans l'une & l'autre de ces places il en revenoit chaque jour de nouveaux d'entre ceux qui avoient été dispersez l'an 1606. lors que le Roi de Ternate fut vaincu, & emmené prisonnier aux Philippines.

Le fort de Taffaso dans l'isle de Machian, fut aussi muni de quatre bastions, de-même que celui de Noffecquia, ou le fort Maurice: mais celui de Tabillola ne le fut que de deux bastions. Les garnisons qu'on y laissa furent de plus de cent-trente Hollandois, & les habitans étoient au nombre de plus de huit mille.

Le fort de Nassau, dans l'isle Motir, étoit muni de trois bastions: la garnison étoit de quatre-vingts soldats; & les habitans étoient au nombre de plus de deux mille, tant originaires de l'isle, qu'autres qui y avoient été menez de Ganua.

Le fort de Barneveldt, dans l'isle de Bachian, ou plutôt Labova, étoit défendu par

deux

deux bastions, & la garnison étoit de quarante-huit hommes.

Toutes ces garnisons ne consistant qu'en quatre-cents-trente soldats, ou peu plus, il est aisé de juger que c'étoit un nombre bien médiocre pour conserver tant de places. D'ailleurs il y a toute aparence que les forces qu'on tenoit sur les vaisseaux croiseurs, auroient été mieux emploiées à s'assurer la possession des Moluques, & à en chasser entiérement les Espagnols, dont la foiblesse se voioit dans le peu d'oposition qu'ils faisoient aux établissemens des Hollandois.

Si l'Amiral Wittert, au-lieu d'aller croiser aux Manilles, dans l'espérance de ruïner le commerce de ces isles, eût conquis, comme il le pouvoit, toutes les Moluques, la Compagnie en auroit retiré dans la suite bien plus d'avantages qu'elle n'en auroit reçu quand même l'Amiral eût pu sauver le butin qu'il avoit fait. Cette conquête eût été une afaire solide & durable. Wittert auroit pu laisser des gens sufisamment pour la garder & pour la conserver.

Mais le trouble que l'on aimoit mieux donner aux Espagnols, ou bien, pour parler plus franchement, le butin qu'on vouloit faire, & qui auroit aporté du comptant aux Intereßez, au-lieu des avances qu'il auroit fallu continuer de faire, pour achever de conquérir les Moluques; cette avidité de se garnir les mains, fit préferer l'incertain à ce qui paroissoit comme assuré. Wittert fit de grandes captures. Ses trois vaisseaux se trouvérent remplis de ri-richef-

chesses : mais il y en voulut mettre tout-autant qu'ils en pouvoient contenir. Cependant les Espagnols aiant eu le tems de se reconnoître, & de rassembler des forces, allérent le surprendre, & lui ravir ses tresors, ses vaisseaux & la vie.

De tout cela il ne resta qu'une très grosse perte pour la Compagnie, qui de cette perte d'hommes & de vaisseaux qu'elle fit, auroit aisément achevé la conquête des Moluques, & se seroit mise en état de la conserver. La vuë du comptant à distribuer promtement, a souvent été un écüeil pour elle, & le hasard, ou pour parler plus juste, la Providence de Dieu, lui a toujours fait trouver une planche qui l'a sauvée, & conduite au port.

Pendant que les Espagnols qui possédoient la ville & le fort de Gammalamma, c'est à dire la plus grosse place de Ternate, & la mieux fortifiée de tous ces païs-là ; qu'ils y tenoient encore le fort de St. Pierre & St. Paul ; qu'ils étoient maîtres de Tydor ; les Hollandois laissant leurs places dégarnies, s'en alloient chercher fortune sur des croisiéres, & y emmenoient des forces qui étant emploiées aux Moluques, pouvoient être non-seulement supérieures à celles de leurs ennemis, mais encore capables de leur enlever ce qu'ils y possédoient. Pour peu que le gouvernement des Espagnols eût été mieux disposé, qu'ils eussent seu se servir de l'ocasion, & qu'ils eussent eu de courage, ils avoient assez de forces pour chasser les Hollandois de ces mêmes isles, & pour en demeurer maîtres.

En éfet ils y étoient au nombre de huit cents, avec plus de huit cents Indiens des Philippines. Comment avec un nombre de gens si-grand, en comparaison de celui que la Compagnie Hollandoise y avoit, laissérent-ils ses Oficiers construire en paix tous leurs forts, & se rendre maîtres de tant de lieux ; & comment ceux-ci pouvoient-ils prévoir que leurs ennemis demeureroient dans l'inaction, quand ils envoiérent la meilleure partie de leurs forces croiser au loin? On pourroit croire qu'il falloit qu'ils l'eussent deviné, ou qu'ils eussent connoissance de l'avenir.

Enfin toutes les fortifications aiant été conduites au point qu'il falloit pour se défendre, & la nouvelle flote qu'on attendoit de Hollande, ne venant point, le reste des vaisseaux de celle de Wittert, qui étoit demeuré à Ternate, pour favoriser la construction des forts, & pour charger du clou, fit voiles, & se retira.

Le Gouverneur van Caerden demeurant dans cette foiblesse aux Moluques, n'y jouit pas longtems de sa nouvelle dignité : il se laissa surprendre une seconde fois, dans la même année qu'il en avoit été pourvu. Comme il vouloit passer de Maleie à Machian, dans un yacht, il fut ataqué par la galére que les Espagnols entretenoient à Gammalamma, qui étoit armée de trente hommes, & il fut pris & remené dans son ancienne prison.

A-peu-près dans ce même tems les Espagnols s'étant réveillez, & aiant eu tout le

le loisir qu'il leur falloit pour s'armer aux Philippines, où l'Amiral Wittert ne se lassoit point de butiner, & ne songeoit point à la retraite, ils épiérent l'ocasion de le surprendre. Un jour qu'il étoit ocupé à faire transporter sur son bord les éfets d'une prise qu'il avoit faite, douze vaisseaux Espagnols tombérent à la fois sur lui. Comme il n'étoit pas paré, il eut beau se défendre courageusement, & jusqu'à la mort, il ne put empêcher que son navire ne fût pris, avec un yacht, & toutes les richesses qui y étoient.

Il y eut quarante-quatre hommes de tuez sur ces deux vaisseaux, & il en demeura six-vingts prisonniers entre les mains des ennemis. Uu autre yacht & une chaloupe armée se sauvérent. Ce fut là le fruit de cette grande dépense, qui auroit pu assujettir toutes les Moluques à la Compagnie. Le Roi d'Espagne profita du butin que les Hollandois avoient fait sur ses propres Sujets, & par là le Gouverneur des Philippines se vit en état de mettre ordre aux afaires qu'il avoit sur les bras, & qui l'inquiétoient beaucoup. Outre le yacht qui se sauva & celui qui fut pris, il y en avoit encore un autre, qui aiant sauté en l'air pendant le combat, ravit en même tems au Roi d'Espagne & à la Compagnie les biens dont il étoit le fragile dépositaire.

Cependant les Espagnols possédoient toujours aux Moluques toute l'isle de Tidor, la plus grande ville de Ternate qui étoit Gammalamma, & son fort, avec quelques autres petits forts, & quelques places sur

la

la côte de Gilolo, ainsi-qu'on l'a déja dit.

Les Hollandois de leur côté possédoient, (c'est-à-dire l'An 1610.) dans l'isle de Ternate, le fort de Maleïe ou d'Orange; celui de Toluco, Taluco, ou Hollande, qui étoit à demi-lieuë de Maleïe au Nord, & celui de Tacomma, ou Willemstad, qui étoit sur la côte Nord-oüest de l'isle, & qui avoit été construit par les soins du Vice-amiral Simon Jansz Hoen, qui mourut de maladie, au mois de Janvier de la même année 1610.

Les Espagnols avoient eu intention d'y en bâtir un; mais ils furent prévenus, & fort surpris quand ils virent que ce prudent Vice-amiral avoit reconnu, aussi-bien qu'eux, l'importance de ce dessein. C'étoit là qu'il croissoit le plus de clou, & ce dernier fort mettoit à-couvert tout le païs qui étoit entre lui & ceux de Toluco & de Maleïe. Par conséquent il assuroit à la Compagnie tout le clou qui s'y recüeilloit, & défendoit la côte où il étoit situé. Le fort de Toluco défendoit aussi la rade de Maleïe. Si les Espagnols se fussent emparez de la montagne où il étoit, il n'y auroit eu aucune sureté à cette rade.

L'isle de Motir, qui gît entre Tidor & Machiau, étoit demeurée presque déserte par les guerres intestines qui avoient été aux Moluques. A la priére des Ternatois l'Amiral Wittert y avoit fait bâtir un fort, vers son bout septentrional. Elle avoit aussi été repeuplée d'une partie de ses propres habitans qui s'étoient retirez à Gilolo, & qui y étoient retournez; & par les habitans de

de Gane ou Ganua, place qui étoit au bout méridional de la côte de la même isle de Gilolo, du côté de Bachian, & qui étoit aussi sous la domination du Roi de Ternate.

Dans ce même tems-là, les Espagnols de Tidor, qui avoient été fortifiez de quelques vaisseaux, en tirérent la plupart des matelots, & s'assemblérent pour aller ataquer le nouveau fort de Motir, avant-que les ouvrages fussent achevez.

Les Hollandois en aiant eu avis, y envoiérent du renfort, & les habitans s'ofrirent volontairement à prendre les armes. On leur en donna, & les ennemis aiant été avertis qu'ils étoient sufisamment en état de défence, n'osérent éxécuter leur dessein. Il y avoit déja plus de deux mille ames dans l'isle.

Celle de Machian avoit été prise par l'Amiral Paul van Caerden, & l'on y avoit bâti trois forts, dont l'un se nommoit Taffaso, qui étoit au côté occidental. Le second nommé Noffagina, ou Noffecquia, étoit au côte septentrional; & le troisiême nommé Tabillola, étoit au côté oriental de l'isle, où il y avoit encore quelques autres petites villes sur les côtes. Le nombre des habitans pouvoit être de neuf mille, en y comptant ceux de l'isle de Cayoa, qu'on avoit transportez à Tabillola, l'An 1609. après qu'ils eurent été vaincus, parce-qu'on ne pouvoit pas les mettre en sureté dans leur isle.

Celle-ci, savoir Machian, étoit alors la mieux pourvuë de girofles, & en général la plus fertile de toutes les Moluques. On y re-

recüeilloit plus de vivres qu'il n'en falloit pour ses habitans. Elle en fournissoit même à ses voisins; ce qui venoit autant de ce que les Indiens y étoient un peu moins fainéans qu'ailleurs, que de la bonté même du terroir. Il en étoit de même de l'isle Motir.

L'isle de Bachian, qui étoit un Roïaume particulier, mais fort désert, & dont les habitans n'étoient aussi que des fainéans, étoit par cette raison tombée dans une grande décadence. On y avoit autrefois fait alliance avec les Portugais & les Espagnols, qui avoient bâti un fort à Labova. Les Espagnols y avoient entretenu une garnison de vingt hommes, & il y avoit eu dix-sept familles Portugaises, & quatre-vingts autres des originaires du païs.

Les Hollandois les avoient chassez de ce fort dès l'An 1600. & l'An 1610. ils y avoient une garnison telle qu'il falloit pour tenir les habitans en bride. Dans la grande isle de Bachian ils n'avoient qu'une forteresse nommée Gammacanorre, ou Gammadourre; mais la petite ville qui étoit auprès, se trouvoit bien-peuplée, parce-que les habitans de Sabougo s'y étoient retirez, pour se soustraire à la domination des Espagnols. Ce fut à leur sollicitation qu'on y fit bâtir un fort, où l'on entretenoit ordinairement une garnison de trente soldats, qu'on renforçoit lors-qu'il en étoit besoin.

Dans tous ces païs où les Hollandois étoient alors établis, il y avoit peut-être encore assez de soldats de leur nation, pour

les

les défendre contre les ennemis communs, ſavoir les Portugais & les Eſpagnols, pendant-que les habitans vouloient concourir à leur propre défence, & ſe tenir unis avec leurs Alliez. Mais il s'en falloit beaucoup qu'il n'y eût aſſez de forces, pour les tenir eux-mêmes en bride, au cas qu'ils vouluſſent rompre les Traités qu'ils avoient faits.

Cependant on devoit aſſez s'y attendre, & en éfet la choſe arriva bientôt après. Ils s'étoient obligez à rembourcer tous les frais qui avoient été faits pour les afranchir du joug des Eſpagnols; & juſques-à-ce qu'ils en euſſent fait l'entier rembourcement ils avoient engagé tous les droits, tributs & impôts, qui ſe levoient tant ſur les naturels du païs, que ſur les étrangers. Outre cela, pour reconnoiſſance des ſervices que les Hollandois leur avoient rendus, ils les avoient éxemtez de tous impôts à perpétuité. La Nobleſſe commença de dire qu'elle n'avoit point eu connoiſſance de cette convention, & elle travailla ſourdement à exciter les autres habitans contre un Traité qu'ils croioient leur être trop onéreux.

Cependant, loin-que la choſe eût été cachée aux Nobles, ils avoient eux-mêmes fait d'autres promeſſes bien plus grandes, dans le tems qu'ils étoient opprimez. C'eſt ainſi que les ingrats tâchent d'oublier ce qu'ils doivent à leurs bienfaiteurs, dont la vuë même les incommode, & leur eſt à charge.

Les Ternatois étoient naturellement fiers, hautains, & ils s'étoient encore afermis

dans leur humeur altiére, par la domination qu'ils avoient euë sur quantité d'isles & de païs; de-sorte qu'il ne faut pas s'étonner que le joug des Portugais leur eût paru insuportable. Ils avoient bien changé de condition. De dominateurs ils étoient devenus esclaves. Mais les mortifications qu'ils avoient eues, ne les avoient pas encore guéris de cette passion de dominer, dont ils avoient été possédez.

Ils ne se contentoient donc pas du changement avantageux qui étoit arrivé dans leur condition : ils aspiroient à celle où ils s'étoient vus avant-que de connoître les Européens; & délivrez des fers des uns, ils vouloient se délivrer de la géne où ils se trouvoient par leurs alliances avec les autres. A la vérité les insultes qu'ils avoient soufertes, les avoient humiliez; mais autant de fois qu'ils avoient cru voir quelque jour à se tirer de la contrainte où ils vivoient, quand ils n'étoient pas absolument les maîtres, ils avoient renoncé à leurs alliances, à la bonne foi, à leurs propres interêts, entant qu'ils ne s'accordoient pas avec leur orgueil.

Ainsi les Hollandois pouvoient faire leur compte qu'ils ne seroient en fureté, & qu'ils ne joüiroient de ce qu'on leur avoit promis, que pendant-qu'ils auroient la force en main. C'est ce que ceux qui étoient en Europe ne pouvoient comprendre, & encore aujourdhui ils ne paroît pas qu'ils comprennent trop qu'on puisse en user autrement dans l'Europe même, quoi-qu'ils voient & qu'ils sentent tous les jours, par quelque nouvelle expérience,

périence, que tel est le train ordinaire des hommes. Imbus de cette maxime si-Chrétienne, si raisonable, qu'il faut garder la foi promise, il semble souvent qu'ils n'aïent jamais éprouvé que presque tous les hommes n'admettent ce principe que dans la spéculation, & qu'ils agissent comme s'il ne les obligeoit à rien dans la pratique.

Le Roi qui regnoit alors à Ternate, étoit jeune, & son Conseil étoit composé de Maures, c'est-à-dire de gens de qui l'on ne devoit attendre aucune fidélité. Apollonius Schot Officier d'expérience & d'un grand génie, qui avoit vu cette Cour, en avoit écrit son sentiment à la Compagnie, savoir qu'il n'y avoit que deux moiens capables d'afermir l'établissement des Hollandois aux Moluques. Le premier étoit d'entretenir de grosses garnisons dans les places; ou-bien si cette voie paroissoit trop onéreuse, sa seconde vuë étoit de donner la liberté aux Particuliers de Hollande, d'aller y trafiquer, & de s'y établir, en païant à la Compagnie des droits & tributs raisonables.

En éfet il y avoit un grand nombre de gens, sur-tout de ceux qui avoient déja servi, qui ofroient & qui souhaitoient de s'y habituer, moiennant qu'ils y pussent travailler pour eux-mêmes, & éxercer librement le commerce sous certaines conditions, au profit de la Compagnie, ainsi-qu'on le pratique dans les autres E'tats, & telles qu'elles pourroient être réglées par les E'tats Généraux. Ce dernier moien étoit celui que Schot auroit le plus aprouvé, parce-que,

 suivant

suivant les raisons qu'il en alléguoit, il croioit qu'il auroit été fort avantageux pour la propagation de la Réligion Chrétienne.

Telle étoit donc, selon lui, la situation des afaires de Ternate, & par conséquent de toutes les Moluques, savoir qu'on pouvoit se maintenir avec le secours des insulaires contre les ennemis communs; mais qu'on n'étoit pas en état de se maintenir contre les insulaires mêmes, lors-qu'ils voudroient manquer de foi, & qu'il y avoit toute aparence qu'ils en manqueroient, dès-qu'il y auroit quelque avantage à espérer pour eux.

Il disoit que le fort de Gammalamma, que les Espagnols possédoient dans l'isle de Ternate, étoit pourvu d'une garnison de deux cents Espagnols & de quatre-vingts-dix Papaugos, ou habitans des Philippines fort-bien exercez dans les armes: qu'il y avoit trente familles Portugaises, soixante & dix à quatre-vingts familles Chinoises, de toutes sortes de métiers, & cinquante à soixante familles des naturels du païs, qui avoient embrassé le Christianisme: qu'ils avoient encore le fort de S. Pierre & S. Paul, qui étoit situé sur une hauteur, muni de six piéces de canon de fonte, & celui de Gammalamma l'étoit de trente-cinq piéces. La garnison du plus petit consistoit en vingt-sept Espagnols, vingt Papaugos, & quelques autres habitans des Philippines.

Les mêmes Espagnols étoient maîtres de toute l'isle de Tidor, où ils possédoient trois forts, dont celui qui étoit dans la plus grande ville, où le Roi faisoit sa résidence,

se nommoit Taroula. Sa situation étoit plus avantageuse que celle des autres forts. La garnison étoit de cinquante Espagnols, & de huit ou dix Papaugos, & il y avoit dix grosses piéces de canon de fonte.

Le second étoit l'ancien fort des Portugais, qui avoit été pris autrefois & rasé par le Vice-amiral Corneille Bastiansz, Général des Hollandois. Mais les Portugais l'avoient rétabli. Il y avoit treize Espagnols en garnison, avec quelques soldats du païs, & deux piéces de canon.

Le troisiéme fort étoit celui de Mariéco, situé du coté & à la vuë de Gammalamma. La petite ville qui étoit au pié de Mariéco, étoit fort bien peuplée de Tidoriens. La garnison étoit de quatorze Espagnols & de quelques Portugais, qui avoient deux piéces de canon pour leur défence. Il y avoit plusieurs autres petites villes, qui depuis les guerres n'étoient plus guéres peuplées, & l'on disoit que toute l'isle ne pouvoit plus fournir que mille hommes capables de porter les armes. Il y avoit encore quelques autres païs qui relevoient du Roi de Tidor, & qui lui paioient tribut en vivres.

La Tréve qui avoit été concluë en Europe l'An 1608. entre le Roi d'Espagne & les Etats Généraux des Provinces Unies, n'étoit pas un Traité qu'il plût aux Espagnols d'observer également dans toutes les Indes Orientales. Ils n'avoüoient même qu'il y en eût un, que quand ils pouvoient par cet aveu endormir les Hollandois, ou en tirer quelque avantage contre eux. Cette diffé-

diffférente maniére d'agir, d'avoüer dans un lieu qu'il y eût une Tréve, & de le nier dans un autre lieu, exposoit sans cesse à des surprises ceux qui ne se tenoient pas sur leurs gardes.

La passion que la Compagnie avoit de se voir en paix, & de pouvoir continuer tranquillement son commerce, faisoit que quand les Espagnols étoient demeurez d'acord qu'il y avoit une Tréve, & qu'en conséquence ils avoient fait ou obtenu ce qu'ils vouloient, les Hollandois croioient que la chose passoit pour avérée, & qu'à l'avenir les Espagnols se conformeroient au Traité. Mais une nouvelle circonstance favorable à ceux-ci, les engageoit à nier de-nouveau ce qu'ils avoient déja reconnu, au-moins quand il s'agissoit de différens lieux, ainsi qu'on l'a déja dit.

Ce fut de cette maniére que Dom Jean de Silva, qui avoit passé aux Moluques, avec une flote sous son commandement, s'empara du fort de Sabougo, sur la côte de Gilolo, lorsque les Hollandois ne s'attendoient à rien moins. Ceux-ci eurent beau crier qu'il y avoit une Tréve, Silva n'en étoit point informé. En éfet soit que le Conseil d'Espagne n'eût point donné d'ordres pour la publier dans les Indes, soit que les Oficiers des Indes n'eussent pas voulu la publier, ainsi-qu'il y avoit bien de l'aparence, ou soit qu'il y eût eu des ordres secrets de ne le pas faire, on ne la publia point.

Silva s'étant servi de l'ocasion, reconquit cette place, que les Hollandois avoient auparavant conquise sur les Portugais. Il la fit

fit fortifier : il y fit faire quatre bastions, & une demi-lune à l'embouchure de la riviére. Il y mit une garnison de soixante Espagnols, & de soixante soldats Papaugos.

Mais les habitans accoutumez à la douceur du Gouvernement des Hollandois, ne voulurent pas être exposez de-nouveau à la dureté des Espagnols. Ils s'enfuirent, & du lieu de leur retraite aiant fait avertir ces premiers de leur résolution, on les envoia prendre, & on les fit établir à Gammacanorre, qui étoit un fort accompagné d'une petite ville, laquelle par ce moien se trouva fort peuplée.

Cette entreprise lui aiant bien réüssi, & aiant vu que l'espérance de l'observation de la Tréve avoit empêché les Hollandois de se tenir sur leurs gardes, Silva poussa ses conquêtes, & se rendit encore maître du fort Gilolo, qui portoit le même nom que l'isle. On découvrit aussi que le Roi de Ternate y avoit secrétement donné les mains, de quoi l'on n'avoit pas trop douté, vu le peu de mouvement qu'il se donna pour tâcher d'arrêter ces progrès. Il y eut même cinquante ou soixante familles des païs qui relevoient de ce Roi, qui allérent s'y habituer, & les hommes aidérent aux Espagnols à travailler à de nouvelles fortifications; ce qu'ils n'eussent osé faire s'il n'y eût point eu de connivence de la part de leur Roi. Les vainqueurs y laissérent en garnison cinquante à soixante Espagnols, & quelques soldats Papaugos. Ces deux places étoient sur la

côte occidentale de Gilolo, à sept lieuës de Maleïe.

Le troisiême fort que les Espagnols avoient alors à Gilolo, qui se nommoit Aquilamo, n'étoit qu'un bastion avec une batterie de deux piéces de canon seulement, aussi sur la côte occidentale, mais vis-à-vis de Machian. D'ailleurs il n'y avoit pas plus de maisons que dans un hameau. Elles étoient pourtant entourées de murailles, comme si c'eût été une petite ville, agréable par sa situation qui étoit sur le bord d'une petite riviére. Ces maisons étoient habitées par des naturels du païs, par quelques Espagnols, & par quarante Tidoriens que leur Roi y tenoit pour recüeillir des vivres, & les lui envoier.

Ils avoient encore trois forts sur la côte de Moro, qui est la partie Orientale de l'isle de Gilolo, nommez Jolo, Isiau, & Jossongo: ils étoient gardez par quarante-cinq soldats Espagnols, & par les habitans, dont la plupart s'étoient nouvellement fait Chrétiens. On en tiroit quantité de ris, de sagu & d'autres vivres, pour l'entretien des Espagnols qui étoient à Tidor & à Ternate. Il y a soixante lieuës de Maleïe à Gilolo, par mer, mais si c'étoit par terre il n'y auroit pas une journée de chemin.

Depuis que les Etats qui relevoient de la Couronne de Portugal furent soumis au Roi d'Espagne, le Gouvernement des Moluques fut subordonné à celui des Philippines. Après que la Tréve eut été publiée dans l'Europe, Dom Jéronimo de Silva fut envoié d'Espagne même, pour posséder celui

des

des Moluques. C'étoit un homme orgueilleux, d'une humeur sévére, mais magnifique, dissimulé, & fort intrigant. Cependant on connut bien dans les conférences que quelques Députés Hollandois eurent avec lui, que ses ordres étoient d'entretenir la Tréve, ou de ne ne l'entretenir pas, selon qu'il le jugeroit expédient pour les afaires de son Gouvernement.

Ce déni que les Espagnols faisoient aux Moluques qu'il y eût une Tréve, ces actes d'hostilité qu'ils continuoient à exercer, tenoient les Indiens en suspens. Ils ne savoient à qui ils devoient ajoûter foi. Les Hollandois à la vérité soutenoient hardiment par leurs paroles que la chose étoit; mais les Espagnols le nioient encore plus hardiment par leurs actions; & les Alliez de ceux-là commençoient à prêter l'oreille à ceux-ci, lorsque le Roi de Ternate reçut une lettre que les Etats Généraux lui avoient écrite sur ce sujet, & dont voici la copie.

„Le Dieu Tout-puissant a bien voulu bénir tellement les armes que nous avions „prises pour la défence de notre liberté & „des priviléges de notre Patrie, contre le „Roi d'Espagne & de Portugal, que ce „Monarque voiant qu'après quarante-deux „ans de guerre faite par terre & par mer, „dans laquelle il n'avoit pu ébranler notre „constance, ni rompre notre union, ni „empêcher que nos forces n'augmentassent, „tant par la prospérité de notre Etat, que „par les alliances que nous avions faites „avec les Princes nos voisins, a trouvé à „propos de nous ofrir de son propre mou-

„vement ce que nous requérions de lui à
„main armée depuis si-longtems : Savoir
„que nos Provinces sont des païs libres, sur
„lesquels il n'avoit rien à prétendre, &
„qu'il consentoit de faire avec nous une Tré-
„ve pour plusieurs années. Cette ofre, qui
„nous a paru être une nouvelle faveur du
„Ciel, a été par nous acceptée avec joie,
„après avoir, sur ce sujet, pris l'avis des
„Rois & Potentats nos amis & alliez, si-
„bien qu'après plusieurs conférences & né-
„gociations, Nous avons enfin conclu, le 9.
„d'Avril, une Tréve de douze ans. Entre
„les autres conditions de ce Traité, est cel-
„le de la liberté de la navigation pour notre
„Etat en général, & pour chacun des ha-
„bitans de ces Provinces en particulier ; &
„celle du commerce, non-seulement dans
„tous les païs & Roïaumes de ce Monar-
„que, & avec tous les peuples avec lesquels
„Nous & nos Sujets avons fait éxercer &
„éxercé le commerce & la navigation avant
„la guerre ; mais encore dans tous les païs
„du monde sans exception, avec tous les
„Peuples, Etats & Roïaumes qui y sont ; Sa
„Majesté faisant défenses expresses à ses Offi-
„ciers, à ses Sujets, & à tous ceux qui dépen-
„dent d'Elle, d'aporter aucun trouble ou
„empêchement, soit directement ou indi-
„rectement à la sus-dite navigation, & au
„commerce déja établi, ou à établir, par
„Nous ou par nos Sujets, avec quelques
„Rois, Princes, Etats & Peuples que ce
„soit. De-sorte que Votre Majesté se trouve
„comprise dans cette Tréve, avec tous les
„Rois,

„ Rois, Etats, Puissances, Peuples & Ré-
„ publiques des Indes, de-mêmes que de
„ toutes les autres parties de l'Univers.
„ Ainsi Votre Majesté & vos Peuples peu-
„ vent trafiquer librement avec Nous & avec
„ les nôtres, pendant le tems de douze ans,
„ sans craindre aucun acte d'hostilité de la
„ part des Sujets du Roi d'Espagne & de Por-
„ tugal. Vous pouvez entretenir vos allian-
„ ces avec Nous, en contracter de nouvelles,
„ user de la liberté de la navigation & du
„ commerce, sans craindre que pour ce su-
„ jet il y ait aucun trouble, soit par mer ou
„ par terre, directement ou indirectement,
„ & si la chose arrivoit, & que contre notre
„ attente & contre les promesses solemnel-
„ les qui nous ont été faites, & qui sont sig-
„ nées de la propre main du Roi d'Espag-
„ ne, & scéllées de son seau, on vint à atten-
„ ter quelque chose au préjudice (ce que
„ nous ne pouvons pas croire) Votre Ma-
„ jesté peut se tenir assûrée, qu'il ne Nous
„ manquera ni volonté, ni pouvoir, ni nom-
„ bre de vaisseaux & de canon, ni muni-
„ tions de guerre, ni troupes, tant de nos
„ propres Provinces que de celles des Rois,
„ Potentats, & autres nos Alliez, qui nous
„ ont promis tout secours pour l'éxécution
„ de toutes les conditions portées dans l'ac-
„ cord de Tréve, & particuliérement pour
„ ce qui regarde les Sujets & païs de Votre
„ Majesté, & des autres Rois, Princes, Peu-
„ ples & Républiques des Indes, pour dé-
„ fendre Votre Majesté, ses païs, & ses Su-
„ jets, leur procurer la réparation des per-

 „ tes

„ tes & dommages qu'ils pourroient avoir
„ soufers, & faire entretenir les Traitez qui
„ ont été ci-devant réciproquement faits en-
„ tre nous, & ceux que nous pourrons faire
„ à l'avenir. Cependant nous ne doutons pas
„ qu'il ne se trouve encore des Oficiers, des
„ Ministres, ou d'autres Créatures du Roi
„ d'Espagne & de Portugal, qui tâcheront
„ de donner d'autres idées à Votre Majesté
„ & aux autres Rois, Princes, Peuples &
„ Républiques, & à leur persuader des cho-
„ ses contraires à ce que nous disons ici.
„ Mais nous assurons Votre Majesté par ces
„ Présentes, que c'est la pure vérité, que
„ nous avons des intentions sincéres, & que
„ Votre Majesté, ses Sujets, & tous les Rois,
„ Princes & Puissances, peuvent s'y fier. Ain-
„ si Nous Vous prions d'ajoûter foi à ce que
„ nous vous disons & promettons, de conti-
„ nuer les marques de votre amitié envers
„ Nous & envers nos Sujets, d'entretenir la
„ navigation & le commerce, de faire fleu-
„ rir l'une & l'autre, & de faire observer
„ tout ce qui est ou sera réglé dans nos Trai-
„ tez d'alliance. Nous ferons assurément la
„ même chose de notre part, & nous espé-
„ rons que Dieu qui est le Roi des Rois, qui
„ connoît les plus secrétes pensées des hom-
„ mes, & ce qu'ils ont de sincérité, tiendra
„ en sa sainte garde la personne de Votre
„ Majesté, les Nôtres, & nos Sujets de part
„ & d'autre, & Nous comblera de prospé-
„ rité. A la Haie en Hollande le 16. de
„ Septembre, l'An de Notre Sauveur Jesus
„ Christ 1609.

Cette

Cette lettre persuada les Ternatois de la vérité du fait ; mais ils étoient peu contens de ce que la guerre ne laissoit pas de continuer, & de ce qu'ils n'avoient pas le loisir de respirer, pour former leurs projets particuliers, & se mettre en état de les exécuter. Ils en parurent si-chagrins, qu'on travailloit beaucoup à vivre en paix & à entretenir encore quelque bonne intelligence avec eux.

Comme du côté de Malaca, où l'on craignoit les flotes Hollandoises, les Espagnols demeuroient d'acord qu'il y avoit une Tréve, & qu'ensuite elle y fut publiée, plusieurs Marchands, qui croioient qu'il en étoit de-même par-tout, allérent à Banda & à Amboine pour y trafiquer. Ils furent bien surpris d'y trouver les choses sur un tout autre pié, & de voir que les dépences de leur voiage seroient perduës. Ils se plaignirent fort de ce procédé des Gouverneurs, & dirent qu'ils ne voioient que trop que la Tréve s'observoit différemment dans les Indes, suivant les vuës qu'on avoit à l'égard des différens païs. En éfet si l'Amiral Wittert eût continué à desoler les Espagnols aux Manilles, ils auroient bien su l'arrêter par la publication de la Tréve. Mais quand ils le virent vaincu, ils crurent profiter de leur victoire jusqu'à ruiner entiérement les Hollandois aux Moluques, & à les en chasser. Pour faire ce grand coup, il falloit ignorer la Tréve, ou agir comme si on l'eût ignorée, & qu'on l'eût regardée comme une imagination creuse & sans fon-

dement, ou comme un Traité sans force, à l'éxécution duquel on ne se croioit point adstreint.

Peut-être que la seule victoire remportée sur cet Amiral, n'auroit pas été capable de leur faire prendre une résolution si étrange, & qui devoit manifester si-hautement leur mauvaise foi, dans tous les lieux du monde, & à la Postérité. Mais ce qui acheva de leur persuader qu'ils viendroient aisément à bout de leurs projets, & que ce coup si important pour eux, ne leur pouvoit manquer, est que quand ils firent l'Amiral van Caerden prisonnier, ils trouvérent tous ses papiers avec lui, les copies des mémoires qui avoient été envoiez en Hollande, touchant la foiblesse où l'on étoit, & les copies de ceux qu'on avoit reçus de ce païs-là.

Muni de tous ces papiers, & informé des secrets qu'ils contenoient, Dom Jean de Silva crut entreprendre à jeu seur l'expédition des Moluques, qu'il ne put pourtant pousser aussi vîte qu'il l'avoit prétendu: car il n'eut pas le même bonheur qu'avoit eu avant lui Dom Pedro d'Acugna, & il n'en fut pas comme des vaisseaux de l'Amiral Wittert, où les Espagnols avoient fait depuis peu un butin de plusieurs millions d'or, sans ce qui fut englouti dans la mer. Cette perte, qui causa l'afoiblissement des Hollandois, avoit relevé le courage de leurs ennemis, & leur avoit donné les moiens qu'ils n'avoient pas auparavant, de lever & d'entretenir des troupes.

Dans cette situation où étoient alors les afaires

afaires des Moluques, Schot conseilloit à la Compagnie d'équiper une flote; & afin de surprendre les Espagnols aux Manilles, comme ils avoient surpris les Hollandois aux Moluques, il vouloit qu'on allât les attaquer dans ces premiéres isles, c'est-à-dire dans le siége de leur Empire en cette région.

Il prétendoit les surprendre, parce-que faisant leur compte sur les mémoires qu'ils avoient trouvez avec Caerden, ils regardoient les Hollandois comme dans une entiére impuissance de se relever de leurs pertes, & beaucoup plus encore comme hors d'état d'attaquer les Philippines. Par cette raison ils en avoient tiré tous les meilleurs soldass, tant Espagnols que naturels du païs, & les avoient envoiez aux Moluques, pour aider à en achever la conquête; de-sorte qu'aux Philippines ainsi dégarnies ils étoient hors d'état de faire beaucoup de résistance.

Mais ces grands projets formez de part & d'autre, n'eurent point de suites. Les Hollandois ne se trouvérent pas assez forts pour entreprendre la conquête des Philippines, ou bien ils ne jugérent pas à-propos de le faire. D'un autre côté les Espagnols, avec leurs meilleures troupes qu'ils avoient envoiées aux Moluques, n'y firent pas autant de progrès qu'ils se l'étoient promis. Ils y trouvérent leurs ennemis plus forts, plus remplis de courage, qu'ils ne se l'étoient imaginé, & bien-loin de leur pouvoir ravir tout ce qu'ils y possédoient, ils les virent reprendre le dessus peu-à-peu, & parvenir

venir enfin à une supériorité qu'il n'y eut plus moien de leur disputer.

Dans les sentimens où étoient alors les Ternatois, & dans l'envie qu'ils avoient de se remettre sur le pié où ils avoient été autrefois, ainsi qu'on l'a déja vu, le Roi de Ternate, auroit bien voulu se réconcilier avec celui de Tidor, & l'engager à travailler avec lui à la liberté des Moluques, & à en chasser les étrangers. Mais le Roi de Tidor ne se trouva pas dans cette disposition, plutôt parce-qu'il connoissoit que la chose étoit impossible, que par un fonds de bonne volonté qu'il eût pour les Espagnols, ses Alliez. D'ailleurs il étoit persuadé que le Roi de Ternate n'auroit pas voulu s'afranchir de la contrainte où il se trouvoit, pour laisser ensuite les autres Rois en repos. Il savoit fort-bien que quand ce dangereux voisin se verroit libre, il renouvelleroit ses éforts pour subjuguer Tidor & tout le reste des Moluques. Comme la réponce du Roi de Tidor méritoit d'être communiquée au Gouverneur Hollandois, le Roi de Ternate la lui mit en main, & le Gouverneur répondit à son tour au Roi de Tidor. Voici la lettre de ce Roi, & la réponce du Sieur Gouverneur Both.

Lettre du Roi de Tidor, reçuë le 6. de Mai 1612.

„ Trés-Cher Fils, Roi de Ternate. Je „ vous souhaite toute sorte de prospérité, & „ la santé. La lettre que vous m'avez en- „ voïée

„voiée par Foucque l'un de vos Oficiers, „m'a été renduë, & j'en ai fort bien com- „pris le contenu. Vous me représentez „qu'il faudroit emploier toutes sortes de „moiens pour tâcher de rétablir la paix en- „tre les Ternatois & les Tidoriens, & la „Réligion des Maures dans les Moluques, ce „qui m'a donné beaucoup de joie, comme „étant une chose légitime & ordonnée de „Dieu & de Mahomet son Profète. Moi „votre Oncle, qui suis un homme âgé, j'ap- „prouve fort votre dessein. Mais comme „aujourdhui les choses ne sont pas dans l'é- „tat où elles étoient au tems de nos prédé- „cesseurs, ainsi que vous le savez aussi fort „bien, puisque les isles de Tidor & de Ter- „nate sont en partie peuplées d'Espagnols „& de Hollandois, il y auroit des mesures „particuliéres à prendre pour faire une paix „qui fût durable, qui seroient d'engager ces „deux nations à y entrer. C'est là, selon „mon sentiment, l'unique moien de parve- „nir à ce but, & de nous bien réconcilier „ensemble.

„Comme vous étes le plus ancien des qua- „tre Rois des Moluques, c'est vous qui avez „le plus de pouvoir & de moiens pour faire „réussir cette grande afaire : car, selon l'ex- „périence que l'âge a pu me donner, je ne „puis pas comprendre qu'on en puisse venir „à bout autrement : ou-bien si les Espag- „nols & les Hollandois n'y sont pas com- „pris, la paix ne pourra pas être de durée. „Par cette raison je demeure dans mon an- „cien sentiment, savoir que nous ne pou-

„vons

„vons rien résoudre ni conclure à cet égard, „que ces deux nations ne se soient accor-„dées. Sans cela nous ne pouvons faire une „paix qui soit solide. Ce ne seroit que sui-„vre les anciennes traces qui nous ont été „marquées, & la coutume qui est comme éta-„blie aux Moluques, savoir de cesser de nous „faire réciproquement la guerre, lors-que „nous en sommes las, & que nous sommes „épuisez; & les lettres par lesquelles nous „nous en sollicitons, ne seroient que comme „des signaux de nous arrêter pour quelque „tems, afin de reprendre haléne. Si les Ter-„natois n'aprouvent pas cette proposition, „ce sera leur faute; & si les Tidoriens s'y „oposent, ce sera la mienne & celle de mes „Sujets. Je le redis encore: Pour faire une „paix durable, & qui établisse la sureté de „notre Réligion, il faut que les Espagnols „& les Hollandois soient réconciliez. C'est-„là l'unique moien de faire un Traité qui „puisse subsister.

„J'ai dessein d'aller faire un tour à Gam-„malamma, pour conférer sur ce sujet avec „le Gouverneur. Lors-que je serai de re-„tour, je vous enverrai quelqu'un de mes „Conseillers, pour vous donner avis de ce „qui se sera passé, & pour vous porter une „réponce décisive, par laquelle vous puissiez „savoir s'il y aura lieu d'espérer que l'afai-„re puisse réussir.

„Au regard de ce que vous m'écrivez, que „le Roi votre Pére est entre mains, la chose „est en éfet véritable dans un sens. Si les Es-„pagnols l'avoient fait prisonnier dans Ter-nate,

„nate, ou à la prise de Gammalamma, les
„droits du païs m'obligeroient à m'em-
„ploier de tout mon pouvoir auprès d'eux
„pour lui procurer la liberté; car telle est la
„coutume & l'usage des Moluques. Mais
„quand les Espagnols se rendirent maîtres
„de Gammalamma, il échapa de leurs
„mains, & fit retraite à Sabougo. Ainsi
„s'il est prisonnier, c'est votre propre fau-
„te. Il étoit libre. Ce fut vous & les Seig-
„neurs Ternatois qui l'obligeâtes d'aller se
„mettre entre les mains des Espagnols, &
„ce fut cette démarche qui causa le réta-
„blissement de vos afaires. Vous vous ser-
„vites de lui comme d'un Médecin, pour
„guérir votre maladie, parce-qu'elle vous
„mettoit tous en danger de périr. Sa re-
„traite de Ternate, la résignation qu'il
„fit de sa personne entre les mains des Es-
„pagnols, furent les seules causes de votre
„salut, & c'est par-là que le nom des Ter-
„natois dure encore.

„Vous devez donc faire vos réflexions
„là-dessus, & chercher d'autres moiens de
„tirer le Roi votre pére de sa prison. Je
„ne suis pas en état d'obtenir cela des Es-
„pagnols par ma simple intercession. Je me
„recommande bien à vous, & je souhaite
„que les Ternatois & les Tidoriens puissent
„traiter ensemble de bonne foi, & sans
„dissimulation.

Lettre

Lettre du Sieur Pierre Both, Gouverneur général des Moluques, au Roi de Ternate.

,,Puissant Roi, Dieu veüille combler Vo-
,, tre Majesté de prospéritez sur la terre, &
,, la faire regner heureusement. Le Roi de
,, Ternate notre Frére nous aiant commu-
,, niqué la lettre que V. M. lui a écrite, qui
,, contient un certain projet pour afermir la
,, paix entre les Ternatois & les Tidoriens,
,, nous avons vu que V. M. ne croit pas qu'il
,, y ait de paix durable entre ces deux peu-
,, ples, à-moins que les Hollandois & les
,, Espagnols n'y concourent, & qu'ils ne la
,, fassent aussi entre eux. C'est sans doute
,, avec beaucoup de raison que V. M. parle
,, ainsi, & ce seroit là le véritable moien
,, d'arrêter cette grande effusion de sang qui
,, dure depuis si longtems. Dans cette dis-
,, position d'esprit où nous voions V. M.
,, nous estimons qu'il est de notre devoir de
,, lui représenter amplement ce qui a été ré-
,, solu sur ce sujet dans notre païs, & ce
,, qui a été éxécuté dans celui-ci en consé-
,, quence des résolutions qui y ont été pri-
,, ses, afin-que V. M. puisse entiérement
,, connoître que nous sommes innocens de
,, de tout le mal qui se fait, & que ce n'est
,, pas nous qui sommes cause que la guerre
,, se continuë, au grand préjudice de votre
,, Nation aussi-bien que de la nôtre.

,,Après une guerre qui avoit duré environ
,, quarante-deux ans dans notre païs, entre
,, les

„ les Espagnols & nous, nous étant rétablis „ dans la jouïssance de nos droits & de nos „ privilèges, & maintenus dans l'éxercice de „ notre Réligion, il a été fait & publié une „ Tréve depuis quelques années, dans laquel- „ le sont réciproquement compris nos Amis „ & Alliez, ainsi-que V. M. le verra plus „ amplement dans une lettre de notre Prin- „ ce ci-incluse. Cette Tréve devoit avoir „ lieu & être publiée & observée ici dans „ les Indes, un an après avoir été publiée en „ Europe dans notre païs, c'est à dire tant „ entre nos deux nations, qu'entre nous & „ nos Alliez réciproques.

„ De notre part nous avons fait tous nos „ éforts pour l'observer, & pour en éxécu- „ ter les conditions. On nous à envoié de „ Hollande des gens exprès, qui ont passé par „ l'Espagne, pour en aporter les avis par- „ tout dans les Indes, & l'on étoit convenu „ que de leur côté les Espagnols feroient les „ mêmes diligences. Cette publication fut „ faite incessamment après la nouvelle reçuë, „ premiérement par mon Capitaine, ensui- „ te par moi-même & en mon nom, dès-que „ je fus arrivé ici, & je fis ofrir aux Espag- „ nols d'observer la Tréve dans tous ses „ points, protestant qu'au cas qu'ils en fis- „ sent refus, ni ma nation ni moi ne serions „ point coupables des maux & de l'effusion „ du sang humain qui pourroient s'en en- „ suivre.

„ Mais Dom Jean de Silva & les autres „ Oficiers du Roi d'Espagne, au-lieu de ré- „ pondre à nos bonnes intentions, s'excusérent „ de

„ de publier la Tréve, sous prétexte qu'ils „ n'en avoient point reçu l'ordre de leur Roi. „ Ainsi la faute de la continuation de la „ guerre, tombe nécessairement sur les Es- „ pagnols, soit sur le Roi ; ou sur ses Su- „ jets : sur le Roi s'il n'a pas envoié dans „ les tems requis les ordres nécessaires pour „ l'entretien & l'éxécution de la Tréve, ou „ s'il a envoié un contre-ordre secret pour „ faire suspendre, ou pour révoquer l'ordre „ qu'il avoit donné publiquement : sur ses „ Sujets, s'ils n'ont pas mis à éxécution les „ ordres qui leur avoient été envoiez.

„ Cependant nous sommes pleinement as- „ surez qu'il y a déja deux ans, c'est-à-dire „ avant le départ de Dom Jean de Silva des „ Manilles, que lui & les autres Oficiers étoient „ fort-bien informez de la Tréve, & que „ la copie en fut aportée ici, aux Moluques, „ par Dom Jeronimo. Outre cela nous aprî- „ mes dès-lors par les Portugais qui vinrent „ à Banda & à Amboine, que la Tréve avoit „ été publiée à Goa & à Malaca, par ordre „ du Roi d'Espagne. D'où il paroît que ce „ n'est que par le goût qu'ils avoient pris à „ faire des captures & des conquêtes sur „ nous, aiant remporté la victoire sur l'A- „ miral François Wittert, qu'ils espéroient „ qui seroit suivie de beaucoup d'autres ; „ victoire obtenuë dans un tems où la Tréve „ devoit avoir son éfet, en faisant cesser tou- „ tes hostilités ; il paroît, dis-je, que c'est „ par cette seule raison qu'ils n'ont voulu ni „ admettre ni observer la Tréve, d'autant- „ plus qu'ils auroient été tenus de restituer

„ tout

„ tout le butin fait sur cet Amiral, avec les „ païs qu'ils avoient usurpez depuis, sur les „ côtes de Sabougo & de Gilolo, & de rendre & remettre en liberté le vieux Roi „ de Ternate, l'Amiral Paul van Caerden, „ & les autres prisonniers qu'ils pouvoient „ avoir.

„ Pour nous, quoi-que nous tâchions d'obéir éxactement aux ordres de Nosseigneurs „ les Etats Généraux & de notre Prince, & „ que nous aïons fait tous nos éforts pour „ parvenir à l'éxécution de la Tréve, & à „ empêcher qu'il n'y eût plus de sang répandu, ce n'est pas que nous manquions de „ moiens ni de forces pour nous recompenser au quadruple des pertes que nous ont „ causé frauduleusement l'inéxécution de la „ Tréve; & nous prétendons bien le faire, „ en nous vangeant en tems & lieu, & usant „ de répréfailles sur le Roi d'Espagne, sur „ ses Sujets, sur tous leurs adhérans.

„ Il seroit à souhaiter que le désir insatiable que les Espagnols ont d'éxercer leur „ empire sur les corps & sur les ames, que „ les pratiques qu'ils font pour cet éfet, „ que les moiens qu'ils emploient, fussent „ aussi-bien connus à V. M. qu'ils nous le „ sont. Votre Majesté ne serviroit pas comme de pont aux Espagnols, pour passer à „ la tirannie, aux massacres, ainsi qu'Elle fait, „ au grand déplaisir de tous les peuples des „ Moluques. Au-reste Elle peut bien compter que la recompence qu'elle recevra de „ son atachement pour eux, & des services „ qu'elle leur rend, sera d'éprouver à son

„ tour

„ tour leur désir insatiable de dominer, &
„ leur cruauté qui est allée dans notre païs
„ jusqu'à faire périr plus de quarante mille
„ personnes par les mains des Bourreaux, &
„ dans l'Amérique plusieurs millions de per-
„ sonnes par le fer & dans les mines, dont
„ le sang crie continuellement vangeance de-
„ vant Dieu.

„ Mais comme il seroit trop long de ra-
„ porter à V. M. tous les éxemples qu'on a
„ de leur barbarie, je me contenterai de lui
„ en remettre devant les yeux deux qui ne
„ lui doivent pas être nouveaux, puis-que les
„ choses sont arrivées dans ces païs-ci.

„ Dans la premiére conquête que les Por-
„ tugais firent de Malaca, & du païs qui
„ l'environne, ils reçurent de grands servi-
„ ces d'un nommé Ninache Tuan, dont la
„ fidélité pour eux fut si grande qu'elle étoit
„ au-dessus de toute recompence. Il possé-
„ doit l'Ofice de Sabandar de Malaca, & il
„ l'avoit éxercé toute sa vie avec beaucoup
„ d'honneur. Cependant la reconnoissance
„ que les Portugais lui têmoignérent, fut de
„ l'en priver. Cette ingratitude jetta Tuan
„ dans un tel desespoir, qu'il fit dresser un
„ échafaut au milieu d'un bûcher, & se fit
„ brûler tout-vif en présence du peuple, ai-
„ mant mieux finir ainsi une vie que l'âge ne
„ lui pouvoit permettre de conserver encore
„ longtems, que de vivre dans la honte, &
„ même, selon les aparences, dans l'attente
„ d'une mort ignominieuse, qui sembloit
„ lui être préparée peur recompence des ser-
„ vices qu'il avoit rendus.

„ L'autre

,, L'autre éxemple est celui d'Abdalla Roi ,, de Campar. Il avoit abandonné ses Femmes, ses Parens, ses Sujets, son Roïaume, pour le service d'Albuquerque & des ,, mêmes Portugais. Pour prix de ces services, qui étoient allez au-delà de toute ,, les bornes, il se vit réduit à porter sa tête ,, sur un échafaut, & à la perdre publiquement par la main d'un Bourreau.

,, Il n'est pas nécessaire de rapeller ici ce ,, qu'ils ont fait à un des prédécesseurs du ,, Roi de Ternate. On peut dire presque à la ,, lettre, que la chair de ce misérable Prince ,, put encore dans cette isle, & que ses Sujets en sentent tous les jours l'infection, ,, quelque soin que les Portugais aïent pris ,, de le bien saler. Ils font profession ouverte d'assassiner les Princes & les Rois, ainsi ,, qu'il est malheureusement arrivé dans la ,, personne du Pére de notre Prince. Deux ,, Rois de France ont péri successivement ,, par leurs intrigues, & ils ont conduit les ,, mains des parricides qui ont donné la mort ,, à ces Monarques. Ils ont envoié des assassins pour se défaire de notre Prince, de la ,, feuë Reine d'Angleterre, & du Roi à-présent regnant. Ils n'en font aucun scrupule, ,, les Jésuites qui sont leurs Docteurs impies, ,, leur enseignant cette doctrine, & la soutenant hautement.

,, C'est là, Puissant Roi, ce que j'avois à ,, vous représenter. Les vœux les plus nécessaires que je puisse faire pour le bien de ,, V. M. est qu'Elle puisse être entiérement ,, délivrée de l'esclavage & du tirannique

,, joug des Espagnols. Pour cet éfet je vous ,, ofre les armes & les forces de L. H. P. les ,, Seigneurs E'tats Généraux, & du Seigneur ,, Prince Maurice. Nous savons combien ce ,, joug doit être pesant à. V. M. & à ses Sujets, ,, par l'expérience que nous en avons faite, ,, pour l'avoir porté autrefois. *Datée* à Ma-,, leie le 18. de Mai 1612.

Sur la fin de l'Année 1612. les Hollandois renouvellérent leur alliance avec le Roi de Botton, dans le voisinage des Moluques, qui fut toujours un de leurs fidelles amis. Les engagemens où il entra en leur faveur au sujet des isles de Banda, leur furent fort utiles, & à l'ocasion il s'en aquitta très-bien. Aussi de leur côté le secoururent-ils toujours avec beaucoup d'ardeur, quand il en eut besoin. Cependant on ne put jamais obliger ses Sujets, quoi-que fort-bien intentionez, à prendre d'autres maniéres, & à faire les choses qui étoient nécessaires pour leur propre défense, & pour leur utilité : tant la coutume & la fainéantise avoient de pouvoir sur eux.

Au commencement de l'Année 1613. les Hollandois allérent ataquer un fort que les Espagnols avoient à Solor, qui est aussi une isle peu éloignée des Moluques. Ils furent repoussez au premier assaut, & quelques jours après ils furent avertis que deux frégates Portugaises & une navette, qui revenoient de la Chine, avoient relâché à Timor, où les assiégez avoient trouvé moien de leur faire savoir ce qui se passoit, & de leur demander du secours.

On

C

E

que l'autre

On fit un détachement d'un yacht, d'une galiote & d'une corcorre, pour aller à Timor, où ces trois bâtimens prirent la navette, avec treize Portugais, quelques Métifs, & quelques Noirs. Elle étoit chargée de deux-cents-cinquante bares de bois de santal, & de quelques autres marchandises. Ils prirent encore une autre galiote qu'ils brûlérent, après en avoir enlevé la cargaison. Les habitans de Timor voiant leur déroute., se jettérent sur le reste de ceux qui résidoient dans leur isle; ils les pillérent & les dispersérent.

Le Roi de Coupan, dans cette même isle de Timor, écrivit aux Hollandois pour les prier d'aller trafiquer dans son païs, & d'y bâtir un fort, ofrant de se faire Chrétien avec tous ses Sujets. Comme on n'avoit pas dessein de faire des Chrétiens à la Portugaise & à l'Espagnole, & qu'on voioit bien que celui-ci ne le feroit que par pure complaisance, on lui promit d'aller trafiquer chez lui, d'y construire un fort, & de lui mener des Ecclésiastiques, qui lui feroient connoître ce que c'étoit que le Christianisme qu'il vouloit embrasser, afin-que si après l'avoir connu il persévéroit dans cette bonne disposition, il pût devenir Chrétien de nom & d'éfet.

Dans la suite, il fit connoître qu'éfectivement il n'avoit rien moins à cœur que d'embrasser le Christianisme. Il ne vouloit attirer les Hollandois que pour en user avec eux comme il avoit fait avec les Portugais, pour profiter du commerce qu'ils feroient dans

ſon païs ; & encore plus pour les piller, s'il en trouvoit l'ocaſion.

La forteresse des Portugais à Solor aiant ſoutenu deux mois de ſiége, & aiant été courageuſement défenduë, ſe rendit par compoſition, ſavoir, que la garniſon ſortiroit avec armes & bagages. On y trouva huit barils de poudre, un gros canon de fer & un de fonte, huit fauconneaux de fonte & quelques pierriers, deux pipes de vin, pluſieurs pots pleins d'arack, & aſſez d'autres vivres ; ſi-bien que la place ne fut gagnée que de vive force, & ſur le point d'être emportée par aſſaut, auquel cas les aſſiégeans avoient déclaré qu'ils paſſeroient tout au fil de l'épée.

Il en ſortit plus de mille perſonnes, entre leſquelles il y avoit plus de deux-cents-cinquante Noirs & Métifs, capables de porter les armes, trente Portugais, ſept Moines Dominicains. Les fugitifs de Timor y arrivérent deux ou trois jours après la reddition de la place, qui, ſelon les aparences, ne ſe fût pas faite, s'ils euſſent paru plutôt. Il ſe trouva en tout alors quatre-vingts Blancs, & quatre-cents-cinquante Métifs. Ceux qui voulurent ſe retirer à Malaca, le firent, ſuivant la liberté que la capitulation leur en donnoit.

On avoit tiré plus de huit-cents coups de gros canon contre le fort, qui étoit ſitué ſur une hauteur, & bâti de bonne maſſonnerie. Cette hauteur étoit au bord de la mer, & des deux côtés on la voioit comme enfermée de deux valées, dont celle qui étoit à l'Eſt ſe

se trouvoit escarpée & fort profonde; & du côté des terres, elle étoit traversée d'une bonne muraille, aussi de massonnerie, qui lui servoit de défence. Les Portugais alloient la cultiver en fureté, comme s'ils eussent été dans l'enceinte du fort. Celle de l'Oüest étoit en pente douce qui montoit vers les terres. Entre ces deux valées étoient les ouvrages qui défendoient la place, faits de terre & de bois.

Ceux d'entre les insulaires qui avoient embrassé le Christianisme, parurent disposez à se joindre aux Hollandois. Ils étoient si-peu instruits, qu'ils ne se faisoient aucune peine de quitter une Réligion qu'ils ne connoissoient point, & à laquelle ils ne s'étoient rangez que pour complaire à leurs vainqueurs, ainsi-qu'alors par pure complaisance encore, ils vouloient bien recevoir la Réligion des Hollandois.

Ces prétendus nouveaux Chrétiens, à qui l'on ne sauroit se résoudre de donner l'heureux nom de Convertis, comme le donnent si libéralement les Ecclésiastiques Romains, habitoient dans trois bourgs qui relevoient du fort, savoir Chérébate, Pamancaie, & Loüolaing, où il y avoit environ cent-cinquante familles. Il y en avoit quatre autres dans une petite isle qui gisoit tout-proche & vis-à-vis du fort, savoir Carmang, Loüocócol, Loüonamang, & Loüongin, qui contenoient plus de deux mille familles, avec trois-cents autres qui étoient d'un autre côté, dans la même isle de Solor.

Dans chacun de ces bourgs il y avoit un

Commandant Portugais & un Prêtre, qui animoient les peuples à la défence du fort; & ce fut ce qui causa sa longue résistance. Néanmoins les insulaires n'étoient pas bien intentionez pour eux. S'ils avoient fait ce qu'ils pouvoient faire, ainsi-que les Commandans les en sollicitoient, ils étoient trop-bien armez & avoient trop de connoissance du païs, pour ne pas empêcher les Hollandois de se rendre maîtres de la place.

Cette isle étoit d'une grande importance pour le commerce, à-cause de l'admirable bois de santal qui s'y trouve, & de la quantité qu'elle en fournit, ce bois étant fort recherché à la Chine.

Dès-que le fort fut pris, les habitans Maures firent volontiers alliance avec les Hollandois. Cinq villes nommées Lamakére, la Male, Toulon, Adenare & Pratololi, leur envoiérent des Députés. La plupart des païsans qui en dépendoient, étoient idolâtres. Celles d'Aude & de Sallelauvo, qui se déclarérent relever du Roi de Ternate, leur en envoiérent bientôt après. Il y avoit un Cachil qui étoit aimé & respecté. Il s'étoit fait Chrétien par contrainte, pour éviter de périr comme le Cachil son pére, que les Portugais avoient fait mourir. Ces deux actes de tirannie l'avoient si-fort animé contre eux, que dès-qu'il avoit pu se voir en quelque sureté, il avoit renoncé à son prétendu Christianisme; & lorsqu'il vit les Hollandois, alliez du Roi de Ternate, triomfer de ses tirans, il alla se jetter entre leurs bras avec beaucoup d'empressement. Ou-

Outre les avantages que la Compagnie pouvoit tirer du commerce qu'on faisoit dans les isles de Solor & de Timor, il y en avoit encore un autre bien considérable; c'est qu'on en pouvoit commodément tirer beaucoup de vivres pour les Moluques, & qu'on n'avoit point à craindre qu'elles en manquassent, pendant que ces deux premiéres isles seroient dans le même engagement qu'elles avec les Hollandois.

Comme les Espagnols avoient découvert l'état des afaires de la Compagnie dans les Indes, par le moien des papiers du Gouverneur Caerden, qui étoient tombez entre leurs mains, les Hollandois eurent aussi ocasion, quelque tems après, de découvrir leurs desseins, & les projets qu'ils avoient formez, sur des lumiéres qu'ils reçurent.

Ils aprirent premiérement, que sous prétexte d'aller croiser sur les Corsaires, la Cour d'Espagne, nonobstant la Tréve, avoit envoié treize galions, sous le commandement de Dom Loüis Fayarde, pour surprendre une flote de treize vaisseaux, qu'on envoioit de Hollande aux Indes; & que ces galions avoient chassé sur elle jusqu'au cap de Bonne-espérance, sans la pouvoir joindre. Le bruit couroit aussi que les galions devoient aller aux Philippines; mais on n'en avoit point de certitude, & il n'y avoit point d'aparence.

On sut que Dom Jean de Silva, Gouverneur des Manilles, avoit envoié à Goa, au mois de Décembre 1612. Christofle de la Hotte, qui avoit été Gouverneur de Gam-

malamma, pour demander au Vice-roi sept gros vaisseaux & vingt frégates : que ces vaisseaux bien-armez & bien avictuaillez devoient s'assembler incessamment à Malaca, pour être prêts à en partir dès-que la mousson commenceroit, afin de se rendre aux Manilles, où il se devoit former une grosse armée, pour faire voiles vers les Moluques au mois de Décembre 1613. Afin d'engager mieux le Vice-roi de Goa, on lui avoit envoié des Philippines une grosse somme, tant en argent comptant qu'en lettres de change.

Silva qui avoit dessein de reconquérir absolument toutes les Moluques, & d'en assurer la possession au Roi son Maître, avoit aussi envoié à Macau un Général Espagnol nommé Tolledo, qui y porta beaucoup d'argent. Il en devoit amener un galion qu'on y avoit acheté, & tâcher d'en amener encore six autres, qui y avoient été envoiez de Malaca.

Silva n'avoit pas craint de faire solliciter le Vice-roi de Goa, parce-qu'il avoit reçu avis d'Espagne, que la Cour avoit fait partir exprès deux bâtimens, l'un après l'autre, qui portoient des ordres à ce Vice-roi, de faire assembler toutes les forces que les Portugais avoient dans les régions des Indes qui étoient de son ressort, & de les envoier aux Philippines, pour aller de-là détruire les Hollandois qui étoient aux Moluques, à Banda, & dans les autres isles de cet Archipélage.

Avec tous ces vaisseaux que le Gouverneur

neur des Philippines atendoit, il en faisoit bâtir trois autres fort grands, dans la province des Pintados, & ils devoient être bientôt achevez. Il avoit à Cayta l'*Amsterdam*, qui avoit été monté par l'Amiral Wittert, & qui avoit été pris, & le *Gouda*, autre prise faite sur le même Amiral; le *S. Esprit*, le *S. Jean Batiste*, le *Jean de Lupas*, navire d'une grandeur extraordinaire, le *S. André*, le *S. Marc*, & deux autres qu'il attendoit chaque jour à revenir d'Espagne, où ils étoient allez querir des troupes & des munitions.

Outre cela, il avoit trois galéres toutes neuves, qu'il avoit fait construire, & une vieille. Il comptoit que son armée seroit composée de dix-huit navires capitaux, vingt frégates, quatre galéres, & qu'il y auroit cinq mille hommes de troupes de débarquement. C'étoit pour conduire cette grande expédition, que, contre l'ordinaire, il avoit été continué dans le Gouvernement des Philipines, lors-qu'il y eut achevé le tems que les Gouverneurs avoient acoutumé d'y demeurer.

Ces nouvelles ne furent pas longtems secrètes, & si l'on ne publioit pas toutes les circonstances qui avoient été découvertes par les Hollandois, le dessein en général fut publié dans plusieurs païs. Entre-autres les Portugais qui étoient à Macassar non-seulement ne craignoient pas d'en parler, mais ils triomfoient par avance. A leur tour les Marchands de Macassar en répandirent le bruit dans toutes les isles où ils trafiquoient.

Cependant l'ardeur de Silva pour cette expédition ne fut pas bien secondée. Quelque empressement qu'il eût pour la hâter, elle traîna en longueur. Les autres Gouverneurs ne lui fournirent pas si-promtement ce qu'il demandoit, & au-lieu qu'il espéroit aller aux Moluques sur la fin de l'An 1613. ou au commencement de 1614. il eut le chagrin de ne se voir en état de partir que deux ans après.

Cette lenteur donna le tems aux Hollandois non-seulement de se fortifier, mais encore de se mettre en état d'agir ofensivement. Le Gouverneur général des Moluques, qui se nommoit Laurens de Réal, étoit un homme vigilant, qui fit pourvoir tous les forts de munitions de guerre & de bouche, & il eut soin de remplacer sans cesse ce qui s'en consommoit. On lui envoia de Bantam & de Jacatra, des secours de vaisseaux & de soldats, & il se trouva en état de pouvoir espérer qu'il se maintiendroit jusques à ce qu'il fût venu de plus grandes forces des Provinces Unies.

On n'avoit pas manqué d'y envoier des avis de ce qui se passoit aux Indes. Le péril étoit grand & pressant : la Compagnie se hâta de le prévenir. Elle envoia des flotes plus nombreuses qu'à l'ordinaire, & beaucoup de troupes & de munitions, dont la plus grande partie étoit destinée pour les Moluques.

En attendant ces puissans secours, le Gouverneur de ces isles ne demeura pas dans l'inaction. Le renfort qu'il avoit reçu de la

la part du Général des Indes, lui donna lieu de faire quelques nouveaux progrès. Les Espagnols étoient alors afoiblis. Leur espérance rouloit sur les grandes forces qui leur devoient venir, & ils croioient ne devoir rien hasarder jusques-à-ce qu'elles fussent venuës. Laurens de Réal se servit de l'ocasion : il leur enleva tantôt un fort, tantôt une petite isle, & il fit de nouveaux établissemens, à quoi ils auroient pu aporter des obstacles, s'ils n'eussent pas regardé tout cela comme les derniers éforts d'une foible nation qui alloit être foudroiée par l'orage qui se formoit contre elle aux Philippines.

Cependant en Hollande on ne s'en tint pas seulement à envoier les secours nécessaires pour résister aux ennemis, il fut résolu, comme on l'a déja marqué, d'agir ofensivement, & de faire une puissante diversion.

Pour cet éfet on fit partir au mois d'Août 1614. six vaisseaux, qui aiant passé par le détroit de Magellan, allérent ravager les côtes du Chili & du Pérou, sous le commandement de l'Amiral George Spilberg.

Cette expédition ne s'étoit pas préparée & commencée en Hollande, sans que le Roi d'Espagne en eût été averti par ses émissaires. Il avoit fait partir des bâtimens exprès pour en porter la nouvelle au Pérou, avec ordre au Vice-roi d'assembler ses forces, de combattre cette téméraire flote, & de la détruire.

En éxécution de ces ordres le Vice-roi, qui étoit le Marquis de Montes Claros, fit équiper huit vaisseaux, qui étoient presque

tous de gros galions, & en donna le commandement à Dom Rodrigue de Mendoze son parent, qu'il croioit envoier à une victoire assurée.

En éfet il sembloit que ces huit grands navires nouvellement armez, à qui rien ne manquoit, dont les équipages étoient tout-frais aussi-bien que les soldats, devoient engloûtir dans un instant six vaisseaux fatiguez d'un long voiage, & des expéditions qu'ils avoient déja faites dans la mer du Sud.

La bataille se livra le 17. d'Août 1615. Mais ce ne fut pas avec autant d'avantage pour les Espagnols qu'ils se l'étoient imaginé. Leur Vice-amiral fut tué. Le navire qu'il commandoit, & un autre, furent coulez à fond. Le vaisseau pavillon, & l'Amiral qui le montoit, ne furent jamais revus depuis, aiant aparemment aussi coulé bas, pendant la nuit qui fut le tems où se fit le combat. Tout le reste prit chasse, & les Hollandois victorieux aiant achevé de ravager les côtes, parce-qu'ils ne trouvoient plus rien sur mer qui leur résistât, se rendirent aux Philippines.

Lors-qu'ils furent à l'isle de Capul, proche du cap de Manille, ils aprirent que les avis qu'on y avoit reçus de l'expédition que devoit faire l'Amiral Spilberg, avoit arrêté longtems l'armée de Dom Jean de Silva dans les ports de ces isles. Ce fut au mois de Février 1616. que la flote moüilla l'ancre sur les côtes de Capul. Ensuite elle entra dans le golfe avec beaucoup de peine, & s'a-

& s'avança jusqu'à l'isle de Maribelle, derriére laquelle est la ville de Manille.

Quelques prisonniers Espagnols & Chinois qu'on prit avec leurs champans, déclarérent que la flote de Dom Jean de Silva, qui avoit longtems atendu la venuë de celle qu'ils voioient alors, étoit enfin partie pour aller aux Moluques: qu'elle étoit composée de dix galions d'une grandeur prodigieuse, de deux yachts & de quatre galéres: qu'il y avoit deux mille Espagnols de troupes de débarquement, & une grosse armée d'Indiens, de Chinois & de Japonois. Cependant la flote Hollandoise prit ou détruisit presque tous les champans & les autres bâtimens qui étoient dans ce golfe.

Lors-qu'on fut bien assuré de la route de Silva, & du tems de son départ, qui avoit été le quatorziême de Fèvrier, peu de jours avant la venuë de Spilberg on ne jugea pas à propos de laisser passer la mousson, pour le peu de progrès qu'on pourroit faire aux Philippines, & l'on prit la résolution de le suivre. Ce n'est pas qu'on n'eût espérance de prendre les jonques qui seroient venuës de la Chine pendant la mousson suivante: mais la perte des Moluques dont on étoit menacé, fut regardée comme la plus importante afaire qui se présentât, & l'on aima mieux s'emploier à leur conservation qu'à faire des prises, qu'on pouvoit perdre ensuite par mille accidens, ainsi-qu'il étoit arrivé dans ce lieu-là même à l'Amiral Wittert.

La flote étoit encore en état de rendre

beaucoup de service. Les six vaisseaux subsistoient : il ne s'en étoit point perdu. Les équipages étoient en bonne santé, & les prises qu'on avoit faites dans le golfe de Manille, les avoient fort bien ravitaillez.

On prit donc la route des Moluques, & lors-qu'on fut au cap de la Caldera, où les Espagnols ont coutume de relâcher & de faire de l'eau, on y fit débarquer quelques gens, pour tâcher d'aprendre des nouvelles de la flote de Silva. Ce fut le vingtiême du mois de Mars. Les habitans se tinrent clos & couvers sur ce point : il sembloit qu'ils ne savoient pas seulement de quoi on leur vouloit parler. On n'en put tirer autre chose si-non qu'il y avoit deux jours qu'ils avoient vu un navire Espagnol & un yacht qui alloient aux Moluques, & qui avoient fait de l'eau.

Lors-qu'on fut dans le détroit qui est entre les isles de Mindanao & de Tagimo, les habitans de cette premiére isle ofrirent à l'Amiral cinquante de leurs petits bâtimens, armez à leur maniére, pour le suivre aux Moluques, en qualité de troupes auxiliaires contre les Espagnols. Ils firent aussi voir un écrit signé du Gouverneur Laurens de Réal, qui leur rendoit têmoignage qu'ils étoient amis des Hollandois. L'Amiral les remercia, & leur fit à son tour beaucoup d'amitiés.

Le vingt-neuviême de Mars 1616. Spilberg moüilla l'ancre à la rade de Maleïe, où l'on n'avoit point vu paroître la flote Espagnole. Si elle se fût présentée, elle auroit

roit trouvé plus de difficultés que son Général ne se l'étoit promis. L'Amiral Jean Dirckſen Lam étoit aux isles de Banda, en attendant les nouvelles de sa venuë.

Il avoit douze navires de guerre sous son commandement, & il seroit allé promtement se joindre aux six navires de Spilberg, & aux autres qui étoient déja depuis quelque tems aux Moluques; de-sorte que Silva n'auroit pas envahi ces isles, sans trouver aucune résistance, comme avoit fait son prédecesseur. S'il eût fait cette conquête, il auroit eu plus de raison de s'en glorifier, que n'avoit eu Dom Pedro d'Acugna, & les Espagnols auroient eu plus de sujet d'en transmettre l'Histoire à la Postérité.

Mais si ce Général avoit longtems attendu la flote de Spilberg aux Manilles, sans oser emploier ses forces nulle part, l'Amiral Lam n'avoit pas fait de même: il n'étoit pas demeuré dans l'inaction en attendant les Espagnols. Il étoit allé s'emparer de l'isle Poulowai, ou Poulewai, l'une de celles qui sont comprises sous le nom de Banda, & qui est la plus abondante de toutes, tant en noix muscades & en macis, qu'en autres denrées.

L'Amiral Spilberg s'en alla aussi à Machian & à Tidor, visiter les forts qu'on y avoit, afin de pourvoir aux choses dont ils auroient besoin. Après avoir fait ce tour, il se rendit encore à Ternate, où il étoit arrivé un vaisseau des Manilles qui étoit à l'ancre sous le fort de Gammalamma. Mais

on

on ne put découvrir quelles étoient les nouvelles qu'il avoit aportées.

Cependant plusieurs navires Hollandois s'étant joints, & aiant formé une flote de dix-sept vaisseaux, on proposa de faire quelque entreprise. Néanmoins par l'incertitude où l'on étoit au sujet de la venuë de Silva, l'on ne jugea pas à propos de s'y engager.

Ce Général, content de se voir enfin à la tête d'une armée puissante par raport à ces païs-là, laquelle il avoit assemblée avec tant de peines & de soins, y aiant emploié près de trois années; ce Général, dis-je, avoit publié qu'il la menoit aux Moluques, & c'étoit aussi la vérité; mais il n'avoit pas déclaré qu'il l'y meneroit par le chemin le plus long.

On a vu que plusieurs braves & vaillans Généraux Hollandois, entre lesquels il faut compter l'Amiral Matelief, avoient été d'avis qu'il falloit détruire les Espagnols aux Manilles, siége de leur Empire dans ce climat reculé, pour prendre plus aisément les Moluques, où ils étoient infiniment plus foibles. De-même le Général Espagnol avoit formé le dessein de détruire les Hollandois à Jacatra & à Bantam, pour s'en aller de là triomfant aux Moluques, où après une telle défaite, chaque garnison Hollandoise fuiroit devant lui, & lui laisseroit libre la possession de ces isles.

Il n'est donc pas étonnant que l'Amiral Spilberg n'eût point oüi parler de cette flo-

te

te sur sa route, depuis le cap de la Cadéra, où de fortes conjectures faisoient croire qu'elle avoit fait de l'eau, & d'où aparemment elle avoit fait fausse route du côté de Malaca, ou de Bantam.

Outre les fortunes de mer qui lui arrivérent dans ce grand circuit qu'elle avoit entrepris de faire, on aprit au mois de Septembre suivant, qu'elle avoit perdu son Général Dom Jean de Silva, qui étoit mort de maladie à Malaca, où il étoit éfectivement allé. On eut de grands soupçons qu'il y avoit été empoisonné. Quoi-qu'il en soit, sa flote qui s'étoit fort afoiblie sur la route, & qui n'avoit plus de Chef, se sépara, & chaque vaisseau s'en retournant au lieu d'où il étoit venu, le plus grand nombre se retira aux Manilles.

Dans la nouvelle destination qu'on fit des vaisseaux de la Compagnie, qui s'étoient assemblez aux Moluques, on en envoia quatre avec des Anglois, croiser sur les Espagnols aux Philippines. On alla aussi s'emparer d'une isle nommée Siauw, qui étoit sur la route de ces isles, & d'où l'on pouvoit beaucoup incommoder les vaisseaux qui en venoient.

Voici l'état où étoient les afaires des Hollandois, & les forces qu'ils avoient aux Moluques l'Année 1616. lors-qu'ils étoient menacez de l'armade du Général Silva.

Ils possédoient la forteresse & la ville de Maleie, où il y avoit cinq Capitaines, gens d'expérience, savoir Fréderic Hamel de la Haie

Haie en Hollande ; Guillaume Eetvelt de Bruxelles ; Pierre Backer d'Anvers ; Roland Philipsen de Boisleduc ; & Goossen van Mammeren de Bergopsom. Chacune de leurs compagnies étoit de cent hommes. Ils avoient encore le fort de Talucco, & quelques autres retranchemens, dans la même isle de Ternate.

Dans l'isle de Gilolo, ils avoient les forts de Tacomo & de Zabou : dans celle de Tidor le fort de Mariéco, qui étoit une bonne place, gardée par le Capitaine Guillaume van Anssing, qui y avoit sa compagnie entiére en garnison.

Dans l'isle de Motir, ils avoient aussi une bonne forteresse, avec plusieurs ouvrages revêtus de maçonnerie, & le Capitaine Henri Mayer de Mastrigt commandoit la garnison qui étoit assez forte. Gibert de Vijanen d'Utregt, commandoit les trois forts de Machian, nommez Tabbaso, Tabilola, & Nofecquia qui est situé sur le port. Le fort de Barneveldt dans l'isle de Bachian, étoit gardé par Barthelemi Spilberg, originaire d'Anvers, & il y avoit quelques Chinois pour en renforcer la garnison.

La forteresse d'Amboine avoit pour Commandant Hans Steur de Sommerdam, qui avoit sous lui une garnison de cent-cinquante soldats. Les autres forts de Cambelle, de Louhou, de Hito, étoient aussi munis de bonnes garnisons. Le Gouverneur général de l'isle se nommoit Adrien Block Marssens, & il avoit sous lui quelques troupes réglées, outre les garnisons.

Le

Le peu de profit qu'on retiroit de l'isle de Gilolo, avoit obligé de ruïner le fort de Gammacanorre, qu'on y avoit eu autrefois; & d'ailleurs il n'y avoit point à craindre que les ennemis fissent une invasion de ce côté-là. Par des raisons à-peu-près semblables, on avoit encore abandonné & ruïné quelques autres forteresses, en plusieurs endroits des Indes.





HISTOIRE DE LA CONQUETE DES ISLES MOLUQUES

LIVRE TREIZIE'ME.



A-Peine les Hollandois se virent-ils à-couvert des menaces que la flote de Silva leur avoit faites, qu'ils furent exposez à des troubles aussi dangereux que ceux que les Espagnols leur causoient, quoi-qu'ils n'éclatassent pas encore. Les Anglois avoient voïagé & trafiqué aux Indes avant les habitans des Provinces Unies ; mais ils n'y avoient presque point d'établissemens fixes ; ils ne possédoient ni isles, ni païs, comme la Compagnie Hollandoise y en possédoit déja. Ils n'avoient que quelques établissemens assez legers, en des lieux peu considérables par eux-mêmes, com-

comme étoit à Banda la petite isle de Pulo Ron, ou Pouleron, qui étoit la moindre de toutes les isles de Banda, & presque stérile.

La raison de cette différence étoit que dès le commencement les Anglois avoient paru en maîtres aux Indes. Toutes leurs démarches avoient eu de la hauteur. Ils avoient voulu contraindre les Indiens à en user avec eux selon les loix qu'il leur plaisoit d'introduire, qui bien-qu'elles pussent être en usage ailleurs, n'y étoient pas dans ces païs-là. Sur les refus que les Indiens faisoient de s'accommoder avec eux, sur les injustices, sur les cruautés, qu'ils commettoient envers les Anglois, ceux-ci usoient de représailles. Ils rendoient violence pour violence ; ils piratoient ; ils faisoient des prisonniers ; ils tuoient. On les regarda fort longtems comme des gens qu'il ne falloit ni recevoir, ni soufrir ; & quand les Hollandois parurent, les premiéres persécutions qui leur furent faites, eurent pour prétexte qu'ils étoient Anglois. Les Portugais qui savoient que ce nom étoit odieux, & qui avoient encore aidé à le rendre plus odieux, ne manquoient pas de le donner à ces autres nouveaux-venus, & quelques protestations que ceux-ci fissent du contraire, leurs ennemis empêchoient qu'ils ne fussent crus.

Cependant leur conduite dans les Indes fut bien différente de celle des Adglois. Il est vrai qu'à leur premier voiage Fréderic Houtman leur Capitaine, qui par le long commerce qu'il avoit eu avec les Portugais, dans

dans le païs desquels il avoit passé beaucoup d'années, avoit contracté quelque chose de leur humeur, parut assez hautain à Bantam; mais il s'en fallut infiniment qu'il n'aprochât des excès de Draq & de ceux qui le suivirent.

Depuis ce tems-là on ne voit dans leurs Rélations que beaucoup de patience, qu'une constance admirable en plusieurs ocasions, mais qui en quelques autres tenoit assurément de l'opiniâtreté. Ils avoient résolu de s'ouvrir le commerce aux Indes. La prudence ne leur permettoit pas de l'entreprendre par la force, & ils n'y étoient point portez par leur inclination. L'entreprise en elle-même sembloit aussi n'éxiger aucune violence. Ils la poursuivirent donc par les voies qui devoient naturellement la faire réussir, savoir les sollicitations, la douceur, les bons offices.

Mais il y a peu de nations qui eussent poussé la douceur & la patience aussi loin qu'eux. Pillez, emprisonnez, meurtris de coups, massacrez, tout cela n'y faisoit rien: ils n'en démordoient point. Sans aucune nouvelle espérance d'être mieux traitez, ils abordoient en des lieux où leurs compatriotes étoient encore aux fers & dans des cachots; où les rivages étoient encore teints de leur sang; & ils s'y exposoient le plus souvent avec très-peu de précaution.

Leurs principales armes étoient les prières instantes qu'ils faisoient qu'on les reçût à trafiquer: leur violence ne consistoit qu'en de

de fortes & violentes sollicitations, en de vives remontrances qu'ils faisoient des injustices qu'on avoit commises à leur égard, de l'équité qu'il y avoit dans leurs requêtes, de leurs bonnes intentions, des avantages que les Indiens retireroient de l'établissement de leur commerce.

Ceux d'entre ces peuples qui aux excès qu'ils commettoient quand ils étoient les plus forts, joignoient encore la ruse & la fourbe, ne manquoient pas d'endormir & de surprendre les Hollandois. Par cette voie, ils leur enlevoient des vaisseaux entiers, qu'ils ne leur auroient jamais pris par une force ouverte : ils faisoient quantité de massacres : ils faisoient donner dans le piége les Amiraux mêmes, & deux jours après que ces Amiraux avoient été cruellement assassinez avec tous leurs Conseillers, le reste de leurs gens étoit encore prêt à traiter, & ils traitoient avec les Barbares qui avoient fait ces funestes coups, comme avec des gens sur la bonne foi de qui l'on pouvoit encore en quelque sorte compter, & qui seroient plus raisonables quand on leur auroit fait de bonnes exhortations.

Cette patience, si l'on veut ainsi la nommer, à laquelle les Anglois n'étoient pas disposez, leur réussissoit enfin. A force de pertes & de soufrances ils venoient à gagner & à s'établir, & peu-à-peu ils s'établirent ainsi presque par-tout où ils voulurent. Ce fut à la Chine, qu'ils trouvérent le plus de difficulté. Leurs harangues n'avoient pas assez de force contre les loix du païs. Ils

avoient

avoient beau dire; Nous sommes des Marchands, nous ne demandons qu'à trafiquer. On leur répondoit? Nos loix ne le permettent pas. Pourquoi, disoient-ils? Quel tort cela vous fera-t-il? Hé de grace accordeznous la liberté du commerce? Nous ne le pouvons, disoient les Chinois, Retirez-vous, si non il vous en prendra mal. Nous ne nous retirerons point, repliquoient-ils, nous trafiquerons, & vous aurez la bonté de le souffrir.

Sur ces sollicitations, qui passoient à la Chine pour opiniâtreté, on feint de leur vouloir accorder quelque chose; on les attire à terre; on les massacre; on les empoisonne; on adresse des brulots à leurs vaisseaux. Ceux qui peuvent se sauver, se retirent enfin. Mais quelque tems après il y en va d'autres, qui demandent de nouveau la liberté du commerce, & ils y vont tant de fois, qu'à la fin on leur accorde au-moins une partie de ce qu'ils demandent, les loix du païs ne pouvant être enfreintes jusqu'au point de leur accorder le tout.

Dans le Roïaume de Macassar, où ont été les plus grands & le plus acharnez de leurs ennemis aux Indes, combien de fois n'ont-ils pas été pillez & assassinez? Ils l'ont été autant de fois que ces perfides insulaires ont pu le faire, & jusques-à-ce que les Hollandois soient devenus assez puissans pour les réduire enfin par la force, & pour se les soumettre, ainsi qu'on le verra ci-après.

Comme donc ces voies n'étoient nullement à l'usage des Anglois, ils n'avoient pu parvenir

parvenir à faire les mêmes établissemens aux Indes que leurs voisins y firent. Ils avoient trafiqué aux Moluques, comme des Marchands passagers, qui n'y avoient rien de fixe, dont les afaires y étoient presque dans la même mobilité que leurs vaisseaux. Quelques loges, quelques comptoirs de simple tolérance, dont ils pouvoient être dépouillez au premier caprice des Seigneurs, ou des habitans, n'étoient pas des choses qu'on pût regarder comme fixes. Il en étoit presque de-même dans la plupart des autres païs des Indes. Les Hollandois y avoient des établissemens solides, & étoient à peu-près déja en état de s'y maintenir.

Cette différence de progrès excitoit beaucoup de jalousie dans l'esprit des Anglois. Ils ne pouvoient s'imaginer qu'ils vinssent de la différence de la conduite des deux Nations, & que le génie des Hollandois fût plus propre que le leur à faire réussir quelque entreprise que ce fût. La jalousie se convertit en animosité. L'animosité n'agit d'abord que sourdement; mais enfin à-mesure qu'elle crut, elle se manifesta. Les deux Compagnies, l'Angloise & la Hollandoise, en vinrent à une rupture & à une guerre ouverte, qui commença de la part des Anglois par la prise qu'ils firent d'un navire nommé *le Lion Noir*, qui étoit richement chargé.

Il s'en falloit beaucoup que ces aggresseurs ne fussent les plus forts aux isles Moluques, & dans celles de Banda, dont la possession étoit le but où tendoient quatre Nations de l'Europe, à-cause des précieuses

épiceries qu'elles produisoient. Dans l'isle même de Java & dans celle de Sumatra, les Anglois n'auroient pas non-plus été en état de remporter des avantages sur les Hollandois, s'ils n'eussent eu les Souverains de ces païs-là dans leur parti.

C'étoit une vuë qu'ils avoient euë de longue-main. Elle leur étoit venuë dès-que la jalousie & l'animosité s'étoient emparées de leurs cœurs. Ils avoient peu-à-peu prévenu, les Cours des Rois des Indes contre ceux dont ils méditoient la ruïne, & ils s'en étoient attiré la faveur, sans que les Hollandois, qui ne machinoient rien, & qui ne cherchoient qu'à cingler à pleines voiles dans le commerce, se fussent donné aucun mouvement pour éviter les piéges qu'on leur tendoit.

Ils ne devoient pas s'étonner que la prévention eût lieu aux Indes. Son pouvoir s'étend presque dans tous les endroits du monde, & il est aussi-grand dans les Provinces Unies que dans les autre païs. Cette douceur, qui assurément est naturelle à leurs habitans, & de plus très-loüable, produit pourtant ce dangereux éfet, qu'ils écoutent trop doucement, trop atentivement, trop favorablement, le premier qui leur parle. En jugeant d'autrui par eux-mêmes, ils ne peuvent croire qu'on soit assez méchant pour les vouloir tromper, ou bien ils n'ont pas la force de résister à la voix de l'enchanteur. On peut dire que cette constance, cette patience qui ne sauroit leur être contestée, se convertit en cette ocasion dans un excès qui fait qu'ils ne

ne veulent plus rien entendre au préjudice de leur prévention. Ce qui a une fois pris place dans leur esprit, y demeure, & ils ne peuvent pas se persuader que des gens comme eux, dont la prudence est généralement vantée, & mérite de l'être, aient pu se laisser surprendre.

Ils éprouvérent donc alors aux Indes, & ils l'ont aussi assez souvent éprouvé dans l'Europe, que les premiéres impressions ne sont pas faciles à éfacer, que lors-qu'une fois on a prêté l'oreille à la calomnie, on n'a plus la force de reconnoître qu'on a eu tort, ni de vouloir entendre ceux qui pourroient vous desabuser.

Le Mataram de Java, le Roi de Bantam, le Roi de Jacatra, tout avoit été prévenu par les Anglois. Tout se déclaroit contre les Hollandois. Plus habiles ou plus heureux que Dom Jean de Silva, les Anglois prirent la route qu'il avoit voulu prendre, & ils y marchérent avec plus de sureté. Comme lui, ils entreprirent de détruire les Hollandois dans tous les Roïaumes de Java & de Sumatra, après quoi ils regardoient comme certaine la conquête de Banda & des Moluques: mais ils réussirent mieux, ou plutôt ils allérent plus loin que lui, & ils mirent la Compagnie à deux doigts de sa perte.

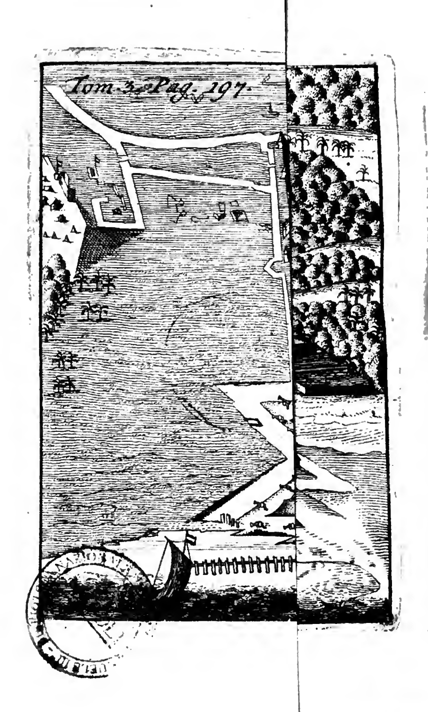
Cependant Dieu, par un revers imprévu pour les ennemis de cette fameuse Compagnie, la releva en moins d'un jour, en moins d'une heure, tout d'un coup. La connèxité que cet événement avoit avec les afaires des Moluques, mériteroit-bien qu'on en raportât ici plus de particularités : mais

on s'en s'abſtient, parce-qu'elles ont été miſes au jour depuis peu, dans le Voiage de van den Broek, qui fait partie du troiſiême volume du *Recüeil des Voiages qui ont ſervi à l'établiſſement & aux progrès de la Compagnie des Indes Orientales, formée dans les Provinces Unies*, imprimé à Amſterdam chez E'tienne Roger.

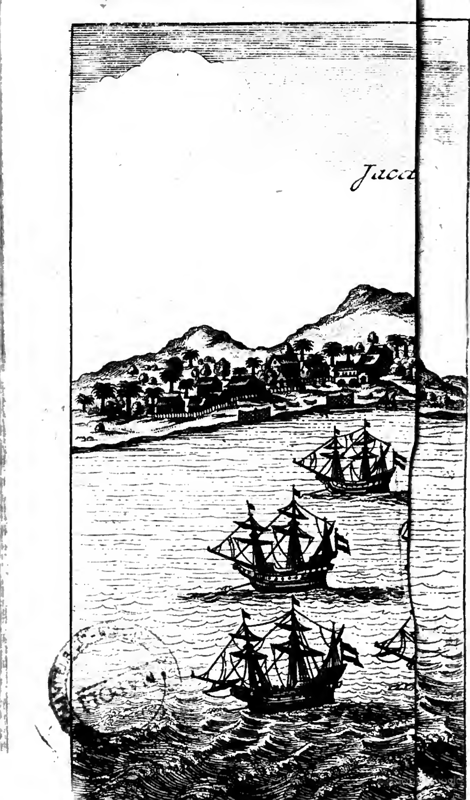
Après l'heureux changement qui arriva ſubitement, l'An 1618. en faveur des Hollandois à Jacatra & à Bantam, ils n'auroient pas laiſſé de ſe trouver encore fort embaraſſez, s'ils n'euſſent pas eu de longue-main pour ennemis les Eſpagnols, qui les avoient obligez à ſe tenir toujours ſur leurs gardes. Ceux-ci par ce moien, contre leur intention, contribuérent beaucoup au ſalut des Hollandois. Les forces que la Compagnie étoit contrainte d'entretenir aux Moluques & à Banda, pour éviter les ſurpriſes, ſe trouvérent à propos pour achever l'ouvrage de ſa délivrance, que le Ciel avoit ſi-bien commencé.

Le Sr. Coen Général des Indes, voiant la grandeur du péril, courut vîte à ces iſles, & aſſembla les troupes & les vaiſſeaux qui y étoient, avec tant de diligence, qu'il fut de retuour à Jacatra plus de deux mois avant qu'il y fût attendu. Ce promt retour acheva de déconcerter tous ſes ennemis. La Cour de Bantam qui n'avoit ſauvé les Hollandois que pour les piller elle-même, & ne laiſſer pas les Anglois & le Roi de Jacatra profiter d'un butin qui auroit mis les Anglois en état de faire la loi aux Princes de Java; cette Cour qui croioit s'être aſſuré

ce



Tom. 3. Pag. 197.



ce butin par les otages qu'elle avoit entre les mains, connut alors qu'elle en étoit frustrée.

En éfet le Général Coen fit céder tous ses ennemis. Les Anglois pliérent à Jacatra: le Pangoran de Bantam plia comme eux: la ville de Jacatra fut détruite, pour être glorieusement relevée & rétablie sous le nom de Batavia.

Ce fut donc l'extrémité où les Hollandois se trouvérent réduits, qui donna la naissance à cette nouvelle ville. Si dans une autre ocasion ils eussent voulu entreprendre de se fortifier au point où ils se fortifiérent alors, de s'emparer d'une des villes de Java, toutes les Puissances de ces païs-là se seroient soulevées contre eux, & la crainte de succomber auroit deu les empêcehr de pousser leur entreprise.

Maïs sur le point de périr, ils ne virent plus rien à ménager. Tout ce qui se pouvoit faire contre eux, il sembloit qu'on l'avoit déja fait; & à leur tour ils firent tout ce qu'ils purent. Dégagez des Traitez qu'ils avoient faits, par la mauvaise foi dont on avoit usé à leur égard, par la guerre qu'on leur avoit déclarée, ils se hâtérent de se mettre en état de faire mieux observer les nouveaux Traités qu'ils feroient. Pendant qu'ils n'avoient plus les mains liées, & qu'ils éprouvoient que leurs ennemis ne pouvoient les arrêter, ils travaillérent avec ardeur, avec courage, à se mettre en sureté. En éfet ils s'y mirent si-bien qu'ils y ont toujours été depuis, & il ne paroît pas encore

aujourdhui qu'ils aïent rien à craindre de la part des ennemis que leur proſpérité leur ſuſcite en diverſes parties du Monde.

Cette guerre qui ſe faiſoit aux Indes & ailleurs, n'étoit qu'entre les deux Compagnies, l'Angloiſe & la Hollandoiſe. Les Souverains ne paroiſſoient pas y prendre part dans l'Europe, au-moins extérieurement. La Compagnie Angloiſe avoit compté qu'elle profiteroit des travaux que les Hollandois avoient ſoufers dans les Indes, & les progrés qu'elle fit, têmoignérent aſſez que ſes eſpérances avoient eu de grands fondemens.

Fruſtrée de ces eſpérances, & ne pouvant plus compter de rien obtenir par la force ouverte, elle eut recours aux négociations, dont le ſecours ne pouvoit manquer de lui procurer de grands avantages, par les égards que les Etats Généraux devoient avoir pour ſon Roi. Ce Monarque intervint donc: il fit ſavoir aux Etats ſes intentions ſur cette guerre, & têmoigna qu'il déſiroit de la voir finir. Les Etats ne le déſiroient pas moins que lui. La difficulté ne tomboit que ſur les conditions de l'acommodement.

Les Hollandois avoient expoſé en leur particulier, & ſans aucune ſocieté avec les autres Nations, leurs biens & leurs vies, pour faire aux Indes les établiſſemens qu'ils y avoient alors. Ils auroient bien voulu ſe les conſerver ſans ſociété. Ils les regardoient comme le prix du ſang de leurs compatriotes: ils ne pouvoient ſoufrir que des étrangers vinſſent partager avec eux un bien qui leur coûtoit ſi cher. Il

Il fallut pourtant s'y résoudre. La bonne intelligence entre les deux Nations étoit trop nécessaire à cultiver, & les Etats cédoient toujours aux Anglois tout ce qu'il leur étoit possible de céder. La paix se fit. Les Compagnies des deux Nations entrérent en alliance. Elles firent des conventions pour joindre leurs armes; pour ataquer conjointement leurs ennemis communs, les Espagnols & les Portugais; pour aller les dépoüiller des avantages que la guerre entre ces deux Compagnies leur avoit donné lieu d'obtenir, particuliérement au préjudice de la Hollandoise; pour aller les chasser des païs qu'ils avoient envahis de-nouveau. Après cela le commerce devoit être commun à ces deux Nations, dans ces païs délivrez à frais communs & par les armes communes; & les conditions qui devoient y être observées furent réglées avec beaucoup d'éxactitude, afin de prévenir de nouvelles broüilleries.

Mais les Anglois n'avoient pas résolu qu'il leur en coûtât beaucoup pour s'aquérir la possession d'une partie de ces isles Orientales qui fournissent les épiceries. La Compagnie de cette Nation n'envoia ni troupes, ni munitions, ni argent, ni ordres, pour aider au recouvrement de ce qu'on avoit perdu, bien-moins encore pour aider à faire de nouvelles conquêtes. Elle voulut laisser tout ce soin aux Hollandois, ne doutant pas qu'ils ne fissent bien leurs diligences pour se rétablir dans tous les droits qu'ils avoient eus, & voiant qu'ils étoient assez

en état de le faire, par les moiens que leur en fourniroit une place telle qu'étoit alors celle de Batavia.

Mais la Compagnie Hollandoise n'avoit pas résolu d'associer au fruit de ses nouvelles peines, ceux qui n'y auroient point eu de part; & elle ne voioit pas qu'il y eût dans les Traités aucune clause qui l'y engageât. Elle prétendoit que les lieux où il faudroit que le commerce fût commun, seroient conquis à frais communs, & que s'il ne s'agissoit que de s'y établir, & non de les conquérir, les établissemens se feroient de-même; ou que si les Anglois vouloient l'abandonner, & qu'elle fût obligée d'agir seule, elle agiroit aussi pour elle seule, sans leur faire part des avantages que ses forces & ses soins pourroient lui donner.

Entre les clauses du Traité, qui fut conclu au mois de Juillet de l'An 1619. il y en avoit une qui établissoit un Conseil composé de gens des deux Nations, nommé le Conseil de Défence, qui devoit résider à Batavia. L'article huitiême portoit qu'à l'égard des isles Moluques, de celles de Banda & d'Amboine, la Compagnie Angloise auroit par tiers le commerce qui s'y feroit, c'est-à-dire qu'elle fourniroit le tiers de toutes les marchandises qui y seroient portées & distribuées, & qu'elle auroit le tiers de tous les fruits & des denrées qui en sortiroient: & la Compagnie Hollandoise devoit faire les deux tiers des fournissemens, & avoir les deux tiers des fruits.

D'autres articles contenoient ce qui suit.

Com-

Comme un trafic de cette importance ne se peut maintenir sans une vigoureuse défence &c. les deux Compagnies entretiendront à moitié de frais vingt navires de guerre, sauf à augmenter si on le juge à propos. Chaque navire sera du port de six cents à huit cents tonneaux, & sera monté de cent-cinquante hommes, avec trente piéces de canon, depuis huit jusqu'à dix-huit livres de balle. Le Conseil de Défence réglera le nombre des petits bâtimens à rames. Les forts seront entretenus des revenus des droits & tributs, selon qu'ils seront réglez par le Conseil de Défence: lequel Conseil consistera en huit personnes des plus considérables des Indes, où les Anglois & les Hollandois présideront tour-à-tour. Il décidera & réglera toutes les afaires qui concerneront la Défence par mer, & disposera des navires de guerre. Ces navires ne pourront être emploiez en marchandise, si ce n'est quelquefois, pour en transporter seulement d'un lieu à l'autre, avec le consentement du Conseil de Défence. Les forts demeureront respectivement entre les mains de ceux qui les possédent présentement. Ceux qu'on pourra prendre seront partagez, ou-bien l'on y mettra garnison en commun, selon que le Conseil de Défence le jugera être plus expédient. Aucune des deux Compagnies ne pourra exclure l'autre du commerce aux Moluques, ni d'aucun autre lieu, soit par construction de forts, ou par contracts; & il sera libre à chacune de trafiquer par-tout. Le présent Traité subsistera vingt ans, & en-

en cas de différent, Sa Majesté Britannique & les E'tats en Généraux en feront les Juges.

Comme les isles de Banda étoient un des principaux objets que la Compagnie Angloise avoit eu en vuë, & qu'elle avoit une forte passion de se les aproprier, les Anglois avoient excité les habitans à la révolte. Ils leur avoient prêté du secours, fourni des armes, envoié des vivres. Leur révolte dura jusqu'à la publication du Traité de paix, qui se fit à Jacatra, au mois de Juin 1620.

La premiére afaire qui fut mise sur le tapis dans le Conseil de Défence, fut la réduction des Bandanois. Non-seulement ils s'étoient soustraits à la juridiction du fort de Nassau, & ils avoient vendu tous leurs fruits aux étrangers, mais ils avoient éxercé toutes les hostilités possibles.

Ce qu'il y avoit de plus fâcheux étoit que non-seulement ils avoient fait leur commerce avec les l'Anglois & les autres Indiens, mais bien-plus encore avec les Portugais. En-vain les Anglois voioient que ces ennemis communs se réünissoient avec les insulaires, que ceux-ci les avoient déja reçus au nombre de plus de soixante, dans la grande isle de Banda; ils ne paroissoient pas s'en mettre en peine.. Pourvu-qu'ils ruïnassent la Compagnie Hollandoise, c'étoit assez. Encore s'ils eussent profité de ses dépoüilles; mais ils aimoient mieux qu'elles tombassent entre les mains des Portugais que de ne la pas dépoüiller. Peut-être s'imaginoient-ils qu'ils dépoüilleroient à leur tour les Portugais, & que les avantages qu'ils pre-

prenoient, n'étoient que comme des depôts qu'on fauroit bien leur faire restituer.

Mais les afaires avoient changé de face. Il s'agissoit d'aller se rétablir en commun à Banda, de s'en remettre en possession au profit des deux Compagnies, & de reparer le mal qui avoit été fait ; d'empêcher que les Portugais ne s'y fortifiassent, & que joints avec les insulaires, ils ne missent en état de chasser entierement les anciens possesseurs de ces isles, & d'en demeurer eux-mêmes les propriétaires.

Le Gouverneur Général Hollandois proposa donc dans le Conseil de Défence, la réduction de Banda, & le rétablissement des afaites d'Amboine & des autres Moluques, qui à la vérité n'étoient pas encore dans un aussi grand desordre que celles de Banda ; mais elles étoient assez fâcheuses pour penser à y pourvoir promtement.

Les Commissaires Anglois qui étoient au Conseil, déclarérent qu'ils reconnoissoient qu'il y avoit de la nécessité à faire ce que les Hollandois proposoient ; qu'il y avoit du péril à ne le pas faire ; que les Anglois étoient obligez d'y travailler en commun ; que suivant leur devoir ils en auroient bien l'intention ; mais que pour l'heure le pouvoir leur manquoit ; qu'ils n'avoient ni hommes, ni vaisseaux, ni fonds, & que par conséquent, ils ne pouvoient rien fournir. Cette déclaration en toute son étenduë, fut insérée dans le régître, le premier de Janvier 1621. nouveau stile.

C'étoit une chose bien surprenante que la foi-

foiblesse où étoient les Anglois. Ils avoient osé entreprendre une guerre où ils n'avoient rien perdu. Toute la perte avoit été du côté des Hollandois, & elle avoit été très-grande. Leur état, leur établissement dans les Indes en avoit été ébranlé. Cependant il leur reste des forces pour se relever, & la Compagnie Angloise déclare qu'elle n'en a point pour leur aider. Comment en auroit-elle donc eu pour continuer la guerre? Ne consentit-elle point à la paix plus par besoin que par bonne volonté.

Le Gouverneur Hollandois à son tour déclara que puis-que les Anglois ne vouloient pas contribuer au rétablissement des afaires communes dans les isles dont il s'agissoit, il l'entreprendroit seul, au profit de ses Maîtres seuls; & qu'encore qu'il se vît abandonné de ses Alliés, & qu'il eût peu de forces, il espéroit que Dieu qui l'avoit tiré des derniéres extrémités où il s'étoit vu, le favoriseroit encore dans son projet.

En éfet il partit le treiziéme du même mois de Janvier, & le quinziéme de Février suivant, il alla relâcher à Amboine, d'où s'étant rendu aux isles de Banda, il y moüilla l'ancre le vingt-septiême, sous le fort de Nassau, qui étoit dans celle de Néra.

Un des Anglois qui étoient Commissaires au Conseil de Défence, & qui, le premier du mois de Janvier précédent, avoit assisté aux délibérations dont on a parlé ci-dessus, étoit à Amboine lors-que le Gouverneur Hollandois en partit pour aller à Banda. Ce Commissaire ne craignit pas de mettre des lettres

lettres entre les mains des Hollandois mêmes, pour les rendre aux autres Anglois qui étoient dans la petite isle de Pouleron, par lesquelles il leur donnoit avis des desseins du Gouverneur.

Ce ne fut pas seulement ces desseins en général qu'il découvrit, il écrivit toutes les particularités qu'il en savoit, & ceux qui les reçurent en firent part aux Bandanois. On aprit aussi qu'avant-que la flote eût paru, ces mêmes Anglois de Pouleron avoient envoié quatre piéces de canon à Lontor, ville située dans la grande isle de Banda: Mais les habitans n'eurent pas assez de tems pour en dresser une batterie à l'entrée de la passe, afin d'en empêcher le passage aux vaisseaux, à quoi sans doute ils auroient réussi.

Outre cela d'autres Anglois qui étoient à Lontor, s'étant mêlez avec les habitans, leur aidérent à se défendre, & il y en eut un qui servit ouvertement le canon. Le Gouverneur Hollandois, les fit avertir de se retirer, & leur fit déclarer tout ce qui avoit été résolu dans le Conseil de Défence, au sujet des isles de Banda, d'Amboine & des autres Moluques. Cet avis ne fit aucun éfet. Ils demeurérent avec les Bandanois: ils agirent de concert avec eux, & n'eurent aucuns égards pour leurs nouveaux Alliez.

Le Gouverneur avoit eu dessein de débarquer par le côté méridional de la grande Banda, dans un endroit nommé Luchui, & pour cet éfet il ordonna au vaisseau *le Cerf* d'y aller moüiller l'ancre. A-peine avoit-il fait sa manœuvre, que le canon des An-

glois l'incommoda tellement que l'équipage fut obligé de le toüer vîte avec deux ancres, & de le remorquer ensuite avec une galére, pour le tirer du péril. Ceux qui avoient été sur le pont de ce vaisseau, firent leur déclaration que c'étoit un Anglois même qui avoit tiré, qu'ils l'avoient reconnu & vu fort distinctement. Mais quand à l'ocasion l'on fit ce reproche aux Anglois, ils niérent le fait.

Les Hollandois n'aiant pu débarquer en cet endroit, allérent d'un autre côté faire une nouvelle tentative, qui ne leur réussit pas mieux, à-cause du feu du canon des Anglois, Enfin aiant entrepris de débarquer en deux endroits à la fois, ils le firent heureusement, & aiant promtement ataqué la ville de Lontor, ils la prirent. Les habitans des petites villes de Madiangi, Luchui, Ortatte & Samma, qui étoient bien-moins en état de faire résistance, les abandonnérent, & s'enfuirent. Ceux de Samma, de Comber, d'Oüendender, de Wayer, se soumirent bientôt, aussi-bien que ceux des isles de Rossingi & de Pouleron. Ils consentirent tous qu'on détruisît leurs retranchemens & leurs forts, & ils livrérent le canon, les mousquets, les fusils & les autres armes-à-feu qu'ils avoient.

Ensuite tous les habitans de ces isles s'étant assemblez, renouvellérent les anciens Traités qu'ils avoient faits, & de-nouveau ils cédérent aux Etats Généraux & leur transportérent la propriété de leurs païs. Ils les reconnurent pour leurs légitimes Souverains, & déclarérent qu'ils n'en avoient jamais

mais auparavant reconnu d'autres, & que les propriétés qu'ils cédoient, leur apartenoient de tout tems, sans que personne qu'eux y eût jamais eu droit,

Ceux d'entre les habitans de Lontor qui s'étoient dispersez à la prise de leur ville, & qui faisoient le plus grand nombre, se tinrent cachez & mêlez parmi ceux des autres places. La plupart pourtant se maniféstérent peu de tems après, & firent aussi leur paix. Le reste qui étoit dans les montagnes, y soufrit beaucoup, & la plus grande partie y périt.

On ne porta point la guerre dans l'isle de Pouleron, parce-que les habitans n'avoient point remué, ni assisté ceux des autres isles. Mais comme ils comparurent dans l'assemblé, & qu'ils eurent part au Traité, ils furent desarmez aussi-bien que les autres. Les Anglois avoient eu espérance de les détourner de leur résolution, & pour y mieux réussir ils avoient fait des retranchemens dans une autre petite isle presque contiguë à Pouleron, & y avoient mis neuf piéces de canon en batterie, pour s'en servir au-cas qu'ils pussent engager les insulaires à faire résistance.

Mais ceux-ci n'aiant pas voulu les écouter, livrérent leurs armes, de-même que les autres Bandanois. Les Hollandois prétendoient que, suivant les clauses du Traité, toutes les armes qui se trouveroient dans ces isles, devoient leur être renduës, & en conséquence ils auroient pu demander les canons; mais ils ne voulurent pas avoir de nou-

nouveaux différens avec les Anglois. Ils les laissérent dans leur petit fort, sans leur faire la moindre peine, quoi-qu'ils fussent informez de ce qui s'étoit passé. Les Anglois, de leur côté, têmoignérent extérieurement de la joie de ce que l'expédition du Gouverneur Hollandois avoit eu un si heureux succès, & leur Commandant, nommé Omphrey Filts Herbour, qui montoit le navire *l'Exchange*, & qui étoit à l'ancre à la rade d'Amboine lors-qu'on y reçut cette nouvelle, fit faire une salve de treize coups de gros canon, pour en féliciter les Oficiers du fort.

Quoi-que les habitans d'Amboine & ceux de Ternate ne fussent pas allez, comme ceux de Banda, jusqu'à rompre avec les Hollandois, pendant-qu'ils étoient embarrassez dans leurs guerres contre les Javanois & contre la Compagnie Angloise, ils avoient pourtant tâché de se servir de l'ocasion pour prendre leurs avantages. Ils avoient vendu leur clou de girofle aux Anglois & aux Espagnols: ils l'avoient même fait hautement, au mépris des Traitez. Les Ternatois avoient aussi pris de nouvelles liaisons avec les Espagnols, & avec le Roi de Tidor.

Il y a toute aparence qu'ils seroient allez plus loin, & qu'ils se seroient déclarez contre ceux qu'ils avoient tant de fois nommez leurs libérateurs, si la paix ne se fût pas faite avec les Anglois. L'exemple du châtiment que les Bandanois avoient reçu, ne fut pas même capable de les rendre plus retenus, ni la présence du Général Hollandois

dois ne parut pas les épouvanter.

Cependant comme ils ne commettoient aucune hostilité ; qu'on voioit que les Anglois, nonobstant les Traités faits avec eux, étoient mal-intentionez, & peu disposez à les éxécuter ; que ces mêmes Anglois ne voulant pas plus fournir de forces pour s'assurer des Moluques qu'ils avoieut fait pour reconquérir Banda, le Général crut qu'il falloit encore dissimuler. Il tâcha de ramener les Ternatois par la douceur, & donna tous les ordres nécessaires pour s'empêcher de rien perdre de plus, puis-que les circonstances ne lui permettoient pas alors de rien gagner. Il se retira donc, après avoir pourvu le mieux qu'il lui fut possible, à la sureté du commerce & des places que la Compagnie possédoit.

Comme ses éforts ne s'étoient fait sentir qu'aux Sujets rebelles, & aux infracteurs des Traités, les Espagnols, qui avoient eu le loisir de respirer pendant la guerre entre les deux Compagnies, commencérent à faire paroître qu'ils avoient repris des forces. Néanmoins si les Compagnies des deux Nations eussent fourni chacune dix grands vaisseaux, & des petits à proportion, on eût achevé de ruiner leurs afaires, & on eût pu facilement les ataquer aux Philippines.

Ainsi pendant-que les Anglois demeuroient dans l'inaction, & que les Hollandois seuls, qui avoient les Puissances de Java sur les bras, ne pouvoient tout-au-plus que se maintenir aux Moluques, les Espagnols profitérent de l'ocasion, & peu-à-peu ils

ils se rendirent presque maîtres des mers qui les environnent.

Cette supériorité qu'ils reprenoient, les flateries dont ils usoient envers le Roi de Ternate, qui n'aiant pas été sous leur joug, ne le connoissoit que par ouïr-dire, & qui trouvoit trop pesant celui de la contrainte où il étoit de ne vendre son clou de girofle qu'aux Hollandois; tout cela excitoit ce Prince à rompre les Traités qu'il avoit faits avec eux. Les Seigneurs d'Amboine qui étoient encore plus génez que lui, se trouvoient dans de pareilles dispositions. Ils s'en cachoient même si-peu, qu'ils se vantoient de se voir bientôt libres, ainsi-qu'ils parloient, & le bruit courut si-loin que les Hollandois avoient été déja chassez d'Amboine, qu'on tenoit cette nouvelle pour certaine dans des isles qui sont à l'Est, à une grande distance de Banda.

Lors-qu'ils eurent été avertis de ces bruits, & qu'on tramoit quelques mauvais desseins contre eux, ils firent des enquêtes si-éxactes, qu'ils aprirent que les habitans de Cambelle & de Louhou, qui paroissoient les plus prêts à remuer, avoient des correspondances secrètes avec les Anglois. Enfin au mois de Fèvrier 1623. ils découvrirent une grande conspiration qui avoit été faite à Amboine même.

Conformément au Traité fait en Angleterre l'An 1619. ils possédoient le fort de cette isle, & les Anglois y avoient un comptoir pour faire le tiers du commerce qui s'y faisoit, tant en ventes qu'en achats.

Ceux-

Ceux-ci après s'être assurez des bonnes intentions du peuple pour eux, formérent le dessein de surprendre le Gouverneur, & de s'emparer du fort.

Un Japonois alla diverses fois, & à des heures induës, visiter les remparts & les ouvrages de cette place. Il fit même des enquêtes aux soldats, qui n'aiant pas une grande expérience des maniéres qui s'observent à l'égard des places fortes, ni peut-être même à l'égard de la guerre en général, lui avoient répondu avec beaucoup de simplicité. Il leur avoit demandé, entre-autres choses, à quelle heure on posoit la garde, à quelle heure on la levoit, combien il y avoit de soldats dans le fort.

Comme il continua plusieurs fois, & qu'il faisoit toujours de nouvelles questions, un Oficier l'aiant surpris dans cet éxercice, le fit saisir, & on l'éxamina. Il avoüa que les soldats Japonois, qui étoient au service des Hollandois, avoient résolu de se rendre maîtres de la forteresse: qu'ils y avoient été sollicitez par les Anglois: que tous les Japonois soldats comme lui, s'étoient assemblez depuis trois mois dans le comptoir de la Compagnie Angloise: qu'on y avoit délibéré sur la maniére d'éxécuter l'entreprise, & sur le tems qu'il falloit choisir. Il nomma même tous les Anglois qui s'étoient trouvez à cette assemblée.

Aussi-tôt en envoia desarmer les Japonois: on les arrêta prisonniers, & chacun avoüa le fait dans toutes ses circonstances, sans varier. Il demeura pour constant, par leur con-

confession, qu'à la sollicitation de Gabriel Towrson, premier Commis, & des autres Oficiers & Commis Anglois, les Japonois leur avoient promis d'aider à surprendre le fort. Toutes les circonstances des tems, des délibérations, des lieux où elles avoient été faites, étoient fort-bien marquées; & ils reconnurent qu'ils avoient encore eu plusieurs conférences particuliéres avec Towrson, avec Abel Price Chirurgien Anglois, & avec quelques autres.

Ce Price étoit alors déja prisonnier, pour une autre mauvaise action qu'il avoit commise pendant que celle-ci se machinoit, & qui aiant été dénoncée à la Justice avoit donné lieu de le faire arrêter.

Quoi-que le Gouverneur & le Conseil d'Amboine vissent que le fait étoit bien avéré, par la confession d'onze Japonois, & qu'il y eût plus de preuves qu'il n'en falloit pour se saisir sur l'heure des personnes de Towrson & des autres Commis, on jugea qu'il étoit de la prudence de ne rien précipiter.

D'abord on manda le prisonnier Price, & lors-qu'il fut sur la sellette, on l'interrogea au sujet de la conspiration qu'il avoit aidé à tramer. On lui en remit devant les yeux toutes les particularités: on lui marqua les endroits & les heures où il avoit eu des conférences avec les Japonois.

Il avoüa que par les ordres de Towrson, & d'un Japonois, qui avoit aussi été pris & mis en prison, outre les onze de la même nation dont il a été déja parlé, il avoit sollicité & induit

induit ceux-ci à entrer dans le complot, qui étoit tel qu'ils l'avoient déclaré.

Par là il paroissoit que Towrson étoit le premier & principal auteur du crime, & que c'étoit lui qui avoit ourdi cette trame. Il y avoit aussi des preuves plus que sufisantes pour faire voir que les autres Commis, étoient complices, même ceux qui étoient dans les comptoirs hors de la province d'Amboine.

Towrson fut mandé pour comparoître devant le Conseil, & lors-qu'il s'y présenta on lui ordonna d'envoier querir tous ses gens, & de les faire entrer dans le fort. Ils y allérent, & on les arrêta tous, hormis Towrson, sur l'instante priére qu'il en fit, & sur la remontrance tant de sa qualité de premier Commis de la Compagnie Angloise, que du préjudice qu'elle recevroit pendant-qu'il n'y auroit personne au comptoir pour administrer ses afaires. Ainsi on lui donna pour prison le comptoir même, où l'on mit des gardes pour l'observer.

On examina les prisonniers qui d'abord voulurent nier. Mais quand ils entendirent lire les têmoignages des onze Japonois, & de l'Anglois Price, ils confessérent leur faute, & signérent leur confession, qui portoit:

Que vers le premier jour de l'An 1623. presque tous les Commis Anglois des comptoirs qui étoient hors d'Amboine, y étant venus, Gabriel Towrson les avoit fait assembler dans sa chambre, & leur avoit dit qu'il avoit à leur proposer une afaire importante, mais qu'il ne le pouvoit faire que sur la

foi

foi du serment, parce-qu'il y alloit de la vie, si la chose venoit à être découverte. Alors, dirent les prisonniers dans leur Interrogatoire, il mit les Saints E'vangiles sur la table, & chacun prêta le serment, aiant la main dessus.

Après avoir pris ces précautions, il déclara qu'il savoit une voie de se rendre maître du fort d'Amboine, & leur fit ouverture des moiens par lesquels il croioit y pouvoir parvenir. Quelques-uns des assistans firent des difficultés, & soutinrent que les Anglois étoient trop foibles pour former une telle entreprise. Towrson leur dit qu'ils avoient raison, mais qu'il avoit gagné tous les Japonois qui servoient à la garde du fort; qu'ils se joindroient à lui; qu'on surprendroit les Hollandois à l'impourvu, lors-qu'il y en auroit peu dans la place, ou lors-que le Gouverneur seroit absent pour quelque afaire, & qu'il auroit une partie de ses gens avec lui:

Qu'on atendroit qu'il y eût des vaisseaux Anglois à la rade d'Amboine, tant pour soutenir l'action, que pour en tirer du monde, afin de s'en servir, & de grossir la troupe des conjurés: qu'on prendroit soin de mander tous les Commis des autres comptoirs, qui feroient ensorte d'arriver dans la ville avec leurs domestiques & leurs esclaves, justement dans le tems qu'on feroit le coup: qu'il étoit assuré d'avoir assez de monde: qu'on se préparât seulement à le seconder, & qu'il trouveroit bien les moiens de venir à bout de son dessein: que les habitans de Louhou étoient.

étoient de l'intelligence, & qu'ils paroîtroient au tems préfix avec leurs corcorres.

Ces raisons, & l'autoité de Towrson qui étoit leur supérieur, obligérent tous les Commis qui étoient présens, à prêter le serment. Ensuite il leur fit le détail de l'ordre qu'on observeroit dans l'éxécution de ce complot. Il leur dît que les Japonois qui seroient dans le fort, prendroient soin de faire trouver deux d'entre eux sûr chaque bastion : que les autres demeureroient dans la sale pour observer le Gouverneur, & prendre ocasion de l'assassiner : qu'ils se rendroient maîtres des bastions où ils introduiroient les Anglois : qu'on tuëroit de ceux qui y seroient autant-qu'il en faudroit tuer pour empêcher qu'ils ne fissent résistance, & qu'on feroit les autres prisonniers :

Qu'on pilleroit tous les éfets de la Compagnie Hollandoise, & qu'on les partageroit tant entre les Japonois qu'entre les Anglois, après-que chacun des Japonois auroit levé par préférence la somme de mille réaux de huit : que ceux d'entre les bourgeois qui ne voudroient pas se soumettre, seroient tuez à l'heure même de leur refus, ou que si l'on ne pouvoit les tuer, on leur feroit tout le mal qu'il seroit possible, dans leurs familles & dans leurs biens :

Que le tems de l'éxécution n'étoit pas encore précisément déterminé ; mais que les conspirateurs devoient bientôt s'assembler pour prendre leurs mesures, & pour le fixer : qu'on devoit alors convenir des signaux & de tout l'ordre qu'il faudroit tenir : que tous

les

les Japonois en seroient informez à heure & à tems, & qu'on pourvoiroit si-bien à tous les inconvéniens qui pourroient survenir, qu'il n'y auroit pas lieu de douter d'un heureux succès.

On députa des Oficiers du Conseil d'Amboine pour aller interroger Towrson, à qui ils demandérent; Qui l'avoit meu à former une si noire conspiration? Il répondit que c'étoit le desir de l'honneur & du gain. On lui demanda sur qui cet honneur devoit rejaillir, à qui devoit aller le profit, & pour qui il vouloit se rendre maître du fort?

Il répondit que si son projet eût réussi, il auroit promtement envoié à Bantam, pour en donner avis à ceux de sa Nation, & les prier de lui envoier du secours: que s'ils lui en avoient envoié, il auroit remis le fort entre les mains de ceux qui seroient venus, pour en prendre par eux possession au nom de la Compagnie Angloise: que si les Anglois n'eussent pas voulu entrer dans cette afaire, il auroit tâché de garder le fort pour lui, & recherché l'alliance des Indiens pour s'y maintenir.

L'Interrogatoire étant fini, le Gouverneur se plaignit bien-fort de l'inhumanité qu'on avoit résolu d'exercer en sa personne, & en celles des autres Hollandois. Il dit à Towrson que c'étoit là une cruelle recompense de tant d'égards qu'il avoit eus pour lui, & de tant d'amitié qu'il lui avoit têmoignée: que son ingratitude étoit détestable, & que tous les honnêtes gens en auroient horreur. L'accusé répondit d'abord

par

par un grand ſoupir ; puis il dît : Plût-à-Dieu que je fuſſe à commencer ! je ne m'engagerois pas comme j'ai fait. Cet Interrogatoire avec cette marque de repentir qui le termina, eſt daté le neuviême de Mars, 1623. qui étoit juſtement le jour qui avoit été pris pour l'éxécution du complot.

Les dépoſans furent au nombre de dix Japonois, quatorze Anglois, & le Merincho, ou Capitaine des eſclaves des Hollandois, & ils ſignérent tous leurs confeſſions.

Quelque claire & nette que parût cette afaire, on prétend que les Anglois aïent bien ſeu l'embroüiller. Ils commencérent par ſe plaindre du défaut des formalités ; des excès qui avoient été commis ſans règle & ſans autorité de Juſtice, dans les perſonnes des prétendus conſpirateurs, parce-que les procédures du Conſeil d'Amboine avoient été faites ſuivant les formalités pratiquées en Hollande, & à Amboine même, depuis-que par droit de Conquête ſur les Eſpagnols & les Portugais, les Hollandois en étoient les légitimes poſſeſſeurs. Mais on n'avoit pas procédé ſelon les loix & les coutumes d'Angleterre, & les Anglois prétendoient que ſans cela tout ce qu'on avoit fait devoit être regardé comme des excès & des violences.

Au-moins les procédures faites contre les Japonois, qui étoient aux gages des Hollandois, & contre le Portugais Capitaine des eſclaves, ne devoient pas être improuvées. Or ces procédures ainſi légitimement commencées, diſent les Auteurs Hollandois, par leſquelles on découvroit un crime d'E-

tat, entraînoient dans les mêmes formalités les Anglois qui en étoient accuſez & convaincus; outre-que les E'tats Généraux ont droit de procéder, à l'éxemple de tous les Souverains, ſelon leurs loix & leurs règles, contre ceux qui ſe trouvent en délit, dans l'étenduë de leur juridiction & Souveraineté.

On ſe plaignit encore de ce que cette afaire n'avoit pas été portée au Conſeil de Défence qui réſidoit à Jacatra ou Batavia, qui étoit compoſé d'Oficiers de l'une & de l'autre nation. Les Hollandois répondirent que le Conſeil de Défence ne regardoit que le commerce, & que par le même Traité, par lequel ce Conſeil étoit établi, les forteresſes, & par conſéquent tous leurs droits, demeuroient à ceux qui les poſſédoient.

Enfin on ſe plaignit de la rigueur des tortures qui avoient été emploiées contre les accuſez. Mais le Conſeil d'Amboine répondit, qu'on n'en avoit apliqué qu'une partie à la queſtion, les autres aiant avoüé volontairement; que la torture avoit été emploiée ſelon les loix & l'uſage de Hollande, & qu'elle avoit été beaucoup plus legére que celle qu'on pratique en Angleterre contre ceux qui ne veulent point du tout parler, & qui ſont condamnez comme ſourds & muëts.

Le Rélation du complot des Anglois, & des procédures du Conſeil d'Amboine, aiant été donnée au Public en Hollande, la Cour d'Angleterre en têmoigna beaucoup de resſentiment, jusques-là que ſon Ambaſſadeur en fit des reproches fort aigres aux E'tats Ge-

Généraux. Le chagrin du Roi de la Grande Bretagne leur faisant de la peine, ils crurent qu'ils devoient lui donner satisfaction sur un point qui paroissoit le toucher si-fort. Ils défendirent la publication du livre, & le traitérent de libelle.

Cette complaisance ne put satisfaire les Anglois : ils firent une réponce au livret dont ils avoient obtenu la suppression. Mais comme ils ne pouvoient passer formellement au déni du fait, ils emploiérent la récrimination pour leur défence.

Ils dirent qu'au préjudice du Traité de 1619. les Hollandois s'étoient emparez par violence de quelques isles & forts qui apartenoient aux Anglois, sur-tout à Lontor & à Pouleron : qu'ils avoient lié des Anglois à des pieux, la corde au cou, laquelle ils tiroient presque jusqu'à les étrangler : qu'en même tems ils leur avoient présenté des épées nuës, dont ils faisoient mine de les percer : qu'ils en avoient fait rouler du haut des rochers en bas, & qu'en cet état, étant à demi-fracassez, ils les avoient encore mis aux fers.

Ils se plaignirent de ce que les Hollandois usurpoient une Souveraineté qui ne leur apartenoit pas, en s'attribuant la connoissance des différens des Anglois avec les Indiens, & faisant exécuter leurs Sentences par force, par saisie de biens, par emprisonnemens, par peines afflictives.

Ils imputérent à la Compagnie Hollandoise d'emploier dans ses comptes des frais communs, de grosses sommes qui avoient

été apliquées à ſes afaires particuliéres ; qu'elle faiſoit de gros préſens aux frais communs, qui ne tendoient qu'à procurer ſes avantages propres, & que pour les faire elle ne prenoit point avis des Anglois : que les guerres où elle engageoit la communauté, n'étoient que pour étendre ſa propre domination.

Ils dirent encore qu'ils avoient patiemment ſuporté tous ces outrages, ſans en avoir fait aucunes plaintes ni en public, ni ailleurs, qu'au Conſeil privé du Roi, & en ſecret; mais que le ſacrifice fait de leurs compatriotes pour l'afaire d'Amboine, étoit une action ſi violente, qu'elle leur faiſoit ouvrir la bouche, au-moins pour appaiſer leur Manes irritez, ſi l'on ne pouvoit parvenir à les vanger.

Au fonds, ils avancérent que trois Traitez faits avec les Hollandois, n'avoient ſervi qu'à lier les mains aux Anglois qui les avoient bien obſervez, & à les délier aux Hollandois qui les avoient enfreints : que ſelon la liberté que chaque Nation en avoit par le Traité de 1619. les Anglois avoient bâti des forts aux Moluques, à Banda, & à Amboine : que les Hollandois les avoient dépoüillez de ceux de Banda & des Moluques, & qu'il s'agiſſoit de ſavoir s'ils les chaſſeroient encore d'Amboine : que c'étoit ſur cette queſtion qu'on avoit vu joüer la ſanglante tragédie dont les Hollandois avoient oſé publier la défence.

Avant-que de venir au fait, ils faiſoient dans leur Écrit une courte deſcription d'Amboine,

boine, & de l'état où elle étoit alors. Cette isle, disoient-ils, gît proche de Céram. Elle à quarante lieuës de circuit, & elle donne son nom à quelques autres petites isles qui lui sont presque contiguës. Elle produit du clou de girofle, pour le commerce duquel les Anglois y avoient de leur côté cinq Facteurs. Le principal lieu & comme l'étape de ce négoce étoit la ville d'Amboine, où la Compagnie Angloise avoit eu pour premier Commis d'abord le Sr. Muschamp, ensuite le Sr. Towrson, qui avoient inspection sur ceux de Hito, & de Larica, dans l'isle même, & sur ceux de Lohou, & de Cambelle, qui sont au bout de l'isle de Céram.

Les Hollandois avoient quatre forts à Amboine, & sur le même bout de l'isle de Céram. Le plus considérable étoit celui de la ville d'Amboine. Il étoit défendu par de bons ouvrages, entre-autres par quatre bastions joints par des courtines, & sur chacun desquels il y avoit six pièces de gros canon, presque tous de fonte. La mer en baignoit les murailles par l'un des côtés, & de l'autre côté il étoit entouré d'un fossé profond, qui avoit quatre ou cinq toises de large.

La garnison consistoit en deux cents soldats des Païs-bas, & en une compagnie de milice bourgeoise. Outre cela il y avoit dans la ville trois ou quatre cents Mardicres, qui est le nom qu'on donnoit aux étrangers libres qui s'habituoient aux Moluques. Ces gens-là pouvoient être assemblez dans

une heure de tems, & aller secourir le fort en cas de besoin. Il y avoit aussi le plus souvent à la rade, des vaisseaux Hollandois, tant pour la conservation de l'isle que pour le commerce, cette rade étant le rendévous aussi-bien de ceux qui alloient charger dans l'isle même, que de ceux qui devoient aller aux petites isles voisines, & à celles de Banda.

Les Anglois étoient établis dans la ville: ils y avoient leur maison, où ils vivoient sous la protection du fort. Ils n'avoient pas le moindre lieu de douter qu'ils n'y fussent dans une entiére sureté, tant à-cause de l'ancienne amitié & alliance des deux Nations, qu'en conséquence du dernier Traité de 1619.

Deux ans après ce Traité il s'étoit elevé des différens. Les Anglois s'étoient plaints que les Hollandois faisoient trop de dépences tant à bâtir des forts que pour paier les garnisons: qu'ils donnoient aux soldats des marchandises de Coromandel & d'autres lieux, qu'ils leur vendoient extraordinairement cher: qu'ils leur fournissoient aussi les vivres, & qu'ils les faisoient monter sur leurs comptes à des prix exorbitans: que la Compagnie Angloise aiant voulu participer aux profits qui revenoient de ces fournissemens, les Hollandois n'y avoient pas voulu consentir, & qu'il falloit que les Anglois paiassent toujours leur tiers en argent: que par ce moien, au-lieu d'un tiers ils paioient les deux tiers de ce qui se consommoit, & que les Hollandois n'en paioient éfectivement qu'un tiers.

Les

Les justes plaintes de notre Compagnie, ajoûtoient les Anglois, & les différens qu'elles excitérent, furent portez devant le Conseil de Défence qui résidoit à Jacatra. Il se trouva partagé là-dessus, & il fallut en renvoier la connoissance & la décision en Europe, aux deux Compagnies; ou bien au Roi d'Angleterre & aux E'tats Généraux, en cas qu'il y eût aussi entre elles diversité de sentimens.

Un E'crivain Hollandois remarque en cet endroit, que quand il s'agissoit de faire voir l'impossibilité qu'il y avoit eu à surprendre le Gouverneur d'Amboine, les Anglois s'attribuoient peu de forces, & qu'ils en mettoient beaucoup entre les mains du Gouverneur. Ils savoient bien alléguer, dit-il, que la garnison du fort consistoit en deux cents soldats des Païs-bas, & en une compagnie de milice bourgeoise; qu'il y avoit dans la ville trois ou quatre cents Mardicres, qui pouvoient être assemblez dans une heure de tems, pour aller secourir la place, en cas de besoin.

Mais quand il s'agissoit de prévenir leur Roi, de l'engager à contester aux Hollandois la Souveraineté de ces isles Orientales qu'ils possédoient, & où la Compagnie Angloise ne pouvoit rien prétendre que par le droit du plus fort, ils savoient bien tenir un autre langage Elle n'étoit pas en état, cette Compagnie, d'exercer par elle-même ce droit du plus fort, & pour porter son Prince à le faire valoir en sa faveur, elle lui remontroit la foiblesse des Hollandois;

qu'ils n'avoient que peu de gens dans chaque isle ; que ce qu'ils apelloient des forts n'étoit que des comptoirs comme ceux des Anglois ; qu'à la vérité ces maisons en quelques lieux étoient assez fortes, mais qu'elles ne pouvoient pourtant point passer pour des forteresses qui deussent leur attribuer la propriété du païs : que tant par cette raison qu'en vertu du Traité de 1619. cette propriété apartenoit aux deux Compagnies en commun, & que les Anglois n'y avoient jamais renoncé dans le Conseil de Défence de Batavia.

Un jour, ces raisons aiant été alléguées aux Ambassadeurs de Hollande, en présence du Roi, dans son Conseil Privé, au sujet du fort de Nassau, dans l'isle de Néra ; & leur aiant été reproché qu'ils avoient tué des Anglois & des esclaves qui leur apartenoient, lors-que le Général Coen avoit porté la guerre à Banda, ils en firent fort bien connoitre l'illusion. Ils prouvérent que ce fort leur apartenoit : ils soutinrent hardiment qu'on n'avoit tué, ni fait maltraiter aucun Anglois, & qu'au-contraire on avoit vu des Anglois tirer sur les troupes Hollandoises : que pour les Indiens, s'il y en avoit eu quelqu'un qui étant au service des Anglois, eût commis quelque délit, cela n'avoit pu ni deu empêcher la punition qui en avoit été faite : & à l'égard de la Déclaration faite par les Anglois dans le Conseil de Défence à Batavia, & de la Résolution prise en conséquence par le Général Coen, ils en firent la lecture, & le Roi à qui ses Sujets s'étoient

s'étoient bien donné de garde de la montrer, en fut assez surpris.

Le .... Hamilton demanda si elle étoit signée des Anglois ? On répondit qu'oui. Le Roi voulut lire l'original François, & il vit que la traduction Angloise qu'on lui avoit luë, y étoit conforme. On prouva devant lui que lors-qu'on voulut ataquer les isles de Banda, il n'y avoit que trois Anglois, & le Comte de Pembroc avoüa que ce n'étoit pas pour garder des forts, ni pour faire des régimens, ou des compagnies. Le Duc de Buckingham demanda combien les Hollandois avoient de gens au fort de Nassau ? On répondit que la garnison étoit de deux cents hommes. Il avoüa que cela avoit l'air de forteresse.

On fit voir les copies des Traités, & comment toutes les isles de Banda s'étoient mises sous la protection du fort ; comment elles avoient reconnu les Etats Généraux pour leurs Souverains ; qu'elles leur avoient accordé tous leurs fruits pour la défence qu'ils avoient faite & qu'ils continueroient de faire à l'avenir de leur païs contre les Espagnols & les Portugais. On dit que c'étoit en vertu de la Souveraineté ainsi cédée & transportée par les habitans, qu'on avoit puni les rebelles de ces isles, & que le Conseil de Défence, bien-loin d'y avoir fait aucune oposition, l'avoit aprouvé. Enfin on soutint que les trois Anglois qu'on y avoit trouvez, y trafiquoient sans aucun droit, & que néanmoins on ne les avoit point-du-tout insultez, qu'on avoit toujours été prêt de

laisser prendre le tiers des fruits à la Compagnie Angloise, au désir du Traité de 1619.

Pendant toutes ces procédures, selon ce que porte la Replique des Anglois au livre suprimé qui avoit été mis au jour en faveur des Oficiers d'Amboine, l'animosité augmentoit entre les deux Nations, & elle alla si loin qu'il n'y eut plus que l'épée qui fût capable de la satisfaire. Les Hollandois, dit-on, emploiérent enfin ce funeste instrument, sous un feint prétexte de conspiration, s'imaginant qu'on ne pourroit jamais pénétrer dans les profondeurs d'une machination si secrète & si terrible.

Vers l'onziême jour de Fèvrier 1622. continuë l'Auteur de la Replique, un soldat Japonois, nommé Stilo Veteri, qui étoit dans le fort d'Amboine, au service des Hollandois, se promenant la nuit sur les murailles, s'entretint avec la sentinelle, qui étoit un Hollandois. Entre quelques questions qu'il fit à cette sentinelle, il s'enquit de la force de ce château, & de la garnison qui y étoit. Ici il faut remarquer que ces soldats Japonois, qui étoient à-peu-près au nombre de trente, ne logeoient pas dans le fort; qu'ils demeuroient dans la ville, & qu'ils n'entroient dans la place qu'à certaines heures réglées, pour faire leurs fonctions, puis ils se retiroient.

Ces enquêtes aiant rendu le Japonois suspect, il fut saisi & apliqué à la question. Pour faire cesser les douleurs de la torture il avoüa qu'il étoit coupable de trahison. Sur cette

cette confession extorquée par les tourmens, on arrêta les autres Japonois, & un Portugais inspecteur des esclaves des Hollandois, & on les éxamina aussi par les tortures.

Pendant qu'on faisoit ces procédures au fort, les Anglois y alloient pour leurs afaires, comme à l'ordinaire. Ils entendoient parler de conspirations & de tortures : ils voioient les prisonniers, & ils parloient à eux ; mais ils n'eurent aucune connoissance qu'on prétendît que l'afaire les regardât. Dans ce même tems-là un Chirurgien Anglois, nommé Abel Price, fut conduit prisonnier au fort, pour avoir mis le feu à la maison d'un Hollandois, & l'avoir fait brûler, dans un excès de vin où il s'étoit abandonné.

Les Hollandois lui aiant fait voir les prisonniers Japonois, dans l'état où la torture les avoit mis, lui dirent qu'ils avoient déclaré que les Anglois avoient eu part à leur conspiration, & qu'ils en étoient les auteurs : que s'il ne vouloit pas souscrire à cette confession, & la reconnoître pour véritable, on le traiteroit comme ils l'avoient été, & encore avec plus de rigueur. En éfet ils l'apliquérent aussi à la question, & ils lui firent confesser tout ce qu'ils voulurent.

Cette cruelle procédure s'étant faite le quinziême de Janvier 1622. les Hollandois mandérent le Capitaine Towrson & les autres Anglois qui étoient dans la ville. Ils allérent tous au fort, hormis un qui demeura pour garder leur maison. Le Gouverneur Hollandois dît à Towrson que lui &

les autres Anglois étoient accusez d'avoir formé une conspiration pour s'emparer de sa forteresse, & qu'ils demeureroient prisonniers pour se voir faire leur procès.

L'Anglois qui étoit demeuré au comptoir, fut aussi conduit en prison, & les éfets qui y étoient furent inventoriez, & laissez en dépôt entre les mains des Hollandois, qui par ce moien se rendirent maîtres des cofres, des caisses, des papiers & de tout ce qui y étoit. Emanuel Tomson fut retenu dans le fort, & les autres, au nombre de sept, furent emmenez avec les fers aux piés dans les vaisseaux Hollandois qui étoient à la rade.

Le même jour le Gouverneur fit partir des gens pour aller se saisir du reste des Anglois qui étoient dans les deux autres comptoirs qu'ils avoient dans l'isle. Il en fut arrêté trois à Hito, & deux à Larica, qui entrérent dans le fort le lendemain. Trois autres qu'on prit ensuite à Cambelle, y furent aussi conduits le vingtiéme du même mois. Ensuite le Fiscal aiant fait revenir quelques-uns de ceux qu'on avoit envoiez à bord, Abel Price leur fut confronté, & sur leur déni il y en eut un apliqué à la question, puis mis en la garde de quelques soldats, avec défences de le laisser parler à personne.

Après cela Tomson fut aussi conduit dans une autre chambre & torturé ; & enfin un troisiéme fut mené dans un autre lieu particulier, pour y être traité de-même. Mais il ne fut que présenté à la question : le Gouverneur dit que comme il étoit vieux, il avoit

avoit pitié de lui, & qu'il lui donnoit un jour ou deux pour penser à sa conscience.

Le lendemain qui étoit le Dimanche seizième de Fèvrier, trois autres prisonniers furent ramenez des vaisseaux, & en même tems les cinq Anglois qui avoient été arrêtez à Hito & à Larica furent aussi conduits dans le fort. Un de ces gens-là qui étoit Tailleur d'habits, aiant été présenté à la torture par l'eau, confessa par ordre tout ce que le Fiscal lui demanda.

Le reste fit de même, les uns y ayant été forcez par les tourmens, & les autres par la crainte des tourmens qu'ils voioient préparez devant leurs yeux. La plupart furent torturez le jour du Dimanche, & c'est encore ce que les Anglois relevoient comme une chose qui devoit rendre les Hollandois d'autant-plus odieux parmi les Chrétiens, qu'aiant tous les prétendus conspirateurs entre les mains, ils pouvoient sans crainte différer jusqu'au lendemain un ouvrage si extraordinaire.

Ceux qui n'avoient pas été apliquez à la question ce jour-là, y furent mis les jours suivans, & ils la subirent tous, hormis quatre, qui prouvérent qu'ils avoient été ailleurs qu'à Amboine dans le tems qu'on marquoit que l'assemblée s'y étoit faite, & qu'ils n'y étoient point venus depuis plus d'un mois auparavant. Sur cette preuve, & sur le déni qu'ils firent d'avoir eu part à la conspiration, ils furent renvoiez absous.

Les autres tant Japonois & Anglois que le Portugais, furent conduits le vingt-cin-

 quième

quiême de Fèvrier dans la grande sale du fort, où on leur prononça leur Sentence de condamnation à la mort. Après cela on prit trois des Anglois condamnez ; on les mena dans un chambre à part ; on leur dît qu'on faisoit grace à l'un des trois, qu'ils pouvoient tirer au sort lequel ce seroit, & le sort tomba sur un nommé Edoüard Collins. On accorda encore la grace à un autre par l'intercession d'un Hollandois.

Le reste au nombre de dix, parce-que Towrson & Tomson étoient dans des chambres à part, demeura dans la sale, où les Pasteurs Hollandois allérent les visiter & les consoler. Ils sollicitérent tous les patiens à faire une confession volontaire & véritable, & leur remirent devant les yeux la damnation à quoi ils s'exposoient en refusant têmoignage à la vérité. Tous les condamnez répondirent & affirmérent qu'ils étoient innocens, que les confessions qu'ils avoient faites au-contraire, avoient été extorquées par la violence des tourmens ; & ils se demandérent pardon les uns aux autres des têmoignagez forcés par lesquels ils s'étoient réciproquement chargez. Il y en eut même, qui aiant trouvé moien d'écrire dans leur prison, laissérent sur des feüillets de Pseaumes, & sur d'autres papiers, des déclarations à leur décharge & à celle de leurs compagnons, qui après leur mort furent mises entre les mains de quelques Anglois, par ceux à qui les prisonniers les avoient confiées.

Le vingt-septiême de Fèvrier, jour destiné

tiné pour l'éxécution des condamnez, on leur lut leur Sentence, & on les fit conduire dans le lieu où ils devoient mourir. Ceux qui avoient été renvoiez absous, ou qui avoient eu leur pardon, étoient à la porte de leur chambre, & les patiens en passant devant eux leur recommandérent de publier leur innocence en Angleterre, & d'y déclarer la vérité telle qu'ils la savoient dans leur conscience.

Au moment de l'éxécution il s'éleva un gros broüillard, un vent terrible, & il fit un furieux orage. Les deux vaisseaux Hollandois qui étoient à la rade chassérent sur leurs ancres, & il s'en fallut peu qu'ils ne se brisassent contre les rochers

Un nommé Willem Danckin, avoit déclaré au Gouverneur que le Tailleur Anglois nommé Bowne, lui avoit dit quelques mois auparavant, qu'il espéroit que *dans six mois les Anglois auroient autant de pouvoir dans le fort d'Amboine, que les Hollandois y en avoient alors*. Quelques jours après le supplice, en passant vers le soir par l'endroit où les Anglois étoient enterrez, tous aiant été mis dans une même fosse, hormis Towrson, ce Danckin tomba sur cette fosse, & après y avoir été quelques momens, ils se releva saisi de fureur & forcené, & il demeura dans cet état deux ou trois jours, au bout desquels il mourut. Il y eut aussi une maladie épidémique à Amboine, qui emporta plus de mille personnes, dans une saison & pendant un certain espace de tems auquel on n'avoit acoutumé de voir mourir qu'environ trente personnes.

Tous

Tous ces accidens étoient, selon les Anglois, des éfets de la prédiction & de la prophetie d'Emanuel Tomson, qui avoit jugé que Dieu manifesteroit son innocence & celle de ses compagnons, par la vangeance qu'il prendroit de l'injustice de leurs ennemis.

Le lendemain de l'éxécution on célébra dans l'isle des réjoüissances au sujet de ce que la conspiration avoit été découverte. Ensuite le Gouverneur & le Fiscal s'en allérent à Banda, pour faire des enquêtes de la conduite du Capitaine Welden, Agent des Anglois dans ces isles. Avant-que de partir, il avoit pris une lettre du Président du comptoir de Jacatra, qui étoit adressée à Towrson, & il l'avoit ouverte. Il déclara ce qu'il avoit fait à cet égard, aux Anglois qui avoient été renvoiez absous, & à ceux qui avoient eu grace, & leur dît qu'il étoit bien content d'avoir connu que les Officiers de Jacatra n'avoient point trempé dans la conspiration : que c'étoit là la premiére lettre qu'il eût jamais interceptée, & qu'il ne l'auroit pas fait en toute autre occasion que celle dont il s'agissoit : qu'il prenoit les afaires & le commerce de la Compagnie Angloise en sa protection, qu'il les administreroit d'une maniére dont il espéroit que la Compagnie seroit satisfaite, & que pour eux, il vouloit être leur ami. Il leur donna charge d'aller délibérer avec le reste des Anglois qui étoient encore dans l'isle, & de choisir ceux qui seroient le plus capables d'être envoiez dans les comptoirs qui dépen-

pendoient de celui d'Amboine.

Quelque recherche qu'il fît contre Welden, il ne put rien trouver à sa chargo; & alors il dît qu'il avoit de la joie de ce qu'il n'avoit point eu de part au complot de ses compatriotes, non-plus que les Oficiers du comptoir de Jacatra. Welden qui vit le désordre où tomboient les afaires de la Compagnie Angloise à Amboine, par ce procédé des Hollandois, loüa une pinasse, partit de Banda, & se rendit promtement dans la ville d'Amboine, où il manda tous les Facteurs que le Gouverneur avoit envoiez dans les comptoirs des Anglois.

Lors-qu'il les eut assemblez, il leur demanda ce que c'étoit que cette conspiration qui avoit coûté la vie à tant de gens. Ils lui protestérent tous qu'il n'y avoit point eu de conspiration. Ils lui dirent aussi que le Gouverneur leur avoit défendu de parler de cette afaire avec les habitans du païs, quoique ceux-ci leur en parlassent tous les jours, & leur reprochassent qu'ils avoient voulu tout mettre à feu & à sang; ce qui leur avoit été suggéré par les Hollandois.

Welden voiant qu'il y alloit de l'honneur & de l'interêt de ses Maîtres de faire retirer les Anglois d'Amboine, les fit embarquer dans la pinasse, pour prendre la route de Jacatra, où le Gouverneur avoit aussi auparavant envoié Jean Beaumont & Edoüard Collins, à qui il n'avoit accordé pardon que sous le bon plaisir du Général des Hollandois; de-sorte qu'ils furent encore obligez d'aller se remettre à sa discrétion.

Les

Les nouvelles de ces procédures étant parvenuës à Jacatra, le Président Anglois envoia demander au Général, de quelle autorité le Gouverneur d'Amboine avoit entrepris de faire ôter la vie à tant d'Anglois, & qu'il eût à déclarer s'il aprouvoit ce qui s'étoit fait ?

Le Gouverneur fit réponce que l'autorité du Gouverneur d'Amboine dérivoit de celle des Etats Généraux, qui avoient juridiction dans tout le détroit d'Amboine, tant pour le Civil que pour le Criminel : que les procédures qu'on avoit faites, étoient légitimes en cas de trahison, & que les Anglois en étoient coupables, ainsi qu'ils l'avoient avoüé, duquel aveu il envoia une copie au Président, qui la lui renvoia, requérant qu'elle fût mise en forme autentique : mais on la retint, & il ne la revit plus.

Toute cette Rélation, disoient les Anglois, a été ainsi faite unanimement, & certifiée, par sept Anglois, savoir quatre de ceux qui furent condamnez à Amboine, & deux de ceux qui furent justifiez, & qui à leur retour en Angleterre, rendirent leur déposition à la Cour de l'Amirauté, & l'affirmérent par serment. Il y auroit, ajoûtoient ces sept Anglois, bien d'autres choses à dire contre ces procédures, si l'on avoit une connoissance plus particuliére de ce qui s'y est passé, & peut-être que le tems fera tout découvrir.

Pour donner quelque couleur à ces inhumanités, disoit-on encore en Angleterre, les Hollandois avancent qu'ils n'ont pas mieux

mieux traité quelques-uns de leurs compatriotes, qu'ils découvrirent dans la suite avoir eu part à la trahison. Mais c'est-là une pure fausseté : il ne paroît nullement qu'aucun Hollandois ait été entrepris pour ce fait. C'est un bruit qu'on a répandu afin de diminuer l'atrocité d'une action qui n'a été commise que par un pur motif d'avarice, & pour avoir un prétexte de priver les Anglois du commerce des Moluques, de Banda & d'Amboine.

De leur côté les Hollandois repliquérent que c'étoit-là des raisons recherchées que les Anglois opposoient à la Rélation qui avoit été mise au jour, au sujet de cette grande afaire. Dans cette Rélation, disoient-ils, tout le procès est déduit. On y voit les preuves & les confessions, les formalités de Justice, qui y ont été éxactement observées. Ce ne sont pas des raisons de préjugez, mais de solides raisons. S'il n'est pas possible que sept ou huit Anglois pleins de ressentiment, & qui veulent sauver leur honneur, osent mentir dans les récits qu'ils font à des particuliers, & à leur Amirauté qu'ils veulent engager dans leur défence, il n'est pas plus possible qu'un grand nombre de Juges, qui ont prêté serment à Dieu & à leurs Supérieurs, veüillent mentir, & inventer la plus noire imposture qui fut jamais. Si l'on avoit eu dessein d'exclure les Anglois, on auroit trouvé assez d'autres prétextes, qui n'auroient pas fait perdre la vie à tant d'innocens. D'ailleurs ce prétexte eût été sans fondement : car quoi-que quelques Anglois

Anglois fussent coupables d'un trahison, il ne s'ensuivoit pas que la Compagnie Angloise y eût part, & qu'il fallut s'en prendre à elle.

Mais, ajoûtoient-ils, si c'étoit un prétexte que les Hollandois eussent inventé, comment y ont-ils donc renoncé à l'heure même? Ils ont déclaré qu'ils reconnoissoient que les Oficiers de Jacatra n'avoient point eu de part à la conspiration, non-plus que ceux du comptoir de Banda. Voilà la Compagnie Angloise & tous ses autres Oficiers disculpez. Donc plus de prétexte pour l'exclure du commerce de ces isles. Cette raison qui est évidente, disoient les Hollandois, & de la force de laquelle tout le monde est capable de juger, ferme la bouche aux Anglois sur ce point, & doit faire conclure qu'ils ne sont pas moins injustes, ni moins passionnez dans les autres choses qu'ils raportent, dont ils veulent être crûs sur leur parole, & sur quoi l'on ne peut pas les réfuter si évidemment. Que s'il étoit permis de calomnier par de telles voies les Juges, & les légitimes procédures de la Justice, il n'y auroit jamais de criminels qu'on ne fit trouver injustement condamnez.

Si les Anglois, poursuivoient-ils, prétendoient avoir des preuves si claires & des raisons si convaincantes de la noire imposture des Hollandois, ils devoient se contenter de les mettre au jour. Puis qu'elles étoient capables de persuader toutes les personnes équitables, ils n'y avoit qu'à les joindre à la Rélation publiée en Hollande,

& à

& à les faire paroître conjointement, afin qu'on pût juger de la fausseté & de la vérité de l'une ou de l'autre de ces piéces. Il n'étoit pas besoin que le Roi emploiât son autorité envers les E'tats, pour faire suprimer un récit que les Anglois étoient assurez qui tourneroit à la confusion éternelle des Hollandois, par la réponce qu'ils avoient à y faire. Il ne falloit pas faire taire ceux-ci, pour parler pendant-qu'on leur avoit fermé la bouche.

Il n'étoit pas nécessaire d'avoir recours aux miracles, aux vents, aux tempêtes, aux maladies survenuës à des particuliers, aux maladies épidémiques, pour faire servir comme des accomplissemens des Prophéties, d'un criminel, les imprécations qu'il avoit pu prononcer contre ses Juges. L'évidence des raisons & des preuves sont bien au-dessus de l'évidence de ces miracles; & il sied plus mal aux Anglois, chez qui il arrive tant d'accidens extraordinaires, & qui font profession de la Réligion Réformée, il leur sied plus mal qu'à aucune autre nation, de tirer des conséquences de ces sortes d'événemens.

Quoi-qu'il en soit, cette afaire fit grand bruit, & causa beaucoup d'altération dans les esprits de l'un & de l'autre parti. Au-reste les E'tats Généraux prétendirent que s'il étoit vrai que dans la torture, dont on se plaignoit avec tant d'aigreur, il y avoit eu en éfet quelque chose de trop rigoureux, cela devoit être imputé à quelques-uns de ceux qui la faisoient donner, & qu'on

ne

ne devoit pas s'en prendre à la Nation en général, qui n'avoit aucun panchant a la rigueur, à la dureté, ou à la violence. Mais ils déclaroient en même tems qu'ils ne voioient pas que les reproches que les Anglois faisoient à cet égard, fussent mieux apuiez que le reste de ce qu'ils alléguoient.

Pendant-que les choses étoient sur ce pié-là dans les Indes, le Roi d'Angleterre & les Etats Géneraux firent un nouveau Traité d'alliance, en date du septième de Septembre 1625. qui fut nommé le Traité de Southampton, Le trente-neuvième article de ce Traité portoit que ,, Toutes lettres de re-,, présailles, marque, arrêt, & autres sembla-,, bles, auparavant octroiées & décernées ,, contre les Sujets de l'un ou de l'autre des ,, Confédérés, pour quelque cause que ce ,, soit, n'auroient lieu ni de part ni d'autre, ,, qu'elles demeureroient nulles, & qu'à l'a-,, venir il n'en seroit octroié aucunes; mais ,, que la justice seroit renduë & administrée ,, respectivement.

Les Anglois aiant eu connoissance de ce Traité, allérent faire leurs Remontrances au Roi, & le supliérent de révoquer cet article qui leur lioit les mains pour les prétentions qu'ils avoient contre la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales. Le Roi aiant égard à leurs Remontrances, protesta deux jours après, savoir le neuvième de Septembre, contre ce Traité qu'il avoit fait, comme on le peut voir dans la copie que voici..

Pro-

Protestation du Roi d'Angleterre au sujet de la révocation des lettres de représailles ci-devant octroïées contre la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales.

„ Comme ainsi soit qu'il y ait eu un Trai-„ té entre Nous & les Seigneurs Etats Gé-„ néraux des Provinces Unies des Païs-bas, „ en date du septième jour de ce présent „ mois, auquel il se seroit traité de plusieurs „ points touchant la défence mutuelle de „ nos Roïaumes & de leurs E'tats, comme „ apert plus amplement par ce qui est con-„ tenu au dit Traité: Sachent tous qu'aiant „ par plusieurs fois fait demander & avec „ beaucoup de patience atendu l'éxécution „ de Justice des-dits Seigneurs Etats, sur leurs „ Sujets de la Compagnie des Indes Orien-„ tales, pour les excès commis auxdites In-„ des & pareillement à Amboine par ceux „ de la-dite Compagnie sur nos Sujets, les-„ quels ils ont cruellement mis à mort, & „ ravi leurs biens & marchandises, de quoi „ aiant demandé justice longtems avant le „ commencement dudit Traité, comme „ aussi des autres pertes, dommages & ofen-„ ses, soufertes & endurées par nos Sujets, „ & desquelles non-obstant leurs instances „ & justes plaintes, ils n'ont pu jusques ici „ recevoir satisfaction, à raison dequoi nous „ aurions fait par-ci-devant nos Protests que „ nous n'étions aucunement satisfait, & que „ nous n'entrerions en aucun Traité, avec „ lesdits Seigneurs Etats jusques à ce que „ nous

,, nous en eussions eu reparation, comme de
,, droit apartient, principalement entre si
,, proches Voisins, Amis & Alliez; sur quoi
,, les Ambassadeurs desdits Seigneurs Etats
,, préféroient toujours à toute autre chose le
,, respect qui nous est deu, & n'avoient rien à
,, si grand soin & particuliére recommanda-
,, tion que de trouver les moiens de nous
,, satisfaire en cet endroit, après quoi ils
,, travailleroient de tout leur possible, & ne
,, cesseroient jusqu'à ce qu'ils nous eussent
,, fait bonne justice; & ce qui leur en au-
,, roit fait différer jusques ici ne procédoit
,, pas de malice & opiniâtreté, mais de
,, l'état présent de leurs afaires & de la cons-
,, titution de leur E'tat, qui ne leur per-
,, mettoit pas de faire autrement; joint à
,, cela la distance des lieux d'où ils devoient
,, recevoir leurs informations, avant-que de
,, pouvoir passer outre en cette afaire: Et
,, partant nous auroient suplié que ces con-
,, sidérations particuliéres n'empêchassent
,, pas le bien & avantage de la chose com-
,, mune: Et qu'en cas qu'on ne nous fît bon-
,, ne justice à notre contentement, il nous
,, seroit toujours licite & libre de nous faire
,, raison, & contraindre ceux de ladite Com-
,, pagnie des dites Indes de nous donner sa-
,, tisfaction, sans entrer pour cela en ruptu-
,, re avec les dits Seigneurs Etats Généraux.
,, Pour ces causes, & autres contenuës audit
,, Traité, nous avons ordonné à quelques
,, Commissaires d'entrer, & conclure le dit
,, Traité avec les dits Sieurs Ambassadeurs,
,, mais avec cela nous avons protesté & pro-
,, testons

„testons par ces présentes, à ce présens lesdits Sieurs Ambassadeurs, lesquelles Nous „entendons devoir être déclarées aux-dits „Seigneurs E'tats, & voulons être notoire „à tous, que si les dits Seigneurs E'tats ne „nous font justice, dans dix-huit mois pro-„chains venans, de ce jour & date, de ce „que nous avons soufert en notre honneur, „& ne font faire réparation à nos Sujets, „auxquels nous sommes obligez de donner „protection en leurs vies & biens, il nous „sera toujours libre de nous revanger des „vies & biens de nos Sujets, & soit par „lettres de représailles que nous donnerons „à nos Sujets, ou immédiatement par nos „forces propres, tirer la raison des dom-„mages & outrages qu'ils ont soufers à „Amboine, & autre part deça ou delà la „Ligne, nonobstant aucunes clauses géné-„rales & particuliéres contenuës audit „Traité, de l'observation desquelles nous „nous sentons & déclarons libres & dé-„chargez à ce regard devant Dieu & les „hommes: Et à cet éfet nous avons fait „donner ce notre Protest aux-dits Sieurs „Ambassadeurs, pour être représenté par „eux aux dits Seigneurs E'tats, & avons „commandé à notre Ambassadeur le Che-„valier Carleton de faire le même: Et pour „le rendre d'autant plus ferme & formel, „l'avons fait régîtrer en nos régîtres. Fait „à Tichfield ce neuviême du mois de Sep-„tembre l'An 1625.

L'ordre qu'on a commencé de tenir ici, & qu'on tient ordinairement dans l'Histoi-

re, éxigeroit qu'on parlât des autres afaires qui arrivérent aux Moluques pendant le cours de celle-ci. Mais comme elle a été d'une très grande conséquence & qu'elle a duré très longtems, on va la continuer jusqu'à sa fin, parce-qu'on en interromproit trop souvent le récit. Ensuite on reprendra le fil des autres afaires qu'on laisse ici à la fin de l'Année 1625.

L'An 1627. l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit le Chevalier Carleton, sollicita vivement à la Haie contre les auteurs de l'éxécution qui s'étoit faite à Amboine, & demanda que l'afaire fût éxaminée. On lui ofrit de la faire éxaminer par le grand Conseil, ou par les E'tats de la Province de Hollande, sous condition que les éfets & les vaisseaux qui avoient été arrêtez en Angleterre sur la Compagnie Hollandoise, seroient relâchez.

L'Ambassadeur requit encore qu'on eût à révoquer Jean Pietersz Coen, Général pour les Hollandois dans les Indes, comme étant celui qui avoit donné lieu au traitement qu'avoient reçu les Anglois à Amboine; ou parce-que du-moins il l'avoit aprouvé, & avoit voulu le justifier. On répondit sur ce point qu'on feroit choix avec l'Ambassadeur même, de quelques Oficiers des deux Colléges ci-dessus mentionnez, pour éxaminer l'afaire, & que si Coen se trouvoit coupable, non-seulement il seroit révoqué, mais puni. Carleton recusa les Cours de Justice de Hollande, & aiant demandé des Commissaires particuliers, pour le satisfaire il y en eut sept de nommez.

Cepen-

Cependant le tems de dix-huit mois qui avoit été réglé entre les Anglois & les Hollandois, pour donner aux uns & aux autres le loisir de faire venir des Indes les piéces concernant l'afaire d'Amboine, afin qu'elles fussent éxaminées, étoit passé. Il y avoit aussi d'autres afaires d'importance sur le tapis ; ce qui obligea les Etats Généraux d'envoier le Sieur Cats à la Cour d'Angleterre, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire.

Il fut chargé de remontrer que l'afaire d'Amboine avoit été traitée devant les Commissaires nommez sur la requête qui en avoit été faite par l'Ambassadeur Carleton, auquel on avoit communiqué les procédures : que l'Ambassadeur étoit demeuré d'accord de proroger le delai. En cas qu'il y eût quelque difficulté le Sr. Cats devoit demander qu'au défaut que les Anglois faisoient de produire leurs preuves, les procédures d'Amboine seroient tenuës pour justifiées, ou que du-moins l'afaire seroit traitée en Hollande, par-devant les Commissaires qui en avoient déja pris connoissance avec le même Ambassadeur, & qui s'étoient mis en devoir de satisfaire à ce qu'on avoit requis. Mais il y eut tant d'autres afaires à traiter dans cette Ambassade, que celle-ci fut volontiers différée & remise à un autre tems.

Le même Ambassadeur Carleton aiant présenté deux mémoires à L.H.P. le vingtiême & le vingt-neuviême de Janvier 1628. où entre autres choses, il étoit fait mention des procédures d'Amboine, on y fit répon-

ce le quatorziême de Fèvrier suivant, en ces termes, l'original étant en langue Françoise.

,, Pour l'afaire d'Amboine leurs Seigneu-,, ries sont marries d'entendre, qu'il n'est ,, plus avancé; & en est le retardement à leur ,, jugement plutôt arrivé de ce que le Fiscal ,, n'est passé avant, selon ses informations, & ,, les apointemens dispositifs des Juges délé-,, guez, auxquels Leurs Seigneuries ne trou-,, vent des exorbitances, veu que le stile d'ouye ,, & confrontations des Têmoins duquel on ,, parle, n'est pas particulier de ces Provin-,, ces, mais universel, & comme *Juris Gen-,, tium*: Et qu'en cas criminel, où il s'agit ,, de la vie & des biens des Accusez, il est ,, très juste & nécessaire que les Juges soient ,, bien informez, parmi tant de contradic-,, tions qui se trouvent audit procès: Com-,, me sur-tout il est requis que les accusateurs ,, se réglent selon la maniére de procéder où ,, se trouvent les accusez, & que la pro-,, duction des Têmoins est une partie essen-,, cielle des informations & probations re-,, quises: Et d'autant qu'en la délégation & ,, commission sur le fait d'Amboine, & ce ,, qui en dépend, est procédé en la forme ,, que leurs Seigneuries sont accoutumées de ,, donner aux différens de très grande impor-,, tance, qui arrivent quelquefois dans les ,, Provinces Unies, ou entre les principaux ,, Membres d'icelles; comme aussi aux autres ,, grandes afaires qui sont ci-devant arrivées ,, entre les Sujets de leurs Provinces & des ,, Rois & Princes Amis ou Alliez de cet

,, E'tat,

„ E'tat, sans qu'on ait jamais prétendu changement de commissions & procédures légitimes & par-tout usitées, auxquelles „ Leurs Seigneuries pourroient malaisément „ donner autre ordre & réglement que celui „ qui est déja donné.

„ Partant Leurs Seigneuries se confiant „ extrémement en l'expérience & probité „ des-dits Juges déléguez, ne trouvent aucun meilleur expédient, ni plus propre „ pour accourcir ledit procès, sinon que le „ Fiscal passe plus outre aux fins & conclusions qu'il doit prendre : Et prient le dit „ Seigneur Ambassadeur de vouloir avoir la „ même confiance que justice sera renduë „ telle comme il convient aux gens de bien, „ & en un E'tat qui a fait toujours profession de droite & sincere justice, comme „ étant un de ses principaux piliers & fondemens ; de plus qu'il lui plaise de faire „ à Sa Majesté favorable raport de cette déclaration & réponce, & y contribuer ses „ meilleurs offices, afin que la négociation „ des Ambassadeurs Extraordinaires de leurs „ Seigneuries, tant pour le bien & service „ de Sa Majesté que de cet E'tat, à elle soit „ agréable. Fait en l'assemblée desdits Seigneurs Etats Généraux à la Haie le 14. Février 1628.

Comme l'Ambassadeur Carleton étoit sur le point de se retirer en Angleterre, il fit une nouvelle Protestation au sujet de l'afaire d'Amboine datée le vingtième de Mai 1628. par laquelle il déclaroit qu'à faute que les E'tats Généraux avoient fait de donner satis-

satisfaction au Roi dans le tems préfix, ce Monarque prétendoit se faire justice lui-même, ainsi-qu'il avoit déja commencé, en arrêtant quelques vaisseaux.

Les E'tats firent une Protestation contraire, qui portoit que sur la demande que le feu Roi leur avoit faite de réparation de ce qui s'étoit passé à Amboine, les E'tats avoient passé par-dessus toutes les considérations qui les pouvoient empêcher d'examiner de nouveau une chose qui avoit été déja examinée en Justice dans les formes, par un grand nombre de Juges : qu'ils avoient fait venir de ces païs reculez, au préjudice des afaires & du service de la Compagnie des Indes, tous ceux qui avoient travaillé à ce procès, pour répondre de leurs procédures : que l'Ambassadeur Carleton aiant refusé pour Juges les Colléges & les Tribunaux ordinaires de Hollande, & demandé des Commissaires particuliers, on en avoit nommé dont il avoit paru être content : qu'ils avoient aussi délégué leur Fiscal pour agir avec un Avocat qui lui seroit adjoint, & qui seroit nommé par le Sr. Misselden & les autres Anglois qui en avoient reçu charge avec lui : qu'ils avoient nommé l'Avocat Persyn pour Fiscal Adjoint de leur part, & que les Informations lui avoient été mises entre les mains : que l'instruction du procès avoit été faite jusqu'au recollement & confrontation des têmoins exclusivement : que les Anglois étoient en demeure de faire venir ces têmoins qui devoient déposer contre les procédures d'Amboine ; gens néanmoins qui étoient

étoient d'une bien moindre utilité aux Indes à la Compagnie Angloise, que n'étoient à la Compagnie Hollandoise ceux qu'elle avoit fait venir d'Amboine: qu'ils laissoient donc à juger à toute la Terre, si ceux qui étoient en demeure pouvoient protester contre ceux qui avoient fait leurs diligences:

Qu'il n'étoit plus têms de décliner la juridiction de Hollande, ainsi-qu'on prétendoit le faire encore: qu'on l'avoit reconnuë en demandant des Commissaires, & encore plus en nommant un Fiscal Adjoint, & en procédant devant eux: que ç'avoit été une sommission assez formelle: qu'en éfet on ne pouvoit pas prétendre d'agir contre des Défendeurs, que par-devant leur Juge naturel, lors-qu'ils se trouvoient actuellement dans l'enceinte de sa juridiction: qu'ils voioient encore moins qu'on desît prétendre que ces gens-là, qui étoient présens pour se défendre, deussent être condamnez, sans avoir été confrontez, sans qu'on eût procédé contre eux avec les formalités de Justice, & sur de simples accusations, dont on ne produisoit point de têmoins: que cette procédure seroit rejettée par les peuples des Provinces Unies, qui en demanderoient raison à ceux qui l'auroient faite.

Qu'ils requéroient donc le Sr. Ambassadeur de révoquer sa Protestation; d'ordonner au Sr. Misselden & aux autres, de continuer leurs procédures; de produire leurs piéces & leurs preuves; de faire ensorte que les têmoins fussent amenez pour être pro-

cédé à la confrontation, & pour mettre l'afaire en état de juger.

Mais que s'il plaisoit au Roi de rejetter toutes ces procédures légitimes & avoüées; d'avoir recours à d'autres voies; de n'avoir aucun égard aux démarches que les E'tats avoient faites, & qui n'avoient peut-être jamais été faites par aucun autre E'tat, c'est-à-dire, d'avoir fait venir du bout du monde un Tribunal entier de Juges, pour répondre devant leurs Souverains, d'une Sentence par eux juridiquement renduë, & en prouver la validité; de leur avoir fait abandonner leurs charges, traverser tant de mers, quelques-uns pour les retraverser encore, puis-qu'il y en avoit qui avoient laissé leurs familles aux Moluques; d'avoir nommé des Commissaires, fait instruire un procès, sollicité & pressé les Parties poursuivantes de produire leurs preuves; que s'il plaisoit au Roi d'interrompre, d'abolir tout cela, par une Protestation, ils déclaroient aussi nettement & formellement, que ce n'étoit pas à eux qu'il tenoit que ce Monarque ne vît l'expédition de cette afaire, par la prononciation d'une Sentence équitable, juridique & définitive; & que c'étoit là la Contre-protestation qu'ils faisoient.

Cependant trois vaisseaux de la Compagnie Hollandoise, qui avoient relâché dans les ports d'Angleterre, y aiant été arrêtez, & longtems retenus, furent enfin restituez sous certaines conditions, qui devoient être éxécutées dans un tems préfix. Le Sr. Speult qui revint des Moluques, aporta plusieurs

pièces

piéces originales qui concernoient l'afaire d'Amboine, & elles furent mises, par inventaire & sous récepissé, entre les mains du Procureur des Juges accusez, au commencement de l'An 1629. pour s'en servir devant les Juges Commissaires déléguez en cette partie.

Le Sieur Vane aiant été envoié par le Roi d'Angleterre en Hollande, avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, il se présenta dans l'assemblée de L. H. P. le vingtiême de Novembre 1629. & déclara, entre autres choses, que les têmoins Anglois qui étoient encore en vie, & qu'on vouloit faire ouïr dans l'afaire d'Amboine, étoient venus avec lui, afin qu'après leur audition on fit ce qui seroit de raison & de justice, pour la satisfaction du Roi son Maître.

Quelque tems après il présenta un mémoire sur ce sujet, & comme le précis en est raporté dans la Réponce que les E'tats Généraux y firent, on n'insére ici que cette Réponce, pour n'user pas d'une redite inutile.

,, Les Seigneurs E'tats Généraux des Pro-,, vinces Unies des Païs-bas aiant oui les ra-,, ports de leurs Commissaires qui ont été ,, en conférence avec le Sieur Chevalier Va-,, ne Ambassadeur Extraordinaire, Coffrier ,, de la Maison de Sa Majesté de la Grande ,, Bretagne, & éxaminé le mémoire à eux ,, proposé & mis par écrit par ledit Seigneur ,, Ambassadeur, consistant principalement ,, en ces trois points.

Que Messieurs les E'tats se déclarent être

d'un commun entendement avec Sa Majesté en ce qui touche la suprême & absoluë juridiction en la cause d'Amboine, laquelle Sa Majesté n'a jamais soumise, ni ne voudra soumettre à la judicature de leurs Juges, quoi-qu'elle aimeroit mieux recevoir la reparation nécessaire des mains de leurs Seigneurs que d'user d'autre moien, se tenant au reste ferme sur son Protest fait sur la conclusion de l'alliance défensive & ofensive avec Leurs Seigneuries le 16. *de Septembre de l'An* 1625. *lequel Protest demeure ès mains de Leurs Seigneuries, secondé de diverses déclarations de Sa Majesté même & de ses Ministres, par son commandement, étant de même substance.*

Secondement; *il plaira aux Etats, ou Juges par eux designez à décider cette cause, avant d'entrer dans l'examen des Têmoins Anglois, déclarer qu'ils les avoüent & reconnoissent pour Têmoins bons & compétens en droit, lesquels Têmoins ne seront examinez sur autres points & articles, outre ceux sur lesquels ils ont été auparavant examinez en la Cour de l'Amirauté de Sa Majesté, étant ces examinations entre les mains des Etats ou Juges susdits: & finalement qu'il plaise à Messieurs les Etats permettre que l'Ambassadeur de Sa Majesté, ou aucun autre par lui Député, soit présent à l'examination, afin qu'il en puisse rendre témoignage des procédures.*

Tiercement; *que lors-que les Juges ès Païsbas seront sur le point de proférer leur Sentence, ils s'en déporteront jusques à ce que premiérement ils aient averti Sa Majesté de la Sen-*

tence

tence qu'ils entendent prononcer, afin-que par ce moien S. M. la puisse peser & considerer, avant que d'être prononcée.

,, Déclarent les-dits Seigneurs Etats, sur ,, le premier point que la Juridiction Soû-,, veraine des Provinces Unies & Sujets d'i-,, celles, leur apartient privativement, en ,, conformité de tous autres E'tats & Prin-,, ces Souverains : ensuite de quoi étant ,, faite la recherche aux Indes Orientales sur ,, les procédures & exécutions au fait d'Am-,, boine, desquelles le Roi de la Grande ,, Bretagne s'est plaint plusieurs fois, se sont ,, accommodez, pour complaire à S. M. & ,, lui donner toute satisfaction possible; aiant ,, fait rapeller un Collége entier de Juges, & ,, se transporter par mer de trois mille lieuës ,, de loin, par deçà, quitter leurs charges, ,, biens & commodités, même aucuns leurs ,, femmes & enfans, à leur grand regret & ,, totale ruine, chose inouïe & ci-devant ,, non pratiquée, pour rendre compte de ,, leurs actions à leurs Supérieurs : & les-dits ,, Juges étant venus en ces païs, les-dits Sieurs ,, E'tats, pour montrer leur candeur & bon-,, ne correspondance qu'ils désirent entrete-,, nir avec Sadite Majesté, ont délégué avec ,, sceu & aveu des Ministres d'icelle, sept ,, Conseillers neutres & non reprochables, ,, des deux Cours de Hollande, Zélande, & ,, Westfrise : qui après préalable communi-,, cation avec les-dits Ministres, ont été dé-,, clarez personnes contre lesquels ils n'a-,, voient rien à redire, pour au nom des-,, dits Sieurs E'tats prendre connoissance de

„ ladite cause d'Amboine, & la faire instruire selon le stile acoutumé desdites „ Cours, par le Fiscal de la Généralité à ce „ commis expressément, & lui faire aussi procéder contre lesdits Juges accusez, sur „ les instructions & vérifications déja prises „ & subministrées par le Sieur Misselden „ Gouverneur de la Compagnie des Marchands Avonturiers, résident en la ville „ de Delft, avec qui ledit Fiscal est tenu de „ correspondre suivant sa commission; ou „ sur telles informations qui en outre encore par ledit S. Misselden ou par autre Ministre de Sr. M. pourroient être produites; „ comme aussi le Sieur Résident Carleton en „ après a fait délivrer aux Juges Délégués, „ dans une boîte close & seellée, les informations prises en Angleterre, & diverses „ autres piéces & vérifications servant pour „ aggraver les Juges accusez du fait d'Amboine, afin d'en prendre en la judicature „ dudit fait tel regard comme ils trouveront en bonne conscience apartenir. Mais „ les-dits Juges délégués ont toujours désiré „ comme ils désirent encore qu'ils puissent „ examiner & confronter les Têmoins Anglois contre les Juges accusez, pour mieux „ découvrir la vérité du fait, dequoi Sa Majesté étant supliée, avoit fait donner bonne espérance auxdits Seigneurs Etats.

„ Quant au deuxième point, il plaira au „ Sr. Ambassadeur d'entendre qu'un Juge suivant le Droit commun, & suivant la coutume de ces païs & de tous autres, ne „ pourra déclarer devant l'examination des

„ Tê-

„Têmoins qui soient produits de part ou „d'autre, qu'ils les avoüent & reconnois„sent pour témoins bons & competens en „Droit, comme répugnant contre toute rai„son, & droit de Parties, qui par là se„roient destituées des moiens de reproche „& défence, ce qui en cette cause étant d'une „très grande importance, où il s'agit de la „vie & biens des Accusez, ne peut pas être „permis, ni aussi acceptée la soutenuë du„dit S. Ambassadeur, de ce que les Tê„moins Anglois ne pourroient être inter„rogez, par les Juges déléguez, sur autres „points & articles sinon sur ceux desquels „ils ont été éxaminez par la Cour de l'A„mirauté de S.M. d'autant que les-dits Ju„ges par l'éxamination des Accusez au fait „d'Amboine sur les interrogatoires & arti„cles délivrez contre eux par le Fiscal, ont „aperçu que leur déclaration portée devant „les-dits Juges déléguez, & celle que les „Accusez ci-devant ont fait aux Indes en „Batavie, & en ce païs reïtérées devant les „Commissaires de Leurs Seigneuries, ré„pugnent directement contre les dépositions „& attestations des Sujets de S.M. arrivez „maintenant en ces Provinces, lesquelles „par le Fiscal ont été subministrées aux-dits „Juges déléguez contre les Juges d'Amboi„ne: par quoi ils ont été tant plus émus par „ci-devant d'admonester le Fiscal, afin qu'il „voulût procurer que les Têmoins Anglois „comparussent devant eux en propres per„sonnes, pour être ouïs, examinez & re„cherchez d'un côté, & les Accusez de l'au„tre;

„ tre; & puis après confronter l'un contre „ l'autre; & pour cela feroit trop préjudi- „ ciable à l'une & l'autre des Parties, en „ cas qu'aux Juges déléguez feroit ôté le „ moien de pouvoir interroger les Têmoins „ Anglois fur tels autres faits & circonftan- „ ces que la nature & la fuite de la caufe re- „ querra. Au-refte les dits Seigneurs Etats „ fe promettent que S. M. de la Grande Bre- „ tagne prendra en bonne part que l'éxami- „ nation des-dits Têmoins Anglois fe faffe „ fans affiftance de perfonne que des Juges „ déléguez à cette fin, cela étant conforme „ tant aux droits & ufances de cet Etat, „ que de tous autres.

„ Touchant le troifiême point, il plaira „ audit Seigneur Ambaffadeur de confidérer, „ d'autant qu'en la délégation fur ledit fait „ d'Amboine & ce qui en dépend, eft donné „ tel ordre & forme de procéder que les-dits „ Seigneurs Etats font acoutumez de don- „ ner aux différens de très grande importan- „ ce, qui arrivent quelquefois entre les Pro- „ vinces Unies, ou les principaux Membres „ d'icelles, comme auffi aux autres gran- „ des afaires qui font ci-devant arrivées en- „ tre les Sujets de leurs Provinces & ceux „ des Rois & Princes amis & alliez de cet „ Etat, fans qu'on y ait jamais prétendu „ communication de Sentences conçuës, „ avant la prononciation d'icelles, Leurs „ Seigneuries y pourroient malaifément don- „ ner autre ordre & Réglement auxdites pro- „ cédures que celui déja donné par Leurs „ Seigneuries, fe confiant entiérement en la „ pro-

„probité & expérience des-dits Juges délé-
„guez, ne trouvent meilleur expédient ni
„plus propre pour accourcir ladite cause,
„sinon qu'il plaise à S. M. de laisser exami-
„ner & confronter les Têmoins Anglois par
„les-dits Juges déléguez, afin que le Fiscal
„passe plus outre aux fins & conclusions
„qu'il doit prendre; ensuite dequoi ledit
„Sieur Ambassadeur se pourra pleinement
„assurer que droite & sincére justice sera
„renduë, comme il convient auxdits Seig-
„neurs E'tats, tant au regard de leur obli-
„gation envers Sa Majesté, qu'envers la
„Justice même, de laquelle ils ont tou-
„jours fait profession, comme étant un des
„principaux piliers & fondemens de leur
„E'tat: Requérant de-plus qu'il plaise au-
„dit Seigneur Ambassadeur en faire à S. M.
„favorable raport de cette déclaration en
„réponce, & d'y contribuer ses meilleurs
„offices. Fait en l'Assemblée desdits Seig-
„neurs E'tats, le 31. de Décembre 1629.

Au printems de l'An 1630. le Roi d'Angleterre voulant réduire les E'tats à certaines choses qu'il éxigeoit d'eux, fit remettre les procédures d'Amboine sur le tapis, ainsi-qu'il avoit acoutumé de faire en pareilles ocasions, depuis que l'afaire étoit arrivée. La Cour d'Angleterre connoissoit bien le fonds de cette afaire, & les propositions qu'elle faisoit pour y faire procéder d'une maniére toute-particuliére, & contre l'usage de tous les Tribunaux de Justice, n'étoit que pour en empêcher le jugement, & pour la perpétuer.

Ses vuës étoient, ainsi-qu'on le crut en ce tems-là, de ne pas permettre qu'elle fût jugée à l'avantage des Hollandois, parce-que les Anglois en auroient été mortifiez comme d'un grand afront. De-plus on vouloit toujours avoir cette ocasion de quereller les E'tats Généraux, quand on en auroit envie, & d'animer contre eux les peuples d'Angleterre en tems & lieu, ainsi-qu'il arriva dans la suite, savoir l'An 1652.

Cette fois il s'agissoit de deux points importans; l'un d'engager les E'tats Généraux au rétablissement du Comte Palatin du Rhin dans ses païs héréditaires; l'autre d'obliger les Hollandois à promettre qu'ils ne concluroient aucune paix ni tréve avec le Roi d'Espagne, que du consentement de Sa Majesté Britannique.

Voilà ce qui fit revenir sur les rangs l'afaire d'Amboine. Les Anglois, qui ne pouvoient se défendre d'avoüer qu'il falloit que leurs têmoins fussent ouïs en Hollande, vouloient pourtant trouver des moiens d'éluder cette audition, ne doutant pas qu'elle ne fût suivie d'une Sentence d'absolution au profit des Juges d'Amboine; c'est pourquoi ils n'y consentirent que sous certaines protestations, & ils y ajoûtérent encore tant de conditions, tant de limitations, qui n'avoient jamais été reçuës dans aucun Tribunal de Justice, qu'ils savoient bien qu'elles empêcheroient la continuation des procédures.

Néanmoins comme ces conditions avoient été trop extraordinaires, & que par là chacun pouvoit voir clairement quelle étoit leur inten-

intention, l'Ambassadeur Carleton qui les avoit faites, rentra le lendemain en conférence avec le Sieur de Rantwijk, pour les modifier. Il se contenta de demander qu'en cas que la Sentence qui seroit renduë ne fût pas agréable aux Anglois, il leur seroit permis d'en requérir la Révision, par-devant des gens non interessez, pris une partie d'entre les Anglois, & l'autre d'entre les Hollandois, consentant que ces derniers fussent en plus grand nombre.

Les E'tats Généraux, qui vouloient faire au-delà de ce qu'ils prétendoient devoir, pour mettre les Anglois dans leur tort, consentirent à ce que l'Ambassadeur Vane fût présent à l'audition, à l'éxamen & à la confrontation des têmoins Anglois, qui se feroit selon la forme usitée dans les Cours de Hollande, tant à l'égard des points & articles sur lesquels ils avoient été ouis devant la Cour de l'Amirauté d'Angleterre, qu'à l'égard de tous autres faits & circonstances qui se présenteroient, résultant de la nature & des suites de l'afaire; à-condition qu'après cette procédure les Juges prononceroient sans aucun delai leur Sentence, telle que leur conscience & leur connoissance la leur dicteroient. Ils acordérent encore que celle des deux Parties que se trouveroit grévée, pourroit se pourvoir en Révision, suivant le stile & les formalités ordinaires des Cours de Hollande, auquel éfet il leur seroit donné des Juges desinteressez, & d'une probité reconnuë.

Ils demandérent en même tems que les propositions qui avoient été faites, & sur les-

lesquelles ils se reláchoient jusqu'à ce point, leur fussent délivrées par un écrit signé de l'Ambassadeur Vane, sous protestation que le tout se feroit sans préjudicier aux droits & prétentions du Roi, ni aussi à l'ordre & Réglement qui avoit été donné par L. H. P. avec la participation des Ministres de Sa Majesté, au cas que les propositions faites & acceptées, fussent rejettées dans la suite, & qu'elles n'eussent point d'éfet.

Le Sr. Rantwijk, qui alla conférer sur ce point avec l'Ambassadeur, raporta le lendemain dans l'assemblée, que le Chevalier Vane ne vouloit pas donner par écrit les propositions qui avoient été faites; sur quoi L. H. P. ne donnérent point aussi leurs déclarations. On chargea seulement ceux de l'Assemblée qui furent députés pour aller lui dire adieu, de les lui répéter de bouche, & de le prier de dire à Sa Majesté qu'il lui plût de faire savoir son sentiment dans le tems de trois semaines, lequel étant passé on continuëroit à procéder dans l'afaire, suivant les derniers erremens. Cela se passa au mois de Mai 1630.

Le Chevalier Vane étant revenu en Hollande au mois d'Août suivant, avec la même qualité d'Ambassadeur, dit qu'il avoit fait son raport au Roi touchant la déclaration que les Députés de L. H. P. lui avoient faite lors-qu'il étoit sur le point de partir; mais qu'il n'avoit point d'autres choses à répondre que de réitérer ce qu'il avoit déja expliqué nettement & par articles, ajoûtant que le Roi atendoit qu'on rendît une Sen-

tence

tence juste & équitable, de laquelle Sa Majesté pût être satisfaite : que si, contre son espérance, on en usoit autrement, Sa Majesté prétendoit que ses droits subsisteroient, comme si la Sentence n'avoit pas été renduë, auquel éfet Elle persistoit dans sa Protestation du neuvième de Septembre 1625.

Vers la fin de l'An 1631. le Chevalier Carleton, Ambassadeur ordinaire en Hollande, aiant déclaré qu'il repassoit en Angleterre, on lui envoia un mémoire, qui entre plusieurs afaires importantes dont il y étoit traité, portoit une remontrance sur les diférens d'entre la Compagnie Angloise & la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, conçuë en ces termes.

„ Les longues négociations qui ont été faites entre les Compagnies Angloise & Hollandoise, aiant été jusqu'à présent sans fruit, & même étant sans aucune aparence de succès, on craint qu'il ne se forme une mesintelligence entiére & manifeste, sur-tout si les Anglois, ainsi-qu'ils se vantent, entreprennent d'arrêter en Angleterre les vaisseaux Hollandois qui reviendront des Indes, & d'en apliquer les cargaisons à leur Compagnie.

„ Il y a aussi l'afaire d'Amboine qu'on ne perd point d'ocasion de rendre odieuse en Angleterre, ce qui fait qu'il y a une nécessité de la terminer par une Sentence qu'on puisse envoier & rendre notoire à tous ceux qui y ont interêt.

Comme ce mémoire n'eut point de suites, l'afaire demeura sur le même pié pendant quel-

quelques années. L'Angleterre avoit fait la paix avec l'Espagne, & les E'tats se voiant destituez de cette puissante alliance, en firent avec la France une nouvelle qui causa beaucoup de jalousie aux Anglois.

Ceux-ci armérent en 1635. & mirent des flotes en mer, déclarant que c'étoit pour maintenir leur souveraineté sur la mer, leurs droits sur la pêcherie du harang, & ceux de leur Compagnie des Indes Orientales. Ils envoiérent même une escadre au-devant des vaisseaux Hollandois qu'on atendoit des Indes, & les E'tats, après avoir fait partir des Ambassadeurs pour faire leurs remontrances au Roi, & empêcher les voies de fait, donnérent les ordres nécessaires pour la défence de leurs pêcheurs, & des vaisseaux qui devoient venir des Indes.

Cependant il ne se passa rien de considérable à cet égard, & les afaires demeurérent encore en surséance jusqu'au mois de Janvier 1639. que le Roi d'Angleterre fit renouveller ses plaintes contre la Compagnie des Indes Orientales, par le Sr. Boswel son Résident à la Haie. Ce Résident étoit accompagné d'un Adjoint nommé Heuvel, qui avoit été au service de la Compagnie dans les Indes, dont s'étant retiré mal-content, il alla porter des mémoires aux Anglois, & leur promit de leur fournir de grandes instructions, & des moiens de pousser à bout la Compagnie de Hollande.

Ces deux Envoiez présentérent un mémoire qui portoit; Que les Directeurs Hollandois avoient oprimé les Anglois par-tout où il

il leur avoit été possible, particuliérement à Amboine &c. & encore à Banda & aux Moluques, où ils les avoient exclus de la troisiême partie du commerce qui leur étoit attribuée par le Traité de 1619.

Que dans tous ces lieux ils avoient pris & dissipé les éfets des Anglois: qu'ils s'étoient mis en possession de leurs immeubles & de leurs isles: qu'ils s'étoient même emparez des domaines du Roi, entre-autres de l'isle de Pouleron, qui étoit le principal établissement de ses Sujets, & qu'ils l'avoient ocupée depuis l'An 1622.

Que pour faire durer cette usurpation, de laquelle la Cour d'Angleterre se plaignoit hautement, les Hollandois avoient toujours seu éluder les acommodemens proposez par les Commissaires nommez de la part du Roi & de la part de L. H. P. pour terminer les différens qui étoient entre les Compagnies des deux Nations.

Qu'en vertu d'un accord fait en 1622. l'isle de Pouleron apartenoit incontestablement aux Anglois; que même les Commissaires l'avoient ainsi jugé; qu'en conséquence les Hollandois avoient promis de la restituer dans le même état où elle étoit en 1622. & qu'ils avoient consenti que les Anglois y envoiassent des gens de leur part pour en prendre possession: que cependant ils avoient cherché des voies odieuses pour s'empêcher de tenir leur promesse.

Que l'An 1632. pendant-que les Commissaires continuoient à travailler pour l'accommodement des autres différens des deux

Com-

Compagnies, & qu'ils en étoient déja venus à former quelques projets d'accord, qui eussent pu faire finir toutes les questions, les Directeurs Hollandois avoient envoié aux Indes un nommé Henri Brouwer, avec des instructions secrètes, en vertu desquelles il avoit ruïné l'isle de Pouleron, abattu les arbres de noix muscades, & détruit toutes les autres choses qui y étoient, arbres fruïtiers, logemens, commodités &c. de-sorte que quand le vaisseau que les Anglois y avoient envoié pour en reprendre possession, y eut terri, on trouva que tout y étoit ruïné, qu'il n'y avoit plus de moien d'y subsister, & il fallut s'en retourner sans pouvoir y laisser personne:

Que par cette malice préméditée le Roi & la Compagnie Angloise avoient été privez de leurs biens, & d'un fort grand avantage: que les Anglois avoient été tout à fait exclus du commerce de Banda, ainsi-qu'ils l'avoient été de celui d'Amboine par une malice d'une autre nature, & encore plus noire: que c'étoit un afront insuportable fait au Roi, & une injustice criante faite à ses Sujets: que c'étoit une violation de la foi publique qui méritoit un châtiment exemplaire, & que les Envoiez de Sa Majesté Britannique avoient ordre de requérir de L. H. P. qu'on lui accordât la satisfaction qui lui étoit deuë.

Pour donner plus de poids à ces prétentions, ils présentérent une lettre du Roi, datée le quinzième de Mars 1639. qui contenoit a-peu-près les mêmes choses. Le Prince

ce d'Orange, fut aussi sollicité de prêter la main à ce que Sa Majesté Britannique pût être satisfaite, principalement sur les afaires de Pouleron & d'Amboine, si l'on vouloit prévenir les maux dont les habitans des P. U. étoient menacez:

Savoir: Premiérement, par les lettres de représailles que ce Prince étoit sur le point d'accorder aux instantes priéres de ses Sujets. Secondement, par l'alliance où l'Espagne le sollicitoit d'entrer contre cet E'tat, à quoi son ressentiment pourroit le faire pancher. En troisiême lieu, par le parti que ses Sujets prioient Sa Majesté de prendre, qui étoit d'ouvrir le commerce & la navigation aux Indes Orientales indiféremment à tous, auquel cas il se formeroit vingt Compagnies au-lieu d'une, dont chacune aporteroit quelque préjudice particulier à celle de Hollande. En quatriême lieu, par la permission qui étoit demandée à Sa Majesté & qu'il pourroit accorder aux armateurs, d'aller troubler les pêcheries des Hollandois, & croiser sur leurs vaisseaux des Indes, tant proche de Hitlandt, que vers le cap de Bonne-espérance & vers l'isle de Sainte Héléne, auquel éfet Sa Majesté même pourroit faire armer des navires de guerre, & donner des ordres à l'armée de quarante navires capitaux, qu'elle avoit déja sur les côtes d'E'cosse, pour éxécuter dans le tems présent l'un & l'autre de ces desseins.

Les Envoiez d'Angleterre dirent au Prince qu'ils s'adressoient particuliérement à lui, parce-qu'il connoissoit mieux qu'aucun autre

tre les véritables interêts de l'E'tat, qui étoient de n'aigrir pas Sa Majesté Britannique: qu'ils savoient que c'étoit Son Altesse, qui avoit exhorté les E'tats & la Compagnie à envoier en Angleterre les Députés qui y étoient allez l'An 1632. & qui ne s'en seroient pas revenus sans avoir terminé les différens, s'ils eussent ofert les six tonnes d'or qu'ils étoient chargez d'ofrir, avec le renouvellement du Traite de 1619. ainsi-qu'on l'avoit seu depuis; & qu'ils n'ofrirent pas, parce-que les Députés de la Compagnie avoient des instructions secrètes là-dessus.

Ils ajoûtoient qu'on pouvoit bien connoître par les ouvertures qu'ils faisoient, qu'ils avoient charge de traiter encore à peu-près sur le même pié qui avoit été proposé l'An 1632. qu'à l'égard de Pouleron, on pourroit aussi chercher des moiens d'acommodement; mais qu'on ne devoit nullement s'imaginer que le Roi se désistât de ses droits sur cette isle, ni la Compagnie Angloise de celui de la participation par tiers au commerce des isles de Banda.

Les propositions de ces Envoiez aiant été mises en délibération, il fut résolu premiérement par la Compagnie des Indes, qu'elle ofriroit d'entrer en négociation avec Boswel, mais nullement avec van den Heuvel. Ensuite on parut avoir du panchant à traiter, & à satisfaire le Roi, s'il se relâchoit, & qu'il voulût se contenter de conditions raisonnables.

Mais pendant-qu'on agitoit cette afaire dans les E'tats, celles d'Angleterre & d'E'cosse

coffe se broüillérent extrémement. Le Roi se trouva fort embarassé, & pendant ces traverses ses Envoiez ne recevant point d'ordre de hâter l'expédition de ce qui regardoit les Indes, on les laissa dans l'inaction où ils étoient en Hollande, & l'on y demeura comme eux.

Néanmoins l'An 1640. l'afaire fut remise sur le tapis en Angleterre, & l'on y fit quelques menaces à l'Ambassadeur des Provinces Unies. Il reçut ses instructions, & remontra que la derniére fois qu'on avoit eu des conférences sur ce point avec les Anglois en Hollande, on leur avoit fait connoître qu'il n'étoit pas possible que ces différens, se vuidassent par les voies qu'on avoit tenuës jusques alors: qu'on n'étoit jamais convenu de rien, parce-que les Anglois eux-mêmes ne convenoient pas ensemble: que le Roi avoit fait voir qu'il avoit ses interêts à part, & que la Compagnie Angloise en avoit de tout-autres que les siens: que plus on avoit aprofondi cette afaire, plus les Hollandois avoient trouvé deux Parties à satisfaire, la Cour, & la Compagnie Angloise, & que c'étoit trop d'une: qu'il paroissoit que la Cour prétendoit toucher les sommes dont on conviendroit, & que la Compagnie paroissoit prétendre qu'elles lui apartenoient, comme en éfet s'il étoit ajugé quelque dédommagement, c'étoit à la Compagnie qu'il devoit apartenir, puis-que c'étoit elle qui avoit soufert les pertes, s'il y en avoit eu de causées mal-à-propos:

Que par ces considérations, la Compagnie Hollandoise avoit déclaré qu'elle étoit prê-

te d'entrer en acommodement avec la Compagnie Angloise qui étoit sa Partie : que les sujets dont les deux Compagnies étoient composées, étoient des Marchands : que leurs procès devoient être considérez comme de Marchands à Marchands : que sur ce pié, la Compagnie Hollandoise ofroit de se soumettre à des arbitres Marchands desintereſſez, de l'une & de l'autre Nation : que si les Anglois vouloient prendre cette voie, on se promettoit que l'afaire se termineroit promtement, & que les plaintes afectées de la Cour d'Angleterre n'auroient plus de lieu : que pendant-que cette Cour se mêleroit de ce diférent, il n'y avoit point d'aparence qu'il prît fin : qu'on n'avoit point d'autre réponce à faire aux nouveaux reproches qu'on avoit reçus, que de renouveller cette ofre, à laquelle la Compagnie Hollandoise s'en tenoit.

La Compagnie Angloise n'étant plus si-fort retenuë par l'autorité du Roi, laquelle commençoit beaucoup à déchoir, ne s'éloigna pas de cette proposition, qui dans le fonds lui étoit agréable. On convint de Médiateurs, le Résident d'Angleterre agissant pourtant toujours comme à l'ordinaire, & entrant, comme premier mobile, dans ce qui se passoit.

La Compagnie de Hollande promit cinq cents mille livres pour toutes les prétentions des Anglois qui en vouloient neuf cents. Les Etats Généraux pressérent les Hollandois d'ofrir davantage. Ceux-ci répondirent qu'ils n'avoient déja que trop ofert ; qu'ils étoient administrateurs du bien du public, des pauvres comme des riches, des veuves & des orfe-

orfelins: que par complaisance pour la Cour d'Angleterre & pour les préjugez de la Nation, ils disposoient d'une somme considérable qui étoit en dépôt entre leurs mains, & en privoient ceux à qui elle apartenoit, & à qui leur conscience leur dictoit qu'il n'y avoit aucun lieu de l'ôter en faveur d'étrangers qu'ils ne croïoient pas bien fondez à la prétendre: que pour aquérir la paix aux Provinces Unies en général, ils avoient fait aux dépens des particuliers au-delà de ce qu'ils croioient devoir faire.

Les grandes broüilleries qui survinrent en Angleterre, & la guerre civile qui les suivit, firent surseoir toutes ces questions. Mais ce ne fut pas ce seul Roïaume qui reçut de grandes secousses par les factions qui le déchiroient; la République de Hollande n'en fut pas éxemte. Il y eut de grands troubles après la mort du Prince Guillaume II. & toute la Régence fut presque changée.

Ces différentes factions aiant différens interêts, les unes favorisoient le parti du Roi d'Angleterre, ou plutôt de Charles II. Prince de Galles, qui depuis l'éxécution qui avoit été faite du Roi son pére, n'avoit point encore été proclamé Roi. Les autres étoient dans le parti du Parlement; & celles-ci étant les plus fortes, firent ensorte que le vingt-huitiême de Janvier 1651. il fut pris résolution de recevoir les Ambassadeurs du Parlement d'Angleterre comme d'une République libre, & d'en envoier en Angleterre pour le reconnoître aussi, en cette qualité.

Outre le crédit des factions qui étoient dans cette disposition, la conduite des partisans du Roi contribua beaucoup à déterminer les E'tats. Les peuples de Hollande étoient déja prévenus contre les Serviteurs & les amis de la Maison d'Orange. Mais ce qui les anima entiérement, & ce qui détermina les E'tats à prendre cette résolution, fut la violence que les Roïalistes exercérent sur mer contre les Hollandois. Ils enlevérent plus de vingt à trente vaisseaux marchands, en très-peu de tems. Ils en avoient déja pris d'autres auparavant, & ils continuoient à faire des prises quand ils pouvoient.

Presque tous les particuliers de la Province de Hollande se trouvérent interessez dans ces pertes, de-sorte qu'elle se souleva toute-entiére contre le parti du Roi; d'où s'ensuivit la résolution de reconnoître le Parlement & la République. Le Sieur Joachimi, qui avoit autrefois résidé à Londres pour les E'tats, y fut renvoié avec la même commission.

Les partisans du Roi firent diverses remontrances pour empêcher ce coup. Ils alléguérent que dès-que le Gouvernement d'Angleterre se verroit établi sur le pié de République, la premiére chose qu'il feroit, seroit de demander réparation aux Hollandois sur l'afaire d'Amboine; satisfaction sur toutes les prétentions & les plaintes de leur Compagnie des Indes Orientales; rénonciation de la part des E'tats Géneraux à leurs prétentions au sujet des pêcheries; &

séance

séance dans le Conseil d'E'tat aux Commissaires Anglois qui seroient députés pour y entrer.

Les Agens de Sa Majesté Britannique allérent dans chaque Province, & remontrérent aux E'tats particuliers que ce Prince avoit une belle armée en E'cosse; qu'il étoit obligé de livrer bientôt bataille pour savoir à quoi s'en tenir, & quel seroit son sort; que les E'tats devoient bien avoir cet égard pour lui d'attendre aussi, & de ne précipiter pas une démarche qui aiant été retardée jusqu'alors, le pouvoit bien être encore un peu de tems sans péril. Mais la disposition des esprits, & la considération de ce qu'avoient déja fait les Rois d'Espagne & de Portugal, qui avoient reconnu la République d'Angleterre, l'emportérent sur toutes les sollicitations.

Au même tems qu'on résolut dans les E'tats d'envoier un Ambassadeur à Londres, on délibéroit aussi au Parlement d'en envoier deux en Hollande, qui y arrivérent la même année. Mais l'Ambassade des E'tats fut augmentée, & les Ambassadeurs, au nombre de quatre, partirent de le Haie le vingtiême de Décembre.

Dans les négociations qui se firent, la Compagnie Angloise des Indes Orientales fit monter ses prétentions à un million sixcents quatre-vingts-cinq-mille-deux-cents-cinquante-huit livres & quinze Schellings sterlings, avec les interêts qui excédoient le capital.

D'un autre côté les Hollandois prétendi-

rent avoir de solides raisons pour anéantir les prétentions des Anglois; & ils en formérent à leur tour, qui étoient aussi très considérables. De part & d'autre on demandoit beaucoup, & de part & d'autre on rejettoit les demandes qui étoient faites, & on alléguoit des moiens pour s'en défendre.

Enfin après une grande guerre qui survint, & beaucoup de sang répandu, la paix s'étant faite, l'article qui concerna l'afaire d'Amboine, fut couché dans ces termes. „Les Etats Généraux des Provinces Unies „feront justice de ceux qui ont eu part au „massacre d'Amboine (la République d'Angleterre ne pouvant qualifier autrement „cette action) au-moins s'il en reste encore quelqu'un en vie. De plus on nommera des Commissaires de part & d'autre, „& en même tems on marquera le tems & „le lieu où ils devront agir, lesquels par „ces présentes seront & demeureront, sont „& demeurent autorisez à examiner, acommoder & terminer les différens d'entre les „habitans & peuples de chaque Nation, „les griefs & les injures réciproques qui „peuvent avoir été faites tant aux Indes „Orientales, qu'en Grouneland, en Moscovie, au Bresil, & ailleurs: Et en cas que „les-dits Commissaires ne puissent s'accorder dans le tems de trois mois, à compter „du jour qui sera préfix au pié du présent „Traité, pour la premiére conférence, tous „les sus-dits différens non encore terminez, „seront remis à l'arbitrage des Cantons „Suisses Protestans, qui par un acte qui sera

„ aussi inséré au pié des présentes, seront „ priez d'accepter ledit arbitrage, & de „ prononcer leur Sentence dans le tems de „ six mois, après les trois mois ci-dessus ex„ pirez.

Les afaires qui par-là étoient mises en arbitrage avoient commencé l'An 1611. & c'étoit sur tous les différens survenus depuis ce tems-là, entre les deux Nations & entre les particuliers, jusqu'au mois de Mai 1655. qu'il s'agissoit de prononcer.

Les Commissaires qui furent nommez par les deux Républiques, s'étant à la fin accordez, il ne fut plus question de l'arbitrage des Suisses. La Sentence fut renduë le trentiême d'Août de l'An 1654. stile d'Angleterre.

Elle portoit, „ Que tous différens, pro„ cès, prétentions tant celles contenuës „ dans les Actes & mémoires mis devant les „ Juges Arbitres, que toutes autres qu'on „ pourroit encore avoir de la part de la Com„ pagnie Angloise, quelles qu'elles fussent, „ sans en excepter aucune, de quelque quali„ té, nature, ou genre qu'elle pût être, de„ meuroient éteintes, annullées, anéan„ ties ; que cette Compagnie ne pourroit „ rien prétendre en aucun lieu sur la Com„ pagnie Hollandoise, non-pas même sous „ le nom de Doüane ou péage, à Ormus, ou „ à Comaron, ou en quelque autre endroit „ de la Perse que ce fût ; & que ladite Com„ pagnie Hollandoise ne pourroit être in„ quiétée par celle d'Angleterre sur de pa„ reils prétextes, ni sur aucuns autres ; sans

 „ preju-

„ préjudice néanmoins à cette derniére Com„ pagnie de ses droits & prétentions contre „ le Roi de Perse, & contre tous autres „ excepté les Hollandois.

De la même maniére „ demeuroient an„ nullées, assoupies & éteintes, toutes les „ prétentions de la Compagnie Hollandoi„ se contre celle d'Angleterre, de quelque „ espéce, qualité, nature, qu'elles fussent &c.

„ Que la Compagnie Hollandoise resti„ tuëroit à celle d'Angleterre l'isle Polaron, „ ou Pouleron, dans l'état où elle étoit alors, „ étant permis aux Hollandois d'en empor„ ter tous les utensiles, armes & munitions „ de guerre, les marchandises, les meu„ bles & tous les éfets mobiliaires, qu'ils „ pouvoient y avoir.

„ Que la Compagnie Hollandoise paieroit „ à celle d'Angleterre quatre-vingts-cinq „ mille livres sterlings, moitié dans la fin du „ mois de Janvier prochainement venant, „ & l'autre moitié dans le mois de Mars sui„ vant, stile d'Angleterre.

„ Que par ce moien toutes les prétentions „ tant des-dites Compagnies que des particu„ liers de chaque nation demeuroient étein„ tes & annullées.

„ Qu'à l'égard des prétentions des parti„ culiers pour les pertes prétenduës par eux „ soufertes dans l'isle d'Amboine l'an 1623. „ la Compagnie Hollandoise paieroit trois „ mille six cents quinze livres sterlings, dans le „ mois de Janvier suivant, aux divers parti„ culiers de Londres dénommez dans la-dite „ Sentence, comme héritiers de ceux qui y

„ sont

„ sont aussi dénommez étant morts audit lieu „ & dans la-dite action passée à Amboine „ l'An 1622. stile d'Angleterre, & 1623. „ nouveau stile, moiennant quoi personne „ ne pourroit plus intenter, aucune action, „ ni inquiéter aucun Hollandois, pour cause „ dudit fait.

Il sembloit que cette Sentence eût mis fin à tous les différens: mais le tems n'étoit pas encore venu. Les Anglois avoient à la vérité remporté des avantages dans la guerre contre les Provinces Unies, non pourtant des avantages reëls, qui eussent tourné à leur profit: ils ne consistoient, à proprement parler, que dans les pertes qu'ils avoient causées aux Hollandois, & dans les maux qu'ils leur avoient fait sentir.

Cependant ils n'avoient pas été éxemts de ces maux, & c'étoit la part qu'ils y avoient euë, qui les avoit réduits à conclure la paix, avant-que de pouvoir soumettre la République de Hollande à la leur, ainsi-qu'ils avoient compté qu'ils le feroient facilement. Cette idée ne s'étoit pas encore éfacée de leurs esprits, & ils ne négligeoient aucun moien de se conserver des prétentions sur les Provinces Unies & sur leurs habitans.

Le tems marqué pour faire les paiemens portez par cette Sentence, étant expiré, les Hollandois ofrirent de paier. On ne put convenir des termes ni de la forme des quittances & des actes nécessaires. On en vint aux protestations de part & d'autre. Les Anglois ne prétendoient pas que la Sentence eût mis fin à tous les différens des par-

ticuliers, & les Hollandois prétendoient le contraire, Il n'y eut point d'autre voie pour s'accorder sur ce point, que celle de l'arbitrage des Cantons Suisses Protestans, accepté dans le Traité de Paix.

Mais comme les tems limitez pour cet arbitrage étoient passez, les Anglois refusérent de s'y soumettre. Néanmoins il fut enfin dressé un Acte, en date du neuviême de Mai 1655. par lequel de nouveaux Commissaires devoient s'assembler à Amsterdam, pour prononcer sur les nouvelles questions, & en cas de partage des Commissaires, en déférer l'arbitrage aux Cantons Suisses, aux termes du Traité de paix.

Cette nouvelle afaire, à laquelle les Hollandois ne s'étoient pas atendus, n'eut point de suites. Le Protecteur Cromwel ocupé à la guerre du Nord, & roulant dans son esprit plusieurs autres grands desseins, leur donna le loisir de respirer. Il ne fut point envoié de Commissaires de la part des Anglois. Ce n'est pas qu'il n'en eût été nommé, mais on ne leur assigna point de fonds pour leur entretien, ni pour leur paiement; ce qui fit qu'ils ne se mirent pas en peine d'exécuter leur commission. Dans la suite, les afaires des Anglois aiant encore pris une nouvelle face, la Compagnie d'Angleterre fit cesser ses dificultés à l'égard des sommes qu'elle devoit toucher, & ce point fut enfin vuidé.

Mais elle se réserva encore le sujet de querelle qui regardoit la restitution de l'isle de Pouleron. De tems en tems elle se plaig-

nit

nit qu'on la lui refusoit, & que les gens qu'elle y envoioit, étoient obligez de se retirer sans rien faire, les Hollandois s'oposant à leur dessein, tant par la violence que par la ruse.

Ceux-ci au-contraire, soutenoient que c'étoit à-dessein que les Anglois ne s'en remettoient pas en possession : qu'ils y envoioient seulement faire quelque visite par forme, sans aucune sérieuse intention de s'y établir. Voici comme ils s'en exprimérent dans une Instruction, ou Raport, présenté aux Etats Généraux le vingtiéme d'Octobre mil-six-cents-soixante-quatre.

,, A l'égard de l'évacuation de Pouleron, ,, le Général & le Conseil des Indes ont écrit ,, que plusieurs fois il n'a tenu qu'aux An- ,, glois de rentrer en possession de cette isle. ,, La derniére fois, ils étoient allez la de- ,, mander avec un acte à la main, si crasseux ,, qu'il en étoit presque tout éfacé, lequel ,, ils disoient être du Roi de la grande Bre- ,, tagne ; ce qui fit que nos gens eurent de ,, la peine à croire que ce fût un Acte origi- ,, nal, parce-qu'on n'a pas acoutumé de né- ,, gliger ainsi une telle piéce, tant par raport ,, à sa conséquence, que par le respect qui ,, est deu au Monarque de qui on la dit être ,, émanée. Il y a donc eu plusieurs écrits, ,, des négociations, des conférences, sur ce ,, sujet, qui ont duré quelques semaines. ,, Enfin nos gens craignant que les Anglois ,, ne qualifiassent cette difficulté de refus, ,, se contentérent d'une assurance par écrit ,, qu'on leur donna que l'Acte dont il s'agis-

„soit, étoit passé au seau du Roi ; sur quoi
„ils se retirérent, bien persuadez que les
„Anglois alloient prendre possession de l'is-
„le. Mais il se trouva que ceux-ci n'a-
„voient fait aucuns préparatifs pour cela,
„qu'ils n'avoient ni vaisseaux, ni monde,
„& ils furent contrains de dire qu'ils en
„atendoient d'Angleterre. Par là nos gens
„connurent qu'ils n'avoient présenté cet
„Acte que pour avoir un refus, & faire des
„protestations, afin de les emporter à Lon-
„dres, & de former, selon leur coutume,
„de grandes prétentions contre nous. Mais
„comme nos gens crurent qu'ils pourroient
„faire quelque nouvelle tentative, soit par
„la force, ou par la ruse, pour parvenir à
„leur but, ils se trouvérent dans la nécessi-
„té de renforcer les garnisons de leurs pla-
„ces, & de pourvoir à la sureté des côtes
„voisines, car Pouleron n'aiant ni caudouce,
„ni aucune des choses qui sont nécessaires à
„l'entretien de la vie, & étant possédée par
„de tels voisins, on ne doutoit pas qu'ils ne
„fissent bien des éforts pour s'acommoder
„de ce dont ils auroient besoin, par-tout
„où ils pourroient le prendre, & qu'ils ne
„fissent naître quelque sujet de différent,
„quoi-que nous eussions fort recommandé à
„tous nos gens d'éviter fort soigneusement
„de leur en fournir la moindre ocasion. Ce-
„pendant depuis deux ans qu'ils sont là, &
„qu'ils y ont deux vaisseaux, ils ont pris à
„tâche de débaucher les habitans du païs,
„si-bien qu'ils en ont tiré une partie des
„épiceries que nous devions avoir, & ils
„seroient

„ seroient allez plus loin, si l'on n'eût pas
„ fait châtier ceux qui les favorisoient. Ainsi nous sommes exposez à leurs intrigues,
„ à leurs artifices pour tirer nos marchandises, & avec cela nous ne devons pas nous
„ atendre à autre chose sinon que pendant qu'ils seront ocupez à nous nuire, il faudra
„ encore que nous leur fournissions les denrées dont ils manquent, & dont souvent l'on
„ n'est pas trop-bien pourvu; ou autrement nous serons traitez de cruels, de barbares, nous serons décriez dans le monde, &
„ l'on se servira de ces prétextes pour déclarer la guerre quand on en aura envie.

Ainsi les Anglois se remirent en quelque sorte de possession de l'isle de Pouleron, afin d'être là aux Hollandois comme une épine au pié, pour les piquer à l'ocasion. En éfet ceux qu'ils y envoioient, ou qui, pour mieux dire, y étoient éxilez, passoient leur vie fort misérablement & étoient entiérement à charge à la Compagnie Angloise, bien loin de lui procurer du profit. Mais plus ils étoient dans la misére, plus ils se sentoient excitez à chercher les voies d'en sortir, en tâchant d'éxécuter leurs ordres, & de se procurer eux-mêmes une meilleure fortune, aux dépens des Hollandois.

C'est à quoi ils ne manquoient pas de travailler diligemment par toutes sortes de voies. Ils débauchoient les gens de la Compagnie des Provinces Unies. Un nommé Vincent Vette, qui avoit déserté à leur sollicitation, fut atrapé, & emmené à Batavia pour y être jugé: mais il y en eut plusieurs

sieurs autres, qui furent plus heureux, & qui demeurérent avec les Anglois.

On découvrit que le Prince de Calematte, dans l'isle de Macassar, avoit écrit à la Compagnie Angloise, & lui avoit fait des propositions pour surprendre Céram, & les autres petites isles qui en sont proches, à quoi elle avoit prêté l'oreille. On écrivit au Gouverneur van Dam d'y donner ordre, & de prendre bien garde à ce qui se passoit dans toutes les isles de l'Est, & à Pouleron. Le Sieur Jaques Cops fut alors établi Gouverneur des isles de Banda, & ses garnisons furent renforcées de cent hommes.

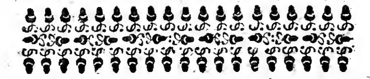
Cette vigilance des Oficiers, & ce renfort des garnisons, aiant fait connoître aux Anglois qu'ils étoient déchus des espérances qu'ils avoient pu concevoir au sujet de quelqu'une des isles de Banda, ils jettérent les yeux sur celles qui étoient plus éloignées, & qu'il leur sembloit être plus aisé de surprendre. Ils eurent des intelligences dans celle de Damme, qui dépendoit du même Gouvernement, & Cops qui en fut averti, se trouva obligé d'afoiblir ses garnisons pour y envoier du monde ; précaution qui sauva l'isle, & tint en respect les autres qui en étoient voisines.

Dans le tems que le Gouverneur se trouvoit le plus incommodé par les Anglois de Pouleron, qui aparemment avoient reçu de nouveaux ordres d'Angleterre, pour faire quelque coup de surprise, avant que la guerre que les Anglois méditoient, pût éclater, on reçut à Batavia la nouvelle que cette

guerre

guerre étoit déclarée dans l'Europe. Aussitôt on envoia des ordres à Banda pour faire déloger de Pouleron des hôtes dont le voisinage avoit été si facheux. On n'eut aucune peine à se remettre en possession de cette isle, & dans les desordres que la guerre causa, on en tira au-moins cet avantage d'avoir regagné ce petit païs, qui dans les mains des Anglois n'auroit pas manqué de causer souvent du déplaisir & des pertes à la Compagnie Hollandoise.





HISTOIRE
DE LA CONQUÊTE
DES ISLES
MOLUQUES
LIVRE QUATORZIÉME.



Près avoir suivi jusqu'au bout le fil de la conspiration d'Amboine, & de toutes les suites qu'elle a euës, il faut maintenant reprendre l'Histoire générale des Moluques à l'année 1623. où nous l'avons laissée.

Cette grande afaire d'Amboine, où les Indiens virent que les Hollandois étoient engagez, & de laquelle ils furent persuadez qu'il naîtroit une nouvelle guerre entre les Anglois & eux, leur fit aussi former de nouveaux desseins. Ils commencérent à caballer plus fortement qu'ils n'avoient encore fait: ils firent sourdement de nouveaux préparatifs, en atendant l'heure que les Hollandois

landois ocupez ailleurs, ne pourroient empêcher que les habitans des Moluques ne rompissent tous les engagemens qu'ils avoient pris avec eux.

Excitez & soutenus par les Espagnols, les Ternatois qui devoient leur liberté aux Hollandois, levérent la tête encore plus que les autres. Ils commirent mille insolences. Ils maltraitérent les gens de la Compagnie : ils les pillérent : ils les tuérent quand ils trouvérent ocasion de le faire impunément. On en demandoit justice au désir des Traités ; mais il n'y avoit aucun moien de l'obtenir, ni de réprimer ces desordres ; parce-qu'encore qu'on ne fût pas en guerre ouverte avec les Anglois, on craignoit tous les jours d'aprendre qu'ils en alloient faire une déclaration dans les formes.

Il y avoit plusieurs Ternatois à Amboine, à Louhou, à Cambelle, & plusieurs naturels de ces isles reconnoissoient encore le Roi de Ternate pour leur Souverain. Ceux-ci ne faisoient pas moins paroître d'animosité que ceux qui étoient à Ternate. Ils suivoient aveuglément l'éxemple de leurs compatriotes, & les inspirations qu'ils recevoient de leur Roi.

Ils mirent des vaisseaux en mer, & s'emparérent de quelques isles & places qui relevoient du Gouvernement d'Amboine. Ils tuérent une partie des Hollandois qui y étoient, & firent les autres esclaves, ou prisonniers. En général les habitans d'Amboine vendirent hautement leur clou de girofle aux étrangers, & firent la paix avec les

les Espagnols & avec les Tidoriens, ainsi-que ceux de Ternate, au préjudice d'un Traité de 1607. qui avoit toujours subsisté depuis ce tems-là.

Le Gouverneur fit plusieurs instances pour obtenir restitution de ce qui avoit été pris par violence, & pour avoir réparation des excès qui avoient été commis. A-peine faisoit-on semblant de l'écouter. On ne rendoit plus aucune justice, quand il s'agissoit de ses Sujets. Les Ternatois menacérent même les Commis & les Marchands Hollandois de piller aussi leurs comptoirs, de les brûler, de les tuer eux-mêmes; & l'on eut tant de crainte qu'ils n'en vinssent aux éfets, qu'on fit transporter ailleurs les marchandises qu'on ne croioit pas être tout-à-fait en lieu de fureté.

En éfet ils brûlérent le comptoir & le magasin de Louhou. Ensuite ils firent la même chose à la loge de Manichels, isle du même ressort d'Amboine, & la perte y fut fort grande, parce-qu'il y avoit quantité de marchandises.

Pour remédier à ces desordres, le Gouverneur d'Amboine s'embarqua promtement, afin de passer à Louhou, avec quelques petits bâtimens qu'il avoit prêts. Les habitans le voiant venir, sortirent du port, avec une armée plus nombreuse que la sienne, & firent connoître que bien-loin d'aller au-devant de lui pour lui faire honneur, ils y alloient pour le braver. Comme il n'étoit pas le plus fort, il fut obligé de dissimuler, & de se retirer.

Enfin

Enfin les Ternatois devenant chaque jour plus hardis par l'impunité, se vantérent de vouloir déclarer la guerre à ceux qu'ils avoient tant de fois reclamez dans leur misére, & qu'ils avoient tant de fois apellez leurs amis & leurs libérateurs. Ils ne prétendoient pas moins que de les chasser bientôt; auquel éfet ils disoient qu'ils mettroient en mer une armée de cent corcorres; qu'ils iroient à Amboine, & qu'ils se rendroient maîtres de cette isle. Ces menaces, dans un autre tems n'auroient pas alarmé les Hollandois; mais dans l'incertitude où ils étoient des desseins des Anglois, ils n'osoient rien entreprendre pour réprimer les ingrats Indiens, & les réduire à la raison.

Les Directeurs de la Compagnie & les E'tats Généraux confirmez de plus en plus dans la pensée que pour faire de grands progrès sur les Espagnols, il falloit les ataquer dans les principaux siéges de leur Empire, proposérent de-noûveau d'aller non-seulement leur faire la guerre aux Philippines, mais même au Pérou & au Chili, espérant de leur enlever bientôt quelqu'un de ces riches païs. L'état de leurs afaires aux Moluques & à Banda ne pouvoit être que mauvais, depuis la guerre qu'ils avoient euë contre les Anglois, & quoi-que le Général Coen y eût servi très utilement, & rétabli beaucoup de choses, il n'y en restoit encore que trop qui auroient eu besoin qu'on y eût pourvu.

Une puissante flote qui auroit paru à Java, & qui seroit allée soumettre entiérement

ment les isles de Banda & les Moluques, auroit déconcerté les desseins des Anglois, fait céder tous les Rois des isles les plus orientales, chassé les Espagnols de ces isles, & prêté à la Nation un éclat qui l'auroit fait respecter de tous les insulaires de cet archipélage.

Elle fut équipée, cette flote, sous le nom de la flote de Nassau; mais ce fut pour aller conquérir, si elle pouvoit, le Pérou & le Chili. Elle consistoit en onze vaisseaux, qui étoient montez de seize-cents-trente-sept hommes, entre lesquels il y avoit six-cents soldats; & de deux-cents-quatre-vingts-quatorze piéces de canon.

Après avoir fait plusieurs ravages sur les côtes du Chili & du Pérou, & causé de grandes pertes aux Espagnols, elle se vit enfin contrainte à les laisser en paix. Le dessein qu'elle avoit eu de s'emparer de quelques-unes de leurs places, & d'y faire un établissement, ne put réussir. Elle prit donc la route des isles Moluques, & elle y territ au commencement de Mars 1625.

Elle étoit partie de Hollande sur la fin du mois d'Avril 1623. si-bien qu'il y avoit à-peu-près deux ans qu'elle étoit en mer. Les fatigues d'un tel voiage, & le nombre des expéditions qu'elle avoit faites, l'avoient extrémement afoiblie, tant dans les vaisseaux & dans les munitions, que dans les équipages & les soldats, dont le nombre étoit réduit à très-peu.

En cet état, elle moüilla l'ancre à la rade de Maleïe: mais il ne fut pas jugé à propos

de

de rien entreprendre contre les Ternatois. On aima mieux dissimuler encore les sujets de ressentiment qu'on avoit contre eux, puisqu'il n'étoit pas encore possible de les pousser à bout. Le Gouverneur des Moluques qui se nommoit Jaques le Febvre, emploia les gens des équipages & le reste des soldats, à raser le fort de Calematte, qu'on ne vouloit plus conserver. Ensuite il en envoia aussi ruïner un autre dans l'isle de Motir. Ce fut tout ce que cette flote éxécuta, dans un lieu où elle auroit produit des éfets fort avantageux, si elle eût été destinée à y agir dans le tems qu'elle étoit en état.

Au commencement d'Avril, elle mouilla l'ancre à la rade d'Amboine, où étoient alors les Gouverneurs Herman van Speult & Jean de Gorcum, dont le premier n'atendoit que l'ocasion de s'en retourner à Batavia. Ils s'embarquérent tous deux, & l'un, avec une partie des vaisseaux, alla droit à Louhou. Les autres vaisseaux allérent à Cambelle. Ces deux places, dont les habitans avoient fait tant d'insultes aux Hollandois, & étoient coupables de tant de meurtres, furent prises & ruïnées. On détruisit aussi toutes les négreries qui étoient de leur ressort, & l'on abattit presque tous les girofles.

Après cette petite expédition, la flote prit la route de Batavia, où le Conseil des Indes la sépara, faisant diverses destinations des vaisseaux, selon que les afaires de la Compagnie le requéroient.

Ainsi les choses demeurérent aux Moluques à-peu-près sur le même pié qu'elles avoient

avoient été les années précédentes. Les Hollandois ne furent point en état de reprendre les avantages qu'ils avoient eus. Ils ne faisoient que se soutenir contre les Espagnols, & les desseins des Indiens les tenoient sans cesse en alarme, parce-que s'ils se fussent hautement déclarez contre la Compagnie, il n'y auroit pas eu moien de résister à ces deux nations ensemble. Mais les soins que se donnérent les Espagnols pour faire couronner à Ternate un Roi à leur dévotion, produisirent, par un efet contraire à ce qu'ils en avoient atendu, une réconciliation entre ce Roi & les Hollandois, & au-lieu de la guerre qui paroissoit être sur le point de s'allumer entre ceux-ci & les Indiens, il en résulta une nouvelle union contre les Espagnols, ainsi-qu'on le va bientôt voir.

Cependant au commencement de l'An 1627. la garnison d'Amboine étoit si foible que le Dimanche il n'y avoit pas plus de quatre-vingts-quatre hommes à faire la parade; encore y avoit il parmi eux des charpentiers & des massons. Mais au mois de Mars, il y arriva deux compagnies de soldats, composées de cent-soixante hommes, dont la plupart y devoient demeurer. Il y en avoit trente-deux, tant Oficiers que soldats, destinez pour Ternate.

Mais outre ces quatre-vingts-quatre hommes, qui passoient en revuë avant-que ces derniers fussent venus, il y en avoit beaucoup d'autres emploiez à des services particuliers; si-bien que le nombre de ceux qui étoient à la charge de la Compagnie à Amboine,

boine, & dans ses dépendances, montoit à quatre-cents-cinquante hommes. On en emploioit ordinairement cent-soixante à la garde des côtes, & dans les ouvrages de fortification, & cinquante autres sur des yachts.

Les Sujets Négres qui habitoient autour du fort, étoient au nombre de douze-cents-trente hommes capables de porter les armes, & de seize cents en tout. Dans les autres endroits de l'isle il y avoit environ dix-huit-cents-trente hommes, & généralement dans toute l'isle, trois-mille-soixante hommes.

Pour empêcher que les Maures de cette isle n'eussent des intelligences avec les Ternatois, on tenoit dans un petit fort, qui étoit entre les villages de Larique & de Wacquesie, un Commis, un Sergeant & dix-sept soldats. Il y avoit là plus de trois-cents-cinquante habitans.

Entre les villages d'Ouri & d'Asselouli, il y avoit un autre petit fort, avec un Oficier & vingt-quatre soldats, pour la même fin, & pour prendre garde qu'on ne détournât une partie du clou, & qu'on ne le vendît à des étrangers.

Dans l'isle d'Oma, qui est tout-proche de celle d'Amboine, il y avoit trois villages nommez Hatua, Caylola, & Cabeau, habitez par des Maures, qui avoient toujours été sous la juridiction du fort d'Amboine. Mais au mois d'Août 1626. ils s'étoient donnez aux Ternatois, par un pur caprice, sans pouvoir en alléguer aucune raison. Depuis ce tems-là ils étoient demeurez

meurez en guerre avec les Sujets du fort, & les Ternatois leur prêtoient du secours. Leur nombre étoit de mille hommes.

Trois bourgs, qui étoient encore dans cette isle, nommez Oma, Crieu, & Abora, étoient demeurez sous l'obéissance du fort, qui les protégeoit autant qu'il lui étoit possible, mais non-pas assez pour vaincre leurs ennemis, qui les supassoient infiniment en nombre, car ceux-ci ne faisoient pas plus de trois cents hommes.

Dans la principale isle d'Uliasser il y avoit sept bourgs, qui étoient régis par trois Roitelets. La Compagnie y avoit une loge où elle entretenoit un Sergeant & dix-sept soldats à la priére des habitans, qui étoient à-peu-près au nombre de quinze-cents personnes. Mais au côté Oriental de l'isle on voioit deux autres bourgs & cinq villages, qui contenoient plus de six-cents habitans, qui étoient plus portez à reconnoître le Roi de Ternate, qu'à se soumettre au fort.

L'isle de Nasselau, qui est la plus orientale par raport à Amboine, étoit aussi régie par un Roi, qu'on nommoit le Roi de Tituai. Il y avoit trois bourgs dont les habitans étoient Chrétiens : ils étoient au nombre de quinze-cents, & relevoient du fort d'Amboine.

L'isle d'Amboine & celles de sa dépendance, ne fournissoient alors que peu de clou. Mais depuis quatre ou cinq ans on y avoit planté quantité de jeunes arbres, qui étoient très beaux, & qui devoient produire dans peu d'années.

Il

Il y avoit encore une autre petite isle, proche de celle de Borneo, dont les habitans étoient Maures, & relevoient du fort d'Amboine. Les Rois de Ternate & de Borneo prétendoient la souveraineté sur eux. Pour leur résister on y avoit fait un petit fort, où l'on entretenoit un Sergeant & dix-huit soldats, y aiant seulement une piéce de canon avec ses utensiles. Il ne s'y recueilloit presque point de clou, mais elle étoit fort commode pour les petits bâtimens qui alloient croiser sur les jonques du païs Malais & sur celles de Macassar, qui trafiquoient à Lohou & à Manippe. Le nombre des hommes capables de porter les armes, montoit à quatre-cents. Ils étoient fort affectionnez & fort soumis aux Hollandois.

Au mois de Mai 1627. un Commissaire nommé G. Zeyst, étant arrivé à Ternate de la part de la Compagnie, pour prendre connoissance de l'état des Moluques, tant par raport à la guerre, qu'à la police & au commerce, fut reçu par le Gouverneur, le Febvre, qui lui donna toutes les instructions nécessaires.

En arrivant, il aprit que le Roi de Tidor étoit mort, & que son fils, nommé Kitchiel ou Cachil Garylamma, avoit été proclamé Roi, en sa place. Cachil Hamsia, qui parmi les Espagnols avoit reçu le nom de Dom Pedro d'Acunca, frére du Goegoe ou Gougou de Ternate, & du Capitaine Laud ou Laoud, ce qui signifie Amiral, étoit arrivé à Ternate depuis trois mois. Il revenoit de Manille où il avoit été retenu près de

vingt-trois ans prisonnier.

Les Ternatois avoient fait leur paix particuliére avec les Tidoriens & avec les Espagnols ; mais il y avoit bien de l'aparence que la guerre recommenceroit, à-cause d'un incident qui les avoit broüillez de nouveau. Il y avoit un mois qu'une pirogue du Roi de Macassar, montée de trente hommes, avoit été rencontrée à Ganinenorre par Cachil Aly. Quoi-qu'elle fût envoiée pour porter des depêches de son Roi à celui de Tidor, le Cachil l'aiant arrêtée, il y eut un homme de tué, & le reste des gens de l'équipage fut fait prisonnier.

Ils étoient donc dans les prisons de Maleïe, & les Tidoriens en avoient un vif ressentiment. Cependant les Ternatois ne laissérent pas, suivant la coutume du païs, d'envoier à Tidor deux corcorres, avec la pompe ordinaire, & avec des présens, pour honorer les funérailles du feu Roi. Les Tidoriens arrêtérent ces deux corcorres : ils mirent tous les Ternatois en prison, & firent déclarer au Roi de Ternate qu'ils n'en relâcheroient pas un, que tous les prisonniers de Macassar n'eussent été remis en liberté, & qu'on n'eût restitué tout ce qui leur avoit été pris.

Comme la paix entre ces deux peuples s'étoit concluë au préjudice des interêts des Hollandois, & qu'ils n'y étoient point entrez, le Gouverneur le Febvre avoit promis aux Ternatois de se joindre à eux. Sur cette promesse, le Roi de Ternate avoit déja fait dire aux insulaires de Machian, qu'ils

tuassent

tuassent tous les Tidoriens qui iroient dans leur isle, ou qui y demeureroient après avoir été avertis de se retirer.

Le fort de Maleïe à Ternate étoit alors en bon état. Les quatre bastions étoient revêtus de massonnerie à chaux & à sable, & bien entretenus. Il y avoit sur le bastion d'Orange six piéces de canon de fonte, & huit piéces de fer; sur le bastion Roial, quatre de fonte & trois de fer; sur le bastion de Gilolo, six piéces de fer, & six piéces sur celui de la Mer.

Cinquante familles, savoir vingt-six Hollandoises, cinq Japonoises, quatre Pampangres, & dix de bourgeois libres, habitoient autour de l'esplanade, avec quelques Espagnols & des Noirs qui avoient déserté. Tous les Mardicres, qui étoient Chrétiens & Sujets du fort, demeuroient au Sud de la forteresse, & la place que leurs maisons occupoient étoit bien environnée de palissades.

La petite ville des Ternatois, où le Roi faisoit sa résidence, étoit au Nord de la forteresse, entre Maleïe & Talucco, le long de la mer, dans laquelle, à l'oposite de la ville, il y a un banc de roche long & étroit. Cette ville est assez forte par la maniére dont elle est bâtie, & par sa situation, quoi-que le terrein en soit un peu élevé du côté de l'isle, mais non-pas tant que le fort en puisse être incommodé.

Au Sud de la ville, qui est le côté qui regarde Gammalamma, il y a un marais autravers duquel il seroit fort difficile de faire transporter du canon. Il n'y auroit pas moins

de difficulté à le faire passer autour de la montagne qui joint le marais. Les Ternatois habitent la partie méridionale de la ville, & il n'y a pas plus de facilité à faire transporter du canon par là, pour attaquer le fort, à-moins qu'on n'eût pris celui de Talucco. Celui-ci étoit commandé par une hauteur, d'où l'on pouvoit voir ce qui se faisoit au-dedans. Cependant quand il ne s'agissoit que des ennemis du dehors, sans que les Ternatois fussent dans leur parti, il n'y avoit non-plus rien à craindre pour cette derniére place.

Outre les armes de la garnison du fort, il y en avoit dans le magasin pour armer deux compagnies, chacune de cent hommes. On ne recüeilloit alors plus guéres de clou à Ternate, les habitans disant qu'ils gagnoient plus à cultiver leurs jardins, & à la pêche. La vérité étoit qu'ils gagnoient peu à quelque métier qu'ils se missent, parce quils l'éxerçoient fort-mal, à-cause de leur paresse & de leur fainéantise. Aussi la Compagnie avoit-elle déja pris une résolution qui a été à la fin éxécutée, savoir de détruire les arbres de Ternate, & de faire tout le plant à Amboine, & en quelques autres isles, dont les habitans seroient plus traitables & plus diligens. La garnison du fort étoit de deux-cents-quarante Blancs, sans les Mardicres qui étoient à-peu-près au nombre de cent.

Si les Ternatois avoient fait la paix avec les Tidoriens & avec les Espagnols, ils n'avoient pourtant pas encore hautement déclaré la guerre aux Hollandois. Ils n'éludoient l'éxécution des Traités, ils ne faisoient des violences,

lences, qu'en gens qui vouloient qu'on le souffrît, ou qu'on rompît avec eux, & qu'on les ataquât. Il n'en avoit pas été de-même dans l'isle de Bachian.

Les Laboves, ob Labovas, leurs Singages, Sugages, Sengogies, ou Seigneurs, & tous les principaux d'entre eux, avoient résolu de se rendre maîtres du fort de Barneveldt, & de le livrer aux Espagnols, après en avoir massacré la garnison. Ils avoient fait ainsi leur partie, par le moien de leurs Députés qu'ils avoient envoiez à Gammalamma, où ils avoient été fort caressez du Gouverneur, qui leur avoit promis du secours, & il leur en envoia éfectivement.

Ce complot aiant été découvert, le Gouverneur le Febvre, pour en prévenir l'éfet, se rendit promtement à Bachian, où il fit saisir trois des principaux conspirateurs, qui furent transférez à Maleïe, & dans la suite on leur fit leur procès. Il y en avoit encore quatre qu'on eût bien voulu faire punir; mais ils échapérent. On mit leurs têtes à prix, & l'on promit soixante réaux pour chacune. Ils se retirérent dans les montagnes. Comme ils avoient beaucoup de crédit, le peuple les suivit, & il parut ne vouloir plus retourner aux lieux où il avoit habité.

Cependant ces gens-là se lassérent de la vie misérable qu'ils menoient, & ils attendoient avec impatience la venuë du Gouverneur le Febvre à Bachian, ou de quelqu'un autorisé de lui, pour tâcher de faire quelque accommodement, & pour se soumettre, ainsi-

 qu'ils

qu'ils l'avoient fait témoigner au Commis & à quelques autres. Mais ils désiroient qu'on accordât pardon aux quatre proscrits.

Le Commissaire Zeyst étant arrivé à Bachian, il fut résolu qu'on le leur feroit savoir. On auroit-bien voulu les mander sans la participation du Roi de Bachian, parce-qu'on avoit avis qu'il les assistoit secrétement, & qu'il tâcheroit de faire durer leur désertion. Mais comme on ne savoit où les prendre, on fut contraint d'avoir recours à lui.

Il donna deux hommes pour conduire celui qui alloit leur parler, & sur l'ofre que cet Envoié fit aux Laboves de recevoir des Députés, s'ils vouloient en envoier, & de les entendre, ils en choisirent trois, entre lesquels étoit un nommé Jouan Gabesidi, l'un des proscrits.

Ces Députés s'étant d'abord rendus auprès du Roi de Bachian, ils allérent le lendemain ensemble au comptoir, suivis de toute la Noblesse de la Cour. Après-que chacun eut fait valoir ses droits, & que les Labovés eurent déclaré qu'ils demandoient pardon, le Commissaire Hollandois leur dit qu'on le leur accorderoit, à-condition qu'ils retourneroient dans leurs demeures, qu'ils prêteroient le serment de fidélité, & qu'ils promettroient d'obéir au Gouverneur des Moluques, & à ceux qu'il lui plairoit d'établir sur eux.

Sur cette proposition ils firent de grandes exclamations. Gabesidi dît qu'ils relevoient du Roi de Bachian, que c'étoit leur légitime Souve-

Souverain, qu'ils n'en vouloient point reconnoître d'autre.

Sur ce qu'on leur proposoit aussi qu'ils continuëroient à faire profession de la Réligion Chrétienne, ainsi-qu'ils avoient commencé, ils ofrirent d'aller à l'Eglise, comme ils faisoient auparavant, & de n'aller pas demeurer du côté des Maures, mais du côté du fort.

Lors-qu'on eut déclaré qu'il n'y avoit point d'acommodement à faire, s'ils refusoient de reconnoître leurs Souverains, ils persistérent à dire qu'ils avoient toujours été sous la domination du Roi de Bachian, comme ceux de Machian étoient sous celle du Roi de Ternate. Alors le Roi, le Capitaine Laud, & tous les autres, commencérent à s'emporter: ils dirent que sans droit ni raison on vouloit distraire les Sujets du Roi.

On leur soutint que lors-que le Vice-amiral Hoen les avoit vaincus & soumis, ils n'étoient pas Sujets du Roi de Bachian; que d'ailleurs la Souveraineté sur eux apartenoit aux Hollandois par droit de conquête; & qu'on ne permettroit jamais qu'ils reconnussent aucun autre Souverain.

Cette révolte, & l'apui que le Roi de Bachian donnoit aux Laboves, firent qu'on forma le dessein de faire dans cette isle une peuplade, qui fût de gens des païs éloignez, Chrétiens ou Idolâtres, & non-pas Maures, dequoi chacun peut aisément comprendre les raisons.

On regardoit les Laboves comme des gens qui

qui ne rendroient jamais que du déplaisir ; qu'il ne seroit pas possible de gagner ; & & qu'il faudroit ou chasser, ou tuer dans les combats qu'on auroit bientôt à soutenir contre eux, si l'on vouloit demeurer en sureté dans cette isle, puis-qu'ils n'avoient pas voulu accepter le pardon qui leur étoit ofert. Au-reste ils n'étoient alors guéres plus de quarante hommes capables de porter les armes, & de six-vingts personnes en tout.

Le fort de Barneveldt, qui avoit été bâti par le Vice-amiral Hoen, étoit en bon état. Ordinairement on n'y entetenoit qu'une garnison de trente hommes ; mais depuis cette révolte on l'avoit renforcée. Il y avoit des esclaves dont sept étoient mariez ; deux Bourgeois, vingt-cinq Chinois, & trois Mardicres libres. Tous ces gens-là demeuroient hors du fort.

L'isle de Machian étoit bien peuplée. Il y avoit près de deux mille-deux-cents hommes capables de porter les armes, en y comprenant les habitans de l'isle Caïo, qui y avoient été transportez l'An 1609. pour les mettre en sureté contre les Tidoriens & contre les Espagnols, Quelques habitans de Motir y étoient aussi allez demeurer, par la même raison, depuis qu'on avoit rasé leur fort. Elle relevoit du Roi de Ternate, & les habitans régloient leurs sentimens, par raport aux Hollandois, sur ceux des Ternatois, avec qui ils avoient de grandes liaisons, par la conformité de leur Réligion, & par les fréquens mariages que ces deux peuples faisoient ensemble. Le Roi de Ternate

te & son Conseil entretenoient cette union, & procuroient souvent ces mariages, afin de tenir les habitans de Machian toujours atachez à ses interêts.

Ainsi quand les Ternatois étoient en bonne intelligence avec la Compagnie, les habitans de Machian suivoient leur éxemple; & lors-que ceux-là lui tournoient le dos, ceux-ci faisoient mille avanies, mille insultes, à ses Oficiers. En particulier quand les Tidoriens faisoient quelque peine, ou quelque outrage aux Hollandois, ceux de Machian ne leur ofroient point de sécours, ne leur en donnoient point avis. Au-contraire ils favorisoient leurs ennemis en toutes choses, afin d'en être aussi favorisez, s'ils venoient à tomber entre les mains des Espagnols.

Par-là il étoit aisé de connoître qu'il n'y avoit point de fonds à faire sur de pareils Alliez; & il y avoit plus à craindre qu'ils ne se joignissent aux ennemis de la Compagnie, qu'à espérer qu'ils entreroient dans ses interêts, qu'ils éxécuteroient les Traitez qu'ils avoient faits avec elle, à-moins que quelque utilité particuliére, quelque animosité ou desir de vangeance, ne les y engageât.

Les choses aiant été sur ce pié-là depuis la guerre que la Compagnie avoit euë contre les Anglois; les Ternatois commencérent à devenir plus traitables l'Année 1627. qu'ils aprirent que le Gouverneur Général pour les Hollandois dans les Indes Orientales, étoit attendu aux Moluques. Alors ils

recherchérent le Gouverneur de ces isles; si-bien que le Gougou, le Capitaine Laud & les Soisives, qui d'ailleurs étoient irritez de l'afront qu'ils avoient reçu, & de ce que leurs gens étoient retenus prisonniers à Tidor, ainsi qu'il a été dit ci-devant, convinrent avec le Febvre de déclarer la guerre aux Tidoriens & aux Espagnols. Ce fut après cette résolution que le Roi de Ternate fit publier à Machian des défences de plus soufrir aucun des Sujets du Roi de Tidor dans cette isle.

Celui des forts que les Hollandois y avoient alors, qui se nommoit Noffecquia, étoit accompagné d'une petite ville du même nom, qui avoit son Sengogie, & cinq bourgs sous sa juridiction. Entre ce fort & celui qu'on nommoit Taffaso, il y avoit cinq autres bourgs, qui étoient sous un autre Sengogie. Entre Taffaso & Tabillola il y avoit sept bourgs sous deux ou trois Sengogies. Tous ces bourgs pouvoient fournir seize cents hommes, ou un peu plus, capables de porter les armes. Mais parce-que la plupart habitoient dans les montagnes, & que les autres alloient servir sur les bâtimens étrangers, ils ne pouvoient armer que deux corcorres.

Comme les Hollandois se préparoient & que les Ternatois sembloient se préparer à commencer les hostilités, le Roi de Ternate mourut au mois de Juin, de la même année 1627. Celui qui prit sa place fut proclamé Roi à l'insçu du Gouverneur de Malcie, qui en demeura fort malcontent, d'autant-

tant-plus que c'étoit le Cachil Hamsia, ou Dom Pedro d'Acunca, qui avoit été vingt-trois ans prisonnier à Manille, ainsi-qu'on l'a vu ci-dessus, & qui étoit frére du Gougou & du Capitaine Laud. Il n'y avoit pas plus de quatre mois que les Espagnols l'avoient remené à Gammalamma; & ils l'avoient renvoié à Maleïe, afin d'y prendre soin de leurs interêts.

En éfet depuis son retour, on avoit tenu plusieurs conseils, & fait des assemblées secrètes en leur faveur. Entre-antres il s'en étoit fait une à Tacomma, où le Cachil Ali avoit assisté: mais les Hollandois n'avoient pu découvrir quelles étoient les résolutions qu'on y avoit prises, quoi-qu'ils eussent donné de leurs Mardicres pour Gardes à ce dernier Cachil, sous prétexte de lui faire honneur, afin qu'ils pussent entendre une partie des choses qui se disoient. Cependant on fit ensorte qu'ils n'entendirent point les délibérations. Aussi croioit-on bien qu'il ne s'y en étoit point fait, & que Hamsia, qui étoit allé la nuit précédente au fort de Gammalamma, en avoit aporté les résolutions toutes concertées.

Ce qu'on en avoit pu pressentir étoit que les Ternatois espéroient que leur vieux Roi, qu'on retenoit toujours prisonnier à Manille, seroit délivré. Mais il n'y avoit aucune aparence d'obtenir sa liberté, à-moins que les Ternatois ne se fussent engagez, d'une maniére à ne s'en pouvoir dédire, à déclarer la guerre à la Compagnie, & à faire tous leurs éforts pour chasser les Hollandois des

Moluques. Ils avouoient assez qu'on leur faisoit ces propositions & qu'ils paroissoient les écouter; mais ils assuroient que ce n'étoit que dans la vuë de délivrer leur Roi, & que s'ils y povoient parvenir, ils feroient bien connoître aux Espagnols qu'ils avoient un vif ressentiment des injustices & des violences qu'ils avoient commises en sa personne, & en celles de ses prédécesseurs. Néanmoins leurs actions ne s'accordoient nullement avec cette déclaration: car ils ne pouvoient être assez avengles pour ne pas voir que le couronnement qu'ils firent de Hamsia, étoit un obstacle invincible à la liberté du vieux Roi; que le nouveau Roi ne travailleroit pas à le faire relâcher pour lui rendre son sceptre, ou du-moins pour le partager avec lui; & que les Espagnols qui l'avoient fait couronner, ne voudroient pas faire descendre leur créature du trône, pour y faire remonter un ennemi réconcilié.

Encore pendant-que ce nouvel obstacle ne s'étoit pas présenté, pendant-que le Roi qui venoit de mourir, vivoit, & que les Espagnols auroient pu espérer qu'ils seroient plus maîtres du vieux Roi qu'ils auroient mis hors de prison, que de lui, on auroit pu croire qu'ils auroient consenti à rendre la liberté à leur prisonnier, sous de certaines conditions. Mais ils n'avoient pas donné les mains au couronnement de Hamsia, pour perdre le fruit de ce service. Il leur avoit déja de grandes obligations. Il l'avoient assez bien traité pendant sa prison: il s'étoit fait batiser, & ils se promettoient de

de plus grands avantages de son avénement à la Couronne, que de tout autre qui eût pu y parvenir.

Cependant, soit pour endormir les Hollandois, ou pour les ménager toujours, il leur déclara quantité de choses qu'ils avoient beaucoup d'interêt de savoir. On aprit de lui que peu de tems avant son départ de Manille, les Espagnols avoient envoié à Piscadores deux galéres pleines de monde, qui en étoient déja de retour lors-qu'il partit, aiant eu cinquante hommes de tuez, ou de blessez; mais il n'avoit point seu si c'étoit contre les Hollandois qu'elles s'étoient battuës, ou contre les insulaires.

Le Gouverneur général des Philippines, selon ce qu'il en dit encore, avoit fait équiper cinq navires, deux pataches, deux galéres, & plusieurs autres petits bâtimens, pour retourner à Piscadores, au commencement de la mousson du Sud; & là il devoit se joindre aux forces de Macau, afin d'aller ataquer le fort de Taïovan. Cette armade avoit été destinée pour les Moluques: mais lors-que les deux galéres qui revinrent de Piscadores, eurent fait leur raport, le Gouverneur changea de sentiment, & voulut faire l'expédition de cette isle, qu'il jugeoit être plus nécessaire encore que celle des Moluques. Au retour, il devoit se rafraîchir, puis aller aux Moluques, où le vieux Roi de Ternate son prisonnier, devoit l'acompagner, afin de faire entrer ceux de sa faction dans les interêts des Espagnols.

On crut pourtant que toutes ces révélations

que le nouveau Roi faisoit, étoient un éfet de ses craintes, & de l'ingratitude ordinaire à sa nation. On se persuada qu'après avoir été proclamé Roi par le secours de la faction des Espagnols, il voioit bien que s'il se soumettoit à eux, pour leur en témoigner sa reconnoissance, il ne seroit Roi que de nom, & qu'en éfet il seroit esclave. Il y avoit donc bien de l'aparence qu'il pensoit à ménager tout de bon les Hollandois, pour se maintenir par leur moien, si le Gouverneur des Philippines amenoit le vieux Roi, pour le lui oposer.

En éfet ses soupçons augmentérent bientôt après, & il n'y avoit pas lieu de s'en étonner; car il étoit impossible que les Espagnols n'eussent eu connoissance de ses intentions & de ses démarches, & ils régloient les leurs sur les siennes. Il en vint même à prier le Gouverneur des Moluques d'écrire à Batavia au Général, pour l'engager à prendre son parti.

Il déclara en cette ocasion, que le dessein des ennemis étoit de tâcher de chasser les Hollandois des Moluques, & que s'ils ne pouvoient y réussir, ils avoient résolu d'établir un second Roi, dans une place à part, & séparée des autres, vers lequel les Ternatois mécontens pourroient se retirer, afin qu'ils pussent se soustraire à leur Roi, & aux Hollandois dans la dépendance de qui ils disoient qu'il s'étoit mis.

Les Espagnols avoient trois forts à Ternate, deux nommez Gammalamma & Tongiel, & encore celui de Callemate qu'ils avoient relevé,

levé, depuis le tems que la flote de Nassau y étoit, qui l'avoit ruiné. Ils en avoient deux à Tydor, nommez Taboula & Romi. Pour la garde de ces forts ils entretenoient deux galéres, dont chacune étoit armée de sept piéces de canon, & de vingt-trois Blancs: mais ils n'avoient des esclaves que pour en naviger une seule. Les grands projets qu'ils formoient, les avoient obligez à augmenter leurs garnisons.

Pour la fureté des forts des Hollandois, on leur avoit laissé le vaisseau *l'Aigle*, qui portoit trente-deux piéces de canon, six pierriers, & soixante & dix hommes, avec seize barrils de poudre. Mais il y avoit un ordre pour en tirer trente hommes, qui devoient être distribuez à Maléïe & à Machian. D'ailleurs le navire étoit en mauvais état, & faisoit eau.

Toutes les places, ou comptoirs, des Moluques étoient pourvuës de Catéchistes Maîtres d'E'cole, qui faisoient tous les jours les Priéres. Il y avoit un Proposant à Maléïe qui expliquoit l'Evangile tous les Dimanches, de-sorte que le service de Dieu s'y faisoit avec édification. Il y avoit aussi un Maître d'E'cole qui y lisoit les Priéres en Malais une fois la semaine.

La Compagnie fit une très-grande perte l'année 1629. par la mort du Général Coen, qui arriva subitement, au mois de Septembre. Il avoit conduit la funeste & dangereuse guerre contre les Anglois, & l'on peut dire que sa prudence, son courage & sa diligence, contribuérent infiniment au succès dont

dont elle fut acompagnée. On peut l'apeller le fondateur de la ville de Batavia, quoiqu'il ne l'ait pas été à l'égard du nom qu'elle porte, qui lui fut donné en son absence, & qu'il n'aprouva pas. Cependant ce nom lui est demeuré.

Jaques Specx Conseiller des Indes, qui étoit nouvellement arrivé de Hollande avec sa famille, fut établi Gouverneur général par provision. La ville de Batavia étoit alors assiégée par quatre-vingts-mille Javanois, qui furent obligez de lever le siége le mois d'Octobre suivant. De toute cette grande armée il ne s'en retourna que trente mille hommes: tout le reste aiant péri à ce siége.

Les afaires des Moluques demeurérent pendant plusieurs années dans le même état où l'on a vu qu'elles étoient les années précédentes, les Espagnols n'étant pas assez forts pour en chasser les Hollandois, & ceux-ci étant trop foibles pour en chasser les Espagnols, après avoir manqué le coup que la flote de Nassau auroit pu éxécuter, si elle eût été emploiée à une entreprise si nécessaire. Les Indiens, qui par leur adresse & leur perfidie ordinaire, faisoient semblant de pancher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, auroient été fixez, & contrains de se soumettre. Il continuérent donc toujours à se faire craindre des deux partis, & chacun continua de son côté à ménager ses avantages le mieux qu'il put.

Au mois de Fèvrier 1635. le Commandant Hagenaar. qui venoit de Batavia, s'étant rendu à Ternate avec deux vaisseaux, le Fiscal Ottens lui dit que les afaires de la Com-

Compagnie étoient en mauvais état, par le retardement du secours qu'on avoit promis d'envoier aux Moluques. Pour les Espagnols, ils avoient reçu un renfort considérable de deux navires, une galére & quatre jonques, qui avoient pris terre dès le mois de Décembre précédent. Les Espagnols venoient de prendre depuis quelques jours, la chaloupe du vaisseau *Ter Tbolen*, qui étoit commandée par un Lieutenant nommé Kranevelt, & armée de dix-sept soldats & matelots, qui furent échangez au mois d'Avril suivant. On rendit neuf Tidoriens pour le Lieutenant, deux pour un Adjoint, & trois pour deux matelots ou soldats Hollandois: mais on ne put retirer le Pilote, qui avoit été emmené aux Philippines.

Les deux vaisseaux de Hagenaar remirent incontinent à la voile pour aller dans la mer du Sud, par le travers du cap du St. Esprit, où ils en devoient trouver deux autres, qui y avoient aussi rendévous, afin de croiser ensemble sur la flote d'argent d'Acapulco, qui devoit passer par là. Cependant ils laissérent les afaires des Moluques au même état où elles étoient depuis plusieurs années, & elles y demeurérent encore longtems, sans que de part ni d'autre il se fît aucune expédition assez considérable pour leur faire changer de face.

L'An 1636. Antoine van Diemen fut établi Gouverneur général des Indes. Il avoit de l'expérience, & étoit bien capable de cet emploi. Il s'apliqua fort à rétablir les afaires des Moluques, & après avoir fait tous les

les préparatifs qu'il put, il y alla lui-même l'An 1638. avec ce qu'il avoit rassemblé de forces. A la vérité elles ne suffisoient pas pour chasser les Espagnols; mais il y en avoit assez pour donner de la terreur aux Indiens, & pour leur faire craindre le châtiment qu'ils avoient mérité.

Cependant ce ne fut pas là le parti que le Général prit. Il aima mieux ramener ces peuples par la douceur, & tâcher de les domter par la clémence. Cette conduite les obligea de le rechercher, & de se soumettre. Ils renouvellérent les anciens Traités, & l'Acte qui se fit, étant capable de donner beaucoup de jour à l'Histoire, puis-qu'il fait comprendre ce qui s'étoit passé auparavant, on a cru devoir l'insérer ici.

Renouvellement & Confirmation de tous les Traités d'Alliance faits entre le Roi de Ternate aux Isles Moluques, & ses Sujets dans le païs d'Amboine d'une part; & la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales d'autre part; avec une nouvelle assurance de l'exécution des-dits Traités &c. suivant les résolutions respectivement prises dans 4. assemblées generales tenuës à Hito les 12. 14. 15. & 18. de Juin 1638. sous l'autorité d'Antoine van Diemen Gouverneur Général dans les Indes pour la Compagnie, assisté d'Antoine Caen & de Jean Ottens Conseillers extraordinaires aux Indes.

Le Gouverneur Général & les Conseillers des Indes de la part de L. H P. les Seigneurs Etats Généraux, & de S. A. Fréderic Henri,

ri, par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau &c. ensemble des Sieurs Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, aiant apris & vu de tems en tems, avec beaucoup de déplaisir, quel cours les afaires prenoient, & les troubles qui s'étoient élevez dans ce païs d'Amboine, surtout par le moien des Sujets du Roi de Ternate, à cause de leurs infidélités, vendant & livrant leur clou à des Négocians étrangers qui viennent ici tous les ans, bien-armez & en grand nombre, des isles de Macassar, de Java, & d'autres lieux, qui sont protégez & défendus par les-dits Sujets du Roi de Ternate, contre la foi & la teneur des Traités solemnellement jurez, & de plusieurs engagemens consécutivement pris & réitérez avec la Compagnie Hollandoise; jusques-là que les-dits Sujets, aiant recherché le secours des-dits étrangers, ont entrepris depuis quelques années de faire la guerre aux Hollandois, pour se maintenir dans la possession où ils s'étoient mis de disposer des marchandises au préjudice des Traités, parce-qu'ils y trouvoient quelque gain; & qu'il s'est répandu beaucoup de sang de part & d'autre; que ces étrangers ont ensuite porté par inductions & par menaces les Sujets de la Compagnie à se révolter, & à se retirer de dessous son obéissance, à prendre les armes contre elle, à se ranger sous Quinelaha Leliatto, Gouverneur pour le Roi de Ternate en ces quartiers, & qu'ils étoient prêts à éxécuter ce dessein; le-dit Gouverneur général s'est transporté en personne,

avec

avec une grosse flote bien armée, pendant la mousson précédente, savoir de 1637. & est venu de Batavia dans cette isle, où il a d'abord pris d'assaut les forts dudit Quinelaha, & la place de Lucielle, où les étrangers avoient coutume de débarquer ; & il a enfin réduit tous les Sujets à rendre l'obéissance qu'ils doivent, tant par la force des armes, que par de vives remontrances.

Cependant comme il étoit sur le point de pousser une des principales afaires, savoir celle qui regardoit la côte de Céram, il s'est arrêté, & n'a rien voulu entreprendre, par considération pour Cachil Ciborii Envoié du Roi de Ternate, & pour le Capitaine Laud, qui étoient venus le trouver, avec commission pour assoupir les différens, & terminer la guerre.

Néanmoins aiant reconnu en cette ocasion, ainsi qu'on avoit déja fait auparavant, que les Sujets du Roi qui sont dans ces quartiers, ont peu d'égars pour ses Envoiez, il a été jugé nécessaire, afin de pouvoir parvenir à un acommodement, que le Roi de Ternate prît la peine d'y venir lui-même en personne, & on l'en a très-humblement prié par des lettres. A quoi il a répondu qu'il seroit prêt de s'y rendre, lors-qu'on lui auroit restitué les places qui, lors de la prise du fort d'Amboine, qui fut faite l'An 1605. par l'Amiral Verhagen, n'étoient pas sous la juridiction des Portugais, & qui n'ont passé que depuis ce tems-là sous celle des Hollandois.

Sur ce refus, le Gouverneur général est venu

venu ici pour la seconde fois, avec ses forces, & si à-propos, que S. M. y est venuë environ trois mois après, & a fait promtement assembler tous ses Sujets qui résident dans ces quartiers, lesquels aiant tous comparu, ensemble les Chrétiens Hollandois & leurs Sujets Maures, excepté le Capitaine de Hito, qui se prétend neutre, & qui s'est absenté, le-dit Roi de Ternate & le-dit Gouverneur, aiant pris avis de leurs Conseils, & murement délibéré sur les moiens d'apaiser les différens survenus, d'exclure les Marchands étrangers, de faire exécuter les Traités, d'assurer la livraison du clou aux Hollandois, sous les conditions qui y sont contenuës; & aussi sur les demandes & prétentions du Roi de Ternate; on a conclu, arrêté & établi ce qui suit, pour être à l'avenir observé & acompli inviolablement.

1. Sont renouvellez, continuez & confirmez par ces présentes, tous Traités, Accords & engagemens faits de tems en tems entre le-dit Roi conjointement avec ses Sujets, & la Compagnie Hollandoise, touchant les Moluques & ces quartiers; tels que les-dits Traités sont encore en essence, & qu'ils se trouvent entre les mains du Gouverneur d'Amboine, à-moins qu'ils ne soient oposez à ce qui est contenu dans ces présentes.

2. Promet S. M. pour l'entiére tranquillité du païs d'Amboine, & pour assurance que les-dits Traitez seront éxécutez à l'avenir, sans y être plus fait aucune infraction;

Qu'elle emmenera d'ici avec elle tous les Ternatois, grands & petits, femmes, enfans,

fans, esclaves, & tout leur bagage, sans y en laisser aucun, ou y en envoier à l'avenir, que du consentement du Gouverneur.

Qu'on ne recevra aux côtes, ni aux rivages, où seront les Sujets du-dit Roi, qui demeureront dans ce païs, aucuns Négocians étrangers, soit Indiens, ou Européens, sans aucune exception, qu'ils ne soient pourvus de bons passeports du Gouverneur général de Batavia; & ceux qui viendront ne pourront ancrer ailleurs que dans ces quatre endroits; savoir, sous le fort de la Victoire à Amboine, sous la redoute à Hito, & à Lohou & à Cambelle; ou qu'autrement l'accès dans l'isle ne leur sera pas permis: mais ceux qui auront mouillé en ces lieux-là pourront trafiquer, pourvu-qu'ils ne chargent point de clou; & avant leur départ ils seront éxactement visitez par les Hollandois, & par les Chefs du lieu où ils seront à l'ancre: & feront les Visiteurs déclaration qu'ils n'auront trouvé aucun clou de girofle, ni queuës ni balle de clou, sur peine de la vie, & de confiscation de biens au profit du Roi & de la Compagnie.

Que ceux qui viendront en ces quartiers sans passeport du-dit Sieur Gouverneur, ou qui aïant ancré en des lieux défendus, viendront à terre, seront condamnez à des amendes.

Que pour interdire l'accès de ces quartiers à tous Négocians étrangers, & à tous ceux qui pourroient y venir à la dérobée, par la faveur & avec l'aide des Sujets du Roi, afin de charger du clou, les Hollan-

dois

dois pourront faire tels retranchemens dans tous les chemins, & aux places d'accès, qui sont dans les quartiers du Roi ; y bâtir tels forts & mettre dedans telles garnisons que bon leur semblera, & les Sujets du Roi seront tenus d'y travailler.

Que les-dits Sujets habitans de cette isle, qui attenteront quelque chose au préjudice du présent Traité, ou des ordres du Roi, seront punis en vertu des Sentences renduës par le Gouverneur Hollandois d'Amboine, comme aiant la principale autorité, & par le Gouverneur que le Roi a dessein d'y établir aussi, sur la connoissance qu'ils auront prise des faits.

Que les Sujets du Roi tant Olisivas qu'Olilimas, & les Hollandois avec leurs Sujets vivront ensemble en parfaite union & amitié, & seront obligez de s'assister les uns les autres, en cas de besoin, de toutes les forces qu'ils auront ; & qu'ils se défendront mutuellement.

Que les Sujets du Roi seront tenus de ramer une fois l'année, avec les Hollandois & leurs Sujets, pour faire la ronde, lors-qu'il y aura des gens mal-intentionnez à châtier, ou pour tels autres services que le Gouverneur Hollandois & le Commissaire du Roi leur prescriront pour le repos & la sureté du païs : comme aussi, qu'ils s'assembleront une fois l'année, lors-que le Gouverneur les mandera, savoir une année au fort, & l'année suivante à Lohou, ou-bien au lieu où le Commissaire du Roi fera sa résidence ; afin qu'on puisse là les entendre en présence

les

les uns des autres, qu'on puisse acommoder leurs différens, & rendre justice avec connoissance de cause.

3. Le Gouverneur général acorde au Roi de Ternate sa demande, à-condition que les sus-dits Traités seront éxécutez en faveur de la Compagnie, & que le clou ne sera livré qu'à ses seuls Commis; savoir la bare au prix de 60. réaux de 8. en espéce, ou de 70. réaux courans, la-dite bare étant de 550. livres poids de Hollande, & le clou net & sec; & en cas que cette clause ne soit pas observée & éxécutée ponctuellement, il déclare que le présent Traité demeurera nul & de nul éfet. C'est-à-dire, qu'il demeure d'acord & consent que non-seulement tous les lieux & gens, qui l'an 1605. lors-que le fort d'Amboine fut pris sur les Portugais, n'avoient point été sous leur sujettion, & qui sont venus depuis sous celle des Hollandois; mais aussi les païs qui depuis ce tems là ont pris des engagemens avec la Compagnie, savoir Bouro, Manipe, Kielang, Bonoa, Assahouli, Lissibatte, Lesidi &c. demeurent audit Roi; & encore il fera vuider & évacuer en sa faveur, sous les conditions ci-dessus exprimées, & laissera sous la juridiction du-dit Roi, l'isle de Céram, avec toutes les places & villages qui s'y trouvent, sans en rien excepter. Item dans l'isle d'Uliasser, les Maures d'Iha & de Man, avec les petites négreries qui en relèvent, savoir, Pieia, Nalot, Ourou, Attela & Matelotte; & dans l'isle d'Oma, ou Boangebessi, les quatre bourgs Maures nommez Satuwa, Cabau,

bau, Queilola, & Ulilieu, sous condition comme dit est, que tous les habitans des-dits lieux demeureront, ainsi que les autres, dans les engagemens ci-dessus énoncez; & encore que les Sujets des Hollandois pourront aller, comme auparavant, faire du sagu sur la côte de Céram, & y prendre tout ce dont ils auront besoin, sans que personne puisse s'y oposer.

Ne pourront le Roi ni le Gouverneur qu'il établira, charger de nouveaux tribus & impôts, les Sujets de la côte de Céram, ni les autres qui lui sont remis, ni augmenter les impôts qui sont déja établis par les Hollandois.

Pareillement confirme le Général en faveur du-dit Roi, la Sentence renduë par les quatre Chefs de Hito, savoir, Kaïovan Orancaie de Tona & de Tanahitou Messing, Baros Nesopate, Barmaille Patii Touban, & le fils de Keilise Toutohato qui étoit malade; en l'absence de Kackii Ali, du Capitaine de Hito, & de Tesoucabessi de Capha; quoi-qu'entiérement contraire à leur déclaration conjointement faite l'année précédente audit Général: laquelle Sentence porte qu'ils reconnoissent Sa Majesté de Ternate pour Roi & dominateur des 30. négreries de Hito; mais sans qu'il puisse avoir aucune autorité ou prétention sur les sept bourgs ou villages qui sont du côté méridional, savoir, Ourien, Asseltelou, Larique Waccassive, Alang, Lilleboi, & Hattou, qui étoient sous la juridiction des Portugais au tems de la prise du fort; tellement-que

les habitans demeurent & sont réputez Sujets des Hollandois, quoi-que depuis quatre ans ils aïent voulu se soustraire à leur juridiction, & passer sous celle de Hito, pourquoi ils doivent s'atendre à être châtiez en tems & lieu: Et demeurent les-dits 30. bourgs qui sont laissez sous la sujettion du Roi, sujets aux mêmes charges, & dans les mêmes engagemens ci-dessus exprimez.

On se promet de part & d'autre que les Sujets respectifs, soit Chrétiens ou Maures, tant en ces quartiers qu'aux Moluques, ne pourront être détournez de leur Réligion, quoi-qu'ils vinssent à le demander eux-mêmes, & de ne se soustraire de part ni d'autre aucun Sujet, soit par cette voie, soit par aucune autre: mais on laissera les gens respectivement à ceux à qui ils apartiennent, sous les conditions ci-dessus.

De-plus le Général acorde au Roi qu'en cas qu'aux Moluques, quelques Ternatois, ou autres auparavant ses Sujets libres, qui auroient passé du côté de l'ennemi, s'en fussent retournez après s'être faits Chrétiens ou Maures, ainsi-que porte le Traité, & qu'il a été pratiqué jusqu'à présent, ils ne seront sollicitez ni par les Hollandois ni par les Ternatois; mais il leur sera permis de se joindre à qui ils voudront, soit pour professer la Réligion Chrétienne parmi les Hollandois, ou celle des Maures sous le Roi de Ternate; sans qu'on use de part ni d'autre d'induction pour les détourner. Sous ce présent article sont aussi compris les Espagnols, Portugais, Tidoriens, Pampangres, Chinois,

nois, Japonois, & tous autres.

Mais les esclaves qui auroient passé d'un parti dans l'autre, savoir des Ternatois aûx Hollandois, & des Hollandois aux Ternatois, seront rendus à leurs maîtres; ou s'ils déclarent être Mardicres, la Compagnie paiera pour chacun au propriétaire la somme de 60. réaux de huit ; moitié en argent & moitié en toiles.

Pour lequel prix aussi, soit en argent, ou en clou, les Ternatois pourront racheter des Hollandois, les Tidoriens, ou leurs esclaves, que les Hollandois auront pris à la guerre.

Promet le Roi, sur les instances faites par le Général, de punir de mort, & de faire éxécuter promtement, ceux de l'isle Soulu, aussi ses Sujets, lesquels, il y a deux ans, ou un peu plus, massacrérent un Hollandois nommé Pierre Pauwelsz, & deux soldats, qui venoient de Kei au delà de Banda, dans une jonque, & avoient été jettez sur la côte de cette isle, où ces traîtres les invitérent à descendre par des têmoignages d'amitié. Il promet de-même de restituer incessamment tous les Bourgeois & esclaves de Banda, qui se sont retirez de tems en tems sur ses terres.

Recommande le-dit Seigneur Roi au Gouverneur Hollandois d'Amboine, de lever les droits qui lui apartiennent en ces quartiers-là, & l'autorise par ces présentes à cet éfet, pour lui faire tenir aux Moluques ce qu'il en recevra, par les ocasions qui se présenteront, ou par les vaisseaux de la Compagnie.

Et pour porter plus puissamment S. M. à l'éxécution du présent Traité & des précédens, il lui a été acordé & promis par le S. Général & par le Conseil, suivant l'avis des Dix-sept, & les promesses qui ont été ci-devant faites au-dit Seigneur Roi, que la Compagnie fera présent, à lui ou à ses successeurs de la somme de 4000. réaux de huit par an, outre ses droits ordinaires; laquelle somme lui sera paiée en argent comptant, ou en telles autres rares marchandises qu'il désirera, des comptoirs de Batavia ou d'Amboine, & promtement à la fin de chaque année, dès-que les Hollandois auront eu assurance, que tous les cloux des païs des Moluques & des quartiers d'Amboine qui sont sous sa dépendance, soit gros ou petits, auront été livrez à eux seuls. Sous laquelle condition expresse seront les-dites promesses effectuées; ou-bien en cas d'inéxécution de sa part, elles seront & sont dès à-présent retractées. C'est à quoi le Gouverneur d'Amboine ne manquera pas d'avoir l'œil, & le Gouverneur pour le Roi fera bien d'y veiller aussi avec éxactitude, & ils donneront avis respectivement à S. M. & au S. Général, de ce qui se sera passé.

Fait, terminé, conclu, écrit, signé & séellé, à bord du *Fréderic-Henri*, à la rade de Hito, le 20. de Juin 1638. Signé & séelé par Antoine van Diemen, Antoine Caen & Jean Ottens d'une part; & par Hamsia Nasseron Minelahi Cha, Roi de Ternate, en présence du Roi de Tidore & de Gilolo, du Capitaine Laud, de Kitchiel Sobori, & des

des Soliwas & Sengogies, d'autre part.

Ce Traité étonna beaucoup les Espagnols, contre qui les Indiens, plus par crainte des Hollandois, que par amour, commencérent à éxercer plusieurs nouveaux actes d'hostilités qu'ils ne pouvoient repousser. Ils étoient alors ataquez de toutes parts, & si les Hollandois ne faisoient pas un éfort pour les chasser des Moluques, c'est qu'ils étoient si ocupez à les énerver en plusieurs autres endroits des Indes, qu'ils ne pouvoient pas fournir à tout.

En éfet la victoire qu'ils remportérent l'An 1641. & après laquelle ils avoient longtems soupiré, leur donna lieu d'espérer qu'ils en remporteroient bientôt une pareille aux Moluques, ou que leurs ennemis seroient obligez de les abandonner eux-mêmes. Ils avoient assiégé de-nouveau la ville de Malaca l'An 1640. & elle se rendit par composition le douziême de Janvier 1641. Tous les soins que les Espagnols avoient emploiez, toutes les peines qu'ils avoient prises, à fortifier cette importante place, depuis l'An 1607. qu'elle avoit été assiégée par le Général Matelief, ne servirent qu'à leur faire plus regréter sa perte, & à rendre plus grande la gloire de ses vainqueurs.

Le siége dura quatre mois & douze jours. Les assiégeans y perdirent mille hommes, tant Blancs que Noirs, & ils eurent beaucoup de blessez. Les assiégez se défendirent courageusement: ils soufrirent avec beaucoup de constance toutes les incommodités du siége, parmi lesquelles la faim ne fut pas

une des moins preſſantes. Il y périt beaucoup de monde, & lors-que la place ſe rendit, il n'y avoit que quatre cents hommes en état de porter les armes. On y trouva ſoixante & dix piéces de canon, & l'on y fit un prodigieux butin.

Cette conquête fut d'un grand éclat dans les Indes. Le ſuccès en rejaillit dès l'heure même ſur les Moluques. Les Inſulaires en furent plus traitables, & les Eſpagnols en parurent conſternez. Les Hollandois ſe ſervirent de l'ocaſion, & y pouſſérent peu-à-peu leurs avantages, donnant ordre à leurs afaires, faiſant des changemens dans le plant des girofles, & diſpoſant toutes choſes, pour n'être plus en état de craindre les injuſtices qu'on leur voudroit faire.

Les Portugais étourdis de cette perte, & craignant qu'elle ne fût ſuivie de pluſieurs autres, par leſquelles leurs afaires tombaſſent dans une entiére décadence, recherchérent la paix. Comme ils avoient alors ſecoüé le joug du Roi d'Eſpagne, & qu'ils avoient imploré le ſecours des Hollandois dans l'Europe, il ne leur fut pas difficile d'obtenir ce qu'ils demandoient. Jean Maatſuiker, qu'on vit depuis Général des Indes, fut envoié à Goa pour la négocier, & elle ſe fit l'An 1644.

L'An 1646. la montagne de l'iſle de Machian ſe fendit avec des bruits & des fracas épouvantables, par un terrible tremblement de terre; accident qui eſt fort-ordinaire en ces païs-là. Il ſortit tant de feux par cette fente, qu'ils conſumérent pluſieurs négre-

ries,

ries, avec les habitans & tout ce qui y étoit. On voioit encore l'An 1685. cette prodigieuse fente, & aparemment elle subsiste toujours. On la nommoit l'Orniére de Machian, parce-qu'elle descendoit du haut au bas de la montagne comme un chemin qui y auroit été creusé, mais qui de loin ne paroissoit être qu'une orniére.

Après les grandes & longues guerres que les Espagnols & les Hollandois avoient euës les uns contre les autres, enfin ils conclurent aussi la paix en 1648. Par ce moien l'état des Moluques fut beaucoup plus tranquille qu'il n'avoit été. Mais cette tranquillité produisit deux éfets bien différens. Elle afermit l'autorité & les conquêtes des Hollandois en ces païs-là, & elle acheva d'y détruire les Espagnols.

Les garnisons de ces derniers furent négligées, & elles tombérent dans un pitoiable état. Les soldats y devinrent misérables, & furent dans une solitude telle qu'on l'auroit cherchée pour des gens éxilez à-cause de leurs crimes. Dans cette misére, ils atendoient avec impatience, durant tout le reste de l'année, la saison où l'on amassoit le clou de girofle, pour recüeillir le peu qu'on en voioit croître autour de leurs forts.

L'aversion des Indiens pour eux, les guerres qu'ils s'étoient faites de part & d'autre, avoient peu-à-peu ruiné le commerce que les Espagnols y faisoient autrefois; de-sorte que la plupart des familles de cette nation, qui avoient été dans ces isles, s'étoient déja retirées, & elles achevoient de se retirer

tous les jours aux Philippines & dans la Nouvelle Espagne. La plupart de leurs forts étoient péris, & les autres ne procuroient presque plus de profit à la Nation.

Un jour de l'An 1659. que quelques Officiers Hollandois allérent rendre visite au Capitaine Espagnol qui commandoit dans un de leurs forts de Ternate, qui se nommoit Calamatte, il leur avoüa qu'il n'y avoit plus moien que les gens de sa Nation subsistassent dans cette isle. Les Indiens, disoit-il, ont bien seu profiter des éxemples des ruses qu'ils ont vû pratiquer aux Européens. Ils savent se mettre adroitement en embuscade dans les bois & ailleurs, & par cette voie ils tüent tous nos plus braves soldats l'un après l'autre.

Il se plaignit aussi de ce que les Espagnols ne pouvoient plus avoir de clou de girofle, disant que les Ternatois étoient tellement animez contre sa Nation, qu'on n'osoit presque sortir des forts sans être attaqué, pendant-que les Hollandois étoient dans une parfaite intelligence avec eux, quoi-qu'ils se fussent presque rendus les maitres dans l'isle.

Le Roi qui regnoit à Ternate cette même année 1659. se nommoit Sultan Mandersaha, & le nom du Gouverneur Hollandois étoit Simon Kors. Ce Prince avoit l'air sérieux & grave. Ses Courtisans ne l'aprochoient qu'avec un grand respect & de profondes inclinations de leurs personnes, en joignant les mains, & les portant sur le front; puis les haussant & les baissant sans-cesse, pendant-qu'ils lui parloient.

Quand

Quand il marchoit dans les ruës, ou qu'il alloit plus loin, il étoit acompagné de plusieurs Prêtres Maures, qui avoient beaucoup de crédit auprés de lui, & qui étoient vêtus de blanc, comme dans les autres païs des Indes. Les Princes, les Seigneurs & Orancaies de Ternate marchoient après eux, & ils étoient suivis d'un nombre considérable de Hallebardiers, & d'autres soldats, bienfaits de leurs personnes, armez de fusils, de mousquets, de lances, dont ils savoient fort-bien se servir.

Le Roi se promenoit fort souvent dans les ruës, presque toujours avec cette suite, & quelquefois avec une moindre. Il étoit vêtu à la Hollandoise, d'une étofe de satin, ou de velours, ou d'un beau drap fin. Il étoit fort civil, & il parloit souvent aux Hollandois qu'il rencontroit. Il ne les voioit presque jamais qu'il ne leur demandât des nouvelles de leur païs, qu'il ne s'enquît de leurs maniéres, de leurs coutumes, de leur gouvernement, des curiosités qui se trouvoient dans leurs Provinces.

Les Seigneurs de sa Cour & les autres gens considérables, marchoient dans les ruës avec un air de fierté. Ils étoient legérement vêtus, la plupart n'aiant encore en ce tems là qu'un morceau de toile autour de la ceinture, & le reste de leur corps étoit nud. Ils n'avoient ni chapeaux, ni manteaux, ni bas, ni souliers. Quelques-uns portoient autour de leur tête, un morceau d'étofe de soie, ou tissuë de soie & d'écorce d'arbre, ou de toile de coton, dont les bouts leur pendoient depuis

les oreilles jusques sur les épaules.

Cette maniére de se vêtir qu'ils retenoient toujours, nonobstant leur commerce avec les Européens, ne s'acorde pas bien avec celle qu'on voit, dans les volumes qui précédent celui-ci, qu'ils avoient près de cent ans auparavant. S'il en faut croire l'Historien, ou les Rélations dont il s'est servi, ils étoient alors beaucoup mieux vêtus, leur nudité n'étoit pas si grande, & leurs étofes étoient plus magnifiques. Les Espagnols ne leur auroient-ils point prêté beaucoup plus de politesse & de bonnes qualités qu'ils n'en avoient, pour rehausser leur propre gloire, en faisant voir qu'ils avoient si facilement vaincu des gens qui savoient se défendre; & rangé au nombre de leurs Sujets une nation riche, & assez policée.

Quoi-qu'il en soit, tout le monde convient qu'ils avoient du courage, qu'ils étoient guerriers, & qu'il ne leur manquoit autrefois que de savoir l'art de se défendre. Mais comme ils l'avoient passablement apris, depuis le commerce qu'ils avoient eu avec les Portugais, & dans les guerres qu'ils avoient soutenuës contre eux, on ne peut pas douter qu'il n'ait été plus difficile aux Hollandois de les vaincre, qu'il ne l'avoit été aux Portugais & aux Espagnols; & leur gloire en a été d'autant plus grande. Mais elle a été encore beaucoup plus grande, d'avoir soumis & tenu sous le joug ces fiers Indiens, depuis qu'instruits par une longue expérience, par une fréquentation continuelle avec un grand nombre d'Européens de plusieurs nations,

nations, & que pourvus de toutes sortes d'armes, il ne leur a rien manqué pour leur défence.

C'est donc la valeur qui est la seule vertu qu'ils cultivent. A l'égard de tout le reste, ils ne connoissent de vertus que celles qui s'acordent avec la fainéantise, l'oisiveté, l'inaction. Par ce principe ils haïssent la pompe & les excès, ils sont ennemis des rapines & du larcin. Quand on leur parle de s'adonner au travail, aux métiers, aux arts, aux sciences, ils disent qu'il n'y a point d'aparence de charger d'un si pesant fardeau une vie qui est si courte; qu'il faut la passer avec plus de tranquillité & de douceur. Ils se moquent des peines qu'on se donne, des travaux qu'on soufre, des périls où l'on s'expose, pour contenter, disent-ils, sa bouche & son apétit, pour se mieux remplir le ventre & l'estomac, pour satisfaire sa volupté, & ce qui leur paroît encore plus ridicule, souvent pour satisfaire une chimére, qui est l'ambition.

Ainsi tout le travail qu'ils font par une nécessité absoluë, n'est que de se bâtir une maison, chacun étant le propre architecte de celle où il veut habiter; de se faire ses habits; de se creuser chacun son canot d'un gros tronc d'arbre; de pêcher du poisson pour vivre, ou d'aller tuer quelque bête dans les bois. La passion pour les meubles, pour les ornemens de leurs personnes, pour les embellissemens ou pour la sureté de leurs maisons, n'a point de lieu chez eux. Chaque famille est pourvuë d'une ou deux petites

nattes, qui leur servent de chaises, de bancs, de tapits, de tables, de lits, de coittes : ils se couchent dessus pour dormir & leur coude leur sert d'oreiller. Le reste de leurs meubles consiste en quelques pots, & sur-tout en une hache. Voilà les gens à qui les Espagnols donnent quelquefois des richesses, & même des trésors.

Plusieurs afaires qui étoient survenuës aux Moluques, du côte d'Amboine, requérant que le Gouverneur de Ternate & celui d'Amboine qui se nommoit Jaques Hutfert, prissent des mesures ensemble, ce premier partit avec une flote de sept vaisseaux, & se rendit à Amboine. Après leurs conférences, les ordres qu'ils jugérent à propos de donner, aiant été portez par-tout, le Gouverneur Kors reprit la route de Ternate, où il ne remena que deux ou trois vaisseaux.

La principale afaire qui l'avoit engagé à ce petit voiage, étoit la guerre que les Hollandois avoient contre les habitans des côtes de Goram, Sallowacky, Mannabocky, & de quelques autres isles voisines. C'étoit des gens faroûches & sauvages, qui avoient commis plusieurs perfidies. On vouloit les en châtier, & les réduire par la force des armes à vivre en paix avec les Hollandois. Leurs isles gisent à l'Est, du côté de la Nouvelle Guinée.

On y envoia donc une flote de vaisseaux Hollandois, de corcorres & de galalis des Indiens, bien pourvuë de munitions de guerre & de bouche. Outre les équipages, on fit embarquer deux cents soldats Blancs, & un

& un drapeau de Noirs d'Amboine, qui firent mille contorsions & mille escrimes sur les vaisseaux, comme des préludes de leur bravoure, & des grands exploits de guerre qu'ils alloient faire.

Avec ces troupes, on assembla encore les insulaires de Bouro, de Kielang, de la partie occidentale de Céram, des Moluques, de Banda, d'Omi, de Nassdelau, d'Onimo &c. & on les fit aussi embarquer. Car par les Traités qu'on avoit faits avec eux, ils étoient obligez de servir quand on avoit guerre contre les autres nations, ou contre des rebelles. Lors-que l'embarquement fut fait, les vaisseaux se trouvérent si-pleins que les gens ne savoient où se ranger.

Outre ceux qui s'étoient déja embarquez à Amboine, les Princes & Chefs de plusieurs autres, qui avoient armé leurs propres corcorres dans leurs isles, avoient ordre de se trouver à un rendévous que le Gouverneur d'Amboine leur avoit marqué, & où il devoit se rendre lui-même, pour commander sa flote & les leurs, en qualité d'Amiral général. Le Capitaine Paulus, homme d'une grande expérience dans la marine, & qui avoit fait son premier voiage aux Indes sous l'Amiral l'Hermite, fut fait Amiral de l'escadre Hollandoise, qui étoit composée de cinq vaisseaux d'une raisonable grandeur.

Elle traversa, par un tems favorable, entre les isles de Kielang & de Manipe; puis elle rangea la côte de Céram; elle dépassa le golfe d'Alhoudi, & elle alla moüiller

l'ancre à la rade d'une petite ville nommée Hattüée, qui est sur la côte septentrionale de Céram.

Le Commandant aiant envoié un Enseigne à terre, pour dire aux Orancaies d'aller à son bord, ils s'y rendirent promtement. On leur fit des propositions afin de s'assurer d'eux. Ils les acceptérent, & supliérent fort qu'on les reçût à vivre en paix & en bonne intelligence avec les Hollandois. En conséquence on fit un Traité que les Orancaies confirmérent, & ils jurérent par la cérémonie d'un peu d'eau qu'ils se répandirent sur la tête. Ensuite ils firent des présens tels que leurs bois & la mer les leur pouvoient fournir; savoir du sagu, du pynang, du poisson salé &c.

Tous ces Orancaies, & leurs Sujets qui les accompagnoient, étoient nuds, n'aiant qu'un petit mouchoir qui leur couvroit les parties naturelles. Ils étoient extrémement noirs, mais d'un naturel doux & honnête. On voioit dans leur païs des montagnes, des collines, des roches, des solitudes, des antres; & un assez beau rivage ombragé d'arbres, sous lesquels étoient leurs habitations, savoir de petites huttes construites de jonc. Leur ocupation étoit de pêcher dans la mer, & de chasser dans les bois avec leurs arcs, leurs fléches, leurs assagaies.

Lors-que le Traité de Hattüée fut conclu, on remit à la voile, & l'on continua de côtoier l'isle de Céram, jusqu'à la négrerie d'Aracqui, qui est sur un golfe de la côte orientale de cette isle. Le Commandant

Paulus

Paulus aiant fait armer trois chaloupes, s'y embarqua lui-même pour aller à terre. Les Noirs qui étoient sur le rivage demandérent ce qu'on alloit là chercher ? On leur répondit qu'on vouloit traiter alliance avec eux, qu'on les prioit pour cet éfet d'envoier des gens au bord du Commandant, & qu'on leur en laisseroit autant en otage. Ils criérent d'une maniére terrible. „ Qu'ils ne vouloient point contracter d'alliance avec les „ Hollandois, ni que ceux-ci les tinssent „ dans la contrainte; qu'ils se feroient plutôt tuer tous; qu'ils avoient résolu de se „ battre & de vaincre, ou de mourir, & „ qu'ils en avoient de l'impatience.

Sur cette réponce on se retira, pour demeurer à l'ancre, jusques-à-ce que la flote que l'Amiral général Gouverneur d'Amboine, devoit amener, fût venuë, selon les ordres qu'il avoit donnez. Elle parut le cinquiême d'Octobre 1659. étant composée de quarante-quatre corcorres & galalis. Tous ces bâtimens allérent par honneur faire trois fois le tour de chaque navire Hollandois, hormis le premier que l'Amiral montoit, & qui portoit des pavillons & des flames, qui aborda sans cérémonie.

L'Amiral Hutsert aiant assemblé le Conseil de guerre, envoia le lendemain, suivant la résolution qui y avoit été prise, les ordres nécessaires aux Princes, aux Orancaies, & aux autres Commandans, pour aller ataquer les ennemis. On distribua aux Noirs de petites bandes de toile de coton blanche, pour se mettre aux bras, afin de pouvoir

être

être distinguez des ennemis. Rien ne pouvoit être mieux imaginé. La couleur blanche de ces livrées éclatoit sur la peau noire des Indiens.

Dans le tems marqué pour donner l'assaut, on s'avança en bon ordre vers la petite ville d'Aracqui, qu'on prit sans qu'elle fit beaucoup de résistance. Ce qui put se sauver des habitans s'enfuit dans les bois & sur les montagnes. On fit brûler la ville & abattre les arbres fruitiers. Les prisonniers demeurérent esclaves, & furent emmenez à Amboine.

Il y en eut quelques-uns de tuez en cachette, car le Gouverneur avoit défendu, sur de très-griéves peines, le meurtre & les excès que les Noirs commettoient à l'égard des cadavres. Les vainqueurs coupérent les têtes de ceux qu'ils avoient ainsi tuez : ils leur ouvrirent le crane : ils en prirent la cervelle, & la faisant promtement rôtir sur le gril, il la devorérent toute chaude. Après cela ils rejoignirent les têtes, & les emportérent dans leurs corcorres, pour faire voir ces trofées à ceux qui étoient demeurez dans leurs isles.

Il y eut beaucoup de gens qui furent blessez par des piéges que les ennemis avoient tendus dans de grandes herbes, & dans des fosses couvertes. C'étoit des roseaux & des bamboucs, où ils avoient fait des pointes qui étoient un peu brûlées & frotées d'un subtil poison. Ils les avoient fichez en terre par-tout où ils avoient cru qu'on ne les pourroit voir ; de-sorte que c'étoit comme des

des chaussetrapes. Quand on marchoit dessus, les pointes empoisonnées entroient dans la chair & se rompoient, demeurant ainsi dans les petites blessures qu'elles avoient faites. Elles causoient des douleurs cruelles, & des fiévres terribles qui ne finissoient que par la mort, à-moins qu'on n'y remédiât promtement : car il y a des remédes pour empêcher leur mauvais éfet. Mais ceux qui n'y ont pas assez promtement recours, ne manquent guéres d'en mourir.

Lors-que cette expédition fut faite, l'armée fut renforcée de cinq vaisseaux, & de quelques petits bâtimens qu'on y envoioit de Banda. On remit aussi-tôt à la voile, & en courant à l'Est on dépassa la petite isle de Ceramlau. Ensuite l'on découvrit Goram, Salloüacki & Manabocki, qui étoient celles où l'on vouloit aller.

On mit le cap sur l'isle de Goram, qui étoit la plus considérable, parce-que les habitans y avoient des maisons & des bourgs, avec quelques commodités. Mais ceux des deux autres isles n'avoient pour leurs demeures que des huttes dans les bois & sur le haut des montagnes, de la destruction desquelles ils ne se soucioient pas beaucoup.

On fit donc débarquer les troupes à Goram, où elles réduisirent bientôt en cendres les deux plus considérables négreries. Les insulaires paroissoient quelquefois par troupes, & vouloient escarmoucher. Mais ils se retiroient incontinent dans le fond des bois, sur les rochers, sur les montagnes, où on les poursuivoit, & l'on en tuoit toujours

jours quelques-uns. Cependant le plus grand mal qu'on leur faisoit, étoit de ruiner & détruire tout ce qui leur étoit nécessaire.

De ces deux négreries brûlées on alla vers un autre côté de l'isle, où l'on trouva une espéce de petit fort, fait de cailloux entassez les uns sur les autres, comme des murailles & des remparts. C'étoit là que les insulaires atendoient leurs ennemis, dans l'espérance de les repousser vigoureusement. Mais ils furent bien-vîte poussez eux-mêmes, & chassez de leur retranchement qui fut entiérement détruit. Ensuite on envoia en divers endroits des partis de Blancs & de Noirs, dont ceux-là firent plusieurs prisonniers, & ceux-ci plusieurs conquêtes de têtes qu'ils coupoient à ceux qu'ils pouvoient joindre. Les prisonniers furent menez à Amboine, où ils furent bien traitez, & ils y servirent aussi fort utilement la Compagnie, dans le travail continuel où on les ocupoit.

Lors-qu'on eut tout ravagé en l'isle de Goram, on laissa dans les montagnes les habitans qui s'y étoient retirez, parce-qu'il n'étoit pas possible d'aller les y chercher; & après avoir fait reconnoître les isles de Salouwacki & de Mannabocki, on ne jugea pas à propos de se fatiguer pour aller faire de legéres insultes aux Sauvages qui les habitoient. Sur l'avis qu'ils avoient eu du pillage de Goram, ils s'en étoient fuis dans leurs retraites plus convenables à des bêtes qu'à des hommes. Ils ne laissoient rien après eux dont la privation ou la perte

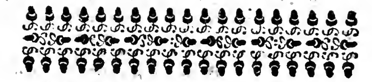
leur

leur eût-pu faire beaucoup de peine. Leurs huttes de branches d'arbres, pouvoient être relevées en deux fois vingt-quatre heures, & il n'y avoit rien du tout dedans.

On se contenta donc de leur laisser l'éxemple de ce qui étoit arrivé à Goram; si pourtant ils étoient capables de profiter d'aucun éxemple, & d'y faire quelque réflexion. Le meilleur étoit de profiter soi-même des éxemples qu'ils avoient donnez; de se tenir toujours sur ses gardes avec des hommes brutaux, opiniâtres, traîtres, sanguinaires, qui avoient perfidement rompu les Traités faits avec eux & avec leurs voisins, attaqué en pleine paix les bâtimens Hollandois qui étoient allez sur leurs côtes, massacré les équipages; & qui, nonobstant les nouveaux Traités qu'on auroit pu faire, seroient retombez dans les mêmes excès à la premiére ocasion.

En retournant à Amboine, la flote rangea la côte de Céram, qui est au Sud-est, dont les habitans étoient aussi ennemis des Hollandois, qui y avoient pourtant un petit fort pour les tenir en bride. On y brûla deux négreries, & l'on poursuivit les habitans jusqu'aux hautes montagnes de Goulegoule, qui portent leurs cimes dans les nuës: mais ils se sauvérent, au-moins pour la plupart.

HIS-



HISTOIRE DE LA CONQUETE DES ISLES MOLUQUES

LIVRE QUINZIEME.

LOrs-que la flote fut de retour à Amboine, les équipages, qui n'avoient presque rien trouvé pour se rafraîchir dans les isles sauvages où ils avoient été, firent leur compte de prendre quelque repos. Mais deux jours après, la plupart des vaisseaux eurent ordre de remettre à la voile, pour aller à Bouro, où se devoit assembler une nouvelle flote, aussi équipée en guerre. On avoit eu avis que les habitans du Roiaume de Macassar, dans la grande isle de Célébes, armoient, & menaçoient d'aller détruire par le fer & par le feu, les isles de Bouro, de Manipe & de Kielang. On n'avoit pas dessein de les attendre : on voulut

voulut les prévenir, & aller porter la guerre dans leur propre païs, pour tâcher de les réduire à demeurer en paix à l'avenir.

Cependant il fut jugé à propos de fortifier Bouro, isle qui a plus de trente lieuës de tour, de-peur qu'à quelque heure, lorsque les Hollandois seroient ocupez ailleurs, leurs ennemis n'y allassent faire quelque surprise. Le Fiscal d'Amboine s'y rendit, & fit travailler à la construction d'une nouvelle forteresse, qui fut nommée Mandersaha, comme celle qui y étoit déja, qu'on trouvoit trop petite, & peu capable de résistance. Les insulaires y travaillérent avec une ardeur incroïable, tant ils étoient afectionnez à des Maîtres qui leur donnoient une si puissante protection, & qui faisoient une telle dépence, pour les mettre à couvert des insultes de leurs voisins. Les bois furent coupez, les palissades furent portées sur le lieu, presque aussitôt qu'on les eut demandées.

Pendant-qu'on y travailloit, il y eut un prodigieux tremblement de terre dans cette isle, & dans plusieurs autres lieux, sur-tout à Amboine. Les montagnes croûlérent, & les vaisseaux qui étoient à l'ancre sur trente & quarante brasses, se tourmentérent comme s'ils se fussent donné des culées sur le rivage, sur des roches, ou sur des bancs.

En partant de Bouro, le Fiscal d'Amboine fit enlever quelques-uns des plus considérables habitans, qui avoient été accusez d'infidélité, & il les emmena, pour répondre en

en Justice à cette accusation. Comme divers incidens avoient empêché la flote de s'assembler aussi promtement qu'on l'avoit espéré, on envoia plusieurs vaisseaux croiser sur les ennemis, qui se virent fort resserrez, & qui bien-loin de mettre leur armée en mer, n'osoient y faire paroître un seul bâtiment; si-bien qu'il n'y eut pas moien de faire des prises sur eux.

Quand le nouveau fort de Bouro fut presque achevé, on démolit le vieux, & les habitans se virent en sureté avec plaisir. Ils s'étoient presque tous rangez autour de la baie de Cayelles, qui est au Nord-est de l'isle, afin de joüir de la protection des Hollandois, qui ne l'acordoient qu'à ceux qui demeuroient dans ce quartier-là. Ils s'ocupoient à couper les bois, à brûler les halliers, à cultiver la terre, & à la mettre en état de produire.

Cette baie est environnée de montagnes, de bois & de campagnes assez fertiles. Toute l'isle est ainsi diversifiée, & de-plus elle est arrosée de plusieurs riviéres & ruisseaux. Il y avoit déja quatorze négreries autour de la baie. Les Noirs y vivoient tranquilles & contens, s'ocupant à étendre les bornes des terres qu'ils cultivoient. L'isle produisoit des noix de cocos, du pynang, des bananes, des fèves, du catyang qui est une sorte de petit pois, du miller, de l'orge, du tabac, des patates, des herbes potagéres. On y trouvoit aussi quelques chats civettes dans les montagnes. Autrefois les habitans demeuroient çà & là, dispersez le long du rivage,

rivage, ou plus avant dans les terres & dans les bois, en de petites huttes de la hauteur d'un homme. Mais depuis qu'ils étoient sous la domination des Hollandois, on les avoit rassemblez : ils avoient des maisons raisonnables, & la terre qu'on leur faisoit cultiver, leur produisoit bien au-delà de ce qu'il leur falloit pour leur entretien. Ils se nourrissoient principalement de sagu, de ris, de millet & de poisson sec.

Les vaisseaux qu'on avoit envoié croiser autour de Macassar, aiant été rapellez quelque tems après, & étant retournez à Amboine, on crut que cette expédition étoit finie, & que comme les ennemis demeuroient en repos, on les y voudroit bien laisser. On se confirma dans cette pensée, lors-qu'on eut apris d'un des vaisseaux croiseurs, que pendant-qu'il étoit encore en parage, il avoit raisonné à un autre vaisseau qui venoit de Batavia, & que les Oficiers avoient dit qu'ils en étoient partis avec cinq autres, dont ils s'étoient écartez sur la route ; qu'ils étoient tout-remplis d'hommes, sous le commandement de Jean van Dam & de Jean Truytman : qu'on avoit assemblé vingt-cinq voiles ; qu'on avoit fait embarquer trois mille hommes ; que le rendévous étoit à Amboine ; qu'aparemment il s'agissoit de quelque expédition considérable, mais qu'on la tenoit fort secrète.

Lors-que l'on fut de retour à Amboine, & qu'on y trouva la confirmation de ces nouvelles, chacun fut ocupé à former des conjectures, & à deviner où ces forces se-

roient

roient emploiées. En éfet on voioit à la rade un très-grand nombre de vaisseaux des isles voisines, & de Batavia. Il y avoit du monde à proportion. Le fort & toute l'isle en étoient si-remplis, que les vivres y étoient devenus chers, & chacun n'étoit pas moins impatient d'en partir, que curieux de savoir où il iroit.

Le bruit le plus commun étoit qu'on avoit dessein d'aller chasser entiérement les Portugais des isles de Solor & de Timor, & de détruire les petits forts qu'ils y possédoient, ou-bien de s'en emparer. Ce bruit se tourna même en certitude, quand on vit partir un vaisseau pour aller déclarer aux habitans de ces isles, qui étoient amis des Hollandois, qu'on se préparoit à les aller visiter, mais qu'il n'y avoit rien à craindre pour eux, qu'on ne leur demanderoit que des rafraîchissemens, & que l'expédition ne regarderoit que les Portugais.

Célébes est une grande isle qui gît à-peu-près à moitié-chemin d'Amboine à Batavia. Elle a environ trois cents lieuës de circuit, & est divisée en plusieurs Roiaumes, dont celui de Macassar, comme étant plus puissant de beaucoup que les autres, les domine presque tous : du-moins n'y en a-t-il pas un qui ose rien entreprendre qui lui déplaise. Elle est redoutable à toutes les nations voisines, à-cause de sa situation & de ses forces. Son étenduë, selon quelques-uns, est de six degrès de latitude & trois de longitude. Elle est fort peuplée, & comme on l'a déja dit les habitans sont hardis & belliqueux. Il

Il y avoit un Collége de sept Princes, ou Electeurs, qui gouvernoient tout l'Empire, aiant même retenu le droit de faire la paix & la guerre, & de déposer les Rois. Aucun Roi ne pouvoit entrer dans leur Assemblée, sans en avoir demandé la permission.

Ce Roïaume, & par conséquent toute l'isle s'étoit déclarée ennemie des Hollandois, dès-qu'ils avoient commencé à y paroître. Il n'y avoit point eu de nation dans les Indes, qui eût si volontiers prêté l'oreille aux calomnies des Portugais, qui représentoient ces nouveaux-venus comme une troupe de Pirates, un essaim de voleurs, l'écume des peuples, des gens qui vouloient vivre sans Prince, sans Roi, ennemis des Puissances, qui se croioient tout permis, mais qu'on pouvoit aisément détruire si le Roiaume de Macassar vouloit s'y emploier tout de bon; ce qui feroit aquérir beaucoup de gloire à ses Princes.

Les Rois & les peuples de cette isle remplis de ces préjugés, semblérent avoir juré une haine mortelle aux Hollandois. Ils les ataquérent également par la force ouverte, par les trahisons, par les perfidies. Tantôt ils faisoient la paix & concluoient des Traités, sur la bonne foi desquels on se reposoit, comme c'est la coutume de la nation Hollandoise. Mais toutes les fois qu'à Macassar on avoit lieu de faire quelque coup de surprise, on n'en laissoit jamais échaper l'ocasion. On pilloit, on tuoit, on massacroit; puis on ofroit la paix; on promettoit de l'observer mieux à l'avenir; & les Hol-

landois qui le déſiroient ardemment, ſe laiſſoient ſéduire, & eſpéroient que leur patience obligeroit ces brutaux ennemis à changer de cœur pour eux. Un Ambaſſadeur que la Compagnie leur avoit envoié de nouveau l'An 1660. y avoit été très-bien reçu en aparence, & ſa commiſſion avoit eu tout le ſuccès qu'on pouvoit eſpérer. A-peine ſe fut-il retiré, qu'on recommença d'exercer contre les Hollandois les violences acoutumées.

Mais que pouvoient-ils attendre par les voies de la douceur, d'une nation fiére, hautaine, inſolente, perfide, dont l'orgueil brutal ſe trouvant accompagné de valeur, ne pouvoit ſe réſoudre à céder à qui que ce fût, ni même à ſe laiſſer détromper des fauſſes opinions qu'on lui avoit inſpirées.

Il n'y avoit donc plus que la force à éprouver, pour lui faire entendre raiſon, & pour contraindre une bonne fois ce peuple barbare, à vivre mieux avec des voiſins qui ne cherchoient point à lui faire tort, & de qui il pouvoit tirer de grandes utilités; ou qui du-moins pouvoient auſſi-bien alors ſe paſſer d'avoir commerce avec lui, qu'il pouvoit ſe paſſer d'en avoir avec eux.

C'étoit donc contre ces ſanguinaires & acharnez ennemis qu'on avoit ſourdement aſſemblé toutes les forces qui ſe rendoient à Amboine de jour à autre. Lors-qu'elles y furent arrivées, l'armée ſe trouva être de trente-trois voiles, ſavoir vingt-deux navires, trois galions & huit chaloupes. Il y avoit vingt-quatre compagnies, chacune de cin-

cinquante soldats Blancs, avec plus de quatre mille Noirs d'Amboine, d'Omy, de Nasselau, & des autres isles. Ils étoient armez de boucliers & de sabres, & aussi distribuez par compagnies, sous des Enseignes. Toutes ces troupes étoient de débarquement : on n'y comprenoit point les Oficiers des vaisseaux, ni les équipages.

L'armée mit à la voile, sans que personne que les Généraux sût quelle route elle alloit prendre, jusques-à-ce qu'elle fût à la vuë des isles de Lombatte & de Cerbite. Quoique l'armement fût considérable, on ne laissa pas d'être en quelque maniére surpris de la grandeur de l'entreprise. Tout le monde savoit que Macassar étoit un puissant Roiaume, que les habitans étoient belliqueux, qu'ils avoient des forteresses sur le bord de la mer, qu'ils étoient insolens jusqu'à mépriser la nation Hollandoise, & à tourner en risée les plaintes qu'elle avoit faites de ce qu'ils avoient rompu la paix, & de ce qu'ils avoient massacré beaucoup de gens, par de lâches trahisons.

Un peu avant-que d'être à la vuë de l'isle, deux vaisseaux se mirent de l'avant, pour paroître seuls, & pour tâcher encore d'engager le Roi de Macassar à quelque acommodement. Ils trouvérent au quartier des Portugais six de leurs vaisseaux richement chargez, qui étoient à l'ancre. Ces vaisseaux revenoient de Macau, & devoient remettre bientôt à la voile, pour continuer leur route à Goa. Les Généraux Hollandois, qui montoient les deux navires qui s'étoient

avancez, prirent la résolution de les ataquer, & de faire voir aux habitans du païs qu'encore qu'ils demandassent la paix avec instance, ils savoient pourtant se battre à l'ocasion.

En éfet dès le lendemain matin ils portérent sur les six navires Portugais, qui se défendirent assez longtems. Enfin le feu prit aux poudres de leur Amiral, & il sauta en l'air. Deux autres furent brûlez, jusqu'à fleur d'eau, & ensuite le corps des bâtimens sauta aussi. Deux autres encore qu'on poursuivoit, allérent s'échouer au bord de l'eau. Le sixiême fut abordé & pris. On le trouva chargé d'étofes de soie, de bois de santal, & d'autres précieuses marchandises de la Chine. Il n'y eut, du côté des vainqueurs, que quatre hommes de morts, & huit de blessez; mais ou ne sut point au vrai combien d'ennemis avoient été tuez, ou noiez.

Ce navire pris aiant été pourvu d'un bon équipage, l'armée, au nombre de trente-quatre voiles, porta droit sur la ville de Macassar. On vit alors une pirogue avec une banniére de paix, qui fut conduite à bord d'un des Amiraux. Ceux qui la naviguoient dirent qu'ils étoient des Seigneurs du Roïaume, qui venoient demander pourquoi cette armée étoit sur leurs côtes?

On leur répondit que la Compagnie si souvent outragée par leurs infidélités, demandoit réparation de tant de torts, d'assassinats, de parjures, de violences éxercées en pleine paix contre les Hollandois: qu'on venoit pour en têmoigner un juste ressenti-

sentiment, & pour s'en vanger par la force des armes ; pour aprendre au Roiaume de Macassar qu'il faut garder la foi promise, & ne rompre pas la paix avec tant de legéreté.

Il s'en retournérent porter à leur Roi une réponce dont il ne fut pas moins surpris qu'ils l'avoient été ; car les Hollandois ne lui avoient jamais parlé sur ce ton-là. Au-contraire il s'étoit imaginé qu'il les endormiroit encore par de belles paroles, qu'il les renverroit, & qu'ensuite il pourroit continuer à joüer le même personnage qu'il avoit joüé si longtems.

Les plus grands vaisseaux avançoient toujours vers Macassar ; mais les petits bâtimens ne faisant aucun mouvement, sembloient être affalez. Cependant ils étoient pleins de monde, qui étoit caché en divers endroits, où l'on avoit mis de petits ponts volans pour les couvrir. Les deux Généraux même y étoient.

Les navires aiant canonné le fort de Panakoke, qui étoit le premier qui se trouvoit sur leur route, passérent tous jusqu'à la forteresse de Samboupo, où le Roi logeoit. Comme ils y firent de grands éforts, on crut que leur dessein étoit de la foudroier, & de faire descente de ce côté-là. Les Portugais y accoururent, & quatre mille hommes sortirent aussi de Panakoke, pour lequel l'on croioit qu'il n'y avoit plus rien à craindre. Ainsi outre le feu qu'on fit de Samboupo, qui incommoda fort les vaisseaux, on s'y mit en état d'empêcher la descente, à quoi

les Hollandois paroissoient se préparer.

Cependant les Généraux qui étoient dans les chaloupes, aiant eu avis que la plus grande partie de la garnison du fort de Panakoke en étoit sortie, firent promtement débarquer leurs troupes, allérent ataquer le fort, & s'en rendirent maîtres. Aussitôt ils y firent mener du canon & des munitions. A-peine avoient-ils achevé de pourvoir à sa sureté, que toute l'armée de Macassar, qui étoit du côté de Samboupo, aiant apris qu'on lui avoit donné le change, retourna devant le fort, avec des échelles pour monter à l'assaut. Le combat fut rude. Les insulaires qui ont du courage, étoient animez, & demi-desespérez de leurs pertes. Enfin ils lâchérent le pié: le desordre se mit parmi eux: les Hollandois firent une sortie, & en tuérent beaucoup.

On les poursuivit jusqu'aux bords d'une grande riviére qui passe au travers de la ville. Ceux d'entre les fuïards qui purent gagner jusques-là, se jettérent dans l'eau, & traversérent à la nage. Cependant on brûla les maisons, les ateliers & les autres édifices qui étoient au-deçà de l'eau, de-sorte qu'une assez considérable partie de la ville fut réduite en cendres. Après cela les vainqueurs se retirérent dans le fort qu'ils avoient pris, & leurs ennemis se retranchérent sur les bords de la riviére, pour conserver le reste de leur ville, & la forteresse de Samboupo qui étoit de l'autre côté de l'eau.

Les vaisseaux qui avoient battu la ville, & particuliérement le quartier des Portu-
gais,

gais, où ils avoient tué beaucoup de gens, & causé beaucoup de dommage, aussi-bien qu'à la forteresse, se retirérent aussi sur le soir, & allérent rejoindre les autres bâtimens qui étoient sous le fort de Panakoke.

Le lendemain les Généraux reçurent une magnifique Ambassade, composée des principaux Seigneurs, qui demandoient une suspension d'armes, & qui, pour l'obtenir, donnérent aux Hollandois & à leur valeur tous les éloges qu'on pourroit attendre des plus rafinez Courtisans des Cours de l'Europe. Les Seigneurs furent reçus non-seulement avec froideur, mais même avec de grands reproches. Enfin la suspension fut acordée pour deux fois vingt-quatre heures, à-condition que pendant ce tems-là le Roi choisiroit des gens pour s'embarquer sur les vaisseaux qui s'en retourneroient à Batavia, où ils porteroient un plein pouvoir pour conclure un Traité de paix avec le Gouverneur Général, qui étoit le Sr. Maatsuiker.

Quelques jours après il y eut une prolongation de la suspension d'armes, pour tout le tems du voiage des Ambassadeurs, & jusqu'à leur retour à Macassar.

Peu de tems avant cette expédition les habitans de cette isle avoient pris un petit bâtiment Hollandois, dont ils avoient dépoüillé nuds tous les gens de l'équipage. Ils les avoient liez, maltraitez de coups, & envoiez bien avant dans le haut païs. Là on les faisoit travailler comme des forçats, & outre les excès qu'on commettoit en leurs personnes, on ne leur donnoit pas à manger

la moitié de ce qu'il leur falloit de très-mauvais vivres.

Un jour aiant trouvé un prodigieux serpent qui venoit de crever, la faim les poussa jusqu'à cette extrémité de lui fendre le ventre, pour en tirer un sanglier d'une grandeur médiocre qu'il avoit devoré. Ils le mangérent, & ce fut la meilleure nourriture & du meilleur goût qu'ils eussent euë parmi ces Barbares. Pour gratifier la nation ces infortunez furent renvoiez aux Généraux. Ils étoient déja si-décharnez & si-noirs, qu'on ne les auroit plus pris pour des Hollandois.

Cependant ont travailloit avec ardeur aux fortifications de Panakoke. Les Noirs d'Amboine, qui se cachoient dans la fosse aux cables pendant le combat, servirent au-moins à ces sortes d'ouvrages. On les mit bientôt à perfection ; & en tel état que le Roi & toute sa Cour en étoient étonnez, & ils paroissoient ne désirer rien plus fortement que de se voir délivrez de pareils voisins ; ce qui fit espérer qu'on concluroit une paix plus avantageuse & plus durable que les précédentes.

Les Ambassadeurs s'étant embarquez dans leurs vaisseaux, qui étoient au nombre de quatre, construits d'une façon toute extraordinaire, allérent de compagnie avec ceux qu'on renvoioit à Batavia. Le reste de la flote prit son cours vers les isles de Solor, & de Timor, pour y insulter les Portugais & faire bâtir une forteresse à Solor. On laissa plus de cinq cents hommes de garnison dans le fort de Panakoke, & quatre vais-

seaux

feaux bien armez pour fa défence, & pour croifer fur les Portugais. Avant-que de fe féparer, on célébra fur la flote & dans le fort, un jour de priéres folemnelles & d'actions de graces à Dieu, pour l'heureux fuccès de cette expédition.

Les Ambaffadeurs de Macaffar, au nombre defquels étoit un Prince Maure, nommé Crain Papoa, étant arrivez à Batavia, juftement dans le tems qu'on devoit faire l'éléction des nouveaux Magiftrats, on ne fut pas fâché de ce que l'ocafion fe préfentoit de leur faire voir cette cérémonie. Il y avoit encore alors dans cette ville d'autres Ambaffadeur extraordinaires, particuliérement ceux du Roi d'Achin. Cette circonftance obligea le Gouverneur de faire avertir la Bourgeoifie de paroître fous les armes, & de paffer en revuë, dans le plus grand nombre & avec le plus de magnificence qu'il feroit poffible; afin-que ces étrangers puffent porter à leurs Maîtres des nouvelles de ce qu'ils auroient vu.

En éfet tous les Bourgeois fe mirent fous les armes, auffi-bien que les principaux Oficiers, les Commis, les Sous-commis, Secretaires, & quantité d'autres Oficiers fubalternes; & ils fe rendirent tous devant l'Hôtel de ville, où l'éléction fe devoit faire, ainfi que cela fe pratique tous les ans à pareil jour. Les ornemens, les décharges d'artillerie, & tout ce qui pouvoit rendre une telle cérémonie plus pompeufe, n'y fut pas oublié; de-forte que les Ambaffadeurs qui n'avoient jamais rien vu de femblable,

sur-tout par raport au bel ordre qui y fut observé, en parurent surpris.

La paix fut concluë avec ceux de Macassar, à des conditions si avantageuses pour la Compagnie, que jamais aucune nation n'en avoit obtenu de pareilles des Etats de l'isle de Célébes. Le même Ambassadeur qui leur avoit été envoié l'An 1660. eut ordre de retourner l'An 1665. & il obtint que l'un des principaux Princes seroit ôté du Conseil, qu'il en seroit mis un autre en sa place, & qu'il seroit banni à perpétuité. Ce Prince, qui se nommoit Condron, & dont le Pére avoit eu la plus grande autorité de tout le païs, s'étoit déclaré en toutes ocasions ennemi de la Compagnie. Par ce moien le calme & la bonne intelligence parurent entiérement rétablis.

Néanmoins ce calme ne dura pas longtems. Ces peuples perfides rompirent encore la paix par des voies de fait, par des fourbes, par des cruautés telles qu'ils en avoient déja éxercé auparavant. Quelques vaisseaux aiant fait naufrage sur leurs côtes, ils massacrérent inhumainement ceux qui avoient échapé à la fureur des ondes. Ils piratérent & pillérent comme à l'ordinaire, & l'on en étoit quitte à bon marché, quand on tomboit entre leurs mains sans qu'il en coûtât la vie.

Ce ne fut pas seulement de la part des particuliers que les Traités de paix furent enfreints; la Régence, ne craignit pas de se retracter hautement. Elle déclara qu'elle ne soufriroit plus que la Compagnie eût un comptoir

comptoir à Macassar, ni qu'il y eût un Président & un Commis qui y résidassent actuellement; & on ne laissa aux Hollandois que la liberté de trafiquer en passant, ainsi que faisoient les Marchands de beaucoup d'autres nations.

Cette résolution fut fort préjudiciable à la Compagnie, dont les Commis n'aiant pas plus de priviléges que ceux des autres peuples, n'y pouvoient pas faire un commerce fort étendu. Cependant il s'y en faisoit beaucoup: car quoi-que le païs ne produise que peu de choses propres pour transporter ailleurs, la facilité qu'on trouvoit à y trafiquer, sur-tout dans la ville de Macassar, parce-qu'on n'y païoit que fort peu de droits, faisoit qu'on y portoit des marchandises de toutes parts. Entre-autres c'étoit l'étape du bois de santal & de l'écaile de tortuë. Autrefois il y avoit beaucoup d'arbres de noix muscades; mais on les avoit fait détruire par-tout, de-peur qu'ils n'atirassent les nations de l'Europe, & qu'ils ne leur donnassent envie de subjuguer le païs.

L'isle de Bima, qui relevoit de celle de Macassar, fournissoit beaucoup de bois rouge propre pour les teintures, & de bois de santal, mais il étoit de peu de durée. On en tiroit quantité de Cauris, qui étoient une sorte de petit coquillage blanc, dont on se servoit en beaucoup de païs des Indes, au-lieu de menuë monnoie. Il y avoit aussi de très-bons chevaux, qui naturellement alloient l'amble. Cette isle étant sous le gouvernement de Macassar, la Compagnie n'y avoit point de loge.

Le bois de santal, l'écaille de tortuë & la cire, que fournissoient les isles de Solor & de Timor, se portoient à Macassar. La Compagnie avoit toujours une forteresse à Timor, avec une garnison de cent hommes, pour faire têre aux Portugais qui possédoient une partie de l'isle. On en tiroit aussi quelques pierres de bezoüard & de l'ambre noir, qui n'est pas à comparer en bonté avec celui qu'on trouve ailleurs.

Lors-que le comptoir de Macassar fut fermé, le Président & les autres Oficiers se retirérent à Batavia. Depuis ce tems-là les violences agmentérent. Les Hollandois n'osérent plus trafiquer ni paroître sur les côtes de Célébes. Les insulaires prenoient leurs vaisseaux : ils faisoient les équipages esclaves ; & ils en vinrent jusqu'à équiper des flotes, afin de faire la guerre aux Hollandois.

L'An 1666. ils en envoiérent une à Botton, avec dix mille hommes de troupes de débarquement. Ils assiégérent les forteresses, & ils les attaquoient avec toute la fureur dont ils étoient capables, lors-que l'Amiral Corneille Speelman, qui fut envoié de Batavia au secours de cette isle, avec une armée navale, défit ces parjures, & remporta sur eux une grande & glorieuse victoire.

Cette nouvelle guerre aiant continué jusqu'à l'An 1667. le Roi de Macassar afoibli par ses pertes, demanda encore la paix. Il l'obtint, mais elle ne dura qu'autant que celle qui l'avoit précédée, c'est-à-dire jus-

ques-

ques-à-ce que ces barbares ennemis eussent trouvé ocasion de la rompre, avec quelque avantage pour eux. Cependant ces foibles avantages qu'ils remportoient d'abord par surprise, leur coûtérent encore plus cette fois qu'ils n'avoient fait auparavant.

Le même Amiral Speelman fut envoié une seconde fois pour les combattre, & il le fit avec tant de gloire, que le récit de ses exploits dans cette guerre, qui fut poussée à l'éxtrémité contre une natiôn belliqueuse, mériteroit encore mieux que l'expédition de Dom Pedro d'Acugna, d'être mis en lumiére, & conservé à la Postérité. Le Roi de Macassar, & tous les autres Souverains de l'isle furent défaits, & entiérement domtez. L'Année 1669. termina leurs fureurs, & au-lieu de la perte des Hollandois qu'ils avoient conspirée, ils virent en quelque sorte la perte de leurs propres E'tats, puis-qu'ils furent réduits sous l'obéissance de la Compagnie, à laquelle ils se trouvérent contrains de rendre hommage. Depuis cette année-là, on a vu la grande & puissante isle de Célébes toujours soumise aux Hollandois, sans avoir pu ou osé se soulever contre eux.

Lors-que la flote qu'on a dit ci-devant qui territ en Hollande l'An 1666. relâcha au cap de Bonne-espérance, la garnison du fort étoit de cinq cents hommes, qui travailloient tous les jours à la construction d'une nouvelle forteresse. Mais les colonies avoient bien de la peine à y subsister, faute d'esclaves pour cultiver la terre. Ce défaut faisoit qu'on ne pouvoit pas espérer d'y recüeillir

aſſez de fruits & de denrées pour l'entreti des habitans. On y manquoit auſſi de bo de charpente & de chaufage. Cependant l oliviers & les vignobles y croiſſoient fort bien, de-même que pluſieurs autres ſorte de fruits. Il n'y manquoit que des ouvriers Mais ceux qu'on y envoioit, faiſoient le maîtres dès qu'ils y étoient arrivez, & vouloient travailler pour eux ; de-ſorte que les bourgeois embaraſſez ne ſavoient comment faire à cet égard.

Cependant les choſes avoient bien changé de face aux Moluques. Les Hollandois en étoient demeurez paiſibles poſſeſſeurs, les Eſpagnols s'en étant enfin retirez d'eux-mêmes, parce-qu'ils n'y pouvoient plus ſubſiſter. La Compagnie y avoit fait faire tous les changemens qu'elle avoit jugé à propos, tant pour la culture de la terre, que pour le commerce & la police. Par les ſoins de ſes Oficiers l'iſle d'Amboine en 1663. fourniſſoit plus de clou de girofle que les autres Moluques. Néanmoins cette année-là il y en eut ſi-peu, que la flote qui revint en Europe, n'en amena point-du-tout ; & ſi la Compagnie n'en eût eu de reſte, on en auroit abſolument manqué. L'aparence de la prochaine récolte n'étoit pas même beaucoup meilleure. Les arbres avoient été gâtez ; mais on avoit pris ſoin d'en planter encore de nouveaux, qui devoient bientôt produire.

La Compagnie ſe plaignoit auſſi en ce tems-là du peu de zèle des Paſteurs & des Maîtres d'école pour la converſion des Idolâtres.

lâtres. Elle prétendoit avoir fait de grosses dépences dans cette vuë, & n'avoir pas été secondée par ceux à qui elle avoit commis un soin si-important.

Mais les zélateurs Hollandois trouvoient que les dépences que la Compagnie faisoit à cet égard, quoi-que grandes, étoient trop petites par raport à l'importance du sujet, tant au regard de la politique, que de la bénédiction de Dieu qu'un si-pieux & si-nécessaire ouvrage devoit attirer sur l'Etat, & sur le commerce. Ils avoüoient bien que ceux qui étoient envoiez dans cette moisson, n'y travailloient pas avec assez d'ardeur; mais ils croioient que la médiocrité des gages & de la recompense étoit cause qu'il y en avoit peu qui se présentassent pour faire de tels voiages, où, bien-loin d'être aussi heureux que les Négocians, & de pouvoir faire quelque réserve pour leurs familles, ils avoient beaucoup de peine à subsister, & n'étoient pas assez soutenus du Corps politique dans leurs fonctions.

Ils disoient donc qu'il n'y avoit presque que les Ecclésiastiques qui n'étoient pas à leur aise en Hollande, & qui avoient peu de mérite, qui voulussent aller aux Indes; & que si l'on procuroit quelque raisonnable avantage à ceux qu'on y vouloit envoier, il se trouveroit beaucoup plus de sujets capables, qui entreprendroient ce grand ouvrage.

Depuis-que le plant d'Amboine fut en état, Ternate & les autres isles Moluques, qui avoient autrefois produit une si grande abondance de clou de girofle, n'en fournissoient

ſoient plus guéres, la plus grande partie des arbres y aiant été extirpez. Le peu de profit qu'il y avoit à faire, & la misére qu'il y avoit à ſoufrir pour les Eſpagnols, les avoit enfin obligez à ſe retirer tout-à-fait de ces iſles, & leur avoit fait abandonner la ville & le fort de Gammalamma, ainſi qu'on en a déja parlé. Ils avoient emmené tous leurs gens, & tranſporté tous leurs éfets aux Philippines, & ils n'avoient rien laiſſé qui pût encore marquer quelque poſſeſſion.

Les Rois de Ternate & de Tidor, qui regnoient alors, avoient été choiſis & élevez à cette dignité, par les Hollandois, qui leur avoient bien recommandé l'union & la bonne intelligence entre eux. Mais il s'en falloit beaucoup qu'ils ne déféraſſent à cette priére. Néanmoins le Commandant Hollandois nommé van Voorſt, les obſervoit de ſi près, & les tenoit ſi génez, qu'ils n'oſoient pas entreprendre l'un contre l'autre tout ce qu'ils auroient bien voulu.

L'An 1664. La recolte du clou à Amboine fut plus abondante qu'on n'avoit eſpéré, & les habitans s'y tinrent dans une grande tranquillité. Les E'tats de Hito ſe ſéparérent, après avoir paiſiblement mis ordre aux afaires de leur quartier. Les habitans de Liſſabette, qui s'étoient diſperſez, ſe raſſemblérent. Ils étoient encore Idolâtres; mais ils avoient plus de panchant au Chriſtianiſme que les autres inſulaires.

Les Pirates des iſles Papoües infeſtoient alors beaucoup les mers d'Amboine & des Moluques; ce qui obligea de faire de la dépence

pence pour les aller chasser. On avoit établi une fabrique de vaisseaux dans l'isle Bouro, & l'on croioit y en construire de toutes les grandeurs: mais on reconnut par expérience, qu'on ne pouvoit y en bâtir que d'une grandeur médiocre tout au plus.

Les habitans d'Amboine sollicitérent fort, afin d'en faire chasser les Chinois, qui sont fort adroits pour le commerce : mais on trouva qu'ils étoient trop nécessaires au public, & on les laissa en repos. Le Gouverneur, qui se nommoit Simon Cos, étant mort à-peu-près en ce tems-là, on mit en sa place le Sieur Jean van Dam, & l'on envoia deux cents nouveaux soldats dans l'isle.

La forteresse de Gammalamma, que les Espagnols avoient abandonnée, dans l'isle de Ternate, fut démolie, aussi-bien que le fort de Romy. On vouloit faire la même chose à l'égard de celui de Saisaudyn, à Tidor; mais le Roi Tahoer, ou Tahour, aiant souhaité qu'il fût conservé, on eut cette complaisance pour lui: on laissa aussi subsister celui de Siwelle.

Les Rois de Ternate & de Tidor continuoient à ne se vouloir point de bien; mais ils continuoient aussi à demeurer en repos par force, c'est à dire par crainte. Le Commandant van Voorst fit proposer à Batavia d'élever une redoute à Gilolo, & l'on crut que la chose méritoit bien d'être mise en délibération.

Les vaisseaux qui revinrent cette année-là des Indes en Hollande, trouvérent le fort du cap de Bonne-espérance achevé, & tous les

ouvra-

ouvrages mis à perfection. On travailloit alors avec beaucoup d'empressement aux bâtimens du fauxbourg, & l'on espéroit qu'ils seroient achevez dans six mois, sur le modelle qui avoit été envoié aux Sieurs Directeurs.

Le cinquième d'Octobre 1666. une autre flote des Indes aiant terri en Hollande, on aprit que l'isle d'Amboine étoit toujours tranquille, quoi-qu'au dedans il y eût assez de semences de division & de révolte. Mais la sage conduite des Gouverneurs, & les forces qu'ils avoient, tenoient tout le monde en respect. La Réligion Chrétienne y faisoit même des progrès assez considérables, non-obstant la répugnance des insulaires. L'isle de Banda étoit dégarnie de troupes, parce-qu'on en avoit envoié à l'isle de Damme, & que l'on entretenoit des vaisseaux croiseurs sur la route de la Nouvelle Guinée, afin d'empêcher les Marchands étrangers de trafiquer dans les isles qui étoient du ressort de Banda, où, sans compter les noix muscades & le macis, ils cherchoient l'admirable ambre gris qui s'y trouve, aussi-bien que beaucoup d'oiseaux de paradis.

On n'avoit pas tant craint d'afoiblir les garnisons de Banda, qu'on auroit eu lieu de craindre si l'on eût afoibli celles d'Amboine, parce-que les anciens habitans de ces premiéres isles étoient presque tous extirpez, aiant été transportez ailleurs. On y avoit fait de nouvelles peuplades qui étoient plus affectionnées à la Compagnie que les insulaires d'Amboine, qui ne pouvoient encore

core oublier tout-à-fait qu'ils étoient déchus de leur Souveraineté ; & qui dans le cœur aspiroient sans cesse à se rétablir dans leur ancien état.

Les habitans de Banda, qui étoient presque tous originaires Hollandois, ou du-moins Métifs, se trouvoient beaucoup soulagez depuis la paix, aussi-bien que ceux de Céram, leurs esclaves ne désertant pas comme à l'ordinaire ; si-bien que les vergers de noix muscades y étoient mieux cultivez & entretenus. Cependant ils vivoient dans une assez grande pauvreté. C'est-là que se recueillent les meilleurs noix, dont les arbres qui croissent par le moien de celles que l'oiseau qu'on nomme Mangeur-de-noix, laisse tomber en les emportant, sont meilleurs & plus vigoureux que les autres, & produisent beaucoup plutôt leur fruit. Cet oiseau est à-peu-près de la grosseur d'un ramier.

Les arbres de Ternate ainsi-qu'on l'a déja dit, avoient été presque tous extirpez. Mais par les soins de la Compagnie, & par le moien de l'argent qu'elle avoit fourni pour cet éfet, lors-qu'elle avoit cru que les Ternatois vivroient en repos, on y en avoit replanté d'autres, & l'on avoit provigné le reste qui s'y étoit trouvé. Cette précaution jointe à la retraite des Espagnols, donnoit lieu d'espérer qu'on en tireroit bientôt beaucoup de fruit. Pour cet éfet il falloit bien se ménager avec les Rois des Moluques, qui avoient encore cette voie d'incommoder beaucoup les Hollandois : car quand ils étoient mécontens, ils avoient recours à détruire les arbres. La

La garnison de l'isle de Ternate étoit alors bien foible, vu l'état où les afaires se trouvoient. Le fils cadet du feu Roi avoit été mis sur le trône par la faveur de la Compagnie, & par son crédit, quoi-que les originaires du païs fussent portez pour le fils aîné. Ainsi c'étoit à la Compagnie de faire valoir son choix, & de maintenir le nouveau Roi, qui ne pouvoit subsister que par son autorité.

Mais il en étoit à cet égard comme à l'égard des Espagnols, dans le tems qu'ils étoient établis avec supériorité aux Moluques. Dès qu'ils avoient favorisé quelque Prince, & qu'ils lui avoient aidé à monter sur le trône, il commençoit à les regarder d'un œil de jalousie, parce-qu'il croioit, qu'ils étoient aussi puissans pour l'abattre, qu'ils l'avoient été pour l'élever; & sur ce pié il les envisageoit comme des maîtres qui le tenoient dans une indigne dépendance.

Quoi-que le joug des Hollandois fût beaucoup plus suportable que ne l'avoit été celui de Portugais & des Espagnols, il n'y eut point de Roi à Ternate, de quelque main qu'il eût été couronné, qui n'eût bien de la peine à le porter, & qui ne tâchât de le secoüer quand il pouvoit. Les Anciens Rois en avoient porté un fort pesant, sous ces deux autres nations. Ils s'y étoient soustraits par le secours des Hollandois, qui à la vérité tenoient les Princes dans la contrainte où les Traités les assujettissoient; mais cette espéce de joug étoit bien moins rude & moins servile, que celui qu'on avoit imposé à leurs pré-

prédécesseurs. Néanmoins c'étoit toujours une contrainte, & ils auroient bien voulu être aussi libres que leur dignité marquoit qu'ils devoient l'être.

D'ailleurs ni le Prince qu'ils venoient de mettre sur le trône, ni ses successeurs, ni toute la génération des Ternatois de ce tems-là, n'avoient pas vu l'esclavage où les Portugais avoient tenu leur nation: ils n'avoient pas senti les éfets de leur cruauté. Ils n'en savoient presque que ce qu'ils en avoient oui-dire, & l'on est beaucoup moins touché de ces sortes de récits, que des peines qu'on soufre soi-même, & des choses que l'on voit de ses propres yeux.

La Cour de Ternate se trouvoit en quelque sorte sous la domination des Hollandois: elle éprouvoit ce que la soumission a de rude, & elle cherchoit sans cesse à briser le reste de ses fers, qui lui étoit encore fort importun, & qu'elle ne pouvoit porter qu'avec impatience.

Pour cet éfet elle étoit ordinairement attentive aux ocasions de nuire aux Hollandois, & elle leur faisoit la guerre quand elle en avoit le pouvoir. Ces libérateurs de la famille Roiale & du peuple de cette isle, ainsi qu'on les y nommoit autrefois, étoient regardez sur le pié de superbes maîtres, presque sur le pié de tirans, qui ôtoient la liberté du commerce, & par conséquent les moiens de subsister; qui disposoient du sceptre à leur gré, & qui ne le faisoient donner que pour tenir dans l'esclavage celui entre les mains de qui il étoit remis. On auroit voulu

voulu qu'ils eussent traversé plusieurs mille lieuës de mer, exposé leurs vies, répandu leur sang, pour laisser aux insulaires tout le fruit de leurs victoires, pour les remettre dans une liberté pleine & entiére; & qu'ils se fussent retirez contens d'avoir fait éclater leur générosité aux bouts du monde, même sans en éxiger de simples remercîmens.

Sur le ton que l'a pris l'Auteur Espagnol dans l'Histoire qui fait ici les deux précédens volumes, il seroit assez homme à dire, en pareille ocasion, que sa nation n'avoit point eu d'autre vuë que celle de faire briller son desinteressement & sa grandeur d'ame; ou-bien s'il y ajoûtoit quelque chose de plus, ce ne seroit que le désir d'engager ceux qu'on auroit délivrez de l'opression, à embrasser le Christianisme, à se jetter entre les bras de l'Eglise, à éxalter sa gloire, en reconnoissance des biens qu'ils auroient reçus par les mains de ses Enfans.

Mais comme en Hollande on parle un peu plus naturellement, on veut bien avoüer qu'on ne croit pas qu'il y ait d'Etats ni de Princes au monde assez généreux & assez bien-faisans, pour envoier périr quantité de leurs Sujets, & consumer des biens immenses, afin qu'un peuple demi-barbare, qui est aux bouts de l'Univers, se retrouve libre; qu'il puisse vivre à sa maniére, & dans le même desordre où il avoit vêcu auparavant.

Mais si l'on ne peut s'imaginer qu'aucune nation puisse former un tel dessein, on reconnoît encore de bonne foi qu'il étoit pour

le moins autant éloigné de l'intention des Hollandois, qu'il l'auroit été de celle d'aucun autre peuple ; & à parler avec équité ils avoient beaucoup de raison. Il est constant qu'ils ont extrémement allégé le poids des chaînes des habitans des Moluques. Ils régissent ces insulaires avec beaucoup de douceur & de modération, & quoi-qu'en osent publier leurs ennemis, il n'y a point de domination Chrétienne dans l'Europe, ni dans les Indes, qui soit plus douce que la leur.

Ils tirent donc de ces isles un profit considérable pour eux, mais qui ne charge que médiocrement les habitans. Et comment pourroient-ils être beaucoup chargez ? Ils n'ont rien à perdre. Ils ne vont point faire de commerce chez les étrangers pour s'enrichir. Ils ne travaillent même point, au-moins pour la plupart, & il faut qu'on leur porte des vivres d'ailleurs ; de-sorte que si les Hollandois trouvent leur compte avec eux, c'est à leurs soins & à leur propre industrie qu'ils en sont redevables : c'est parce-qu'ils ont fait planter & cultiver des girofles dans la plupart de ces isles. Ce qui s'y en recüeilloit autrefois n'étoit qu'à peine sufisant pour nourrir leurs habitans. On le voit dans les Rélations. Tout le monde en est convaincu. Tout le monde sait ce que c'étoit que leurs maisons, leurs meubles, leurs vêtemens. Ils sont beaucoup mieux présentement à tous ces égards qu'ils n'étoient en ce tems-là. Les vivres leur manquent moins qu'ils ne faisoient, parce-que les Hollandois y en font exactement porter,

& ils

& ils font aussi que la terre en produit par leur vigilance. On ne perd donc rien aux Moluques, en ce que les Hollandois y aquiérent. Ce n'est point sur les habitans qu'ils le prennent. C'est le fruit de leurs propres soins. Ce qui tourne à leur profit est produit par leur travail; & aujourdhui, sous leur conduite, les insulaires tirent plus de revenus pour vivre, qu'ils n'en tiroient dans le tems qu'ils étoient tout-à-fait libres, avant même que d'être connus des Portugais.

Ce n'est pas que l'Auteur des deux premiers volumes de cette Histoire, ne leur donne libéralement assez de bien, & d'ornemens dans leurs maisons & pour leurs personnes. Au sac de Veranula, petite ville dans une petite isle proche d'Amboine, prise en 1601. par Furtado, il ne fait pas trouver moins de trente mille écus dans une seule maison, à-peu-près autant dans quelques autres, & plusieurs beaux meubles. Sur-tout il leur prête des forces, afin que les Espagnols puissent se faire plus d'honneur des victoires qu'ils ont remportées sur eux. Mais au-travers de toutes ces éxagérations étudiées & fleuries, qu'on voit dans ces récits, on ne laisse pas d'y reconnoître la pauvreté, la nudité, la foiblesse de ces peuples, non-obstant la valeur que quelques-uns faisoient paroître; & même quand ils auroient été tels qu'on les a dépeints, ils étoient encore au-dessous de ce qu'ils sont à-présent.

Leur condition pourroit être beaucoup meilleure, s'ils vouloient prendre la même peine que prennent les Etrangers qu'on est

obligé d'envoier chez eux. Ils déchargeroient leurs Maîtres d'une grande dépence & d'un grand embarras : ils augmenteroient les revenus de la Compagnie & les leurs : ils pourroient vivre dans l'abondance.

Mais rien n'est capable de leur faire préférer un honnête travail à l'oisiveté & à la paresse qui les dominent. Il n'y a que l'orgueil, ce sentiment si commun à tout le genre humain, qui en excite quelques-uns à se donner du mouvement. L'envie, la passion de vivre sans maîtres, & d'être maîtres des autres, les porte souvent à faire de vaines entreprises pour se délivrer des maîtres qu'ils ont, comme elle les a portez autrefois à subjuguer leurs voisins, & elle les y porteroit encore, s'ils n'étoient pas eux-mêmes sous le joug.

C'étoit donc là le but de tous leurs desseins, la passion dont ils étoient possédez, & qu'ils ne pouvoient satisfaire. Il se passa un grand nombre d'années, sans qu'il paroisse qu'il aient osé rien entreprendre de considérable. Ils commencérent à remuer vers l'an 1674. & peu-à-peu ils en vinrent à entrer en guerre avec la Compagnie.

Cette guerre dura plusieurs années : mais enfin ils furent tellement afoiblis, & l'an 1680. ils firent de si grandes soumissions, que le Gouverneur de Ternate ne se crut plus obligé de prendre les mêmes soins & les mêmes précautions qu'on avoit eues auparavant. Ce n'est pas qu'il fût loüable en ce point, ni qu'il suivît les intentions de ses Maîtres. Aussi ne manquérent-ils pas d'y donner or-

dre, lors-qu'ils en furent avertis dans l'autre bout du Monde, d'où il faut qu'ils régissent celui-là.

En éxécution de leurs commandemens on fit partir de Batavia plusieurs vaisseaux chargez de vivres & de munitions de guerre, pour remplir les magasins, & des matériaux pour bâtir, afin de reparer les fortifications que le Gouverneur Lobs avoit laissé déchoir.

La forteresse de Malcïe, ou d'Orange, étoit alors fort considérable. Il y avoit quatre bons bastions revêtus de pierre: les murailles des courtines étoient épaisses, les fossés profonds. Il y avoit des apartemens beaux & commodes pour les hauts Oficiers & pour les subalternes, de grands magasins, un hopital, un grand atelier pour les ouvriers, & quantité de canon.

L'isle de Ternate en général étoit passablement peuplée. La ville de Malcïe, qui au côté méridional de la forteresse, se trouvoit environnée de bonnes palissades, étoit habitée par des Bourgeois libres, & par des Mardicres. En sortant de la ville on voioit le grand jardin de le Compagnie, & une nouvelle négrerie, avec une petite redoute revêtuë de pierre, du côté de l'eau.

La négrerie, ou petite ville, qui étoit au côté septentrional de la forteresse, consistoit en une grande & large ruë, qui avoit plus de mille pas de long. On y voioit la Mosquée Roiale & la sépulture des Rois. Le Prince Frére du Roi y faisoit sa demeure avec sa Sœur, qu'on nommoit la Princesse de Gammalamma. Au bout de la la ruë étoient le palais

palais du Roi & ses jardins, les bâtimens étant à la maniére du païs, c'est-à-dire mal-entendus; & encore pendant la derniére guerre dont on vient de parler, particuliérement dans l'année 1679. ils furent presque ruïnez.

Un peu plus loin, en tirant au Nord, le long du rivage, on trouvoit un bourg qui apartenoit à un Seigneur, nommé Mayade, qui avoit été Secretaire du cabinet du Roi, & qui étoit alors Conseiller d'Etat. Sa maison étoit passablement belle, & il y avoit une Mosquée dans le bourg. Au-delà du bourg, au bord de la mer, il y avoit une éminence presque aussi haute qu'une petite montagne, sur laquelle les Hollandois avoient un fort nommé Terlocke.

En allant du fort d'Orange au Sud-est, à trois lieuës, ou trois lieuës & demie, on trouvoit la ville de Gammalamma, que les Espagnols ont tenuë si-longtems, & où ils s'étoient bien fortifiez. Leur château devoit avoir été une bonne place, ainsi-qu'on le peut encore remarquer aujourdhui par les masures, par les ruïnes, & par les fondemens: mais on n'y voioit plus qu'un lieu désert & rempli de broussailles.

Entre Gammalamma & Orange, il y a dans une valée une eau interne, nommée Sasse, qui a près d'une lieuë de tour, n'étant séparée de la mer que par une digue assez étroite; & elle a soixante à soixante & dix piés de profondeur. On disoit que c'étoit les Espagnols qui avoient pris la peine de creuser ce grand espace, pour tâcher d'en

faire un petit port, afin d'y tenir leurs vaisseaux : mais ils n'avoient pas réussi à-cause du fond, qui s'étoit trouvé être un fond de roches.

Les vaisseaux chargez de munitions & de matériaux qui allérent de Batavia aux Moluques, étoient commandez par le Sieur Jean Timb, qui avoit été nommé par le Conseil de Batavia Gouverneur de Ternate, au mois de Février de l'an 1686. & il partit aussitôt avec sa famille, pour aller prendre possession de son Gouvernement. Il alla relâcher à Japara, où, pendant qu'il y fut à l'ancre, plusieurs bâtimens remplis de soldats Hollandois, allérent moüiller auprès de ses vaisseaux.

Ces soldats étoient aussi envoiez de Batavia, pour vanger un afront que les Hollandois avoient reçu à Carta Soera, ou Soura de Nigrat, le huitiême du même mois de Fèvrier, par un Transfuge, originaire de Bali, nommé Soura Patti. Voici ce qui s'étoit passé.

Quoi-que le Sultan Hasi, qui regnoit alors à Bantam, se fût mis en possession du Roïaume par le moien du secours que les Hollandois lui avoient donné, & qu'il eût fait prisonnier le vieux Roi Sultan Nangon son pére, il ne se crut pas encore assez en fureté. Deux de ses fréres, l'un nommé Pangaran Parbaïa, & l'autre Sakki qui étoit le plus jeune, étoient encore en liberté & en pouvoir de lui nuire. Ils avoient emmené avec eux leurs familles, & ce qu'ils avoient de richesses, & s'étoient retirez dans des montagnes

tagnes

tagnes qui sont au Sud-est de Bantam.

Le Roi & les troupes auxiliaires que les Hollandois lui avoient envoiées, les avoient poursuivis vivement, tâchant sur-tout de prendre le Pangaran Parbaïa qui étoit l'aîné, & le plus aimé des Javanois, & qui par conséquent étoit le plus à craindre.

Pendant qu'on faisoit épier les démarches de ces Princes, ils descendirent de la montagne, & se rendirent proche d'une négrerie nommée Toutaüan, qui étoit sur le bord d'une riviére qui couloit du haut de la montagne, au-delà de Tansianpoura, qui est un fort apartenant à la Compagnie, situé à trois journées de chemin, à l'Est de Bantam.

Les Hollandois aiant eu avis des mouvemens du Pangaran, se divisérent en plusieurs troupes, pour le trouver plus aisément. Un Enseigne nommé Kuffelaar, se mit à la tête de quarante-huit d'entre eux, accompagné d'un Lieutenant Indien, nommé Soura Patti, qui avoit sous lui deux-cents-quatre-vingts hommes de l'isle de Bali. Le reste s'étant mis en deux troupes, par les ordres du Capitaine Ruis, qui les commandoit tous, elles prirent des chemins différens.

Kuffelaar & Patti étant arrivez au bord de la riviére, se postérent dans un endroit assez couvert, ne sachant pas qu'ils étoient fort-proche des Pangarans. Aussi n'en pouvoient-ils être avertis par les habitans du bourg, qui n'en savoient rien eux-mêmes, ces Princes s'étant tenus cachez avec leurs gens entre des rochers.

Un des soldats de Kuffelaar, nommé Assue-

Assuérus le Suédois, étant allé se baigner dans la riviére, découvrit quelques gens, hommes & femmes, qui se baignoient aussi derriére un rocher. Comme il voulut s'aprocher d'eux, dès-qu'ils l'eurent aperçu ils s'enfuirent dans un bois. Lors-qu'il fut à l'endroit où ces gens-là s'étoient baignez, il y trouva quatre petites barres d'or, cent piéces de huit d'Espagne, & quelques autres choses de moindre conséquence, que leur précipitation à prendre la fuite, leur avoit fait laisser.

Après avoir caché le meilleur de son butin, il alla montrer le reste à Kuffelaar, & lui faire raport de ce qu'il avoit vu. L'Enseigne, sans en rien dire au Lieutenant Patti, marche avec ses Hollandois, & aiant rencontré les fugitifs, il les prend tous, hormis le Pangaran Parbaïa, qui eut l'adresse de se sauver. Mais quelque tems après il se remit volontairement entre les mains & à la discrétion de la Compagnie, de-quoi il n'eut pas lieu de se repentir; car aiant été bien reçu, on prit soin de lui, & il alla demeurer proche de Batavia, en pleine liberté, joüissant des revenus qui lui furent assignez à Bantam pour son entretien.

Kuffelaar s'en étant retourné avec ses prisonniers & son butin, se moqua de Patti & de la tranquillité où il le trouvoit. Il l'insulta même, se servant de quelques termes injurieux, lui reprochant son inaction, & lui disant que s'il eût suivi les Hollandois, Parbaïa ne seroit pas échapé. Patti répondit que c'étoit à lui de se plaindre de ce qu'il n'avoit pas été averti, & que c'étoit à l'En-

seigne

feigne même que devoit être imputée la faute de ce que s'étoit passé.

Kuffelaar aiant repliqué encore plus injurieusement, & aiant été vivement repoussé, s'échaufa tellement qu'il donna un souflet à Patti. Le Lieutenent outré de cet afront assembla ses gens, & se sépara de l'Enseigne, avec intention de se vanger.

Patti avoit été d'abord esclave d'un Chinois à Batavia. Il étoit né dans l'isle de Bali, ainsi-qu'il a été déja dit. Son maître Chinois le traitant avec beaucoup de dureté, il déserta, & se sauva dans les bois, ainsi que font d'abord les esclaves de ce lieu-là, quand ils sont contrains de se soustraire à la rigueur de leurs maîtres.

Lors-qu'il se vit échapé, il alla trouver les gens de son païs qui portoient les armes pour le service de la Compagnie, & prit parti avec eux. Il parut brave dans les ocasions, & après avoir donné beaucoup de preuves de son courage, il fut fait Lieutenant d'une compagnie de soldats de sa nation.

Après s'être séparé de Kuffelaar, ainsi-qu'il a été dit, il emploia un jour ou deux à gagner ses gens, & à les obliger de lui donner parole qu'ils lui aideroient à se vanger de l'outrage qui lui avoit été fait. Ensuite il alla fondre sur les Hollandois, & aiant tué la sentinelle avec trois ou quatre autres soldats, avant-que l'Enseigne & ses gens pussent se mettre en défence, il les contraignit de prendre la fuite.

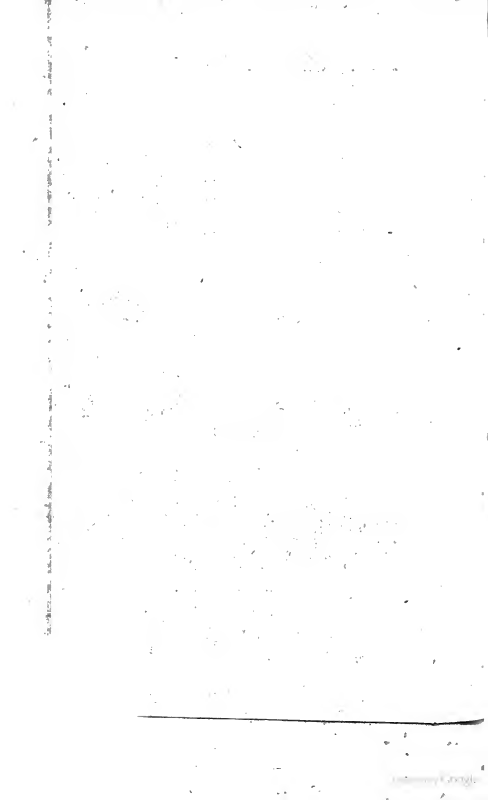
Ils se sauvérent de l'autre côté de la riviére,

viére, par le moien d'un pont volant de roseaux qui étoit attaché aux deux bords de l'eau; avec un cordage fait aussi de roseaux. Lors-qu'ils eurent passé, ils détachérent la corde, & le courant aiant emporté le pont, il fallut que Patti & ses gens demeurassent sur le bord de la riviére qu'ils ne purent traverser assez tôt. Ainsi Kuffelaar lui échapa, & fit retraite avec ce qu'il avoit de gens de reste.

Patti s'étant aussi retiré du côté de l'Est, vers Carta Soura de Nigrat, les Hollandois envoiérent des gens pour le poursuivre, & firent tous leurs éforts pour le surprendre; si-bien qn'il fut obligé de se mettre sous la protection du Mataram, qui étoit l'Empereur de Java. Ce Prince tenoit sa Cour à Carta Soura, qui est à trois journées de chemin de Japara, dans les terres.

Quoi-qu'il y eût paix entre l'Empereur & les Hollandois, ce Prince ne laissa pas de recevoir Patti, & il lui acorda pour retraite un maison forte, qui étoit vis-à-vis & assez proche de celle que la Compagnie avoit à une portée de mousquet du palais de l'Empereur. Elle y tenoit même une garnison de quelques soldats, avec quelques piéces de petit canon, plus pour le service de l'Empereur, & pour maintenir son autorité, que pour l'utilité propre des Hollandois, qui ne pouvoient se fonder sur le peu d'avantage qu'auroit pu leur donner une si foible défence contre un si-puissant Prince.

Outre les soldats que la Compagnie avoit dans cette espéce de fort, elle entretenoit encore



encore un corps-de-garde de soldats Hollandois à l'entrée du palais de l'Empereur. Les Officiers voiant Patti dans un fort du Mataram, en donnérent avis à leurs Supérieurs qui étoient à Japara, & ceux-ci en écrivirent à la haute Régence de Batavia. On fit aussi-tôt partir deux Commissaires députez, nommez François Tak & Jérémie van Vlier, pour aller trouver le Mataram, & l'engager à leur livrer Patti, ou voir par quels moiens on pourroit le prendre, sans rompre la paix avec l'Empereur.

Ces Envoiez aiant débarqué à une négrerie nommée Samara, qui étoit à dix lieuës à l'Est de Japara, arrivérent trois jours après à Carta Soura. Leur suite consistoit en vingt-quatre Gardes armez de mousquets, & en trois compagnies de soldats, commandez par le Capitaine Van der Meer, & sous lui par deux Lieutenans nommez Vonk & Egel, par trois Enseignes, & par six ou sept Sergeans.

Le Mataram aiant eu avis de cette Ambassade, envoia des Seigneurs & une grosse suite avec eux, jusqu'au lieu où les Envoiez avoient débarqué, pour les recevoir, & les conduire à la Cour. Patti en aiant apris la nouvelle, parut demeurer tranquille, & ne se donna aucun mouvement, afin qu'on eût moins de défiance, & qu'il pût mieux éxécuter le dessein qu'il avoit formé.

Les Hollandois, dont une partie étoit à cheval & l'autre à pié, aiant marché avec diligence, & n'étant plus qu'à trois lieuës de la Cour, s'arrêtérent pour se reposer.

Cependant l'Envoié Tak écrivit au Mataram, pour lui donner avis de sa venuë, & le prier de s'assurer de la personne de Patti. Sur cette priére l'Empereur envoia le Pangaran Sakkar Ningrat, Prince de Madure, avec des troupes Javanoises, qui prirent le fort où Patti étoit, & en brûlérent les bâtimens, le Lieutenant & ses gens aiant été contrains de prendre la fuite le long des campagnes de ris qui étoient derriére le fort des Hollandois.

Il alla de dépit se jetter dans un bourg nommé Compang, qui apartenoit à l'Empereur, & qui n'étoit pas loin de son palais; & se trouvant le plus fort, il le brûla aussi. Tak aiant eu avis de ce qui se passoit, dépêcha un homme, dans le tems qu'il aprochoit de la ville, & l'envoia en poste au Capitaine-Lieutenant Gréving, qui commandoit alors dans le fort qui étoit proche du palais, pour lui ordonner de se rendre lui-même incessamment au corps-de-garde de l'entrée, & d'y faire une garde bien éxacte.

Cependant, comme Patti continuoit de brûler le bourg de Compang, Gréving ne put se contenir & le laisser faire. Il prit avec lui quatorze hommes de trente qui étoient au corps-de-garde, & marcha vers Revel. Dès-que Patti les eut découverts, il fondit sur eux, & jetta par terre Samuel Maurice Sergeant, avec douze soldats; desorte qu'il ne s'en sauva que deux qui regagnérent le corps-de-garde. Mais ce poste fut bientôt forcé. Patti s'en rendit maître, &

aiant

aiant passé au fil de l'épée tout ce qu'il y trouva de gens, il le brûla aussi. Ensuite il alla mettre le feu aux écuries du Mataram, & à une partie du fort; puis il se retira derriére le parc aux tigres.

Pendant-qu'il faisoit cette expédition, l'Envoié Tak s'avançoit vers le Passeban, ou l'esplanade qui étoit devant le palais, & qui étoit quarrée, aiant de longueur une portée de mousquet, & autant de largeur. Elle étoit entourée de bonnes palissades de roseaux & de bambouc, & il y avoit des portes pour y entrer. Les Seigneurs de la Cour y faisoient toutes les semaines des joustes, & rompoient des lances, par divertissement, en présence du Mataram.

C'est à une portée de mousquet de cette esplanade, du côté du Nord, ainsi-qu'il a été déja dit, qu'étoit le fort des Hollandois, & entre-deux étoit le grand Basar, ou la place du marché. La porte du palais étoit dans l'esplanade: c'étoit-là que les Hollandois avoient un corps-de-garde. Comme Tak entroit dans le Passeban, par le côté oriental, Patti & ses gens, qui étoient cachez derriére le parc aux tigres, parurent, & s'étant emparez d'une petite piéce de canon, qui étoit proche du corps-de-garde, & toute chargée, ils y donnérent le feu: ils la tirérent sur Tak & sur ses gens, & en même tems ils coururent sur eux avec de grands cris.

Les Hollandois les voiant venir, firent de grandes décharges de mousqueterie, dont la fumée se trouva si-épaisse, qu'elle obscur-

cit l'air, & les empêcha de connoître leurs ennemis, & de se bien distinguer eux-mêmes. Patti se servant de l'ocasion, les attaqua vigoureusement, à coups de pique & de sabre, & les poussa si vivement, qu'il ne leur donnoit pas le tems de charger leurs armes, ni de se mettre en état de défence.

Le Lieutenant Egel, qui se trouva le plus pressé, prit la fuite vers le fort, & il fut bien vîte suivi du reste de l'escorte des Envoiez, mais non-pas des Envoiez mêmes. Ils demeurérent étendus sur la place, avec le Capitaine-Lieutenant, les deux Lieutenans Vonk & van der Meer, l'Enseigne Hars, deux Sergeans, & enfin jusqu'à soixante & dix-neuf Hollandois, outre les Noirs, esclaves & autres; & ils étoient tous percez de coups, ou coupez en piéces.

Cette action s'étoit passée le huitiême de Fèvrier 1686. en plein midi, à la vuë des Capitaines Leeman & Trijn-meester, du Lieutenant Egel, qui s'en étoit fui, & de trois Enseignes, qui avoient sous eux trois compagnies faisant deux-cents hommes, qui étoient rangées le long de leur fort. Mais il y a bien de l'aparence que la peur les avoit saisis, puis-qu'ils laissoient ainsi égorger à leurs yeux, par quatre-vingts à quatre-vingts-dix hommes, leurs compatriotes & les Envoiés de l'Etat, qui étoient déja dans le Passeban, tout-proche d'eux.

On ne peut pas douter que si Patti eût sû profiter de sa victoire, & qu'il fût allé attaquer le fort, qui n'étoit proprement qu'une loge, ou un comptoir, c'est à dire pres-

que

que un simple bâtiment, mais plus fort qu'un bâtiment ordinaire, il ne s'en fût rendu maître, sans trouver de résistance. Au-lieu de tourner de ce côté-là, il prit les meilleures armes de ceux qui étoient morts, avec quelques chevaux de l'écurie du Mataram, & étant parti sur les trois heures après midi, il fit retraire plus avant dans les terres.

Au commencement de l'action, van Vliet avoit conseillé à l'Envoïé Tak, de mêler des piquiers parmi ses soldats, pour empêcher que les ennemis ne perçassent dans les rangs, après les décharges d'armes à feu, & pendant-qu'on les rechargeroit. Pour cet éfet le Pangaran Sakkar de Nigrat avoit oferts des piquiers Javanois. Tak avoit fiérement rejetté cette proposition, & dit qu'on n'avoit point afaire de tant de précautions contre de si-méprisables ennemis; que Patti n'auroit pas la hardiesse de faire ferme devant lui; que dès-qu'il verroit les Hollandois disposez à se battre, il prendroit la fuite. C'est ainsi que souvent le mépris qu'on a fait de son ennemi, a causé des pertes qui n'ont jamais pu être reparées, & qu'on auroit pu éviter par une sage précaution.

C'étoit donc pour aller poursuivre Patti, que ces barques, qui avoient ancré auprès des vaisseaux du Gouverneur Timb, étoient chargées de soldats, qui devoient débarquer à Japara. Cette ville de Japara est située le long de la mer, & fortifiée de ce côté-là; mais elle est toute ouverte du côté des terres. Une riviére qui coule des montagnes passe au milieu, & va se décharger dans

la mer. Le quartier des Chinois étoit le plus considérable, mais il brûla tout entier l'an 1685.

A l'embouchure de la riviére, à main gauche en y entrant, il y a, sur une montagne, un fort qui défend la ville du côté de la mer, étant environné d'une bonne muraille de massonnerie, & de roches escarpées, & palissadé du côté des terres. C'est une bonne place par sa situation, & l'on pourroit la regarder comme imprenable, si du côté des terres elle étoit entourée d'un aussi-bon mur que du côté de la mer.

Pendant que le Roi de cette ville, qui relève du Mataram, passe agréablement son tems dans son palais, qu'il fait des courses dans le Passeban qui est au-devant, & qu'il prend d'autres divertissemens, les Hollandois gardent pour lui cette forteresse, où ils tiennent cinq à six cents soldats de leur nation, avec quantité de Mardicres & d'insulaires de Bali. Ils y ont plusieurs piéces de canon de fonte & de fer, & sont en état de tenir en bride tout le païs, & de repousser ceux qui voudroient faire quelque insulte au Roi & à eux.

Le Gouverneur Timb aiant remis à la voile le vingt-deuxiême de Mars, découvrit, après quelques jours de navigation, le fort de Barneveldt, sous lequel il alla moüiller l'ancre. Là le Roi de Bachian, nommé Aalabandon, accompagné du Prince son frére, avec une partie de sa Cour, & de Pierre Lyn Commandant Hollandois, se rendit à son bord, & lui fit des complimens pour le féliciter. Après

Après avoir reçu cette visite, on remit à la voile, & l'on alla passer dans le détroit ou pas de Beroë, qui est formé par deux petites isles qui gisent à un jet de pierre l'une de l'autre, dans le détroit de Bachian, & entre lesquelles il faut que passent les vaisseaux qui veulent traverser ce dernier détroit. La profondeur de ce pas entre ces deux petites isles, de-même que tout autour, est de soixante, soixante & dix, ou quatre-vingts brasses, pour le moins.

Le vingt & unième d'Avril 1686. on mouilla l'ancre sous le fort d'Orange. Ensuite le nouveau Gouverneur fit son entrée à Maleïe, où il fut reçu avec beaucoup de joie. Lors-qu'il eut pris possession de son Gouvernement, la premiére Requête qui lui fut présentée, étant au sujet de ce que plusieurs Indiens s'étoient convertis, il la regarda comme une marque que Dieu vouloit étendre sa bénédiction sur ses entreprises.

Une chaloupe nommée *Malaca*, revint d'une course qu'elle étoit allée faire, non pour piller, ou pour détruire, mais pour édifier. Elle ramena le Sieur Corneille de Leuw Pasteur, & sa famille. Il étoit allé dans les isles de Manada, Tagulande, Chiauw, Tiroene ou Tiroune, & en d'autres lieux, pour travailler à la conversion des Idolâtres. Son travail n'avoit pas été infructueux. Le nombre des gens qu'il avoit instruits & batisez étoit considérable, & s'il y avoit beaucoup de Chrétiens qui eussent autant de zèle qu'il en avoit, le Christianisme feroit de plus grands progrès qu'on ne lui en voit faire.

Au-

Au-reste quand on parle des conversions faites par les Hollandois, il faut compter qu'on parle de quelque chose de réel, & qu'au-lieu de grossir les conquêtes de leurs Missionaires, ils font en quelque maniére ce qu'ils peuvent pour les diminuer, c'est-à-dire par raport à la réputation de ceux qui les ont faites. Car c'est un point sur lequel on auroit grand tort d'avoir de l'incrédulité, savoir que les Oficiers de la Compagnie ne paient point les conversions qu'elles ne soient bien assurées & bien vérifiées. L'argent ne sort point de cette bource, sur-tout en pareil cas, où les Négocians qu'on emploie dans les afaires, n'ont point eux-mêmes d'interêt à tromper, que quand il conste évidemment que cet argent a été bien gagné.

Or la Compagnie donnant une certaine somme au Pasteur, ou au Catéchiste, pour chaque personne qu'il amène à la connoissance de la vérité, & qu'il instruit, il n'y a pas le moindre lieu de douter de la sincérité de l'information, & de l'attestation qu'il raporte pour être paié. S'il y avoit seulement quelque leger sujet de soupçon contre ses preuves, il est seur qu'il ne toucheroit rien, ou qu'il faudroit qu'il attendit jusques à ce qu'il eût entiérement éclairci les doutes.

Ainsi il n'en est pas comme des Missionaires Romains, des progrès desquels sont remplies toutes les Rélations des gens de leur Communion, comme on le voit même dans les deux précédens volumes de cette Histoire. Ici l'on ne peut point alléguer les deux raisons qu'on allégue

allégue contre les Moines. La premiére qu'il a été publié tant de fausserés à cet égard, qu'on ne peut plus rien croire, de ce qui se dit, & que les Chrétiens Romains se sont rendus suspectus, même quand ils disent la vérité. La seconde raison, qui est la moins insultante, & qu'on veut bien prendre pour la plus commune, afin de n'accuser pas de mensonge tant de gens, parmi lesquels il y en a beaucoup qui se feroient un grand scrupule de mentir, ou une honte de mentir si grossiérement; la seconde raison, dis-je, est que parmi ces Messieurs, on apelle avoir converti les Idolâtres, quand par quelque sentiment, de crainte, ou de complaisance, ou par indifférence, ils se sont laissé batiser, & qu'ils ont bien voulu aprendre à faire le signe de Croix & à dire *Jesu Maria*, ainsi-qu'on l'a touché ci-devant.

Ces sortes de conversions ne sont pas de mise dans une Compagnie qui n'est pas composée de Théologiens, & encore moins de Théologiens Romains. Il faut de la réalité pour convaincre ceux qui la composent: il faut livraison, si l'on veut avoir paiement. Il faut des preuves d'une instruction solide, des marques que les Catéchuménes ont données de leurs sentimens & de leur Foi; il en faut autant qu'on en peut raisonablement attendre de gens qui n'ont aucunes lumiéres aquises de longue main, qui sont grossiers, & même pour la plupart barbares, & qui n'ont eu qu'un tems médiocre pour s'instruire.

Mais ce tems qu'on apelle ici médiocre, par

par raport à la grandeur & à l'importance de l'afaire dont il s'agit, ne laisse pas d'être en lui-même un tems bien considérable parmi les Missionaires Réformés. C'est un tout autre espace de tems que celui qu'on emploie à aprendre aux gens à faire le signe de Croix, & à dire *Jesu Maria*, ou tout au plus à réciter un *Pater* & un *Ave*, avec quelque idée confuse qu'on donne de Dieu, du Diable, d'un Paradis & d'un Enfer.

Au-reste ces Messieurs n'ont pas sujet de se plaindre des Rélations que les Réformés, ont faites sur ce point. Non-seulement il y a beaucoup de Romains qui enparlent de-même, mais il semble que parmi les Réformés l'Auteur de l'Histoire d'une Persécution contre les Chrétiens du Japon, qui se trouve dans le cinquième volume du *Recueil des Voiages qui ont servi à l'établissement & aux progrès de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales*, qui a été déja cité, leur rend d'assez bons témoignages sur la constance de leurs Chrétiens, pour en être cru sur le chef de leur instruction, qu'il ne fait pas aller plus loin que ce qu'on en raporte ici.

Comme l'installation du nouveau Gouverneur de Ternate s'étoit faite avec les marques de rejoüissance ordinaires en de pareilles ocasions, on rendit aussi beaucoup d'honneur à l'ancien Commandant lors-qu'il alla s'embarquer, & les choses se firent avec toutes les cérémonies acoutumées.

Un de ceux qui étoit à la suite du nouveau Gouverneur, & qui a fait une Rélation de son voiage, dit que non-obstant que plusieurs

sieurs gens se soient vantez d'avoir monté sur le sommet de la montagne de Ternate, il ne peut croire que la chose soit véritable.

Ce n'est pas seulement, dit-il, par les roseaux pointus dont presque tout le haut de cette montagne est environné, & qu'on nomme Cannacanna, ni parce-que les rochers y sont fort escarpés, qu'on en est empêché; mais il s'y trouve un obstacle qui paroît invincible, dans la quantité de cendres & de pierres brûlées qui sont parmi ces roseaux, & qui remplissent tous les endroits par où l'on auroit pu trouver quelque passage. Toutes les petites ouvertures, ou séparations, qui paroissent entre les cannes & les broussailles, sont boûchées de monceaux de ces cendres, qui sont plus hauts que les pointes des buissons, & qui paroissent autant de petites montagnes presque taillées à pié droit. Car pour la hauteur du volcan elle n'est pas si extraordinaire. Ceux qui l'ont mesurée le plus exactement, ne la font aller qu'à trois cents-soixante-sept brasses & deux piés. *

Ce même Voiageur fait la description de l'isle d'Amboine assez distinctement, & il ne sera pas hors de propos d'ajoûter ici ce qu'il en dit à ce qui en a été déja raporté ci-devant, d'autant-plus que les tems aiant changé, il avoit pu arriver aussi des changemens dans cette isle.

Sous le nom d'Amboine, dit-il, on comprend plusieurs petites isles qui sont autour de

* On ne sait si l'Auteur a voulu dire Brasses ou Toises, le terme Hollandois signifiant l'une & l'autre.

de la grande isle qui porte proprement ce nom, & qui en dépendent, ainsi qu'on fait à l'égard de Ternate, de Banda, & de quelques autres.

Elle gît par les quatre degrès de latitude méridionale, & par les 170. degrès de longitude. Elle a quinze ou seize lieuës de tour. Il y a dans les terres un enfoncement d'eau, ou un golfe qui est comme une riviére, & qui s'étend jusqu'au pas de Baguewaal, qui est une langue de terre qui n'a qu'un quart de lieuë de large ; de-sorte que si elle étoit emportée par l'eau, ou creusée & ôtée par l'industrie des hommes, l'isle d'Amboine se trouveroit séparée en deux.

Un de ces deux côtés se nomme Rossanive. Il y a un Chef qui s'apelle le Chef des Rossanives, comme de l'autre côté il y en a un qui se nomme le Chef de Hito. L'An 1686. le Chef des Rossanives se nommoit Fernando. Il permit à son frére nommé Sapoti, d'aller en Hollande, pour y aprendre la langue & les maniéres du païs. Celui-ci étoit bien-fait de sa personne : mais il mourut sur la route, au mois d'Août 1688.

Dans le côté de Rossanive est le fort nommé la Victoire, & la ville d'Amboine. De l'autre coté, qui se nomme Hito, il y a aussi un fort. Celui de la Victoire est une bonne place. Il est quarré en forme de losange, entouré de hautes & épaisses murailles & de fossez profonds, flanqué de quatre gros bastions revêtus de pierre, bien pourvu d'artillerie, & muni d'une grosse garnison.

Il y a de grands bâtimens, des magasins, des ateliers, des apartemens commodes. Mais le Gouverneur ni les autres principaux Oficiers, n'y veulent pas loger, à-cause des fréquens tremblemens de terre à quoi cette isle est sujette, qui font fendre & creverde pareils édifices, & qui font souvent séparer les roches mêmes. Ils habitent dans des maisons de bois & de bambouc, hors de l'enceinte de la place.

En éfet l'an 1672. il y eut un si terrible tremblement tant à Amboine que dans les isles voisines, que plusieurs montagnes & quantité de rochers se fendirent. Des villages entiers furent engloutis dans les entrailles de la terre, & l'on voit encore dans les lieux où ils étoient, des creux qui ont vingt à trente brasses de profondeur. Mais particuliérement presque tous les gros bâtimens furent renversez. L'An 1673. il en fit un semblable dans l'isle de Gilolo.

La ville d'Amboine s'étend derriére le fort de la Victoire, & aux deux côtés. Les ruës sont assez belles & assez réguliéres. Elle est traversée de quelques canaux sur lesquels il y a des ponts. Il y a deux E'glises, des Hopitaux, des maisons d'Orfelins & de Discipline. Le service réligieux des Réformez s'y fait en langue Hollandoise, & en Malais. Dans l'une des E'glises on voit les armes de tous les Gouverneurs qui y ont été, depuis que les Hollandois sont maîtres de l'isle. Le premier fut Fréderic Houtman, & le dernier Gouverneur Portugais avoit été Antoine de Melo.

Le

Le Gouverneur Robert Patbrug, qui y commandoit encore l'An 1686. quand le Sr. Timb y ariva, avoit fait faire quantité d'ouvrages, des bâtimens, des digues, des canaux, des palissades : il avoit détourné le cours de la riviére de l'Eléfant, & lui avoit fait faire un nouveau lit, dans la vuë d'augmenter les fortifications de la place, & de les rendre plus durables. On étoit encore alors ocupé à ces ouvrages : mais la plupart des gens croioient qu'on avoit travaillé inutilement. On avoit déja fait plusieurs fois de pareilles tentatives, sans pouvoir réussir. Les grandes pluïes détruisent tout, parce-que le fond n'est pas assez solide. Dans la saison de ces pluïes on voit rouler de gros ruisseaux, ou plutôt de petits torrens; les riviéres s'enflent & se débordent, & les eaux pénétrant au-travers des sables, les détrempent jusques aux fondemens des édifices; les terres s'éboulent; le pié des palissades demeure dégarni, & elles tombent. En d'autres endroits il s'assemble des monceaux de sable qui surmontent les fortifications; de-sorte que tout ce qu'on peut faire, est d'entretenir un fort d'une médiocre grandeur, pour en reparer sans cesse les ouvrages, qui sans cela ne peuvent subsister que très-peu de tems.

Il y a un autre petit fort à quatre bastions dans la partie de cette isle nommée Hito; un autre dans la partie où est celui de la Victoire, nommé la redoute de Norijke-Noorstel; & encore les redoutes de Lima Negerys-Hieta, Lamme, du Pas de Baguewal. Il n'y

n'y a dans les quartiers d'Ouri & de Wai que des loges un peu fortifiées.

La premiére des isles qui sont autour d'Amboine, & de sa dépendance, se nomme Omo: celle-ci est justement vis-à-vis du Pas de Baguewal. Les autres sont Anemo ou la Hollande, & Nasselau. Ces trois isles sont tout-proche de celle d'Amboine, entre Amboine & Céram qui gît vis-à-vis, & qui a près de cinquante-six lieuës de long, & quinze à seize lieuës de large.

Proche des autres côtés d'Amboine sont encore les isles de Boero ou Bouro, Manipe, Soule Bessié, Amblau, Kielang, Bono, & quelques autres plus petites, dans la plupart desquelles les Hollandois ont de petits forts. Dans celle d'Omo, il y a deux redoutes nommées Arouke & Hoorn; dans celle d'Anemo, un petit fort, une redoute, & une loge palissadée qu'on nomme Antewanne; dans celle de Nasselau, une redoute; & par-tout il y a des garnisons Hollandoises.

A Bouro il y a une redoute nommée Oostbrug: à Mampus, une nommée Wantrau: à Soulo Bessié, une nommée Klaverblad: à Amblau il n'y a qu'une loge de bois, parce-qu'on n'en tire que du bois de charpente & de chaufage. Quoi-que Kielang & Bono soient aussi de la dépendance d'Amboine, il n'y réside aucun Hollandois. Les isles qui fournissent du clou sont Amboine, Omo, Anemo, & Nasselau: les autres ne raportent presque aucun profit à la Compagnie. C'est là l'état où étoit l'isle d'Amboine avec

ses

ſes dépendances, l'An 1686.

Comme celles de Banda n'en ſont éloignées que de trente lieuës, & que ce qui les regarde a beaucoup de connèxité avec les afaires des Moluques, il ne ſera peut-être pas hors de propos de faire auſſi la deſcription de l'état où elles étoient alors.

Ces iſles qui ſe touchent preſque, ſe nomment 't Hooge Landt, ou le Haut Païs, Nero ou Nera, Poulewai, Pouleron, Poule-Piſang, Goening ou Gouning, Apy, Roſeguein ou Roſagain &c. Elles giſent par les quatre degrès de latitude méridionale, à trente lieuës Eſt-quart-de-ſud-eſt d'Amboine.

Le principal comptoir des Hollandois eſt à Néra, où le Gouverneur de toutes ces iſles réſide ordinâirement. Il y a deux bons forts dont l'un a cinq baſtions, & l'autre en a quatre. Celui de Bellekyke eſt ſur le haut d'une montagne, au pié de laquelle eſt celui de Naſſau, où logent le Gouverneur & les gens qui compoſent ſon Conſeil.

Le Haut Païs ſe nomme proprement Banda. C'eſt une iſle qui a ſix lieuës de tour. A ſont bout occidental on voit une montagne où l'on monte par un degré de trois cents-quatorze marches de pierre, & ſur le haut on trouve un fort nommé Hollande. Au pié de la montagne, ſur le bord de la mer, eſt une négrerie ou ville nommée Lontor, ou Lontere, qui eſt défenduë par une demi-lune bien munie de canon. A tous les autres côtés de l'iſle, par où l'on peut y faire deſcente, il y a de bons retranchemens & d'autres fortifica-

rifications. Pour la défence de l'aiguade de Lontor il y a une redoute nommée Kommere. Il y a encore ailleurs les redoutes de Selam, Dentere, Wayere, Oury & Lakoy.

La troisiême de ces isles, qui se nomme Poulewai, est défenduë par un fort nommé Orange. Autrefois on le comptoit pour la seconde des plus fortes Places, mais maintenant ce n'est que la troisiême, Ces trois isles sont les plus fertiles & les plus profitables de celles que la Compagnie posséde, par la quantité de noix muscades & de macis qu'elles produisent.

Il y a encore quelques autres isles qui dépendent de celles-ci, & qu'on comprend sous le même nom de Banda; mais elles en sont éloignées, & l'on prend soin d'y détruire le peu qu'il y a d'arbres qui portent des noix muscades, afin-que les étrangers n'y aillent pas pour en chercher, & qu'ils ne soient pas excitez à y faire des établissemens.

Les noms de ces isles dépendantes sont, Nili, Damme, Moo, Lacker, Manaboke, Theeu, Goram, Matte, Aroe ou Aron, Babber, Belle &c. Il y en a quelques-unes où les Hollandois ont de petits forts. Elles sont sujettes, comme les autres, aux tremblemens de terre, sur-tout dans les mois de Novembre & de Décembre, & encore en Janvier & en Fèvrier. A la fin de l'An 1683. il y en eut un qui fit fendre des montagnes. Le Gouverneur & les autres Oficiciers quittérent leurs apartemens, & demeurérent longtems dans de petites maisons de bois. Il y en a plusieurs où l'on voit des volcans, & des

sources d'eaux si-chaudes qu'on y peut aisément faire cuire des œufs.

Le matin du quinzième d'Août 1686. on vit à Amboine une grande comète à queuë, un peu vers le Sud de la *Ceinture du grand Géant.* Sa queuë, qui étoit pâle, s'étendoit à l'Occident; mais l'étoile ne parut que peu de jours. On s'imagina qu'elle présageoit quelque malheur pour le voiage du Sr. Lobs précédent Gouverneur de Ternate, qui s'en retournoit à Batavia, ou-bien qu'il trouveroit à son arrivée des desordres dans les afaires. Mais ces rèveries des hommes, au sujet des signes qui paroissent dans les cieux, furent vaines en cette ocasion, ainsi-qu'elles le sont le plus souvent; & s'il se trouve quelquefois que de tels phénoménes soient suivis de fâcheux événemens, ce n'est nullement par la vertu des phénoménes, ni qu'ils aient été des avertissemens que Dieu ait donnez de ce qui devoit arriver, puis-que l'E'criture Sainte nous déclare le contraire.

En éfet la navigation du Sr. Lobs fut heureuse, & il trouva les afaires de Batavia sur un pié où elles n'avoient encore jamais été. Sultan Hasi nouveau Roi de Bantam, avoit permis aux Hollandois de bâtir un fort à l'embouchure de la riviére de cette ville, c'est à dire qu'il les avoit à-peu-près rendus maîtres de la ville, & par conséquent du Roiaume.

Il avoit été élevé sur le trône, & en avoit chassé le Roi son Pére, par le secours des armes de la Compagnie. Cette voie, dont il s'étoit servi, ne lui avoit pas aquis l'afection des

natu-

naturels du païs. Ils étoient portez pour le rétablissement du vieux Roi, ou du-moins, pour le couronnement du Pangaran Parbaïa son fils, frére de Hasi; si-bien que celui-ci ne se pouvoit maintenir que par la puissance de ses Alliez.

Dans cet état il accepta pour sa garde & pour celle de son palais, une compagnie de cent Hollandois, avec les Oficiers nécessaires, & le reste de la garde fut composé de cinq cents Javanois étrangers dont il y en avoit trois cents armez de piques; & de cent autres armez de mousquets. Mais cette précaution n'aiant pas encore été sufisante, on découvrit plusieurs conspirations contre le Sultan, qui se vit obligé non-seulement de permettre que les Hollandois bâtissent une bonne forteresse, pour tenir ses Sujets en bride, mais même de les en prier.

Cette forteresse est quarrée & entourée de fortes murailles, dont chaque côté est de trente toises de long. Elle est bâtie sur le bord de la mer, à l'embouchure de la riviére. Il y a un cavalier fort élevé, qui est muni de cinq piéces de canon, & en-dedans duquel il y a une autre grande batterie de dix grosses piéces, qui peut battre de tous côtés la ville & ses fortifications.

Avant-que cette forteresse fût achevée, les habitans qui ne la voioient pas construire avec plaisir, formérent un nouveau complot pour s'en rendre maîtres, en chasser les Hollandois, & détrôner le Roi. Mais cette nouvelle conspiration aiant encore été découverte, ne servit qu'à engager Hasi à met-

R 2 tre

tre entre les mains de ses Alliez le Roi son pére, qui étoit entre les siennes. Ce Prince & le Pangaran Sour de Nigrat, qui avoit été l'auteur de cette derniére entreprise, furent emmenez prisonniers à Batavia, où on les fit garder étroitement. Mais le Pangaran Parbaïa, qui se soumit volontairement, eut la liberté de demeurer proche de la ville avec sa famille, le Roi Hasi lui fournissant des revenus suffisans pour s'entretenir en Prince.

Ainsi bien-loin que le Sr. Lobs trouvât l'E'tat de Batavia menacé de quelques malheurs, il est certain qu'il n'avoit jamais été plus florissant. Ce qu'il y avoit de Hollandois à Bantam, qui étoient obligez d'habiter au quartier des Chinois, étoient allez depuis peu demeurer dans le nouveau fort, & autour du fort, pour y composer comme une nouvelle ville, qui dès sa naissance s'est trouvée en quelque sorte maitresse de l'ancienne ville de Bantam, auparavant rivale assez fâcheuse pour celle de Batavia, à qui elle avoit causé plusieurs alarmes. Le fort qui y est se nomme Speelwijk. Ce grand événement qui doit faire ranger Bantam parmi les Conquêtes de la Compagnie, lui assure, plus que jamais, la Conquête des isles Moluques, dont on peut dire qu'elle est en possession depuis un siécle.

Fin du troisiême & dernier Tome.

Des

TABLE.

Des choses les plus remarquables contenuës dans ce troisiéme Volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

Galéres,

G.

H.

Hour-

Let-

Maria-

Phi-

Soura

FIN.

Fautes à corriger.

Pag. 364. *lig.* 3. Ternate, *lisez*, Tidor.



